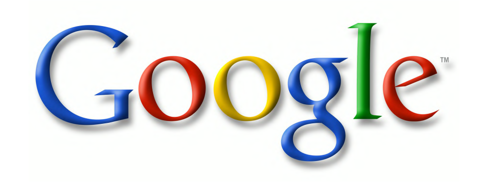
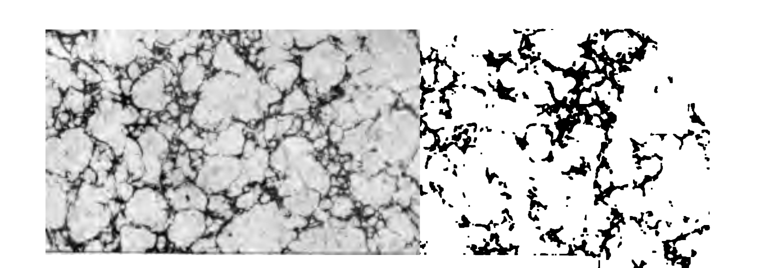

Google


a39015 01807594 8b




L·O·R·R·A·I·N·E
E·D·W·A·R·D
W·A·L·T·E·R
·πάντα·ῥεῖ·

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

# SOUVENIRS

DE LA

# MARQUISE DE CRÉQUY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS,
Rue du Foin-St.-Jacques, Maison de la Reine Blanche.



*Marie Antoinette*

[illegible] de France.

# SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

# DE CRÉQUY

DE 1710 A 1803.

**Nouvelle édition**

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

---

TOME SEPTIÈME.



PARIS,

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR,

13, PLACE DE LA BOURSE.

---

1840

# SOUVENIRS

## DE LA MARQUISE

# DE CRÉQUY.

---

## CHAPITRE PREMIER.

Impénitence finale et mort de Mme du Deffand. — Ridicule mariage de Mme Denys, nièce de Voltaire. — Un vœu de la Maréchale de Noailles. — Une moquerie de Louis XVIII. — Baptême de la Reine Marie-Thérèse (fille de Louis XVI et ci-devant Duchesse d'Angoulême). — Le Maréchal de Brissac à St.-Sulpice. — Étrange susceptibilité de ce vieux seigneur. — Mme de Beauharnois. — Son portrait. — Son caractère et ses ouvrages. — Les deux cauchemars. — Cazotte et son pouvoir magnétique. — Anecdotes.

---

Mme du Deffand venait de se laisser mourir, sans vouloir entendre parler de confession ni de sacremens, et la grosse Mme Denys venait de se remarier avec un homme dont elle aurait été la mère. Ce courageux personnage était un appelé M. Duvivier lequel avait été capitaine de dragons et secrétaire de

M. de Maillebois. Les philosophes encyclopédistes allaient disant partout que ce mariage était une insulte aux mânes de Voltaire, une indignité méprisable, un scandale affreux!

M$^{me}$ Duvivier laissait dire, et mettait des guirlandes de fleurs avec des robes de linon. M$^{me}$ Duvivier s'amusait comme une petite reine, et la première chose qu'elle avait faite était de vendre son château de Ferney, avec le cœur de son cher oncle par-dessus le marché. L'impératrice de Russie lui écrivit pour la complimenter sur ce beau mariage, et Monsieur, Comte de Provence, en rapportait de si belles particularités que je pense bien qu'il en inventait les trois qnarts. Il assurait notamment que M$^{me}$ Duvivier avait conçu l'ambition de faire tenir son premier enfant par la Maréchale de Noailles, laquelle avait la bonhomie d'en être furieuse! — Me proposer de tenir sur les fonds baptismaux un horrible enfant qui va naître avec le sceau de la réprobation, et de m'engager spirituellement et sacramentellement pour un pareil ante-christ! et quand on lui conseillait de se tranquilliser, parce que sa prétendue commère avait au moins soixante et dix ans, elle reprenait avec un air de persuasion douloureuse : — C'est une chose dont il ne m'est pas permis de douter,... c'est une chose qui m'est revenue par Monsieur, et nous ne doutons pas aussi de ce que c'est une œuvre du démon.

Monsieur fut tellement ému de compassion pour ses angoisses, car il est bon de vous dire qu'elle avait fait un vœu par lequel elle se croyait engagée, quoiqu'il fût des plus téméraires, et celui-ci con-

sistait à ne jamais se refuser à tenir aucun enfant. On n'avait pas l'idée de cette sorte de dévotion-là ! Enfin, Monsieur fut lui dire de se tenir tranquille, parce que la mère de cet ante-christ avait changé d'avis, et que ce serait à moi qu'elle comptait s'adresser. — Tant mieux ! dit-elle à Monsieur, je ne serai pas fâchée de la savoir dans l'embarras..... Elle est si confiante et si moqueuse !

A propos de baptême et de Monsieur, frère du Roi, je me rappelle une petite chose qui marque assez bien son caractère. Il avait été désigné pour représenter le Roi d'Espagne au baptême de Madame Royale, dont cette Princesse était la filleule, et le Grand-Aumônier lui demanda quels noms il fallait donner à Madame ! (1)

— Monsieur le Cardinal, lui répliqua pointilleusement le fondé de pouvoir de Sa Majesté Catholique, il me semble que la première chose à me demander doit être relative aux noms et qualifications

(1) Marie-Thérèse de France, Fille de France et Duchesse d'Angoulême. On est tenté de s'écrier charitablement pour elle : Hélas ! plût à Dieu qu'elle fût morte ce jour-là ! Elle aurait précédé son bienheureux père au ciel, au lieu d'y monter la dernière de sa famille, après tant de souffrances et d'afflictions ! après tant d'années d'angoisses et de cruel martyre ! Mais les desseins de la Providence ne sont pas les nôtres ; elle a voulu donner à la terre un éternel exemple de vertus sublimes et d'édification. Pieuse et courageuse fille de Robert-le-Fort et de Robert-le-Pieux ! O véritable fille de France et digne enfant de Saint Louis ! s'il existe chez nous, s'il peut exister au monde un seul être humain dont le cœur ne soit pas torturé, dont les yeux ne soient pas noyés de larmes en songeant à vous?..... Ce n'est pas moi ! (*Note de l'Auteur.*)

ou profession du père et de la mère de l'enfant que vous allez ondoyer : c'est la première prescription qui se trouve indiquée par le rituel.

Le Grand-Aumonier prit la liberté de lui répondre que ceci n'était et ne devait être indispensable que lorsque l'administrateur du sacrement ne connaissait ni la famille ni les parens du néophyte, et lorsqu'on allait enregistrer les noms de l'enfant pour lui constituer un état civil ; mais que ce n'était pas lui, Cardinal et Grand-Aumônier, qui devait écrire tout cela sur les registres de la chapelle, et que tout le monde savait très bien que Madame Royale était la fille légitime du Roi, frère aîné de Monsieur.

Là-dessus, voici le docte parrain qui s'adresse au Curé de Notre-Dame, lequel assistait d'office à la cérémonie, parce que son église paroissiale est celle du château. — Monsieur le Curé, lui dit-il avec un ton formaliste, vous avez fait et dû faire un plus grand nombre de baptêmes que M. le Cardinal, et je vous prie de nous dire si mon objection n'est pas fondée.

Cet ecclésiastique inclina respectueusement sa tête, en disant que la chose était de prescription générale, mais que dans la circonstance où l'on se trouvait, il ne se serait pas conduit autrement que Monseigneur le Cardinal......

— Il n'y a jamais d'autre Monseigneur que nous autres, en notre présence, épilogua son Altesse Royale, et le pauvre Curé fut bien confus d'avoir négligé cette partie de cérémonial. Comme il apparaissait visiblement de ces observations de Monsieur,

qu'il ne connaissait pas moins bien le rituel de Paris que l'étiquette du Louvre, chacun en conclut nécessairement que Monsieur n'ignorait de rien, et je suppose qu'il n'en fut pas fâché (1)?

(1) Quand nos princes et nos prélats vont être revenus de leur émigration, souvenez-vous qu'il ne faut jamais donner le *Monseigneur* à ces derniers quand on se trouve en présence d'un prince du sang royal de France, pour qui cette qualification doit être réservée par exclusion de toute autre personne, fût-elle d'une autre famille souveraine. Comme les personnes royales étrangères n'en sont pas satisfaites, c'est à raison de cette coutume que l'usage de voyager *incognito* s'est établi vers le milieu du règne de Louis XV; car il ne date pas de plus loin.

Quand on se trouve en pareil cas vis-à-vis d'un Cardinal ou d'un vieux Archevêque, ou d'un saint Évêque, on évite seulement de l'appeler *Monsieur;* on tourne autour de l'écueil en louvoyant, et c'est ainsi qu'on lui marque sa révérence.

Mes oncles disaient toujours que cette coutume était bonne à garder, ne fût-ce que pour attester et manifester à messieurs les prélats que, lorsqu'ils se trouvent monseigneurisés par nous, c'est un pur effet de politesse dévotieuse et de courtoisie volontaire.

Mme de Lhospital avait remarqué que lorsqu'un Évêque français n'est pas né Gentilhomme, cette partie du formulaire est supportée fort impatiemment par la noblesse, et toujours est-il que nulle personne de la cour n'aurait voulu donner le titre de *Monseigneur* à M. Boyer, l'Évêque de Mirepoix, quoiqu'on eût perpétuellement affaire à lui parce qu'il était chargé de la feuille des bénéfices. Le Maréchal de Richelieu n'a jamais dit que *Monsieur* à tous les Évêques et les Archevêques du royaume, et personne ne s'en étonnait. Rappelez-vous donc qu'à la réserve de nos Princes, la noblesse française ne doit le *Monseigneur* qu'à M. le Chancelier, et peut-être aux Maréchaux de France, en qualité de juges du Point-d'Honneur? Mais je divague, à ce qu'il me semble, et la conclusion de tout ceci consiste à ne jamais dire Monseigneur à un Évêque devant un Prince du sang. (*Note de l'Auteur,* 1797.)

Écoutez un autre commérage qui me revient à la mémoire. Mme de Beauharnois tenait la fille aînée du Prince Louis de Gonzague sur les fonts de baptême à St-Sulpice, et le Maréchal de Brissac était son compère. Le Curé lui demande son nom de baptême (au Maréchal), et le voilà qui tressaille et se gonfle en son juste-au-corps, en regardant le questionneur entre les deux yeux, portant la main sur le pommeau de sa grande épée en proférant comme un cri-de-guerre, avec une voix qui fait trembler tous les vitraux : TIMOLÉON, MORBLEU ! TIMOLÉON ! ! !

Mme de Beauharnois lui dit après la cérémonie : — Auriez-vous l'obligeance de me dire pourquoi vous avez eu l'air de vous courroucer ?..... — *Ma commère* ! lui répondit-il en vert-galant qu'il était, *ce sont choses à ne point dire à votre Mignonnerie qui les tiendrait pour ennuyantes*, et elle ne put savoir de quelle mouche il avait été piqué !

Je lui dis que le Maréchal avait peut-être été surpris qu'on pût ignorer quel devait être son nom de baptême, parce que les *Timoléon* reviennent souvent dans la généalogie des *Cossé-Brissac*. — Mais, repliqua-t-elle, est-ce que c'est un point d'érudition qui soit obligatoire pour le Curé de notre paroisse?

On n'a jamais raconté si parfaitement bien que Mme de Beauharnois ; on n'a jamais exprimé si délicatement certaines choses qui doivent rester en sous-entendu lorsque c'est une femme qui parle, et pourtant la précision n'en souffre en aucune façon. Il est impossible d'oublier une histoire qu'elle vous a contée. Je lui demandais un jour comment il se fai-

sait qu'elle ne les redît jamais à moins qu'on ne la priât de les répéter ?—Mais ce doit être par instinct, répondit-elle.

Il y a long-temps que je voulais vous parler de Mme de Beauharnois, mais c'est qu'il y a long-temps que je ne l'avais vue, et voilà ce qui m'arrêtait, parce que je travaille en conscience pour vous (1).

La Comtesse de Beauharnois est la femme de France qui cause le plus agréablement et qui parle le mieux, avec une correction noblement naturelle, et facilement élégante ; c'est la personne du monde qui s'entend le mieux et qui réussit le plus sûrement à ménager tous les amours-propres, en évitant de les flatter aux dépens de sa véracité, qui est admirable ; je vous assure que ses innocentes manœuvres, en ces occasions-là, sont une chose curieuse à considérer. Supposez qu'on vienne quêter auprès d'elle un compliment littéraire et que sa conscience ne lui fournisse aucune matière à félicitation, elle hésite en rougissant comme une jeune fille, elle change de

(1) Marie-Françoise Mouschard de Chaban de Menneval, née à Paris en 1741, mariée en 1757 au Comte de Beauharnais et des Roches-Baritant, Lieutenant-Général des armées navales, etc. Depuis la suppression des titres féodaux et nobiliaires, plusieurs ouvrages de cette Dame ont été publiés sous le nom de *Mme Fanny de Beauharnais*. Elle est morte à Paris le 2 juillet 1813. On voit dans un article nécrologique, publié dans les journaux du temps, que la Comtesse de Beauharnais avait été frappée comme d'un coup de foudre en apprenant inopinément la mort de la Duchesse de Brissac qui était son intime amie depuis un demi-siècle, et cet article applique à Mme de Beauharnais ce mot de Thalès à la veuve d'Hyrax : « Vous étiez digne de mourir de douleur. » (*Note de l'Éditeur.*)

physionimie, on ne la reconnait plus; on dirait qu'elle est un peu distraite et légèrement impolie?.. mais si les prétentions reviennent à la charge, elle a l'air de demander excuse de son impolitesse, et ce qu'elle se met à répondre est si judicieusement et si obligeamment tourné, si finement dit, si bienveillant et si parfaitement juste, surtout, que l'auteur de ce méchant ouvrage et ses lecteurs présens, en sont également satisfaits, quoi qu'ils soient d'un avis diamétralement opposé sur le mérite du livre en question.

— Que vous êtes donc spirituellement bonne! lui disais-je une fois chez M^me^ du Boccage, à propos de M^me^ Le Prince-de-Beaumont; je n'aurais jamais eu l'esprit d'imaginer tout ce que vous trouvez moyen de dire équitablement à cette ennuyeuse *Madem. Bonne* à l'endroit de sa *Ladi Sensée*, de sa *Ladi Spirituelle* et de son *Magasin des Adolescentes*. — *Mon Dieu, vous m'étonnez beaucoup*, répondit-elle avec une candeur ineffable, *je ne cherche pas à briller, je tâche de plaire.*

Il y a d'elle une foule de mots vrais et charmans. — *Les femmes aiment de tout leur cœur, et les hommes de toutes leurs forces.* J'entendais un jour l'Évêque anglican Thornton qui voulait disputer contre elle à propos de la supériorité du théâtre anglais sur nos tragiques. — Vous aller m'impatienter, lui dit-elle, *Corneille est un dieu, Racine est une déesse, Voltaire un enchanteur, et Shakespeare un sorcier!* La Marquise de Beauharnois, sa belle-mère et la plus ennuyeuse créature du monde, était horriblement janséniste, et je me souviens qu'elle ne voulait pas (la belle-fille) emprunter pour emporter chez elle un poème

de Voltaire sur le tremblement de terre de Lisbonne, en disant que ce serait un sujet de controverse..... — Et comment donc cela ! — C'est que ma belle-mère ne manquerait pas de me soutenir que les véritables auteurs de ce tremblement de terre sont les jésuites !

Elle a toujours eu l'inconvénient et le défaut, car c'en est un, de vivre dans la supposition d'un monde idéal et dans certaines illusions chimériques dont les méchancetés, les révolutions, les années, les infirmités et les plus tristes vérités du monde réel ne sauraient la faire sortir. Quand on s'opiniâtre à lui chercher des ridicules, et voilà ce qu'on n'oserait faire en sa présence, car il n'est personne à l'épreuve de la séduction qu'elle exerce sans y prétendre: rien n'est plus imposant que sa politesse noble et son goût parfait ; il n'y a pas de préventions ni d'hostilité qui puissent tenir devant son air intelligent et modeste, et je n'ai jamais vu personne qui pût rester insensible à la bienveillance et la grâce naïve de son esprit. M^me^ de Sévigné disait qu'à la cour de Louis XIV, l'esprit de M^me^ de Coulanges était comme une *dignité ;* on dirait dans la société de notre temps, que la bonne grâce et l'aménité de M^lle^ de Beauharnois seraient une *puissance*.

On lui avait appliqué très impudemment et fort injustement une ancienne épigramme de Pavillon sur M^lle^ de la Force :

« Églé, belle et poète, a deux petits travers.
« Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

Il est vrai que M^lle^ de la Force avait toujours la

peau couverte de blanc de céruse, et qu'elle se faisait peindre les sourcils avec les cils des paupières et des veines bleues sur les tempes; mais je puis vous assurer que si la Comtesse de Beauharnois faisait son visage, c'était comme nous le faisions toutes, et qu'elle ne mettait que du rouge ainsi que toutes les autres femmes de qualité. Elle a toujours été blanche comme un cygne, et je n'ai jamais rien vu de si beau que ses yeux! Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle a fait des poésies fort agréables; mais ce que je vous dirai pertinemment, c'est que depuis la mort de son ami, et je puis ajouter de son protégé, M. Dorat, il n'y a jamais eu personne dans son intimité qui fût capable de les faire pour elle. Son épître au Roi de Prusse, qui lui avait écrit en vers, est un véritable chef-d'œuvre.

— Je retourne en Espagne, et je ne sais quand nous nous reverrons, lui disait la Duchesse d'Ossuna; écrivez-moi quelque chose sur mes tablettes, et pour me laisser un souvenir de vous; quelque chose sur l'amour....

— Pourquoi pas sur l'amitié? — Oh non, sur l'amour; j'ai mes raisons... Mme de Beauharnois prit une mauvaise plume (c'est un de ses inconvéniens les moins pardonnables;) et sans fatiguer sa Muse, elle écrivit sur les tablettes en question, ce quatrain charmant :

« Plus beau que les roses timides,
« Plus doux que le miel printanier,
« L'amour porte des traits perfides;
« Comme l'abeille et le rosier.

La culture des lettres, la société des savans, leurs suffrages, ce ton d'afféterie prétentieuse et particulière à la littérature française, à l'époque où Mme de Beauharnois commençait à écrire, ne purent jamais influer sur sa simplicité naturelle et sur son dégoût pour l'*incorrect* et le *précieux*. Elle a toujours évité la recherche en toute chose ; et l'on trouve encore aujourd'hui dans sa conversation toutes les grâces de la naïveté.

Les romans[1], les poésies, les lettres familières et la conversation de Mme de Beauharnois, ont toujours été, pour le bon esprit et le bon goût, dans une harmonieuse concordance, et l'on y reconnaît toujours cet accent de bonté qui part du cœur.

Le premier ouvrage qu'elle publia sous le titre des *Amans d'autrefois* est un roman plein de grâce et de sensibilité ; mais un peu timide, assez tiède et passablement innocent, ainsi qu'il appartenait alors aux premiers essais d'une jeune femme ; l'*Abeylard supposé*, que Mme de Beauharnois préfère à ses autres ouvrages, est bien certainement un chef-d'œuvre de goût, de délicatesse et de sentiment généreux. Je pourrais vous dire, en causant, comment il y a du vrai dans le fond de cette anecdote. Plusieurs volumes d'opuscules ont témoigné quelle était la flexibilité de son esprit et la finesse de ses observations, mais il me semble que le roman de *Stéphanie* porte un cachet de supériorité véritable ; le plan de ce charmant ouvrage est vaste et bien rempli ; l'intérêt s'y trouve habilement ménagé, fortement soutenu ; les situations y sont aussi variées que les caractères y sont naturels et vraisemblables ;

le style en est pur, élégant et simple ; enfin l'éclatant succès qu'ont obtenu les lettres de *Stéphanie*, ne saurait manquer d'assurer à la Comtesse de Beauharnois un rang très distingué dans la littérature de son temps. Quelques instances qu'on ait pu lui faire, elle n'a jamais voulu publier qu'un volume de ses poésies, et vous verrez qu'il renferme des héroïdes et des pièces fugitives aussi remarquables pour leur agrément que pour leur correction.

Je ne vous ferais pas bien connaître Mme de Beauharnois si je négligeais de vous parler de son cœur et de son caractère. Elle a pu réunir à la plus parfaite beauté l'instruction, les talens et le savoir modeste ; à la fermeté la plus constante, une douceur inaltérable ; à la générosité sans bornes, une exquise délicatesse. Elle est restée le plus parfait modèle de cette ancienne urbanité française dont les traditions se perdent, et dont bientôt il ne restera plus chez nous que le souvenir. La Maréchale de Sennectère (Marie de Saint-Pierre), disait toujours : — C'est vrai, mes filles sont assez polies ; mais c'est ma nièce de Beauharnois qui est ma meilleure écolière en fait de politesse ! Toutes ses manières sont remplies d'une dignité douce, image de son âme ; elle est prévenante, affectueuse, affable ; personne ne s'entend mieux qu'elle à rapprocher les distances, mais sans les confondre, et son cœur n'aime à les franchir que lorsque le mérite en fait une obligation. Je ne pense pas qu'un seul mot qui puisse affliger soit jamais sorti de sa bouche, et je puis témoigner que son cœur ne s'est jamais fatigué d'obliger. Si elle avait eu le bonheur d'épouser

un homme que l'on pût aimer, la coquetterie littéraire ne serait pas venue se mettre de la partie ; les illusions n'auraient jamais altéré sa raison naturelle, et la personne la plus parfaite de la terre aurait été la Comtesse de Beauharnois, sans restriction.

Je ne l'ai jamais vue s'impatienter qu'une seule fois, et c'était dans le jardin du Luxembourg qui a toujours été l'endroit aux aventures. Il arrive une manière de joli-cœur qui s'établit derrière nos chaises et qui nous attaque de conversation. Il me paraît si merveilleusement sot, que je le pousse de bêtises, et le voilà qui nous dit qu'en sa qualité d'étudiant en médecine, il était reçu dans toutes les premières maisons de Paris. Il nous demanda si nous connaissions M^me^ de Quibusc et M^me^ de Radimâton, (nous nous sommes toujours souvenues de ces deux noms-là), et comme nous ne pûmes pas lui répondre affirmativement, ceci lui donna la plus mince idée de notre usage du grand monde. — Il y a encore, nous dit-il en ricanant, une jolie Comtesse, une femme charmante pour qui j'ai fait des vers, et qui m'a répondu par d'autres vers où l'on voit combien la Comtesse a été flattée de mon hommage ; c'est la Comtesse de Beauharnois, dont vous aurez sans doute entendu parler....... une femme très-riche, et c'est bien la meilleure petite femme......
— Vous ne connaissez pas la personne dont vous parlez, lui dit-elle sans se retourner, mais avec un accent d'émotion qui m'effraya ! M^me^ de Beauharnois n'est pas si riche !... et sachez qu'elle n'est pas assez bonne pour excuser de plats mensonges......

— C'est précisément à côté de Madame la Comtesse de Beauharnois, repris-je en l'interrompant, que vous êtes venu débiter vos confidences, ayez la bonté de passer votre chemin.

Je n'ai jamais vu colère semblable à celle de Mme de Beauharnois, et c'était pourtant la chose du monde la plus facile à prévoir et la plus inévitable pour elle. C'était justement là ce que devait lui rapporter l'insertion de son nom dans les Almanachs des Muses et les Chansonniers des Grâces!

Avez-vous jamais entendu parler de Cauchemar? C'est qu'il y avait alors par le monde une appréhension cruelle avec une fameuse histoire de cauchemar en circulation. Il y avait deux ou trois ans que la Duchesse de Devonshire éprouvait toujours le même cauchemar : c'était l'apparition d'un horrible singe qui sortait brusquement de sous terre, et qui venait l'arracher de son lit aussitôt qu'elle avait fermé les yeux. Avant de lâcher son bras droit, car c'était toujours par là qu'il la saisissait, et avant de l'étendre sur le dos au milieu de la chambre, il avait pris l'habitude de lui pousser, avec une patte de son train de derrière, un coussin de pied sous les reins; et quand elle était dans cette posture, il sautait sur sa poitrine, il y restait immobile et accroupi en étalant ses vilaines mains sur ses deux bajoues, et lui mirant le fond des yeux jusqu'à son réveil. Voilà comme elle passait toutes ses nuits, cette malheureuse Anglaise. Elle en était tombée dans un état de langueur et de consomption pitoyable : aucun médecin ne pouvait la débarrasser de ce cauchemar,

et Tronchin lui-même avait fait le voyage d'Angleterre inutilement.

— Les cauchemars *persistans* proviennent souvent de l'abus du magnétisme, disait Cazotte (1). Ils peuvent aussi résulter du magnétisme mal administré; ce ne sont pas des incrédules ou des matérialistes qui peuvent guérir cette maladie-là. Ce n'est pas ce qu'on croit... ; et comme il ne répondait jamais aux questions qu'on pouvait lui faire, on n'en savait rien de plus.

On fut quelque temps sans voir Cazotte; on apprit qu'il avait passé huit jours à Londres, et Mme de Devonshire écrivit à Paris qu'elle était guérie radicalement.

Mme de Beauharnois changeait et dépérissait à vue d'œil. — Ce n'est rien disait-elle à ses parens et ses amis qui s'en inquiétaient; et quand on la pressait de répondre, et qu'elle avait commencé par s'en amuser, elle finissait par en pleurer d'impatience..... — En vérité lui disais-je, on ne vous reconnaît plus, et je ne conçois rien à ce que vous avez.

— Si je vous le disais, me répondit-elle en souriant, j'en serais honteuse!

— Parlez-moi franchement, ma chère, ou je ne

(1) Jacques Cazotte, auteur du poëme d'*Olivier*, du *Diable Amoureux* et autres charmans ouvrages, né à Paris en 1720. Après avoir été sauvé miraculeusement du massacre des prisons, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire, et monta courageusement sur l'échafaud de la barrière du Trône, en 1793. (*Note de l'Auteur.*)

croirai plus à votre amitié. « Peut-on cacher son cœur aux cœurs qui sont à nous? »

La maladie qu'elle éprouvait était un cauchemar aussi persistant que celui de la Duchesse de Devonshire, et ce n'était certainement pas à l'usage ou l'abus du magnétisme qu'on pouvait l'attribuer, car elle avait des magnétiseurs une crainte mortelle, une horreur invincible; et je me servirais du mot d'exécration s'il ne faisait pas disparate avec un caractère aussi tempéré que le sien. Je vous affirme qu'elle a toujours été de la sincérité la plus candide; ainsi n'allez pas soupçonner celle de son récit, où je tâcherai de ne rien omettre, et où vous pouvez être assuré que je n'ajouterai rien.

Aussitôt que ses femmes étaient sorties de sa chambre à coucher et que les rideaux de son lit avaient été fermés, elle éprouvait une oppression fiévreuse; elle ne manquait pas de sonner, et personne ne venait. Elle entr'ouvrait ses rideaux pour ne pas étouffer, et voici l'étrange illusion dont elle était obsédée.

Elle apercevait d'abord un brasier des plus ardens qui remplissait l'âtre de sa cheminée. Elle entendait ouvrir les deux battans d'une porte qui communiquait de sa chambre à son second salon, et puis elle entendait tousser en fausset avec une opiniâtreté criarde.

Il arrivait premièrement dans sa chambre une femme très grande et misérablement vêtue, dont les sales jupons étaient rongés inégalement jusqu'à mi-jambes, et dont la tête était couverte d'un bavolet de grosse toile écrue, ce qui n'empêchait pas de voir qu'elle

avait des cornes au front. Ces deux cornes de la femme n'étaient pas plus longues que le doigt, comme celles des génisses; elles n'étaient pas acérées, et même il y en avait une plus courte que l'autre et qui paraissait avoir été cassée, rompue, brisée violemment. Quoi qu'il en fût, cette vilaine personne allait tout de suite attiser le feu sans avoir l'air de s'occuper d'autre chose; il paraît que c'était son unique emploi dans le cauchemar, et c'est pourquoi la Comtesse avait tout le temps de la regarder. Il se trouvait dans la chambre et principalement autour de son lit, une légion d'horribles figures qui se transformaient silencieusement en choses informes, et qui se reproduisaient sous une autre image en changeant continuellement d'apparence et de dimension ; mais ce qui la tourmentait le plus, c'était cette malheureuse toux qu'elle entendait hors de la chambre et dont elle avait déjà si souvent et et si tristement expérimenté l'inconvénient pour elle.

Le héros de ce drame nocturne était un petit monstre d'enfant qui avait la coqueluche, qui toussait comme un diable enrhumé qu'il était, et qu'on finissait par amener dans cette chambre à pas comptés, avec des airs de grande importance et des précautions infinies. Il était conduit par un diable de médecin qui ressemblait de visage à Mme de Beauharnois, la douairière, et son escorte était composée d'une foule de démons qui lui faisaient des caresses et des tendresses à n'en pas finir. Parmi tous ces farfadets de l'escorte, il n'y avait pas de ces figures monstrueuses comme celles qui tapissaient le fond de

la chambre, mais c'étaient des physionomies si diablement bêtes, si sottement adulatrices et si platement flagorneuses que le désespoir en prenait ! Le jeune valétudinaire qu'on asseyait au coin du feu sur un coussin d'ottomane, avait la taille d'un enfant de cinq à six ans ; il avait toujours un habit de taffetas bleu de ciel : il était bouffi comme un abcès, mais très pâle ; sa tête était prodigieusement grosse, il avait des cheveux roux qui étaient relevés à racines droites, et l'on voyait sur son front deux germes de cornes qui ressemblaient à des coquilles d'escargot.

Il y avait toujours entre les familiers de ce petit monstre et son docteur (qui ressemblait à la Marquise de Beauharnois) il y avait régulièrement tous les soirs une dissertation bruyante avec des pourparlers très animés dans un langage inintelligible et qui n'étaient interrompus que par les accès de colère et les quintes de toux de ce petit coquelucheux. Il en résultait toujours une sorte de tumulte et de chaos fantastique, au milieu duquel on venait arracher la Comtesse de Beauharnois de son lit. Il y avait alors une manière de géant à barbe blanche qui la soulevait par les cheveux et qui la laissait retomber rudement jusqu'à terre en la maintenant toute droite, et ceci jusqu'à ce qu'elle eût ployé les genoux. Alors on lui relevait les jambes en arrière, ce qui lui disloquait les jointures et la faisait cruellement souffrir dans les deux articulations génuflexiles ; ensuite de quoi l'on attachait fortement ses jambes relevées avec une petite chaîne à tourniquet dont on lui faisait une ceinture. On n'omettait jamais de lui pla-

cer ses deux mains sur les hanches, en ayant soin de lui écarter les bras du corps afin de les arrondir en forme d'anses, et puis, on enfonçait brutalement et très inhumainement dans son gosier des oignons blancs, des racines de guimauve, des bâtons de réglisse, des paquets de chiendent, des quartiers de pommes et des monceaux de figues sèches. On y ajoutait du miel roux et du miel de Narbonne, qu'on lui faisait entrer dans la bouche et la gorge avec des spatules de bois, et puis c'était de grosses poignées des quatre-fleurs qui l'étouffaient plus que tout le reste, disait-elle, et son supplice n'était un peu soulagé que lorsqu'on en venait à lui faire avaler une énorme quantité d'eau froide au moyen d'un entonnoir de ferblanc.

Mais voici le Diable qui battit Job! En la prenant par ses deux anses, ainsi qu'une demoiselle de paveur, car on n'a jamais vu cafetière de sa taille, et de cette contenance, on allait la mettre au feu pour y bouillir pendant toute la nuit comme un coquemard de tisanne..... — Non, disait-elle en gémissant et pleurant du souvenir de ses tortures, au travers de ses rires, — Non, jamais on n'a souffert un martyre semblable à celui que j'éprouve toutes les nuits! Il me semble aussi que je m'entends rugir de douleur et que la grande femme se met à dire : — Allons donc, on est trop heureuse de souffrir pour ce bel ange! Il y a quelquefois des dissertations de cet indigne médecin qui me révoltent, et c'est quand il entreprend de démontrer à tous ces démons, qui en rient aux éclats, que je ne dois pas souffrir autrement qu'une bouilloire, et que je

ne suis pas plus à plaindre qu'un autre coquemard, par la raison, leur dit-il, que je porte en moi la quantité voulue de liquide, afin de ne pas me *torréfier* : — Ah ! si je ne l'avais pas fait pourvoir du volume d'eau requis par les lois de la physique afin d'éviter la *dessiccation* complète, à la bonne heure ! elle aurait sujet de se plaindre ; mais vous savez que les vases remplis de liquide ne sauraient être détériorés par l'action du feu.... Enfin c'est pour en éclater de fureur, fût-on devenue cruche de terre ! et c'est cet infernal pédant qui me tourmente le plus, sans compter qu'il ressemble à ma belle-mère, à s'y tromper !

— Est-il possible, lui demandai-je, est-il bien vrai, que vous puissiez faire un si bizarre et si fâcheux rêve avec une régularité si surprenante ?

— Je vous l'assure ! me dit-elle, tous ces détails incroyablement ridicules et ce long verbiage au sujet de ce que je crois éprouver, entendre et voir, est d'une exactitude parfaite, et c'est absolument le même rêve avec les mêmes souffrances pour moi toutes les nuits. Vous savez que je ne fais jamais d'histoires ; vous voyez combien je suis abattue d'un pareil régime, et j'en souffre si cruellement que je ne veux plus me coucher.

Cazotte avait fini par la délivrer de ce cauchemar, et tout ce qu'elle avait connu du remède employé par lui, c'est qu'il avait proféré certaines formules de prières en lui touchant les mains. Mais elle m'a dit ces jours passés que depuis la mort de Cazotte elle avait éprouvé d'autres obsessions qui n'étaient pas moins fatigantes pour elle, et c'est à la suite de cela

qu'elle a pris cette habitude de dormir sur un fauteuil, habitude où l'on veut absolument trouver une sorte de manie, mais dont je ne saurais certainement la désapprouver !

Je l'ai trouvée bien établie dans un grand appartement de l'hôtel de Lorges, rue de Sèvres, et nous nous sommes revues avec un attendrissement bien partagé. Elle en a éprouvé tant d'émotion qu'elle en est restée saisie, ses mains dans les miennes, et sans pouvoir me parler, en me regardant avec les larmes aux yeux pendant sept à huit minutes. Elle ne m'a paru ni très changée ni beaucoup vieillie. Elle a consacré sa coiffure et ses habits à la mode de 89. Elle se tient dans un boudoir tout en glaces au bout d'un salon doré, lequel est tendu de cramoisi frangé d'or, absolument comme avant la révolution. — Vous êtes restée bien magnifique! — Je vis de mes provisions : est-ce que j'aurais la contrariété d'apprendre que vous eussiez acheté des meubles en bois d'acajou? — Ne craignez donc pas, et ne me connaissez-vous point? l'acajou me paraît si froid et si sombre qu'il m'attriste à voir, et je crois qu'il m'enrhume? Enfin des niaiseries, des vieilleries, de bonnes petites causeries de l'ancien temps, comme des pensionnaires qui se retrouvent; et puis, comme vous pensez bien, de lamentables paroles et des souvenirs déchirans sur la destinée de nos princes, et la perte de nos amis!

Elle m'a dit que la V^sse de Beauharnois était devenue l'intime amie de M^me Tallien, et qu'elle avait épousé le général Buonaparté, ce qui lui faisait bien de la peine à cause des enfans du Vicomte, son ne-

veu. Au reste, on n'a jamais à risquer de rencontrer celle-ci chez la Comtesse, attendu qu'elles ne sont pas en relation plus intime et plus suivie qu'avant la révolution. Elle avait à dîner ce jour-là Madame et Mesdemoiselles de Rohan, la Duchesse de Villeroy, ma bonne et sainte amiela C[sse] d'Hautefort, et je ne sais combien d'Altesses étrangères. Les hommes que je vis arriver chez elle avant mon départ étaient le Prince Ferdinand, le Prince Camille, MM. de Roquelaure, de Boufflers, Delille, de Pougens, de Laval, de Cossé-Brissac, et le surplus des convives était composé de plusieurs jeunes gens qui me parurent avoir de la politesse et de la distinction dans l'esprit.

— Et le Chevalier de Cubières-Palmezeaux? lui dis-je à l'oreille ; on m'a dit qu'il était insupportablement ennuyeux[1], et que vous devriez avoir la complaisance de fermer votre porte à ce poète crotté.

— Vous pouvez ajouter *indécrottable,* me répondit-elle à voix basse, mais écoutez ce que je dois vous en dire : Il m'a sauvé la vie en 93, il a vendu son dernier contrat de rente pour acheter et payer ma mise en liberté ; il n'a jamais voulu souffrir que je le rembourse, et comme il est resté sans aucune ressource, je lui donne une chambre ; il mange ici quand il en a la volonté, et quand il est en fantaisie d'aller dîner ailleurs que chez moi, je ne m'en plains pas ; mais je ne l'en chasserai jamais, comme vous pouvez croire? Voilà toute mon histoire avec M. Dorat-Cubières, à moins d'ajouter charitablement pour nous deux, qu'il a soixante et dix ans

révolus, et que j'en aurai soixante-six au mois de février prochain.

Le Marquis de Cubières, Ecuyer du Roi, est un honnête homme d'esprit, ainsi qu'il appert des *Actes des Apôtres* où il a fait beaucoup d'articles. Son frère, le Chevalier de Cubières, Ecuyer de Mme la Comtesse d'Artois, a toujours eu la manie de rimer en dépit de Minerve, et je me souviens de ce qu'en l'année 1790, il avait eu la bonté de me dédier et de m'envoyer une Héroïde qu'il avait composée pour moi, et que j'ai toujours fait semblant de n'avoir jamais reçue; je me rappelle aussi qu'il voulait intenter un procès à mon suisse, à raison de ce qu'il aurait perdu ce beau paquet qu'il m'avait adressé de Versailles, et *franc de port,* ajoutait-il, sous le cachet de Mme la Comtesse d'Artois! voilà qui méritait les galères, à son avis; mais la rigueur et l'exigence de son humeur aristocratique ne l'ont pas empêché d'entrer en 92 au conseil de la *Commune,* où, du reste, il a servi beaucoup d'honnêtes gens du mieux qu'il a pu. C'est un pauvre homme absolument dénué de courage, et que la peur de la guillotine avait terrifié. Pour imiter tout doucement les Brutus et les Scévola des sections de Paris, il avait cru faire merveille en accolant à son nom celui de feu M. Dorat; voyez la belle recommandation auprès des Montagnards?

— Mais, Monsieur, lui disait bonnement Mme de Beauharnois, comment se fait-il que vous puissiez composer, prendre la peine d'écrire et faire imprimer, corriger en épreuve et avoir le courage de publier des vers pareils à ceux-ci :

« Il n'est pas d'homme riche et même d'indigent,
« Qui n'ait lu la Henriade et qui n'en soit bien aise !
« Sans la philosophie, on n'est qu'un animal.
« On croit faire du bien, on ne fait que du mal ! »

Voilà, je vous assure, une marque d'aveuglement, et permettez-moi de vous dire, une témérité que je ne conçois pas ! C'est de la poésie comme on en fait dans la famille Necker, et je vous demande excuse pour la comparaison.

Le Chevalier de Cubières n'a, je crois, jamais dit qu'une jolie chose en toute sa vie, et c'était à souper chez Mme de Staël (en tête-à-tête et pendant sa jeunesse). Elle n'avait à lui donner que des cotelettes et des rognons de mouton, un gigot de mouton qui n'était pas des plus tendres, et finalement des œufs brouillés dans le jus du mouton roti. Pour le dessert, il se mit à lui chanter :

« Églé me croit berger. »

Mon Dieu, mon enfant, en m'asseyant ce matin devant mon pupître, je me demandais ce que j'allais trouver à vous dire en attendant l'assemblée des Notables? il me semblait que je vous avais conté bien des choses, mais vous voyez que si je laissais courir ma plume elle ne manquerait pas de matière, et je crois véritablement que j'en mourrais à la peine avant d'arriver jusqu'à la révolution?

## CHAPITRE II.

Mme de la Mothe. — Éducation de cette aventurière, sa généalogie, sa famille et son frère le Baron de St. Remy, — Immensité des charités de l'Archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. — Mot d'une femme du peuple à ses funérailles.—Mme de la Mothe à l'hôpital.— La sœur Victoire.— — Un libelle par l'auteur de Faublas. — Mot de M. de Bièvres à Mme de la Mothe. — La famille des Comnène — Opinion de l'auteur sur leur généalogie. — Les juifs, les Maniotes et les Corses. — Harangue du cardinal de Bausset à Madame Élisabeth. — Embarras des finances et convocation des notables. — Compte rendu de M. Necker après sa sortie du ministère.

---

Mme de la Mothe, cette femme faussaire et filou, cette impudente et criminelle voleuse dont je vous ai détaillé les principaux méfaits, avait été élevée par la charité de cette bonne Mme de Boulainvilliers, dont j'ai dû vous parler à propos du Comte de Sade? Je me souviens que celle-ci m'était venue proposer de contribuer à cette bonne œuvre, et que je donnai quelques louis pour être employés au trousseau de cette Demoiselle de Valois, qu'on allait mettre en pension à l'abbaye de Longchamps. Ce grand nom de Valois avait interressé Mme de Boulainvilliers pour cette jeune fille et pour son frère qui était un simple matelot. M. d'Hosier, le juge

d'armes, eut l'obligeance d'examiner les papiers de leur famille, que l'on avait eu la charité de retirer de chez un procureur qui les retenait en nantissement d'une somme de deux à trois mille livres, à lui due par la succession de leur père. Il fut prouvé que cette famille tirait son origine d'un Charles de Valois, Baron de Saint-Remy, lequel était fils naturel de Charles IX. Il y avait eu successivement dans leur ascendance une suite de prodigues et d'insensés qui s'étaient laissé réduire à l'aumône; mais, comme la Baronnie de Saint-Remy leur était substituée à perpétuité de filiation masculine, il y aurait eu de la ressource avec toute autre personne que leur père, lequel était un joueur, un escroc et un dénaturé.

L'Archevêque de Paris (M. de Beaumont) avait répondu de trente-six mille livres qu'il fallait de prime-abord à ce M. de Saint-Remy pour opérer la libération de sa terre; mais, quand M. l'Archevêque apprit qu'il ne s'en était servi que pour emprunter justement la même somme, et qu'il avait été la dissiper sans avoir eu l'air de songer à l'arrangement de ses affaires, il ne voulut plus entendre parler de ce débauché. On a supposé qu'il était parent de MM. de Beaumont, et ceci n'est pas vrai. Certaines personnes ont prétendu que M. l'Archevêque n'aurait pas dû l'abandonner à son malheureux sort; et voyez la belle exigence de ces bonnes âmes! M. l'Archevêque avait un peu plus de cinq cen mille livres de rente, tant par les biens territoriau et les droits féodaux de son siége, que par ceux d abbayes qu'il possédait en commande. Il en pr

vait annuellement quatre cent trente mille livres, afin de les distribuer en bonnes œuvres, et l'on n'était pas content! mais ce n'était pas cette sorte d'iniquité qui l'affligeait. Votre bonne Dupont n'aura pas manqué de vous raconter comment elle avait conduit M[me] Roland, sa nièce, aux funérailles de ce grand Prélat. — *Ce pauvre Monseigneur!* disaient des femmes du peuple en le regardant sur son lit de parade, *si on lui demandait un louis d'or, ça serait capable de le faire revenir.....* On s'amusait un jour à calculer que depuis son entrée dans l'épiscopat jusqu'à l'époque de sa mort, il avait dû lui passer par les mains, sans qu'il en restât rien à ses doigts, environ deux cents millions de livres tournois. Il aimait tendrement son neveu qui n'a pas douze mille livres de rente, et voilà sa plus belle oraison funèbre.

Aussitôt que Mademoiselle de Saint-Remy-Valois avait pu dérouler sa belle généalogie, elle avait obtenu deux pensions sur la cassette de la Reine et celle de Mesdames; et de plus, M. de Penthièvre avait fait placer son frère en qualité d'enseigne de marine, avec une pension de cinquante louis sur les fonds de l'amirauté. Il a toujours été fort bon sujet, et à l'époque du procès de sa sœur, il était déjà lieutenant de vaisseau.

Après cette infâme exécution de la marque, du fouet et de l'amende honorable, vous pensez bien que ce malheureux jeune homme a dû quitter le service du Roi; mais notre bon Duc de Penthièvre n'en a pas moins continué de lui faire payer une pension de quinze cents livres, avec laquelle il est

allé vivre en Corse, où l'on n'y regarde pas de si près. Je vais avoir à vous parler de la Corse à propos d'extraction royale, mais pour en finir sur Mme de la Mothe, il me reste à vous conter une équipée de Mmes de Bayes, de Tott et de Blot, qui s'en allèrent à l'hôpital de la Salpétrière, sous prétexte de visiter ce bel établissement, et qui voulaient absolument qu'on leur fît voir Mme de la Mothe. Sœur Victoire, la Supérieure, avait commencé par éluder leur proposition, mais Mme de Blot revenant à la charge et disant qu'elle était Dame de Mme la Duchesse de Chartres, la Religieuse lui répondit judicieusement que c'était une raison de plus pour être charitable, et qu'elle ne saurait lui faire montrer la personne en question. — Mais pourquoi donc pas, ma bonne Sœur?.... — Madame, elle n'a pas été *condamnée* à cela.

On a débité que cette réponse de la Sœur Victoire avait été faite à la Princesse de Lamballe, qui n'a de sa vie mis les pieds à l'Hôpital Général. « Et voilà justement comme on écrit l'histoire ! »

Cette impudente aventurière était si profondément corrompue, qu'elle avait entrepris de soulever, à force d'arrogance, un poids d'infamie dont elle aurait dû gémir dans l'accablement. Il ne fut pas difficile de la conquérir pour le Duc d'Orléans et de l'enrôler sous la bannière du Palais-Royal ; aussi quand elle eut achevé son temps de prison, on apprit qu'elle osait parler de la Reine avec une insolence intolérable. On rapporta que M. de Bièvres, qui la connaissait de longue date et qui fut choqué de son outrecuidance, avait été lui dire, aux galeries

du Palais de Justice; — Qu'est-ce que vous venez faire ici? Soyez donc prudente, et tâchez de ne pas vous faire *remarquer*. On a fait imprimer en Angleterre un affreux libelle contre la famille royale, et sous le nom de cette femme, mais on a su qu'il avait été composé par un écrivain gagiste du Palais-Royal, appelé Louvet de Couvray (1).

A propos de l'île de Corse, je vous dirai qu'on avait parlé d'une famille qui prétendait avoir le droit de faire revivre le nom de Comnène. On commença par dire que cette fumée d'ambition pouvait être soufflée par M. Gravier de Vergennes, attendu qu'une demoiselle phanariote, qu'il avait épousée pendant son ambassade à Constantinople, avait, je ne sais comment, des rapports d'alliance ou de parenté avec cette famille corse dont il est question.

Suivant ces nouveaux Comnène, ils auraient été les descendans du dernier Despote de Trébisonde; ils auraient été s'établir pendant plusieurs générations avec les Maniotes, autrement dit les brigands de Mania, qui sont les plus infâmes coupe-jarrets du Péloponèse. Chérin n'augurait pas bien de leurs preuves, attendu que de Maniotes, ils étaient devenus Corses, et que, du reste, il résultait visiblement du petit nombre de papiers qu'ils produisaient, qu'ils n'avaient jamais porté d'autre nom patronymique que celui de *Stephanopoulo*, ce que Chérin traduisait tout simplement par *fils d'Etienne*.

(1) Jean-Baptiste Louvet, auteur du roman de *Faublas*, et membre de la Convention, né en 1761, mort à Paris en 1798

Chérin disait aussi que la raison pour laquelle l'île de Corse est si magnifiquement pourvue de grands noms italiens, est une suite de la persécution qu'on avait exercée contre les juifs d'Italie pendant l'année 1443 et les suivantes.

Il paraît que la plupart de ces Hébreux, qu'on avait décidés ou forcément obligés à recevoir le baptême, étaient allés se réfugier en Corse, à peu près vers le milieu du quinzième siècle, et qu'ils continuèrent à y porter les noms et les armes de Colonna, d'Orsini, Doria, Feretti, Buona-Parte, Fieschi, et autres vieux noms chrétiens qui leur avaient été concédés suivant l'usage du temps et du pays, par les personnages de ces anciennes familles qui leur avaient servi de parains. C'est par la même raison qu'on voit encore aujourd'hui tant de juifs portugais se trouver en possession des noms du Costa, Pinto, Cappadoce et Ménézès, par exemple. Il paraît aussi que tous ceux des réfugiés en question, qui s'opiniâtrèrent à judaïser en Corse, y furent exterminés par les indigènes; mais il faut espérer que ceux de leurs descendans, qui s'y perpétuent, ont fini par embrasser le christianisme en réalité?

Je ne sais trop ce qu'il arriva des manœuvres de M. de Vergennes ou des recherches de M. Chérin; mais, toujours fut-il que ce M. Stephanopoulo eut l'honneur d'être présenté au Roi sous le nom de Comte Comnène. On était déjà trop occupé des affaires du royaume et de la noblesse de France, pour s'intéresser à un pareil débat entre le patriciat de l'empire d'Orient et la noblesse de l'île de Corse;

on trouva plus expédient de se moquer que d'examiner la généalogie publiée par ce gentilhomme ; et du reste, autant que je puis m'y connaître, elle était loin d'être satisfaisante pour lui. Mais, comme le nom qu'il revendiquait ne pouvait lui donner aucune prérogative de rang; comme la chose ne pouvait porter aucun préjudice à nulle famille de France, et surtout, comme il n'appartenait à personne de faire poursuivre un prétendant grégeois en usurpation de nom et d'armes, on lui fit bonne composition de l'obligeance de M. de Vergennes; et voilà tout ce qu'il en fut. Ce Comte Comnène avait un frère ecclésiastique et d'une conduite parfaitement régulière; ce qui, nous disait-on, doit être remarqué dans un prêtre corse. Je suis persuadée que l'Abbé Comnène était, dans cette prétention, de la meilleure foi du monde; mais on n'en disait pas autant de l'aîné. Je ne voudrais pourtant pas décider sur une prétention que je n'ai peut-être pas bien examinée, parce qu'elle était sans importance; mais je vous avouerai que ces quatre ou cinq générations, au milieu des brigands, ne sauraient m'inspirer plus de confiance que de vénération. On trouvait que c'était bien assez d'être Corses, sans avoir été Maniotes (1).

(1) Je demandais un jour à Chérin comment il se faisait que ces deux Stéphanopoulo n'eussent pas eu la précaution d'arranger leurs armoiries en conséquence de leur prétention bysantine. — Madame ! est-ce que vous connaîtriez les armes des anciens Comnène?... — Eh ! vraiment oui, mon fils les a dans ses archives, appliquées sur une bulle d'or, et c'est précisément cette bulle qui confère à tous les Créquy la Philocratie de l'Em-

Je ne sais si je vous ai dit que dans les finances du royaume il y avait de l'embarras, si ce n'est du désordre, et quand on eut renvoyé M. Necker après les dix-huit mois de son désastreux ministère, on imagina de convoquer les Notables du royaume, afin de leur demander leur avis sur la nature des remèdes appropriés à nos maux ; il ne sagissait pourtant que de faire des économies, et personne ne pouvait les indiquer aussi pertinemment que ceux qui recevaient et dépensaient les deniers de l'État ; mais depuis la *liberté de la presse*, aucun ministre ne voulait prendre sur lui d'opérer des retranchemens dont l'effet naturel aurait été de lui susciter des ennemis. On visait à la popularité générale ; on craignait l'effet des brochures ; on espérait pouvoir s'étayer des Notables, et l'on comptait présenter certaines mesures économiques, comme étant la conséquence forcée des résolutions délibérées en dehors du conseil. Voilà quel était le mobile de cette résolution désespérée ; mais quand l'esprit des révolutions a germé dans les empires, il y creuse un abîme où la fatalité les pousse inévitablement.

pire d'Orient. — Rien n'est devenu si rare que les chartes du Bas-Empire, les Turcs en ont tant détruit, me dit Chérin, et vous rendriez grand service à ces messieurs en leur communiquant celle-ci. Je ne demandais pas mieux ; mais votre père ne le voulut pas. Cette charte est de l'Empereur Jean II, en l'année 1140, et les armes de Comnène y sont formées d'un aigle éployé, mi-parti d'une croix, laquelle est cantonnée des quatre initiales basiliques. Les armes du Comte Comnène diffèrent essentiellement de celle-ci, et je m'étonnerais que des *Porphyrogénètes* n'en eussent pas conservé la tradition.

(*Note de l'Auteur.*)

La composition des prétendus Notables était parfaitement d'accord avec le motif de leur convocation. Il ne s'y trouvait que six Ducs et Pairs et cinq Prélats ; et dans la liste des Maires de ville au nombre de vingt-quatre, on fut obligé de se passer du Maire de Cognac qui s'en excusa de la manière suivante auprès du Baron de Breteuil : — « Monsei-« gneur, j'ai reçu la lettre close que vous m'aviez « fait l'honneur de m'adresser de la part du Roi, « à cette fin de me trouver à Versailles à l'assemblée « du 29 janvier, en cette présente année 1787. Je « vous prie de dire à Sa Majesté que je suis bien « flatté de son choix, mais que je ne puis le rem-« plir parce que j'ai des paiemens considérables à « faire le 30, et je vous prierai de me marquer si « je ne pourrais pas me faire remplacer par mon « premier commis, qui est un homme de sens « et qui a la signature. Il est inutile de vous dire « que j'ai en lui toute confiance. J'espère au sur-« plus, Monseigneur, que tout se passera bien, et « que nos eaux-de-vie et nos farines n'en souffri-« ront pas ? »

On persiffla d'abord et puis on siffla MM. les Notables, et véritablement je ne me rappelle rien qui mérite souvenir ou qui puisse faire honneur à leur assemblée, si ce n'est le discours qui fut adressé par M. de Bausset, Évêque d'Alais, à Madame Elisabeth de France, en lui remettant le cahier des états de Languedoc (1). — « Madame y

(1) Louis-François de Bausset, ancien Évêque d'Alais et Cardinal de la Sainte-Église Romaine. C'est à cet illustre écrivain

« disait-il à cette aimable et sainte Princesse, si la
« vertu descendait du ciel sur la terre, si elle se
« montrait jalouse d'assurer son empire sur tous
« les cœurs, elle ne manquerait pas d'emprunter
« les traits qui pourraient lui concilier le respect
« et l'amour des mortels.

« Son nom annoncerait l'éclat de son origine et
« de ses heureuses destinées : elle se trouverait
« placée sur les degrés du trône. Elle porterait sur
« son front l'innocence et la candeur de son âme.
« La douce et tendre sensibilité serait peinte dans
« ses regards, les grâces touchantes de son jeune
« âge prêteraient un nouveau charme à toutes ses
« actions et à tous ses discours. Ses jours, purs et
« sereins comme son cœur, s'écouleraient au sein du
« calme et de la paix que la vertu seule peut pro-
« mettre et peut donner. Indifférente aux hom-
« mages, aux honneurs, aux plaisirs dont sont
« environnés les enfans des Rois, elle en connaît-
« trait la vanité ; elle n'y placerait aucune idée de
« félicité durable ; elle trouverait un bonheur plus
« solide et plus vrai dans les charmes de l'amitié ;
« elle aurait soin d'épurer au feu sacré de la reli-
« gion ce que tant de qualités précieuses auraient
« pu conserver de profane. Sa seule ambition serait
« de rendre son crédit utile à la vertu malheureuse,
« à l'indigence, à la souffrance du pauvre ; sa

que la France et la religion doivent les deux excellens ouvrages : intitulés : *Vie de Fénélon et de Bossuet*. M. le Cardinal de Bausset est mort à Paris en 1826, âgé 78 ans.

(*Note de l'Éditeur.*)

« seule inquiétude, de ne pouvoir dérober le secret
« de sa vie à l'admiration publique ; et dans cet
« instant même, où son humilité ne lui permet pas
« de fixer ses regards sur sa propre image, elle
« ajoute, sans le vouloir, au nouveau trait de res-
« semblance entre le modèle et le tableau. »

M. Necker ne pouvait négliger aucune occasion de se mettre en scène ; il ne manqua pas de vouloir profiter d'une circonstance où l'on avait à parler finances, et le moyen qu'il imagina fut de publier un mémoire qu'il avait composé pour *éclairer* le conseil de S. M ; il y joignit je ne sais quels tableaux financiers qu'il intitula *Compte rendu* de son administration, et vous imaginez ce que pouvait être un écrit de M. Necker sur M. Necker ! Il osa faire imprimer et distribuer ce document sans en demander l'autorisation du Roi dont il avait été le ministre ; il avait, disait-il, à ménager sa réputation de capacité financière ; il appelait ceci *ma Renommée*, cet homme des quatre règles, ce personnage à crédit, ce traficant d'escomptes ! et les explications qu'il daignait opposer au blâme universel étaient d'une impertinence inouïe. Ce n'était pas seulement l'orgueil encyclopédiste et protestant qui vous y choquait, c'était une sorte d'importance à la Turcaret et de fatuité juive. Ce fut alors que les partisans de M. de Maurepas, ce vieillard frivole qui n'eut d'autre énergie que celle de sa rancune contre Louis XV, qui n'avait rétabli les anciens parlemens que pour remettre en question ce qui se trouvait décidé, et qui s'était fait un jeu de contrarier la sagesse et les grandes vues de M. Turgot : et lui

alors que les approbateurs de M. de Maurepas durent s'apercevoir à quel homme et dans quelles mains il avait livré les secrets de l'État, les intérêts de la Couronne, et malheureusement, le repos de la France!

du pays ne disent rien du tout de ces Chalençon, et surtout parce que ce gentilhomme auvergnat ne manqua pas d'échanger son nom contre celui de Polignac, et qui dénote assez qu'il y trouva quelque profit nobiliaire. Ceci fut au détriment des collatéraux du dernier Vicomte, et parce que la possession successive de sa vicomté n'était pas soumise au régime salique. A raison de plusieurs motifs que je ne saurais détailler ici, les généalogistes anciens et modernes ont toujours estimé que ces Vicomtes de Polignac et du Vélay devaient être issus de race gauloise, et c'était dans tous les cas une des plus antiques et des plus nobles familles de la chrétienneté. Il existe encore un ou deux rejetons de cette vieille souche, et le Marquis de Polignac dont j'ai dû vous parler à propos de la famille d'Orléans, était devenu l'aîné de ce rameau, lequel est positivement extrait de l'ancienne tige de Polignac. Il était de vos parens par les Blanchefort; il a laissé des enfans mâles, et je n'ai pas autre chose à vous dire de lui. Les Polignac, dont il me reste à vous parler, ne sont que des Chalençon.

Cette malencontreuse famille était composée d'un Comte de Polignac qui n'avait qu'un fils ecclésiastique, et qui ne paraissait presque jamais à Versailles; de son neveu, le Comte Jules, insignifiant personnage et mari d'une Demoiselle de Polastron qui était une jeune femme charmante; enfin d'une sœur aînée de ce même Comte Jules de Polignac, fille majeure, à qui sa laideur et sa pauvreté n'aplanissaient pas les voies du mariage, et qui, du reste, était d'orgueilleuse et méchante humeur. Elle n'avait aucun

autre rapport avec la céleste et chaste sœur du Dieu du jour, sinon qu'elle s'appelait Diane et qu'elle était furieusement vindicative.

Cette Phœbé d'Auvergne avait la passion de s'établir à la Cour; et comme elle ne pouvait s'y faire présenter, parce qu'elle ne pouvait être reçue ni titrée par aucun chapitre de Chanoinesses, à raison de ce qu'il se trouvait dans ses quartiers du côté, de sa grand'mère, une lacune à cause de mésalliance, on imagina de la faire sauter à pieds joints par-dessus cette case vide, et de la pousser à Dame au moyen d'un brevet de Comtesse. Le Roi voulut bien se prêter à cette innovation sans motif raisonnable et sans exemple; c'est le diplome de cette Comtesse Diane qui a fait la planche, et voilà ce qu'on appelle un *brevet-de-Dame*, aujourd'hui (1).

(1) Voici le verbal de ce diplôme, ainsi qu'il est minuté sur les registres de la Maison du Roi, où M. de Breteuil avait eu la complaisance de le faire copier pour moi :

LOUIS, *par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui les présentes verront, Salut. Voulant donner à notre amée, la Damoiselle de Polignac, une marque de notre protection royale et de notre dilection, comme aussi temoigner des sentimens de satisfaction qui sont éprouvés par nous à l'égard des services rendus à l'État sous les Rois nos prédécesseurs, par aucunes personnes de sa famille, et notablement par le feu Cardinal de Polignac, oncle d'icelle, avons résolu de lui concéder et lui concédons par les présentes lettres qui seront signées de notre main et scellées de notre scel, les qualifications de Dame Comtesse Diane de Polignac; ensemble la prééminence d'icelui rang de Comtesse en toutes choses de cérémonies ou plaidoiries sur toute autre Damoiselle noble non qualifiée, comme également pouvoir timbrer ses armoiries de la couronne qu'il appartient à ladite qua-*

Quand sa famille eut obtenu la faveur de la Reine, ladite Comtesse Diane imagina de se faire colloquer la croix honoraire d'un grand chapitre de Lorraine avec dispense de fournir ses preuves, et ceci fut une autre sorte d'abus qui fit crier toute la noblesse du royaume. Les Chanoinesses ont toujours été des criardes à fendre la nue; aussi firent-elles un si grand bruit de ce passe-droit, qu'il en arriva jusqu'aux oreilles du Roi qui finit par s'en offusquer, et qu'on alla faire entendre à cette Chanoinesse de grâce et de rémission, que Sa Majesté verrait avec plaisir qu'elle ne portât ni cordon ni croix chapitrale.

La Comtesse Diane était donc complètement dénuée de beauté, d'agrémens, de bonté, et même de simple politesse; mais elle était pourvue d'un esprit d'intrigue et d'audace incomparable, et quant à la Comtesse Jules, elle était précisément l'opposé de sa belle-sœur. C'était une personne admirablement jolie, affectueusement polie, décente, obligeante et d'une exquise aménité. Je n'ai rien vu de plus parfaitement agréable que M^me^ Jules de Polignac, et je n'ai jamais connu rien de plus aimable, en apparence ainsi qu'en réalité. Elle avait toute la peau de la blancheur d'un narcisse, avec des yeux délicieuse-

*lité de Comtesse, et ce mandons à nos justiciers, juge-d'armes et tous autres nos officiers à ce commis, pour qu'ils ne s'ingèrent d'y mettre contrôle, empêchement ni toute autre sorte d'impédiment; car* TEL EST NOTRE BON PLAISIR. *Donné à Versailles, etc. Signé* LOUIS, *et plus bas* PHÉLIPPEAUX. *Scellé du sceau privé sur lacs de soie verte, et registré le 4 avril* 1777.

ment doux, et ses lèvres charmantes ainsi que le bout de ses jolis doigts, étaient naturellement d'un incarnat et d'un éclat aussi vif que du satin ponceau. Quand on la vit paraître à la Cour avec sa belle-sœur, on aurait dit une de ces blanches et douces colombes de l'Atlas avec leurs becs et leurs pieds de corail, à côté d'une orfraie, d'une manière de chouette ébouriffée, ou si vous l'aimez mieux, d'une perruche à bec retors, avec des yeux ronds à deux cercles noir et blanc, franc-doubles, assez dépenaillée pour le corsage, avec la peau rougeâtre et la huppe hérissée (sans parler des griffes noires); enfin, pour avoir le naturel et l'apparence d'un oiseau de proie, je n'ai jamais vu demoiselle d'Auvergne ou d'autre pays, qui fût comparable à cette C[sse] Diane de Polignac, sinistre Phœbé, *cette lune rousse!* ainsi que l'appelait M. de Lauraguais.

Il était impossible de voir la Comtesse Jules sans la remarquer et sans désirer la connaître. Il était impossible de la connaître sans l'aimer, sans avoir envie d'employer son crédit pour elle et sans désirer l'occasion de lui témoigner un sentiment d'obligeance et d'empressement. Elle était du petit nombre de ces heureuses personnes qui n'ont besoin que de paraître en face de leurs ennemis pour désarmer la malignité jalouse et triompher de l'injustice; aussi bien, lorsqu'on apprit que la jeune épouse de Louis XVI avait l'air d'éprouver pour cette aimable jeune femme, une disposition de bienveillance et d'affection distinguée, je vous assure que les personnes judicieuses et les honnêtes gens n'en éprouvèrent pas plus d'étonnement que de contrariété

La Cour a toujours été la source des faveurs, mais elle était devenue l'unique ressource de la noblesse pauvre. Mme de Polignac avait été mariée sans dot, ou peu s'en fallait, car une centaine de mille francs ne saurait être comptée pour une fortune, et celle de son mari n'allait guère à plus de vingt mille livres de rente. La vicomté de Polignac était possédée par leur oncle paternel : ainsi vous voyez que ce n'était pas sans nécessité ni sans raisons que Mlle Diane était venue s'embusquer à portée de la corne d'abondance.

On a tellement déclamé contre la profusion des faveurs accumulées par le crédit de la Reine sur la famille de Polignac, qu'il est bon de vous démontrer qu'il ne s'y trouvait pourtant rien d'excessif.

Le Comte Jules de Chalençon-Polignac était certainement un homme de qualité ; il était le petit-neveu d'un Cardinal-Archevêque, habile et mémorable négociateur ; il était petit-fils et arrière petit-fils de deux Chevaliers des ordres du Roi, Gouverneurs de province. On lui conféra le titre de Duc héréditaire et nompair, ce qui n'était pas déjà si rare et si merveilleux à partir du règne de Louis XIII.

Sa famille était nécessiteuse, attendu qu'elle avait dépensé la plus grande partie de ses biens pour le service de S. M. comme toute la noblesse de France ; on lui donna la place de premier Écuyer, ce qui lui devenait profitable et n'avait rien d'exorbitant.

Il est vrai que la Duchesse de Polignac avait été

pourvue de la charge de Gouvernante des Enfans de France, mais qui pouvait ou devait s'en fâcher, si ce n'étaient les Princesses de Rohan à qui l'on avait retiré ce grand office et qui ne s'en plaignaient pas? Mmes de Guémenée, de Brionne et de Marsan, m'ont dit cent fois que la Duchesse de Polignac s'occupait avec tant de sollicitude et s'acquittait si parfaitement bien de cette grande charge, qu'on n'aurait pu faire un choix plus satisfaisant.

Il faut pourtant convenir que la Comtesse-à-brevet avait été placée Dame d'honneur auprès de Madame Elisabeth, à l'époque où l'on forma la maison de cette Fille de France; et je ne crois pas qu'on dût approuver un choix qui mettait cette chaste Diane à la tête de la maison d'une princesse âgée de quatorze ans. Voilà mon seul grief contre les Polignac.

L'ouverture du livre-rouge est venue révéler que toute cette famille ne touchait pas annuellement sur le trésor ou la cassette du Roi plus de cent vingt mille livres; mais les Talleyrand, qui ne valaient pas les Chalençon, et qui n'étaient pas moins dépourvus de fortune en arrivant à la cour en 1742, je m'en souviens! la famille des Talleyrand, vous dis-je, avait trouvé moyen de se faire adjuger en émolumens d'emplois, produits de charges et gouvernemens, bénéfices épiscopaux, abbayes en commande et brevets de retenue, pensions, assignations sur le domaine, et autres bienfaits de la couronne à titre gratuit, dix-sept cent mille livres de rente! La mère de ces trois Lameth avait touché du Roi, qu'ils ont abreuvé d'outrages et dont ils ont provoqué la dé-

chéance, une somme de quarante-six mille écus pour arranger leurs affaires, et de plus, un cadeau de soixante mille livres, à l'intention de faire élever, entretenir convenablement et bien équiper ces petits gentilshommes : et c'étaient ces gens-là qu'on entendait vociférer contre les Polignac et les profusions de la cour !......

En écoutant ces folles criailleries, j'ai toujours pensé que le caractère et les autres inconvéniens de la Comtesse Diane étaient pour beaucoup dans cette injuste et générale exaspération contre son frère et sa belle-sœur, et par contre-coup, hélas ! contre notre malheureuse Reine qui les protégeait en suivant tout naturellement l'attrait de son cœur, sans irritation contre leurs ennemis, sans prévision sinistre et sans se douter de l'animadversion qu'elle excitait contre sa favorite et sa majesté (1).

La Duchesse de Polignac étant grosse, aurait dé-

(1) On a trouvé dans le même livre rouge que le Roi Louis XVI y avait mis sur les marges, en regard de toutes les propositions de dépenses qui devaient lui être personnelles : — *Il n'y a rien de pressé*, ou bien, — *approuvé, à condition que cela ne sera pas d'habitude, et pour cette fois seulement*. On y voyait aussi que cet excellent prince avait fait payer, de ses deniers, la somme de 950 mille livres aux créanciers du Prince Maximilien de Bavière-Deux-Ponts, auquel il faisait en outre une pension de quarante mille francs. Le lendemain du jour où l'on apprit à Manheim la funeste mort de Louis XVI, cet ancien pensionnaire du Roi donnait un bal où il dansa toute la nuit. C'est lui qui, par la grâce de Buonaparte, avait été créé Roi de Bavière en 1806. Chacun sait combien sa famille a montré de gratitude envers la maison royale de France qui l'avait toujours protégée et pensionnée. (*Note de l'Éditeur.*)

siré sortir de Versailles et ne pas s'éloigner de la cour, afin d'habiter la campagne et d'y rester à proximité de la Reine ; la Cse Diane se mit en recherche d'une habitation commode, et voilà qu'elle écrivit sans compliment à la douairière de Boufflers, afin d'en obtenir sa jolie maison d'Auteuil à location. Celle-ci procéda toujours pédantesquement ; elle a toujours eu des intentions dramatiques, et bien qu'elle eût pu répliquer tout uniment qu'elle ne pouvait se décider à passer la canicule au milieu de Paris, ou bien qu'elle ne voulait pas louer sa maison, par exemple, elle aima mieux s'en acquitter avec recherche, à dessein de manifester son bel esprit, et voici comment elle imagina de répondre à ces Dames :

« Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs ;
« Vos jours, toujours sereins, coulent dans les plaisirs ;
« La cour en est pour vous l'inépuisable source,
« Ou, si quelque chagrin en interrompt la course,
« Le courtisan, soigneux à les entretenir ;
« S'empresse à l'effacer de votre souvenir,
« Moi, je suis seule ici, dans l'ennui qui me presse,
« Je n'en vois à mon sort aucun qui s'intéresse,
« Et n'ai pour tout plaisir que ces bois et ces fleurs
« Dont l'ombrage et l'éclat tempèrent mes douleurs. »

— C'est un refus poli, dit la Duchesse de Polignac, mais je n'en suis pas moins surprise et fâchée qu'on ait eu l'indiscrétion d'avoir fait pareille demande à mon insu.

— Allons donc, repartit notre solliciteuse arrogante, toute autre femme que cette ridicule Boufflers

aurait été fort heureuse et bien empressée de nous témoigner une sorte d'obligeance en cette occasion-ci, et ce n'était pas gratuitement qu'on lui demandait sa maison, du reste! Elle en aurait eu ce qu'elle aurait voulu; je comptais lui faire un pont d'or!....

— Mais les ennuis du dérangement ne sauraient être payés à certaines personnes, ma Sœur, et que voudriez-vous qu'une indemnité de quelques cents louis pût faire à Mme de Boufflers ayant cinquante mille écus de rente?

— Oh! d'abord : il est bien connu que si l'on s'en rapportait à votre exemple et vos avis, on ne demanderait et n'obtiendrait jamais rien, ma chère petite; mais heureusement pour vous et pour notre maison que je suis là! Vous pouvez pardonner à cette Comtesse de Boufflers qui est une ennuyeuse, une insupportable, une assommante, et qui plus est, une insolente; mais elle me paiera la sottise qu'elle vient de nous faire, elle ne l'emportera pas en terre, et je vous réponds!...... Arrivez donc, s'écria-t-elle en apercevant ses bons amis, le Duc de Guînes et M. de Vaudreuil, arrivez donc, que je vous montre une composition poétique et philosophique de l'*idole du Temple!*...... On décida sans la moindre hésitation que ces vers étaient détestables, et comme on s'en divertissait à beau renfort de moqueries, on ne laissa pas de se trouver un peu déconcerté par Monsieur, qui déclara que c'était des vers de Racine, en sa tragédie de Britannicus. On disait que tous ces familiers de la Comtesse Diane étaient des illettrés qui ne savaient rien de rien, si ce n'était sur les magots et sur le vieux laque, et voici qui me rap-

pelle que lorsque la vieille Mme de Vaudreuil se plaignait de son fils, elle allait disant toujours, — ne m'en parlez donc point, il se ruine et nous fait mourir de faim pour acheter des chinoiseries! il ne s'acquitte seulement pas de me payer de mon douaire; il est tombé comme un hébété qu'il est, dans la manie des chats bleus et des maraboux. C'est un Chinois! il est dans les Chinois; je vous dis qu'il est dans les Chinois! Mais comme elle ne disait pas qu'il fût dans les mandarins lettrés, on n'y pouvait contredire.

En vous parlant de Madame Elisabeth, et vous reparlant de Monsieur, frère du Roi, je me suis souvenue qu'il avait fait pour elle un couplet que cette admirable et naïve princesse avait eu la bonté de me chanter, et dont elle éclatait de rire, ainsi qu'une pensionnaire.

« Votre patrone au bon vieux temps
« Et durant sa froide vieillesse
« A senti ces jours du printemps
« Comme on les sent dans sa jeunesse.
« Dans l'almanach des bonnes gens
« Je voudrais qu'on vous mît ensemble
« Et vous voir à quatre-vingts ans
« Faire un poupon qui vous ressemble. »

Toutes choses étaient devenues si mal ordonnées à la cour de France, qu'on y supportait l'usurpation du nom de la Ferté par un intendant des Menus-Plaisirs du Roi, qui n'aurait dû s'appeler que M. Papillon. A la vérité, Messieurs de la Ferté

Seneterre ou Saint-Nectaire et de la Ferté-Meun nous disaient-ils en ricanant que l'opinion publique en ferait toujours suffisante et bonne justice, et pour en obtenir satifaction, ces honnêtes gens comptaient sur l'effet du ridicule. MONSIEUR disait qu'on n'était pas en droit d'empêcher ce M. Papillon de porter le nom d'un petit fief appelé la Ferté.

— Mais vraiment, répondais-je à S. A. R., on pourrait toujours le lui défendre sous peine de lui retirer son intendance des Menus, ce qui serait dans l'intérêt de la Noblesse et par conséquent dans les intérêts de la Couronne. Le Roi n'aurait qu'un mot à faire dire, et je ne vois pas de quel avantage il est pour l'État de souffrir une sorte de confusion qui porte atteinte à la considération de ces gens de qualité ?.....

— Vous n'approuveriez pas non plus, me dit-il une fois, qu'un de mes gentilshommes.....

— Ah ! je supplie MONSIEUR de ne pas me faire parler devant lui de ses Montesquiou ni de leur généalogie carlovingienne ! c'est un crime de lèse-haute-noblesse au premier chef, et c'est une affaire dont vous répondrez devant Dieu, Monseigneur !.. Il en riait imprudemment, sans prévoir aucune lâcheté dans l'ingratitude de ces gentilshommes ; il ignorait apparemment que les encouragemens qu'on donne à la prétention déraisonnable et l'exaltation vaniteuse, ont toujours un effet pernicieux ; mais il s'est trouvé des Montesquiou et des Talleyrand-Périgord qui n'ont pas manqué de lui faire expérimenter la chose, au mépris de son extrême bonté pour

Je sais bien qu'on attaque injustement tous les gens favorisés; mais les princes ne savent jamais opposer au dénigrement que l'engouement, et pourtant les princes devraient bien se tenir en garde contre le favoritisme, en prenant la peine d'observer qu'il a presque toujours un résultat pervers. Le proverbe romain disait : « Il est traître comme le fils d'un affranchi. » J'ai remarqué que les héritiers d'un favori sont toujours d'une ingratitude affreuse. Mais nous voici bien loin du sieur de la Ferté-Papillon, dont je voulais vous citer une historiette.

On venait de jouer sur le théâtre du château de Fontainebleau, en présence de LL. MM. et sans aucune approbation de leur cour, un nouvel opéra-comique de M. Sédaine, qui se promenait à grands pas sur ledit théâtre, et qui s'en prenait de la chute de sa pièce à la mesquinerie de ce qu'il appelait *la mise en scène*. Il disait que son ouvrage aurait eu le plus grand succès si l'on avait fait les dépenses indiquées par le programme, et comme il ajouta que le Roi n'en paierait pas moins les mêmes dépenses, il se trouva là quelque valet subalterne, employé des Menus, qui s'en alla dénoncer ce mauvais propos à l'intendant de service. Il arrive en s'écriant : — Où est Sédaine?... — Papillon! (car je ne vous appellerai pas la Ferté) lui répondit l'autre, M. Sédaine est ici, que lui voulez-vous?...

Je vous ferai grâce de leur colloque, et je vous dirai seulement qu'il s'ensuivit des choses très-fortes de la part de Monsieur Sédaine. — Et qu'est-ce que c'est donc qu'un Papillon qui met le poing sous

le nez du monde et qui se refuse à dire *Monsieur*, quand il parle d'un Pensionnaire du Roi, Membre de l'Académie française et Sous-Greffier de la ville de Paris !

L'hôtel-de-ville et les gens de lettres en étaient dans une colère abominable : — Sédaine a très-bien fait, disait MONSIEUR, et s'il ne s'agissait que de prendre le nom d'une famillle ducale pour se croire en droit de traiter les académiciens et les franc-bourgeois de Paris du haut en bas, ce serait un abus criant !

M. Papillon de la Ferté sollicita une audience de la Reine, afin de lui rendre compte de sa dispute avec cet académicien, ce qu'il ne manqua pas d'arranger de manière à lui donner tous les torts possibles. La Reine écouta patiemment cet ennuyeux et long récit, après quoi lui répondit Sa Majesté : — *Je crois bien que vous n'avez pas fait porter en ligne de compte les décorations nouvelles, les costumes, les soldats, et tous les autres accessoires qui, suivant l'auteur, ont dû manquer à la représentation de son ouvrage. Je vous dirai, Monsieur l'intendant, que lorsque nous avons, le Roi et moi, l'occasion d'adresser la parole à un homme de lettres, ou lorsqu'il nous arrive de parler de lui, nous l'appelons Monsieur. L'intention du Roi ne saurait être que, pour les choses de son service, les employés de sa maison ne s'expriment pas avec autant de bienséance que lui-même. Le reste de votre différend ne me regarde pas. Je vous conseillerai seulement d'être plus honnête à l'avenir avec les gens de lettres, et notamment à l'égard de M. Sédaine, en vous rappelant que Messieurs de l'Académie française ont l'honneur de*

*siéger au premier rang des littérateurs européens. Comptez sur ma protection.*

Ce fut à l'occasion d'un procès entre votre père et ce M. Papillon que nous fimes connaissance avec M. de Sèze, qu'il avait choisi pour conseil et qui ne voulut pas se charger de sa cause. C'était à propos de la mouvance et du rachat d'un droit féodal de ce domaine de la Ferté que mon fils ne voulait pas laisser périmer, ni retraire; mais je pense bien que c'était parce que le nouveau seigneur de la Ferté ne s'y prenait pas honnêtement, car je ne vois pas de quelle utilité pouvait être pour nous la maintenue d'une censive, isolée, minime, et détachée du reste de nos fiefs?

M. de Sèze est un homme de bonne condition dans le Bordelais, lequel avait embrassé la profession d'avocat, à laquelle il devait donner un si beau relief en 1793. Avec un talent dialectique et d'éloquence absolument hors de ligne, et comme il avait la réputation d'un homme intègre et courageux, il ne pouvait manquer d'illustrer sa robe, et je ne doute pas que, sans la révolution, il ne fût parvenu aux premières dignités de la magistrature (1). On n'avait pas l'idée d'un succès pareil à celui qu'il

(1) Romain de Sèze, Comte et Pair de France, Grand-Officier-Commandeur et Trésorier de l'ordre du St.-Esprit, Premier Président de la Cour de Cassation, Membre de l'Académie française, etc. Il est suffisamment connu que M. de Sèze avait eu le courage et l'honneur d'aller plaider la cause du Roi martyr, en face de la Convention régicide. M. le Comte de Sèze est mort à Paris le 2 mai 1828, âgé de 81 ans.

(*Note de l'Éditeur.*)

obtint le jour de son début au barreau de Paris, et voici ce que j'en ai retrouvé dans mes notes.

« Avant-hier, mercredi 4 août, un gentilhomme de Guyenne, appelé M. de Sèze, a débuté comme avocat devant le Châtelet de Paris ; c'était dans une cause absolument dénuée d'intérêt, et pour un partage entre les héritiers du philosophe Helvétius. Il a plaidé pour M^me^ d'Andlaw avec un éclat sans exemple, et pendant son plaidoyer, qui a duré plus de cinq quarts d'heure, on a remarqué qu'il n'avait pas été besoin de faire crier silence par les huissiers, si ce n'est une seule fois, où le public avait fait entendre un murmure approbateur. Il a trouvé moyen de mêler du pathétique à la sécheresse de cette discussion ; les juges avaient les yeux arrêtés et fixés sur ce jeune orateur avec une expression d'étonnement et de considération singulière ; enfin l'auditoire et le jeune barreau ont fini par l'applaudir, ainsi qu'on le fait au théâtre, à plusieurs reprises, avec transport, et sans que les magistrats aient entrepris de réprimer un pareil mouvement, ce qui témoigne assez quelle était leur émotion. »

« Le jeune de Sèze a gagné sa cause, et lorsque M. le Lieutenant civil, (c'était le vénérable Angran d'Alleray) a eu prononcé le jugement, il a dit, avant de se rasseoir et tenant son bonnet galonné dans sa vieille main : — *Maître de Sèze, n'avez-vous pas une autre cause à plaider?*

« Le jeune avocat, étonné de la demande inusitée de ce magistrat, a répondu : — Non, Messire ; et dans toute la salle on a paru très-surpris de cette apostrophe de M. d'Alleray.

« *De Sèze,* a repris le Lieutenant civil après s'être mis à siége et recouvert, *le plus beau privilége de cette capitale est celui d'attirer et de retenir dans son sein tous les sujets qui se sont distingués par la vivacité de leurs lumières et l'éclat de leurs talens dans les provinces de ce grand royaume. C'est vous témoigner assez, Maître de Sèze, avec quelle satisfaction la Cour vous a entendu, et combien elle désire vous voir fixé au barreau de Paris.* »

« Attendri jusqu'au fond de l'âme, et comme étourdi de ce compliment sans exemple, M. de Sèze a répondu, les larmes au yeux, qu'il ne pouvait reconnaître en ce moment une faveur aussi touchante et aussi glorieuse pour lui, que par un profond silence. »

« Hier jeudi, M. de Sèze est allé rendre ses devoirs à M. le Lieutenant civil, qui n'a pas manqué de l'accueillir avec une bonté parfaite, en lui disant : — *Mon enfant, si je vous ai complimenté comme je l'ai fait publiquement, c'était pour ma satisfaction personnelle; un homme tel que vous n'a pas besoin d'encouragement.* »

« Il est à savoir aussi que l'avocat adversaire appelé maître Hardouin, s'était trouvé si pleinement confondu, qu'il n'avait pas voulu répliquer à M. de Sèze, et qu'il avait prétexté d'un gros rhume avec une extinction de voix subite. M. le premier Avocat du Roi, Hérault de Séchelles, en prit occasion de prophétiser au jeune de Sèze qu'il en *enrhumerait bien d'autres,* et du reste, il avait été le féliciter à la fin de l'audience au nom de Messieurs du Parquet. »

Il me paraît équitable et prudent de consigner ici ces anecdotes sur la jeunesse de M. de Sèze, attendu qu'on n'en prendra peut-être pas note. Il est surprenant que dans cet ordre des avocats on n'ait pas encore eu l'idée ni la précaution de se constituer un historiographe, ou, si l'on veut, un simple greffier, ainsi qu'un dépôt d'archives et tout au moins un registre de documens relatifs à la corporation.

J'aurai l'occasion de vous parler une autre fois de M. de Sèze, et ce sera, s'il est possible, encore plus honorablement pour lui, mais ce sera douloureusement pour moi, pour la France, et pour vous, mon Enfant, je n'en doute pas. Ne faudra-t-il pas vous dire aussi comment la malheureuse Duchesse de Polignac est morte de saisissement en apprenant en émigration le supplice de la Reine, et comment ce misérable Hérault de Séchelles (il était l'oncle des Polignac) a trouvé la punition de ses lâchetés.

# CHAPITRE IV.

Embarras dans les finances et manœuvres de Necker. — Lettre de Mgr le Comte d'Artois à l'Assemblée de la Noblesse de Paris. — Belles paroles de M. Bailly, et belles manières de sa femme. — Les Etats-Généraux et l'Assemblée nationale. — Liste des membres du côté droit ( minorité royaliste. ) — Liste des députés du parti des anglomanes et de la majorité jacobine. — Funérailles du jeune Dauphin. — Son catafalque à Meudon. — Le Grand-Maître des cérémonies et le Citoyen Goupilleau. — Le Gros-Caillou. — Scène de l'Assemblée nationale. — Mme de Condorcet et la chaste Suzanne. — Reproche que se fait l'auteur. — La Comtesse de Milon, née de Créquy.

---

Après vous avoir parlé de la disposition des esprits, je vais tâcher de vous expliquer la situation financière où se trouvait le Royaume de France en 1789, et vous allez voir quel était ce grand sujet d'inquiétude et d'embarras pour notre malheureux gouvernement.

La totalité des recettes était de quatre cent soixante-quinze millions de livres, et celle des dépenses, considérées comme obligatoires, était de cinq cent trente-un millions ; d'où provenait (sans autre déficit) un excédant de dépenses de cinquante-six millions cent cinquante mille livres par an. Si l'on n'avait pas voulu s'attaquer aux franchises de certaines provinces qui ne payaient presque rien en fait d'impôts, il aurait été bien aisé d'économiser sur les dépenses abusives, à commencer par les dix-

sept cent mille livres de rente accordées à Messieurs de Talleyrand. Il n'aurait pas été difficile d'obtenir l'aveu du premier Ordre et l'autorisation de N. S. P. le Pape, à l'effet d'aliéner au profit de l'État une partie des biens du Clergé; ce que le Roi Louis XIV avait déjà fait, à la fin de son règne, aux dépens de la congrégation des Célestins, et ce qui s'était opéré sans commotion ni contestation. Mais ces deux moyens auraient été trop simples et trop vulgaires pour satisfaire à l'arrogance de M. Necker et pour suffire à son ambition. Il voulait dominer la France en la régissant par les finances; et quand il devait produire sa colonne de recettes, il avait toujours soin de la combiner par accolades et de la compliquer avec des *anticipations imprévues*, *des remboursemens douteux*, *des rentrées suspendu s* et autres nébulosités auxquelles on ne comprenait rien du tout, et qui donnaient de l'épouvante à tout le monde à commencer par MM. les Conseillers d'État au comité des finances, et ceci n'était pas la faute du Roi.

Il est assez connu que la première chose que firent les députés de la Noblesse et du Clergé à l'Assemblée nationale, ce fut l'abandon de leurs priviléges pécuniaires, avec la proposition de contribuer à tous les besoins de l'État; on leur répondit qu'il était *trop tard*. On voulait arriver, par la perturbation générale de la France, à ce qu'on osait appeler sa régénération, et la situation des finances était purement et simplement un prétexte. Les astucieux *comptes-rendus* et les ennuyeux rapports de M. Necker n'avaient pas été plus satisfaisans pour l'Asemblée des Notables que pour le comité des finances. On criait de partout : — *Les États-généraux! les*

*États-généraux!* et la convocation des États-généraux fut résolue par l'influence et les intrigues de M. Necker.

Étant bien prévenu de l'état des esprits, et surtout dans la classe bourgeoise où l'incrédulité moderne et la vanité philosophique avaient fait un ravage affreux, ce mauvais ministre avait manœuvré de façon que la représentation du troisième Ordre avait été portée au double de ce qu'elle devait être en bonne justice et légalité coutumière ; mais quand on fut averti de cette combinaison funeste, il n'était plus temps de la déjouer. Il en résultait que le nombre des députés du tiers-état devait surpasser les deux nombres réunis des représentans de la Noblesse et du Clergé, dont les déterminations se trouveraient asservies à celles de la roture. M. Necker disait pour ses raisons que la bonne intention, les lumières, la prudence et la capacité des gens du troisième Ordre n'étaient pas douteuses. Nous avons eu la satisfaction de les voir à l'œuvre, et nous avons éprouvé leur aptitude à bien arranger les affaires du Roi, les affaires de la Noblesse et du Clergé, et même leurs propres affaires. Il ne s'agissait pourtant que de faire face à cinquante-six millions de rente, et le tiers-état nous a fait banqueroute, après avoir absorbé détruit ou gaspillé des valeurs équivalantes à quatre ou cinq milliards de livres, en dix-neuf mois. C'est la moindre chose que nous ait fait endurer l'Assemblée nationale ; mais il ne faut pas que je vous mène si vite et nous allons procéder par ordre.

Ce fut le 5 mai 1789, que l'Assemblée des États-généraux fut ouverte, à Versailles, après cent

soixante et quinze années d'interruption. Le Clergé de France y avait député quarante-quatre Prélats Épiscopaux, cinquante-deux Abbés Commandataires, Chanoines ou Vicaires-généraux, deux cent cinq curés de paroisses et cinq religieux de congrégation monastique ; ce qui faisait un total de trois cent huit députés du premier Ordre de l'État.

M. Necker avait encore arrangé les choses de manière à ce que la députation de la Noblesse ne pût être formée que de deux cent quatre-vingt-cinq nobles ; savoir : deux cent soixante-six gentilshommes d'Épée et dix-neuf magistrats de Cours Souveraines ; d'où venait que la Noblesse, (autrement dit le *second Ordre*) qui formait naturellement la plus nombreuse et la plus puissante corporation de l'État, ne se trouvait représentée que par deux cent quatre-vingt-cinq députés.

La députation du tiers-état était formée de quatre mauvais prêtres et de quinze nobles diffamés, de vingt-neuf maires ou officiers municipaux, de deux magistrats de tribunaux supérieurs, de cent cinquante-huit justiciers subalternes, et de cent soixante-dix-huit bourgeois rentiers ou commerçans. Le surplus n'était composé que d'avocassiers, de médicastres, d'écrivassiers et autres égrefins plumitifs. Ainsi, le total du tiers-état était six cent vingt-un membres ; le total des deux premiers Ordres, cinq cent quatre-vingt-treize, et celui des trois Ordres réunis, douze cent quatorze.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au mépris du bon droit et du mandat exprès de leurs commettans, la majorité des députés du troisième ordre aux États-généraux avaient envahi tous les pouvoirs de

l'état, et s'étaient érigés en simulacre de corps souverain qu'ils appelèrent *Assemblée nationale*. Ils avaient été soutenus dans cette inconcevable usurpation par quelques membres de l'Ordre du Clergé, prélats défectueux ou mauvais prêtres, ainsi que le reste de leur vie l'a scandaleusement prouvé. Le petit nombre des nobles qui les suivit ne s'élevait guère au-dessus d'une cinquantaine, et dans ce nombre, il est bon d'observer qu'il se trouvait tout au moins quinze à dix-huit partisans de la constitution britannique qu'on avait eu la belle imagination d'appliquer à notre pays et de vouloir imposer au Roi Louis XVI. Le surplus de ces députés de la Noblesse ou de ces gentilshommes élus par le tiers, ainsi que l'aîné des Mirabeau, étaient des êtres dégradés et des âmes vendues au Duc d'Orléans qu'ils avaient comploté de faire parvenir à la couronne. Ceux-ci n'ont fait que traverser l'orléanisme pour aller se plonger dans la démagogie, et ce qu'il y a de miraculeusement providentiel en tout ceci, c'est que tous les députés de cette abominable catégorie ont péri sur l'échafaud, sans qu'on y puisse trouver une seule exception.

Voici la liste et les honorables noms de MM. les députés qui n'ont cessé de combattre pour l'autorité du Roi leur souverain, pour les immunités de l'Église gallicane, et pour le maintien de l'état civil de la Noblesse et du Clergé de France, ainsi qu'ils avaient juré de le faire, en acceptant les mandats de leurs commettans. Ils ont protesté jusqu'à la fin contre cette foule d'injonctions révolutionnaires, appelées *décrets* de l'assemblée nationale, et la plupart d'entre eux refusèrent de participer à ses tra-

vaux, et ne voulurent pas même assister à ses séances, aussitôt qu'on eut adopté la constitution Targenitus.

## PREMIER ORDRE DE L'ÉTAT.

### Députés de Nosseigneurs du Clergé de France.

*( En ordre de leurs dignités de clergie. )*

Nossgrs Le Cardinal de la Rochefoucauld.
Le Cardinal-Prince de Rohan.
L'Archevêque et Duc de Reims.
L'Archevêque et Prince de Vienne.
L'Archevêque et Vice-Roi d'Arles.
L'Archevêque de Toulouse.
Le Coadjuteur d'Alby (*Arch. in part. inf.*).
L'Évêque et Duc de Langres.
L'Évêque et Comte de Châlons.
L'Évêque et Comte d'Agen.
L'Évêque de Nancy (Primat de Lorraine).
L'Évêque et Seigneur de Clermont.
L'Évêque de Nîmes.
L'Évêque et Vicomte de Couserans (1)
Dom Louis Chevreux (Abbé général).
Dom Charles d'Avoult (Prieur claustral).
L'Abbé-Prince d'Andlau.

(1) Si je ne vous rapporte pas ici tous les noms des Évêques élus, c'est parce que le plus grand nombre se retira de l'Assemblée nationale avant de pouvoir signer les protestations du côté droit, et notamment notre excellent et vénérable Archevêque de Paris, M. de Juigné, que el Duc d'Orléans avait comploté de faire assassiner pour intimider les autres, et qui préféra le voisinage de Lauzane à la lanterne. *(Note de l'Aut.)*

**L'Abbé d'Eymar** (Abbé mitré).
**L'Abbé de Barmond** (Conseiller clerc).
**L'Abbé Maury** (Prieur commandataire).
**L'Abbé Coster** (Vicaire-général).
**Dom Louis Estin** (Prieur régulier).

## SECOND ORDRE.

### Députés de Nosseigneurs de la Noblesse de France.

(*En ordre alphabétique.*)

Nossgrs Le Comte de Sainte-Aldegonde.
Le Marquis d'Argenteuil.
Messire Henry d'Aguesseau de Fresne (*Chevalier*).
Le Marquis d'Avaray.
Le Baron d'Aurillac.
Le Baron de Batz.
Messire N. Godard de Belbœuf (*Chevalier*).
Le Comte de Bournazel.
Le Chevalier de Boufflers.
Le Marquis de Bouthillier.
Le Marquis de Bouville.
Le Marquis de Causans.
Le Duc de Caylus.
Messire Casimir de Cazalès (*Écuyer*).
Le Commandeur-Comte de Castillon.
Messire Guillaume de Chabrol (*Écuyer*).
Le Marquis de Chambord.
Le Comte de la Châtre.
Le Comte de Clermont-Lodève.
Le Comte de Clermont de Mont-Saint-Jean.

Le Marquis de Crussol d'Amboise.
Le Bailly de Crussol (*Grand'Croix de Malte*).
Le Marquis de Créquy.
Le Duc de Crouy et d'Havré.
Le Chevalier de Cocherel.
Le Comte d'Egmont.
Le Seigneur d'Égligny.
Le Comte d'Entraigues.
Le Comte François d'Escars.
Le Marquis d'Escouloubre.
Messire Jacques du Val d'Espreménil (*Écuyer.*)
Le Bailly de Flackslanden (*Grand'Croix de Malte*).
Le Comte de Faucigny-Lucinge.
Le Marquis de Ferrières.
Le Marquis de Foucauld-l'Ardimalie.
Le Comte de la Galissonnière.
Le Premier Président de Grobois.
Messire C. de Guilhermy (*Écuyer*).
Le Chevalier Guittard.
Le Baron d'Harambure.
Le Chevalier de Hercé.
Le Seigneur d'Isberg.
Le Marquis de Juigné.
Le Baron de Juigné.
Le Président de Lambert de Frondeville.
Le Comte de Lambertye.
Le Marquis de Lancosme.
Le Comte de Lannoy.
Le Comte de Lautrec.
Le Duc de Lévis.
Le Marquis de Loras.
Le Comte de Ludre.

Le Baron de Lupé.
Le Duc de Luxembourg.
Le Vicomte de Malartic.
Le Duc de Mailly-d'Haucourt.
Le Marquis de Saint-Maurice.
Le Vicomte de Mirabeau.
Le Comte de Mirepoix.
Le Marquis de Montcalm.
Le Comte de Montjoie-Montjoie.
Le Comte de Montboissier-Canillac.
Le Comte de Montmonrency-Laval-Boisdauphin.
Le Baron de Nédonchel.
Le Président d'Ormesson.
Le Comte de Pardieu.
Le Prince de Robecq.
Le Marquis de Saint-Simon.
Le Marquis de Sassenay,
Le Vicomte de Ségur.
Le Chevalier de Sinety.
Messire Antoine-Omer Talon (*Chevalier*).
Le Comte de Thiboutost.
Le Comte de la Tour-du-Pin.
Le Comte de Toustain.
Le Vidame de Vassé.
Le Marquis de la Valette-Parisot.
Le Commandeur de Verthamont.
Messire A.-R. de Villiers de Rancourt (*Écuyer*).
Le Comte de Villeneuve-Bargemont.
Le Marquis de Vogué.
L'Amplissime et Scientifique personne du Recteur de l'Université de Paris, siégeant au rang de la Noblesse en ladite qualité.

## TIERS-ÉTAT.

Les S[s] Achard de Bonvolloir (élu du Cottentin).
Auclerc (docteur en médecine).
Audier (L. G. à la sénéchaussée d'Aix).
Augier (Notaire à Cognac).
Banchetou (avocat en parlement).
Baudouin de Maison-Neuve (avocat).
Binot (Principal d'Ancenys).
Bouvier (Syndic de la principauté d'Orange).
Claye (laboureur).
Delâtre (A. Maître des eaux et forêts).
Ducellier (professeur en droit civil).
Dupré (fabricant).
Fleury (agriculteur et fermier).
Gâgon du Chesnay (maire de Dinan).
Guillaume (notable de Paris).
Le Déarn (commissaire aux états de Bretagne).
Lesterp (juge-sénéchal).
Loys (premier consul de Sarlat).
Jamier (greffier du point-d'honneur).
Martin (licencié ès-lois).
Mathieu de Rondeville (avocat).
Mortier (cultivateur).
Moyat (négociant).
Murchais (assesseur de la Duché de la Trémoille).
Nicodesme (échevin de Valenciennes).
Pœutre des Épinettes (bourgeois notable).
Pelleren (avocat en parlement).
Pernet (notaire royal).

Poyat de Lherbey (bailly d'Issoudun).
Poyardet de Maison-Neuve (docteur ès-lois).
Simont (cultivateur au pays de Caux).
De la Terrade (juge-mage du comté d'Armagnac).
Texier (marchand).
Valentin Beruard (bourgeois de Bordeaux).
Vaillant (garde-des-sceaux de la Comté d'Artois).
Viard (L. de Pol. à Pont-à-Mousson) (1).

Voici présentement la liste des Députés qui prétendaient obliger le Roi, leur maître, à nous donner une constitution pareille à celle des Anglais, (sans avoir observé que les deux élémens qui constituent l'Angleterre sont l'hérésie et l'usurpation.) Ils n'entendaient en aucune façon militer pour le parti d'Orléans, et voici quels étaient ces judicieux publicistes : Le Garde-des-Sceaux, le Comte Stanislas de Clermont-Tonnerre et le Comte de Virieu (qui s'en est bien repenti), les Comtes de Lally-Tollendal, de Toulougeon, de Sérent, de Linières et d'Angosse; le Prince de Poix, le Marquis d'Estourmel et celui de Bonnay; Messieurs Mounier, Malouet, Cremière, et finalement les sieurs Dabadie, Redon, Boussinard, Durget, Dufraisse, Le Brun, Deschamps et Nourrissart. Apparemment qu'ils espé-

(1) Voyez aux pièces justificatives la déclaration fraternelle *des Membres de la Noblesse, en faveur des députés du tiers-état qui sont restés fidèles à leur serment*, et pour qui les signataires se réservent de solliciter des lettres d'anoblissement lorsque l'autorité royale aura été rétablie. (*Note de l'Éditeur.*)

raient arriver à la pairie dans quelque chambre haute? Si jamais le bon Dieu les excuse en sa miséricorde et les admet aux félicités de son saint paradis, ce sera, par ma foi, dans la piteuse confrérie de ces pauvres innocens, pour qui je vous ai vu verser tant de larmes à Jossigny (1).

La majorité de ladite Assemblée nationale se composait d'orléanistes, de jansénistes et d'anarchistes; d'administrateurs économistes et négrophiles, de démocrates-royaux, de nigauds patriotiques et de républicains enragés. Il est juste de les désigner en pêle-mêle, attendu qu'à l'Assemblée nationale, au moins, ils n'ont jamais manqué de voter ensemble. Voici quels étaient les plus renommés d'entr'eux, et j'aurai soin d'orthographier leurs noms d'après leur vocabulaire de 92.

Louis-Philippe Orléans, Daiguillon, Menou, Sillery, Victor Broglie, Beauharnais (le jeune), Rochambeau, Mirabeau l'aîné, Montesquiou, Mathieu Montmorency, Deluynes, Degouy-Darcy, Charles et Alexandre Lameth, Talleyrand (Évêque d'Autun), La Rochefoucauld-La Rochefoucauld, La Rochefoucauld-Liancourt, Lafayette, Crillon, Luzignan, Castellane, Arthur Dillon, Lepelletier-St.-Fargeau, Dubois-Crancé, Péthion, Guillotin, Lanjuinais,

(1) Vous souvenez-vous aussi d'avoir pleuré toute une journée sur le triste sort de Jésabel, mangée des chiens? Vous aviez cru que c'était parce qu'elle avait mis *du rouge*, et voilà qui vous alarmait terriblement sur la destinée de votre grand'mère, qui est une rabâcheuse et qui vous permet d'en convenir pour cette fois-ci.

Garat, Populus, Target, Grégoire, Madié-Monjau, Volney, Goupil-Prefeln, Merlin, Camus, Rabaud, Chapelier, Bailly, Barrère, Barnave et Robespierre. Vous voyez qu'entre Philippe-Égalité, pour chef de file, et l'illustre député d'Arras, ces quarante citoyens du côté gauche étaient honorablement encadrés !

Vous pensez bien que si j'entreprenais de vous faire une histoire des assemblées nationale, constituante et conventionnelle, ce qui me reste de vie n'y suffirait pas; et plutôt que de vous parler des choses que tout le monde connaît, je vous parlerai des personnes que vous ne sauriez connaître, attendu qu'elles ne sont plus de ce monde; comme aussi vous parlerai-je avec plus de profit et d'intérêt pour vous, de certaines particularités dans certains événemens que j'ai malheureusement eu l'occasion d'éprouver ou d'observer pendant la révolution.

Je me souviens que, lorsque les électeurs du tiers-état de la vicomté de Paris se furent déclarés en séance permanente, l'ordre de la Noblesse avait arrêté, à la pluralité de 174 voix, qu'on allait envoyer des commissaires pour se concerter avec le troisième ordre, à dessein de se maintenir en bon accord, et le Clergé de Paris ne manqua pas à s'y déterminer sans avoir eu le temps de se concerter avec les Nobles.

M. Necker avait intrigué sourdement, et M. le Comte d'Artois fut obligé d'écrire à l'assemblée de la Noblesse que des ordres du Roi l'empêchaient de venir y siéger; « *mais je donne à la chambre* « ajoutait ce prince, et chaleureusement à la «

« valière, *je vous donne la ferme et certaine assurance*
« *que le sang d'Henri IV, mon aïeul, a été transmis à*
« *mon cœur dans toute sa pureté, et que tant qu'il*
« *m'en restera une seule goutte dans les veines, je sau-*
« *rai prouver que je suis né Gentilhomme français.* »

Les Gentilshommes du côté gauche ne lui en tinrent compte, et les bourgeois lui firent répondre, par l'organe de M. Bailly, que dans l'état des choses, c'était digne d'être né *citoyen* français, qu'il aurait fallu dire. Voici qui suffira pour vous donner une idée de l'excellente judiciaire de ce *Vertueux* Bailly. Du reste, M. Mounier, qui était Dauphinois, et qui, par cette raison-là, ne pouvait manquer d'avoir autant d'esprit et de vertu que M. Bailly (pour le moins), M. Mounier, vous dirai-je, a fait imprimer un ouvrage dans lequel il adresse à M. le Comte d'Artois précisément la même observation, le même conseil et les mêmes reproches (1).

Il n'était pas jusqu'aux simples choses d'étiquette et de cérémonial qui n'eussent l'inconvénient d'offusquer ces gens de roture. Ils prétendaient que M. de Barentin avait médité de les faire agenouiller devant le Roi pour opérer la présentation de leurs cahiers, ce qui, du reste, aurait été de justice, attendu que c'était de coutume. Ils se dépitèrent outrageusement de ce que l'Évêque de Nanci, M. de la Fare, avait dit au Roi dans son discours de pré-

(1) Jean-Joseph Mounier, député du tiers-états du Dauphiné à l'Assemblée constituante, créé Baron par Buonaparte, et mort Préfet du département d'Ille-et-Villaine en 1806.

(*Note de l'Éditeur.*)

sentation, qu'il suppliait Sa Majesté d'agréer *les respects du Clergé de France, les hommages de sa fidèle Noblesse, et les doléances avec les très humbles supplications du tiers-état* (1). Ils étaient révoltés de ce que l'entrée majeure de la salle des séances avait été réservée pour les membres des deux premiers ordres, comme aussi de ce qu'ils n'y pouvaient arriver que par une porte latérale, et voyez le fameux grief! Il n'était pas jusqu'aux choses de prescription pour les funérailles qui ne les missent en irritation. A l'effet d'introduire les Députés des trois Ordres qui étaient venus de Meudon pour y jeter de l'eau bénite aux pieds de feu M. le Dauphin, dont le corps était exposé sur une estrade en chapelle ardente, le Marquis de Brézé (ils sont Grands-Maîtres des cérémonies, de père en fils, depuis quatre à cinq générations), cet Officier de la Couronne ne manqua pas d'aller dire en s'inclinant devant le corps du défunt, à voix basse et funèbrement : *Monseigneur, la députation des trois États du Royaume.* — Voyez donc, disait à M. de Cypière, en s'en allant, M. Goupilleau, qui était un notaire de Montaigu en Poitou, voyez donc s'il est possible et permis de porter aussi loin l'orgueil de l'étiquette et l'insolence aristocratique... annoncer une députation de l'Assemblée nationale à un enfant mort!...

(1) Anne-Ludovic-Henry de la Fare, ancien Évêque de Nancy, Cardinal, Archevêque de Sens, Évêque d'Auxerre et Primat de la Gaule Belgique, Duc et Pair de France, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, et Commandeur de l'Ordre roya du Saint-Esprit, mort à Sens, en 1829, âgé de 77 ans.
(*Note de l'Éditeur.*)

S'il avait vu qu'on dressait et servait un couvert à côté du cercueil de l'Enfant royal, à l'heure de ses repas, il en aurait dit de belles choses et profondément judicieuses! Ces bourgeois philosophes étaient choqués par toutes les choses auxquelles ils ne s'attendaient pas et qu'ils ne savaient point, de sorte qu'ils se trouvaient animadversés continuellement.

A propos de ce député Goupilleau, qui était garde-notes et procureur-fiscal de mon neveu de Tessé pour sa vicomté de Montaigu, je vous dirai, tout en vous priant d'excuser la pauvreté de l'anecdote, qu'un pourvoyeur de l'hôtel de Tessé l'avait rencontré sur le bord de la rivière, au-delà des Invalides, et qu'il était à s'y promener avec l'air de s'impatienter.

— C'est un de mes amis, dit-il à ce domestique, un député de Paris, qui m'a donné rendez-vous pour dîner au Gros-Caillou; il m'a dit que je le trouverais au Gros-Caillou entre l'Esplanade et l'École militaire, et je n'y vois rien! Il avait pensé que ce devait être à côté de quelque gros caillou, qu'il ne pouvait découvrir. J'ai quelque honte, en vérité, de vous avoir entretenu de si petite gent, ledit Goupilleau n'étant pas même un de ces roturiers du tiers-frisé, qui savaient marcher les pieds en dehors.

Je ne vous parlerai pas, à l'occasion de ce Poitevin, des naïvetés de madame Bailly, dont on a fait des ana volumineux. Je n'ai jamais eu *l'avantage* de la rencontrer, et tout ce que j'en sais qui n'ait pas obtenu les honneurs de l'impression, c'est qu'en entrant dans le premier salon de l'hôtel de la Rochefoucauld, elle se trouva si confondue de sur-

prise et si remplie d'admiration pour deux grands vases de Sèves qui sont accolés à la porte, qu'elle se mit à crier, avant de saluer et de rien dire à la Duchesse d'Anville: — AH! LES BEAUX POTS!

Il était fâcheux d'aller souvent dans les tribunes de l'Assemblée nationale à cause de la compagnie qui s'y trouvait. Un certain jour de belle séance, il y avait eu malentendu de la part de votre père; il n'avait pas écrit au président, et l'on m'avait fait entrer dans une mauvaise logette à côté de la porte. Arrive une espèce de tricoteuse en gants de soie, qu riait à grande bouche en causant avec un jouvenceau couleur de rose et blond, qu'elle endoctrinait en philosophisme, et qui rougissait quelquefois, le pauvre enfant. Les voilà qui s'asseyent et la conversation continue. J'entends qu'il est question de l'Ecriture Sainte, et la dame se met à dire avec un air de malice et d'enjouement séducteur, que si la chaste Suzanne avait été une vieille femme entre deux jeunes gens, elle aurait eu plus de mérite..... J'aperçois M^me^ de Milon qui m'indiquait une place à côté d'elle, je lui fais un signe affirmatif, et je me lève tout de suite; mais voilà cette femme qui dit effrontément à son bachelier: — Il est bien contrariant pour nous que M^me^ la M^ise^ de Créquy ne veuille pas nous laisser l'espérance de profiter de sa conversation!... Je la regarde entre les deux yeux: — Pour ce que je vous aurais dit, vous n'y perdez pas grand'chose! et je m'en allai sans autre compliment. On vint nous dire ensuite que c'était une madame de Condorcet.

Le Maréchal de Richelieu nous disait une f.

qu'auprès des femmes galantes, les jeunes gens sont des riches honteux. Je lui répondis que les gens qui ne sont plus jeunes, et qui s'occupent de galanterie, sont des mendians effrontés.

Je ne sais pourquoi je ne vous ai pas encore parlé de la Comtesse de Milon, votre parente. Elle était la seconde fille de Jacques-Charles, Marquis de Créquy, agnat en chef de votre branche, et de Marie-Louise de Monceaux-d'Auxy, laquelle était la tante paternelle de ma très-bonne et très chère amie la Duchesse de Fleury. Le Marquis Jacques-Charles avait été Menin du Dauphin Louis IX, qui l'estimait et l'aimait comme un frère; il avait obtenu la Grand'Croix de Saint-Louis sur le champ de bataille de Fontenoy, et son éloge, à titre d'Officier-Général, se trouve partout. Il avait eu pour fille aînée la Comtesse d'Aubéry, dont votre père a toujours pensé qu'il avait à se plaindre; mais ce seraient des tracasseries surannées dont je vous éviterai l'ennuyeux récit. Nos relations avec la Comtesse de Milon de Mesne ont été toujours de la meilleure nature; elle est glorieuse de son nom de Créquy, et voilà ce que je ne lui reproche pas. Elle a toujours agi de concert avec nous dans toutes les occasions familières, et notamment dans cette affaire contre MM. Lejeune, où cette chère Comtesse avait pris une peine infinie. Ma nièce de Milon, disais-je, équivaut dans un procès généalogique à trois Bénédictins, c'est à savoir Dom Chartrier, Dom Procureur et Dom Trésorier. Elle se tient continuellement dans ses terres, et c'est une véritable contrariété pour nous.

## CHAPITRE V.

Quelques satires contemporaines. — Chansons du Marquis de Créquy, du Vicomte de Ségur et de M. de Champcenets. — Épigrammes de Rivarol et de Mme de Montrond. — Notice sur cette dernière. — Similitude et dissemblance de cette Dame avec M. son fils.

---

Enfin, les beaux jours de la France
Ont ranimé notre espérance
Et vont apaiser tous nos maux;
Vivent les État-Généraux?
Le soleil ne luit pas encore;
Mais déjà la brillante aurore
S'apprête à dorer nos coteaux;
Vivent les États-Généraux!

---

Déjà, s'embarquant sur le coche,
On peut (sans argent dans sa poche)
Suivre la liberté des eaux;
Vivent les États-Généraux!
Et dans son jardin, le Roi même,
Se livrant au plaisir qu'il aime,
Pourra tirer quelques moineaux;
Vivent les État-Généraux!

---

Plus de Clergé, plus de Noblesse,
Plus de Baron, plus de Duchesse,
Nous allons être tous égaux;
Vivent les États-Généraux!
Chacun gardera son hommage
Pour les vertus et le courage
Des Lameth et des Mirabeaux;
Vivent les États-Généraux!

---

Le vigneron chez un Minist re,
Chez Maman, comme chez un cuistre,
Viendra sans quitter ses sabots;
Vivent les États-Généraux!
Et bientôt la poissarde, assise
A la table de la Marquise,
Y reverra ses maquereaux;
Vivent les États-Généraux!

---

Dans Paris, ainsi qu'à Bysance,
Nous végétions dans l'ignorance,
Portant des fers et des bandeaux;
Vivent les États-Généraux!
Mais grâce aux lois qu'on nous prépare,
Il devient chaque jour plus rare
De voir des fripons et des sots;
Vivent les États-Généraux!

---

Toutes les femmes seront belles,
Tous les époux seront fidèles,
Tous les amis francs et loyaux;
Vivent les États-Généraux
Les mœurs vont régner dans nos villes,
La paix dans nos districts dociles,
La vérité dans nos journaux;
Vivent les États-Généraux!

---

Plus de commis, plus de gabelles,
Plus de procès ni de querelles,
Plus de misère et plus d'impôts;
Vivent les États Généraux!
Chacun vivra dans l'abondance,
Chacun pourra faire bombance,
Ah! que de poules dans les pots!
Vivent les États-Généraux!

---

Déjà nos sages du Manége,
Proscrivant l'hiver et la neige,
N'ont plus de feu dans leurs bureaux!
Vivent les États-Généraux!
D'autres décrets non moins utiles
Vont remplir de moissons fertiles
Et nos greniers et nos tonneaux;
Vivent les États-Généraux!

---

Dans Athène ou l'ancienne Rome,
Connaissait-on *les droits de l'homme?*
Les connaît-on chez nos rivaux ?...
Vivent les États-Généraux.
Les Solons anciens et modernes
N'étaient que d'obscures lanternes
Auprès de nos mille flambeaux ;
Vivent les Etats-Généraux !

---

En tous lieux leur sagesse brille,
Elle a démoli la Bastille !
Elle éclaire encore nos châteaux ;
Vivent les États-Généraux !
Ainsi l'astre dans sa carrière,
Brûle en épanchant sa lumière,
Et ses feux n'en sont que plus beaux ;
Vivent les États-Généraux !

---

Détruisons nos ports et nos flottes,
Instrumens des anciens despotes!
Brûlons nos tours, nos arsenaux!
Vivent les États-Généraux !
Le drapeau blanc n'est plus de mise,
*Liberté sainte* est la devise
De nos guerriers nationaux;
Vivent les États-Généraux!

---

Animons ces feux d'allégresse
Par tous les transports de l'ivresse ;
Inscrivons sur nos chapiteaux :
Vivent les États-Généraux !
Payons des *Garats*, des *Varvilles*,
Et dans nos joyeux vaudevilles,
Faisons dire à tous les échos,
Vivent les États-Généraux !

Je ne sais pourquoi l'on a dit que cette jolie satire était de M. de Bonnay, tandis qu'elle était de mon fils, et je vous dirai que plus tard, il avait, de concert avec le Vicomte de Ségur, ajusté les noms de MM. les députés à l'Assemblée nationale en forme d'*appel nominal,* et sur l'air des *Drapeaux*. (La chanson sur l'air du menuet d'*Exaudel* n'approchait pas de celle-ci.) Je vous en rapporterai seulement deux couplets qui firent beaucoup rire aux dépens de certains démocrates.

Bailly, Roy, Maitre, Valet,
Beauharnais, Petit, Muguet,
Maillot, Long, Gillet, Bonnet,
Trivière.
Haut-du-Cœur, Bonnefoy,
Robespierre, |
Et Lafayette, Desroys,
Tonnerre !
Croix, de Pardieu, Geoffroy, Lasnier,
Leblanc, Meusnier,
Blin, Tavernier (*de la Palisse*),
Et Barnave, Le Boucher,
Périsse !

Chou, Sallé, Pain, Fricaut,
Perdrix, Merlezay, Vaneau,
(*De Guisnes*),
Prudhomme, Endurant Grillon,
Le Bandi, Péthion, Criffon,
Le Noir et Le Gros, Cochon,
De Luynes.
De Périgord, Le Payen,
Castellane, Barbotin,
Lasnon, Cher, Fils, de Martin,
Le Mulet, Cousin, Germain,
De Broglie........

Les chansonniers en étaient restés là, parce que ce nom savoyard a toujours été sans rime ni raison.

Au milieu de cette petite guerre en épigrammes dont les démocrates, et notamment le *ci-devant* Prince de Broglie, se sont cruellement vengés, comme chacun sait, je ne manquerai pas de vous rapporter une belle chanson que M. votre père avait composée sur l'air de la *Marche de Prusse;* vous verrez qu'elle porte principalement sur la Noblesse du parti démocratique, car il ne s'y trouve que cinq à six noms du tiers-état ou du bas clergé; et voici la teneur de ce fameux couplet :

Guillotin, l'incisif,
Cordon, le suspensif,
Menou, poussif,
Lameth, expéditif,
Barnave, récriminatif,
Et Bailly, justificatif,

Marnézia, végétatif,
Et Lusignan, l'imitatif,
La Rochefoucauld, l'élocutif,
Target, régénératif.
D'Orléans, fugitif, craintif, supuratif,
Montesquiou, productif, fictif,
Broglie, fautif et chétif,
Custine, oisif,
Et Robespierre, accusatif.
De Bourges, le contemplatif
Et Sillery, le lucratif,
La Blache, vif et processif,
Lafayette, l'impératif,
De Luynes, massif, passif,
Et de Lasnier, portatif.
Clermont, rétif,
Biencourt, plaintif,
Talleyrand, juif,
D'Aiguillon, tous les maux en *if*,
Et Mirabeau, superlatif.

Mme de Montrond avait laissé tomber de sa bonne plume un portrait de M. de Talleyrand, qui fut trouvé d'une vérité parfaite et d'une ressemblance affreuse (1).

(1) Angélique-Marie d'Arlus, Comtesse de Montrond. Elle a composé pendant la révolution française un grand nombre d'opuscules aussi judicieux que remarquables, et notamment la fameuse romance du *Troubadour Béarnais*. Elle est morte en 1827, âgée de 82 ans. M. le Cte Casimir de Montrond est le second fils de cette vénérable et spirituelle personne; il a sans aucun doute hérité de l'esprit de Mme sa mère : mais il ne paraît pas qu'il ait hérité de son aversion pour [illegible]

« Sans cœur et sans talent, beaucoup de suffisance,
« A la Banque, à la Bourse, escroquant dix pour un;
« Dans ses propos rompus outrageant la décence,
« Tel était autrefois le pontife d'Autun.
« Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure;
« Froidement, du mépris il affronte les traits;
« Il enseigne le vol et prêche le parjure,
« Et semant la discorde il annonce la paix.
« Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire,
« Et que de ses discours il n'est que le lecteur,
« Mais ce qu'un autre écrit, c'est d'Autun qui l'inspire, etc.

Je ne saurais m'empêcher d'adjoindre encore à ces trois ou quatre mémorations satiriques, une épigramme de Rivarol à l'occasion d'une ordonnance de M. Bailly pour interdire les masques, et relativement à ce que M^me^ de Staël avait osé s'apposter et se tenir debout pendant la messe à la chapelle des Tuileries, précisément en face de la Reine (laquelle avait eu, comme on sait, l'extrême bonté de négocier le mariage de M^lle^ Necker avec un Ambassadeur). Ceci fut trouvé d'une insolence intolérable, à raison des hostilités perfides et des cruautés dont la malheureuse Princesse était devenue l'objet, de la part de cette protestante qui ne s'agenouilla seulement pas au moment de l'élévation.

« Malgré l'avis salutaire
« Émané du tribunal
« De Monseigneur notre maire,
« Que nul en ce carnaval

« Ne soit assez téméraire
« Pour se masquer bien ou mal,
« J'ai vu dans le sanctuaire
« Du domicile royal
« Le masque d'une mégère
« Monté sur deux pieds *d'estal.*

# CHAPITRE VI.

Le Roi, la Reine et les Ministres. — Caractères du garde-des-sceaux, du Ministre de la marine et du Ministre de la guerre. — Le Maréchal de Broglie. — Le Chevalier de Coigny et ses anagrammes. — Anecdotes sur le Maréchal et la Maréchale de Broglie. — Le Président Hocquart et l'aversion qu'il avait pour eux. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Le rappel à l'ordre. — Le Cardinal de La Rochefoucould, la Duchesse d'Anville et le Duc de Liancourt. — Réminiscence aristocratique et surannée de l'auteur. — Principaux orateurs des deux partis. — Citations. — Target, Camus, Péthion, Mirabeau, l'abbé Fauchet, Robespierre, etc. — L'abbé Maury, Cazalès, et autres orateurs du côté droit. — Remarques sur l'art oratoire. — De l'éloquence païenne, de l'éloquence chrétienne et de l'éloquence révolutionnaire. — Quelques détails sur MM. de Biron, du Châtelet, de Custine et de Beauharnais. — Regrets de l'auteur sur ce qu'ils avaient embrassé le parti démocratique.

---

Le Roi n'avait et ne pouvait avoir encore aucune expérience des malhonnêtes gens. Il avait espéré que son extrême bonté pourrait influer salutairement sur les dispositions du Duc d'Orléans, ce qui prouve assez qu'il ne comprenait pas ce méchant homme, ou qu'il ne pouvait croire à la perversité de certains caractères. La Reine en était mieux prévenue; mais il est des choses qu'une honnête jeune femme

ne dit pas à son mari, quand elle est bonne, et surtout quand il est Roi. Je puis vous assurer que ce restant de confiance et de considération pour un prince de son sang, disposition qui subsistait encore chez Louis XVI en 1789, et qui résistait, au fond de son cœur de Roi, contre un décri général et de particuliers griefs en multitude; soyez assuré, vous dis-je, que ce reliquat de bonne volonté pour son cousin d'Orléans n'avait tenu, jusquici, qu'à la délicatesse et à la parfaite discrétion de la Reine...

Cette princesse avait souvent des aperçus lumineux; elle avait dans les idées plus d'élévation que de profondeur, peut-être; mais on y trouvait de l'étendue dans une autre direction qu'on pourrait nommer l'*horizontale*, c'est-à-dire au niveau de l'œil humain; et pour apprécier exactement toute sorte de choses où son regard pouvait atteindre, si minimes et si loin qu'elles fussent devant elle, et fussent-elle au bout de son horizon, la clairvoyance de la Reine était sans pareille! Elle y mettait (dans ses idées) de la vivacité, de la méthode et de la suite. Elle était capable d'une grande persistance; elle était susceptible de résolution courageuse; enfin cette Princesse avait de la tête et du cœur, mais les bras lui manquaient, pour ainsi dire, et j'ai toujours vu que, dans ses meilleures combinaisons de justice et d'autorité, les ministres et les principaux conseillers du Roi, son mari, lui faisaient défaut du côté de l'intelligence et de l'énergie. Au reste, et je n'en serai démentie par aucun de nos contemporains, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu des ministres plus incapables et des conseillers plus mal-

habiles, des amis plus inutiles et des familiers plus dangereux, des protégés plus hostiles et des sujets plus ingrats, que ceux du Roi Louis XVI.

Je vous dirai que M. de Barentin, ce Garde-des-Sceaux qui nous a fait tant de mal, était néanmoins un homme de savoir et de bon vouloir. Il avait assez d'esprit qui ne servait à rien, parce qu'il avait plus de gaucherie que d'esprit. Il agissait presque toujours en malavisé, pour administrer la sévérité judiciaire ou pour appliquer la miséricorde à contre-temps. Quand il était en plein droit et qu'il avait la bonne occasion de sévir avec autorité, il entamait des négociations interminables, et quand il entreprenait de parlementer pour endormir les gens, il ne manquait pas de brusquer son monde et de le faire câbrer. Il avait de la peine à s'énoncer en bons termes, et cet inconvénient d'élocution (dont il avait été prévenu par les pamphlets), le faisait ânonner comme en bégayant, parce qu'il hésitait continuellement et péniblement entre des locutions châtiées et les expressions les plus communes. Il en résultait qu'il avait toujours la parole obscure, ambiguë, maussade, obtuse ; et comme il n'écrivait pas mieux qu'il ne parlait, tout ce qu'il aurait eu de profitable au service du Roi se trouvait neutralisé par ses défauts naturels. Ce n'est pas le tout que de faire de bonnes choses et dire de bonnes choses, il faut s'appliquer à les bien faire, il faut apprendre à les bien dire : la volonté, la science et la bonne intention, sont des élémens de succès qui ne profitent à rien s'ils ne sont pas bien employés. Il en est pour toute sorte d'affaires ainsi que de la cui-

sine, il n'y a de parfaitement bon que ce qui est bien fait.

A l'exception du Comte de Saint-Priest, il n'était pas un homme dans le conseil des Ministres ou dans les conseils privés qui fût en état d'ouvrir un avis salutaire et de porter un secours efficace à la monarchie.

Le Comte de Montmorin n'avait que des qualités négatives; il était déplaisant par excès d'insignifiance, et du reste il était avili par la souplesse de ses résolutions, dont le mobile avait toujours été le quant à moi.

Avec certaines qualités dangereuses, le Ministre de la guerre avait des défauts qui ne l'étaient pas moins, et quant à son bras droit, le Maréchal de Broglie, lequel était abhorré de l'armée, je vous dirai surabondamment qu'il était l'homme du monde le plus fâcheux et le plus ridiculement insupportable. C'était à raison de sa dévotion désobligeante, et de la gaucherie de son affectation rigoriste, à cause de sa témérité suffisante, et principalement à cause de son arrogance à laquelle personne ne voulait accéder.

Le Comte de la Luzerne était un homme d'esprit, de conscience et de spécialité (mot nouveau), mais il ne s'entendait qu'à la marine, et ne voulait s'occuper que de la marine. Assisté du Chevalier de Bausset, Lieutenant-Général des armées navales et très habile homme de mer, ils auraient opéré des merveilles administratives en temps ordinaire; mais vous pensez bien qu'il ne suffisait pas du Comte de Saint-Priest et du Chevalier de Bausset pour tenir

tête à toutes les corruptions du dix-huitième siècle, à des États-Généraux convoqués sous l'influence du philophisme, et surtout pour entraver les opérations révolutionnaires de M. Necker, qui était devenu Ministre des Finances et qui dominait dans le conseil.

Il y avait encore à la cour un homme de *spécialité* qui avait la confiance et l'oreille des princes, mais il ne savait faire autre chose que des anagrammes, et c'était M. le Chevalier de Coigny. En cherchant à rivaliser avec ces deux illustres anonymes qui avaient eu le bonheur de trouver dans MARIE TOUCHET, *je charme tout*, et dans FRÈRE JACQUES CLÉMENT, *c'est l'enfer qui m'a créé*, il avait fini par découvrir dans le nom de MALOUET, *vote mal*, et dans celui DE LA FAYETTE, *déité fatale*. En disloquant ASSEMBLÉE NATIONALE, et déplaçant toutes les particules intégrantes de ces deux mots si respectables, il en avait fait en forme d'anagramme, une belle antithèse épigrammatique; mais je ne vous en dirai pas davantage, à dessein de vous exercer l'esprit (1); il avait trouvé dans le mot DÉMOCRATE, *me décrote*, et dans la qualification d'ARISTOCRATE, *ota l'iscariote*, ce qui n'était peut-être pas aussi piquant et supérieurement bien acéré. Enfin, dans un accès de mécontentement politique et dans une bouffée d'irritation contre l'Abbé Mauri, cet ingénieux courtisan fabriqua l'épigramme suivante, et c'est, je crois bien, le principal service qu'il ait rendu à la cause royale.

(1) *Nation lésée la blâme.* (*Note de l'Édit.*)

« Deux insignes chefs de parti,
« D'intrigue ici tiennent bureau ;
« Chacun à l'autre est assorti,
« Même audace et voix de taureau.
« L'on pourrait faire le pari
« Qu'ils sont nés dans la même peau,
« Car retournez *Abémauri*,
« Vous y trouverez *Mirabeau*.

Je reviens sur le Maréchal, Duc et Prince de Broglie (avait-on comblé ces gens-là !) pour vous dire que notre bon ami le Premier Président Hocquart ne le pouvait endurer ni tolérer (1). Il nous contait comment ce Maréchal, étant gouverneur de Metz, avait pris la résolution d'y faire bâtir un hôtel du gouvernement (qui est aujourd'hui le palais de justice) ; on en dessina le projet, comme de juste, et tout ce que le régulateur de cet édifice avait exigé des architectes lorrains, c'était, disait-il en ses missives, la plus grande *étendue*, comme aussi la plus grande *solidité* de construction, la plus grande *sévérité* d'apparence, la plus grande *sobriété* d'ornemens ; enfin la plus grande *simplicité* possible. On aurait dit qu'il était question d'une capucinière, et du reste, on disait que cet étrange Duc et Pair avait eu le bon goût de faire édifier avec des rocailles et des cailloux-roulés de toute couleur, un grand château dans la paroisse de Ferrières en Basse-Normandie,

(1) Premier Président du Parlement de Metz, à dater de l'année 1882 jusqu'à l'époque de la révolution. C'était un bel esprit des plus agréables et des plus droitement judicieux de notre bon temps. (*Note de l'Auteur.*)

dont il était devenu Seigneur et à laquelle il avait fait appliquer magnifiquement son nom de famille. Il avait donc approuvé les plans, les devis, les élévations, la façade et toutes les distributions intérieures de ce palais pour les gouverneurs de Lorraine; on s'attendait à le trouver satisfait de la *simplicité* de cette grande maison, qui ne laisse effectivement rien à désirer; mais le voilà qu'on voit sourdre à Metz, inopinément, comme de sous-terre et comme un Gnôme, un nain rabat-joie, rabougri, difforme et porte-guignon. — Qu'est-ce que j'aperçois-là... qu'est-ce qu'on a fait là! qu'est-ce que vous avez fait malgré ma défense....... se mit-il à crier de cette horrible voix qu'il a tout à la fois aigre et sourde, déchirante et caverneuse. — Vous avez mis deux colonnes à la grande porte; abattez-les! abattez-les-moi! abattez-les tout de suite!...... Et puis, voulant maîtriser dévotieusement un mouvement d'emportement et d'indignation si juste et si naturel, il ajouta, pour l'édification des assistans, avec un accent contenu, mais avec un air de sapience et d'humilité risible : — *Les colonnes ne sont faites que pour les temples!*

On fit tomber ces deux chapiteaux qui l'offusquaient; il ne voulut pas désemparer qu'il n'eût fait démolir ces deux colonnes de scandale : ensuite de quoi M. le gouverneur s'en alla se coucher aux flambeaux et processionnellement, dans une chambre d'auberge, avec une allure et d'un air aussi pédantesquement solennel et compassé, que s'il avait fait l'exécution la plus méritoire, et s'il avait ajouté cette belle sentence aux maximes du Roi Salomon.

Il est bon d'ajouter qu'il s'était fait escorter par tout l'état-major de la place, et qu'il était deux heures et demie du matin.

Quant à son aimable compagne et digne épouse, je ne vous en raconterai qu'une seule anecdote, et je pense qu'elle vous suffira. Je vous dirai donc prestement qu'elle était allée passer une soirée du lundi-gras chez la Première Présidente de Lorraine, et qu'elle se mit à dire, avec un ton rude et sévère, à ses deux pauvres filles (Mmes de Boisse et de Lestang-Murat), qui se tenaient assises dans un coin de la salle, à portée d'un groupe d'officiers : — Pourquoi restez-vous-là, Mesdames? Apprenez que ce que disaient ces Messieurs doit vous être aussi étranger que l'histoire romaine!

Cette habile et spirituelle personne avait la plus grande influence sur les déterminations de son mari, que la plupart des courtisans s'opiniâtraient à considérer comme la meilleure tête et le bras droit du côté droit. Je vous ai parlé des principaux révolutionnaires et des moyens d'attaque employés contre nous; vous voyez quels étaient nos hommes d'élite et nos élémens de résistance.

Avant d'en arriver aux énormités, l'Assemblée nationale avait commencé par faire des sottises, car le crime pour le fond et le ridicule pour la forme est la révolution toute entière. Je me souviendrai toujours d'une séance où j'assistais côte à côte avec la Duchesse d'Anville, à qui je ne disais pas grand'chose. M. le Cardinal de la Rochefoucauld, du même nom qu'elle, était l'homme de Fr
plus mesuré, le plus discret, et le plus mo

prudent. Il avait cru, néanmoins, pouvoir se permettre de répondre à voix basse à l'Évêque de Laon, qui venait de lui dire une ou deux paroles à l'oreille, et voilà que le président de l'Assemblée (nommé Dandré) se mit à crier furieusement : — *M. de la Rochefoucauld, le cardinal, je vous rappelle à l'ordre!* Tout le monde en fut révolté, en disant que ce Dandré n'était qu'un insolent, et que le plus chétif parent du Cardinal ne pouvait se dispenser de lui donner des coups de bâton. Le Duc de la Rochefoucauld-Liancourt, Pair de France et connu par une patience à toute épreuve, ne pouvait cependant résister à cette épreuve-ci, vint-il dire à M^me^ d'Anville qui était l'encyclopédisme et la philosophie stoïcienne en bonnet monté; M. de Liancourt alla donc parlementer avec ses amis Target et d'Aiguillon, qui lui conseillèrent apparemment de faire violence à son impétuosité naturelle (ainsi qu'à l'ordinaire), et puis il s'en vint dire à ma voisine que, toute réflexion faite, on n'avait rien à reprocher au président de l'Assemblée, parce que c'était l'Archevêque de Rouen qui se trouvait dans son tort; mais il ajouta que l'honneur de ce Cardinal et celui de leur famille ne s'en trouverait pas entaché, parce que M. Dandré venait de lui faire espérer que le procès-verbal de la séance n'en ferait pas mention. Toute cette plate-bande philosophique et philantropique des La Rochefoucauld-Liancourt m'est odieuse à l'égal de la maison d'Orléans et de la race des Nassau-d'Orange; mais je vous ai déjà dit qu'il ne restait plus personne de celle-ci; ne le perdez pas de vue; et si vous avez jamais à traiter de couronne à

couronne avec ces autres Nassau qui prennent le nom de princes d'Orange, et qui sont devenus Stathouders, n'oubliez pas que s'il appartient à l'une des deux de primer sur l'autre, ce n'est pas à leur petite couronne de comte. Parce qu'il y a des gentilshommes allemands qui se font appeler Votre Altesse, je n'ai jamais compris comment un pennon français pourrait s'incliner devant un cimier tudesque? Hélas? mon Dieu! c'est en présence de Marat Coupe-tête et de Philippe-Égalité que je vous parle ainsi. Ceci vous prouvera la force de l'habitude, et je n'ai pas besoin de vous faire souvenir que j'étais née sous le règne de Louis XIV. *Je ne saurais oublier que j'ai vu le père de l'Empereur aujourd'hui régnant, remplir son obligation de foi et d'hommage aux pieds du Roi Très-Chrétien, séant sur son trône, et s'en acquitter à genoux.*

Nous en étions restés dans les tribunes de l'Assemblée nationale en 1791, et je tâcherai de vous en donner une idée sommaire. Quand on venait dire aux membres de cette assemblée : — Messieurs, la populace a violé votre consigne, les jours du Roi sont menacés, volons à son secours, allons entourer sa personne sacrée! le président répondait, au nom de l'assemblée, qu'il serait *au-dessous de la dignité du pouvoir législatif de se transporter dans le domicile du pouvoir exécutif.*

— On vient d'assassiner l'Archevêque d'Arles, votre collègue; on vient d'égorger la Princesse de Lamballe et tant d'autres!........ — *Eh Messieurs!* répliquait ironiquement un jeune député dau phinois, le commensal et l'intime ami de

Lameth, *le sang qui vient de couler est-il donc si pur?*

On apprend que le Vicomte de Voisins a été traîné *par les cheveux* dans une assemblée populaire de Valence, où il a été massacré sous les yeux des officiers municipaux. — *Il est décrété par l'assemblée que son président écrira le plus tôt possible à la municipalité de Valence, afin de lui témoigner l'estime et la satisfaction que mérite son patriotisme.*

Lorsque le côté droit se levait en masse et criait énergiquement : — On pille, on brûle, on assassine! mettez fin à tant d'horreurs, nous vous le demandons pour l'honneur de la France, au nom de la patrie et de l'humanité! En Bretagne, au Maine et dans l'Anjou, en Périgord, en Limousin et dans presque tout le royaume, on dépouille les églises, on incendie les châteaux, on égorge les curés et les seigneurs, on emprisonne les prêtres et les nobles! on a vu dans plusieurs endroits des officiers municipaux à la tête des brigands!...... on répondait à ceux qui venaient dénoncer les brigands : — *Ce sont des aristocrates qui simulent le patriotisme, afin d'égarer le peuple et de discréditer la cause de la liberté! Messieurs, je vous recommanderai d'en agir avec une juste défiance, et je crois qu'il est bon d'user d'une douceur prudente envers les citoyens qui sont accusés de brûler les châteaux ou les couvens.* (Robespierre.)

— Prenez garde, Messieurs, s'écriait l'Abbé Maury, prenez garde d'encourager le crime en ayant l'air de tolérer le pillage! attaquer les propriétés est toujours d'un brigand! — *Attaquer les propriétés*, lui répondait Garat le jeune, *est quelquefois d'un législateur.*

— Écoutez, Messieurs, écoutez avec attention le récit des attentats qui viennent d'avoir lieu contre les propriétés et les personnes de la Comtesse de la Myre, du Comte et de la Comtesse de Jumilhac, du Duc de la Force, de MM. Magon de la Ville-Huchet, de Kercado, de Saint-Georges..... — *Nous n'avons pas le temps d'écouter des nouvelles de province* (Emmery); *et du reste, il est visible et notoirement connu que tous les accidens dont on fait tant de bruit n'ont été produits que par des méprises.* (Péthion.)

— *En ma qualité de député de la ci-devant Bretagne,* ajoutait Lanjuinais, l'avocat janséniste, *je demande à ce que les cours prévôtales demeureront interdites, et à ce qu'on ne puisse avoir recours qu'aux moyens de représentation, de conciliation et d'exhortation.*

— Mais, ne pourrait-on pas, Messieurs, envoyer quelques soldats, afin de prévenir, sinon réprimer, de pareils désordres?.... — *Allons donc! des troupes soldées? ce serait envoyer des assassins contre des citoyens!* N'allez pas supposer que j'improvise ou que j'ai dénaturé cette belle réplique ; elle est du docteur Blin à ce Duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui s'intitulait l'*impartial* et le *modéré*.

Une autre fois, c'étaient le Comte de Clermont-Tonnerre et le curé Privat, deux impartiaux modérés, qui prétendaient que sous le prétexte d'exécuter le décret qui supprimait les armoiries, on était venu dévaster, à l'un son château et à l'autre son église paroissiale. — *Il faut que cela soit ainsi,* répondit un député du côté gauche, appelé M. Lucas.

Je me souviens que ce député Lucas a

jour une motion pour obtenir que les noms des membres qui s'étaient retirés de l'assemblée fussent *affichés et dénoncés à la malédiction nationale.* M. de Clermont-Tonnerre eut l'innocence de faire observer que cette mesure aurait l'inconvénient de faire insulter, et peut-être massacrer certains députés que leurs affaires avaient appelés dans leurs provinces. — *Eh bien, après!* lui répondit le patriote, et M. Alexandre de Lameth, ajouta qu'il était bon que tous les députés *qui s'absenteraient*, *fussent traités dans le sens de la révolution;* (ce qui ne l'a pas empêché d'émigrer six mois plus tard.)

On a vu dans tous les journaux de ce temps-là, qu'un digne et pauvre officier de fortune, ancien soldat aux gardes françaises, et criblé de balles et couvert de cicatrices, et qui plus est, âgé de 71 ans, était venu pour se plaindre à l'assemblée de ce qu'il n'avait plus aucun moyen d'existence, attendu qu'on avait supprimé par décret toutes les pensions au-dessus du taux de six cents livres, et que celle dont il avait joui jusque-là, s'élevait, malheureusement pour lui, à la somme de sept cent dix francs. Savez-vous ce que lui répondit M. Camus, président de l'Assemblée nationale! — *Allez demander à dîner à vos parens.*

Quand il arrivait une députation des patriotes de *Scine-et-Oise*, qui venaient se planter en face du côté droit, et qui disaient en regardant fixement ces Messieurs : — *Nous venons ici pour dévouer à l'exécration nationale et à l'infamie tous ceux qui se permettent de faire entendre des argumens [illegible] aristocratiques ou fanatiques dans les dis[illegible]ns de l'As-*

*semblée nationale, ainsi que de faire entendre des réclamations contre ses décrets!*

— *Je vous assure au nom de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider* (c'est M. Le Pelletier de Saint-Fargeau qui répond à ses gens de Seine-et-Oise); *je vous assure, Messieurs, que l'Assemblée nationale est on ne saurait plus sensible aux sentimens que vous venez d'exprimer!*

— *Enfin*, s'écriait un jour le député Reubell, *voulez-vous que la nation soit riche? faites ce que je vais vous dire. Allez puiser dans les trésors et les coffres-forts de l'aristocratie et des financiers, et prenez ce qui s'y trouvera; c'est là, vous dis-je, et c'est uniquement là, que vous trouverez ce qui est indispensablement nécessaire aux besoins et au bonheur de la nation!*

Tous les honnêtes gens du royaume en firent un cri d'indignation! Les patriotes s'aperçurent que cet orateur anarchiste et maladroitement sincère avait été trop loin pour le moment, et ceci détermina M. Garat à nous déclarer, dans son *Journal de Paris*, que cette proposition du citoyen Reubell était *une erreur de la vertu*. Pendant ce temps-là, M. Camus, qui avait été réintégré dans ses fonctions de président, se refusait à *haranguer la ci-devant Reine*, attendu que depuis l'*émancipation nationale*, il ne voyait en elle que *la femme du Roi*, et deux mois plus tard, on voyait dans le journal de M. Camille Desmoulins, que si *si le pouvoir exécutif* s'avisait de le prier à dîner, il le refuserait, ne fût-ce que pour lui faire voir que tout le monde était l'égal du citoyen Capet l'aîné, ainsi que de *madame Véto*, son épouse.

Quand les députés du côté droit se furent séparés de la majorité de l'Assemblée, les honnêtes gens n'osèrent plus aller se placer dans les tribunes, où, du reste, ils n'auraient pas trouvé sûreté pour eux. Je ne saurais dire que ce fut une contrariété pour moi, et si c'était une privation, je n'y fus guère sensible, attendu qu'aucun orateur de l'Assemblée ne m'avait satisfait. L'Abbé Maury provencialisait à nous en faire honte; M. de Cazalès n'était qu'un orateur de la seconde classe, et son parler ductilement gascon ne me déplaisait pas beaucoup moins que l'accent rude et martelé de son compétiteur Venaissin. Les meilleures choses ne me font jamais assez d'impression quand elles sont mal présentées, mal énoncées, mal dites, et je m'en accuse. Si j'avais à porter un jugement sur le talent de nos autres défenseurs à l'Assemblée nationale, je vous dirais que l'un d'eux n'était qu'un phrasier sans consistance, et qu'il mâchait toujours à vide, et qu'il n'attrapait de temps en temps quelques idées qu'à la pointe de l'esprit. Je vous dirais d'un autre député de notre côté droit, que c'était un véritable orateur de restaurateur; mais je ne sais comment ni pourquoi j'en garde rancune à ces bons messieurs; car, en vérité, tous les talens, toute la science et la sapience infuse, auraient fini par échouer sur cet inévitable écueil où la fatalité nous entraînait.

Il y avait dans ce qu'il était convenu d'appeler l'éloquence de M. de Mirabeau quelque chose qui m'était insupportable, et ceci n'était pas autant le mépris qu'il y témoignait pour les autres, que la bonne opinion qu'il y montrait de lui-même, avec

un orgueil impudemment emphatique et des intempérances d'effronterie auxquelles il ne m'a jamais été possible de m'assouplir et de m'acclimater (1).

Il est à considérer que l'éloquence modeste n'a pris naissance qu'avec le christianisme et le dogme de l'humilité. Le censeur Caton, Caton le rigide, avait l'ennuyeuse habitude de se louer éternellement, et suivant Plutarque, il disait toujours quand on punissait] ou condamnait quelqu'un de ses compatriotes, « Il est excusable, en ce qu'il n'est pas un Caton : » Cicéron, l'orateur poli, le Romain délicatement spirituel et l'avocat malicieusement railleur, n'en répète pas moins les louanges qu'il se donne, à tous propos, et le plus souvent hors de propos. Il s'élève en plein sénat au-dessus de Romulus et de Numa ; et dans une lettre à Atticus, il dit ouvertement et simplement « Pourrait-on me reprocher « les louanges que je me donne, puisqu'il n'existe « personne dans tout l'univers qui soit aussi digne « de louanges que moi ? »

Que vous dirai-je à présent d'un orateur pareil

(1) Nous avons eu déjà l'occasion de remarquer que Mme de Créquy ne citait pas toujours ses propres bons mots ; et nous trouvons ce qui suit dans le deuxième numéro des *Étrennes aux Châteaux*, recueil royaliste du temps. « On racontait hier que « MONSIEUR, qui parle souvent en langue latine avec Mme la « Marquise de Créquy, lui avait dit du Comte de Mirabeau, « qu'il était *omnis omnibus et consilio manuque*. — Ah ! cer- « tainement, a répondu cette Dame, *consilio* pour décevoir, « et *manuque* pour recevoir. » Il est permis d'assurer que ce mot de Mme de Créquy sur Mirabeau est une des épigrammes les plus ingénieuses dont ce fameux révolutionnaire ait été l'objet.

(*Note de l'Éditeur.*)

à M. Target, qui nous préparait, disait-il, une constitution *douce* comme la nature, en nous faisant espérer le *bonheur et la paix* suivis du *calme et de la tranquillité* (1). Voulez-vous que je vous parle d'un M. Goupil de Prefeln qui reprochait au Marquis de Foucauld de vouloir allumer la *pomme* de discorde? Aimeriez-vous mieux que je vous entretinsse de l'Abbé Fauchet qui disait en présence de quarante Évêques de France, et devant un public français : » Oui, Messieurs! c'est l'aristocratie qui a cru-« cifié Jésus-Christ, et c'est *uniquement* le fils de « Dieu qui doit être la divinité concitoyenne et dé-« mocratique du genre humain ! » Il entrevoyait apparemment quelques inconvéniens du pouvoir absolu dans le Père éternel, et quant au Saint-Esprit, il ne s'en embarrassait non plus que de la Sainte Vierge et du Saint-Siége apostolique ; mais comment trouvez-vous sa période de rhétorique et de théosophie constitutionnelles?

En définition conclusive, on a fait et laissé faire la révolution pour un déficit de cinquante-six millions de rente que la Noblesse et le Clergé avaient proposé de combler à leurs dépens.

En conclusion définitive, après avoir été l'unique souverain de trente millions de sujets, il s'est trouvé que le Roi Louis XVI était devenu l'unique sujet de trente millions de souverains. Il est vrai que la

(1) J'avais pris la liberté de dire, à propos de cet infatigable tribunitien, qu'il n'avait aucune facilité pour parler, mais qu'il avait pour se taire une difficulté prodigieuse.

*(Note de l'Auteur.)*

nation avait prêté serment d'obéissance et de fidélité à la nation, ce qui ne laissait pas que d'être une précaution bien rassurante ! — Hélas ! hélas ! disais-je à mes pauvres neveux du Châtelet et de Tessé, le vice était dans quelques abus, et vous l'avez mis dans les lois ; si j'étais la maîtresse de choisir entre la domination de votre Assemblée nationale, et celle d'un czar ou d'un padicha, comme celui des Moscovites ou des Mahométans, mon choix ne serait pas douteux, car un seul tyran doit tout craindre, et douze cents despotes peuvent tout oser. On a dit avec raison qu'il était moins affreux d'être tué par un lion que dévoré par un million de rats. — Ils se regardaient tristement et ne répliquaient rien. Le temps des illusions était fini pour eux, et celui des malheurs allait commencer. Quand on est en bas, que la justice d'en haut paraît quelquefois sévère !.... Pauvres enfans égarés ! Le Duc du Châtelet, ce noble jeune homme à qui j'avais servi de mère ! il avait l'esprit si fier, avec l'âme si haute et le cœur si bien placé ! Et son ami Custine, le jeune Custine, qui avait tant de raisons pour aimer la vie ! Et le Vicomte de Beauharnois, dont on avait tant parlé pour sa grâce accomplie, sa bravoure et son urbanité charmante ; enfin, ce malheureux Lauzun, car il n'a jamais été le Duc de Biron ni le Général Biron, pour sa famille et pour moi ; notre pauvre Lauzun, que nous avions connu si beau, si généreusement courageux et si gracieusement magnifique ! Quelle horrible mort et quels regrets pour avoir été la provoquer, quels remords, peut-être ?...... Mais patientons, âmes chrétiennes, ainsi

que nous dit le saint Évêque de Genève ; endurons en espérant et adorons en pleurant. C'est pleurer dont je m'acquitte le mieux, et voilà ce qui m'arrive toutes les fois que je pense à mon neveu du Châtelet, mon pauvre Florent !......

## CHAPITRE VII.

**Assassinat du gouverneur de la Bastille et de son état-major au mépris d'une capitulation. — L'Ambassadeur et les députés du genre humain. — Prétentions généalogiques d'Anacharsis Clootz. — Son discours à l'Assemblée nationale et réponse du président. — Ridicule improvisation du jeune Lameth. — Le Marquis de Bruc et ses paysans. — Dénonciation de sept familles aristocrates qui se réduisent à Mme de Sesmaisons. — Morsure d'un patriote par un poisson féodal. — Arrestation d'une reine émigrante. — Pillages, incendies et démolitions des châteaux. — Anecdotes révolutionnaires. — Opinion de l'auteur et du Duc de Penthièvre au sujet de l'émigration. — Sarcasmes politiques, etc.**

---

Relativement à la prise de la Bastille, qui renfermait sept prisonniers, et dont la formidable garnison se composait de soixante-deux invalides, de huit canonniers et de trois Suisses (1), je vous dirai que les assaillans patriotes et prétendus vainqueurs

(1) Ces sept prisonniers étaient les nommés *Béchade*, *Lacaurège*, *Pazade* et *Laroche*, tous les quatre Agénois et falsificateurs de lettres de change, supposées souscrites par les sieurs Tourtond et Ravellé, banquiers de Paris. C'était le Vicomte de *Solages*, jeune Albigeois, qui s'y trouvait détenu en correction de très graves désordres, et d'après la demande et les sollicitations de son père, de sa mère, et de son grand-père, M. de [illegible] C'était enco[illegible] ainsi qu'on peut en juger [illegible] nale, où il réclamait la propriété de l'église de St.-Roch. Enfin, c'était un Irlandais, nommé *Withe* et réputé faux-monnayeur.

n'avaient cependant pénétré dans cette forteresse qu'en vertu d'une capitulation à la suite de laquelle le Marquis de Launay leur en avait fait ouvrir les portes. Ce gouverneur du même château n'avait malheusement aucun moyen de résistance, attendu que malgré tout ce qu'il avait pu dire et faire auprès du maréchal de Broglie, celui-ci n'avait eu la précaution d'envoyer à la Bastille ni munitions, ni canons, ni vivres, ni soldats. Le prévôt des Marchands, qui n'était plus M. Bignon, mais l'honnête et généreux M. de Flexelles, avait écrit à M. de Launay pour l'exhorter à capituler avec les assaillans, afin d'éviter de plus grands malheurs. — *Nous acceptons votre capitulation, foi d'officiers!* fut dire entre les deux guichets un commandant de la garde nationale appelé Joseph Elie. — *Faites baisser vos ponts*, ajouta ce parlementaire, *laissez-nous entrer, et faites sortir la garnison de votre château, vous allez voir qu'il ne vous arrivera aucun mal.....*

Vous voyez quelle était l'affreuse tyrannie de ce gouvernement persécuteur. Il a été constaté par le registre d'écrou qu'on a trouvé dans les archives de la Bastille, que cette forteresse n'avait reçu que *dix-sept cent quarante-trois* prisonniers dans un espace de *trente-neuf ans et sept mois*. Il me semble que ce serait par an, sur le pied d'une quarantaine, ce qui ne me paraîtrait guère exorbitant. On a vu que c'était presque toujours à titre *correctionnel*, afin d'éviter une procédure *infamante*, et l'Abbé Morellet avait calculé que la durée moyenne de chacun de ces emprisonnemens n'avait été que de trois mois et six jours. J'aurais bien voulu que sous notre régime de liberté constitutionnelle les incarcérations préventives du gouvernement n'eussent pas été plus alarmantes et plus prolongées que les détentions correctionnelles de la Bastille. (*Note de l'Auteur.*)

Les ponts se baissent, et la première chose qu'on fait est de se saisir du Gouverneur, du Major, de l'aide-Major, de ses deux lieutenans, et de quelques-uns de ces pauvres invalides, qu'on entraîne à la place de Grève. On les égorge, on leur coupe la tête, ainsi qu'à M. de Flexelles, qui descendait courageusement le perron de son hôtel-de-ville, et qui venait au-devant du peuple à dessein de protéger ces malheureux prisonniers ; on promène dans toutes les rues de Paris leurs têtes coupées et montées sur des piques ; et finalement on va les planter dans le jardin du Palais-Royal, sous les fenêtres de M. le Duc d'Orléans. C'est le premier hommage qui lui ait été présenté par la révolution française ; c'est le premier tribut de carnage et de sang humain qu'il se soit fait payer par les misérables qu'ils soudoyait, et voilà tout ce que cette conquête de la Bastille a eu d'héroïque.

Relativement à la célèbre députation du *genre humain* que fut admise au milieu de l'Assemblée nationale, dont elle venait complimenter la haute sagesse, et qui fit un si bel effet dans tous les journaux patriotiques, je vous dirai que c'était une agrégation de garçons culotiers et de vieux portiers allemands et suisses, avec des fumistes lombards et des charlatans distributeurs de vulnéraire italien, sans compter une trentaine de valets nègres, et deux ou trois marchands de pastilles à bruler, de cosmétique du sérail et autres ingrédiens lévantins (scélérats enturbanés et maudits que Dieu confonde avec les infections de leur abominable essence de roses !).

On les avait barbouillés de gros rouge et grotes-

quement habillés, moyennant des oripeaux d'Opéra, et il y avait aussi bon nombre de garçons carrossiers, qu'on disait *Belges ou Bataves*, et qu'on avait ajustés en Chinois, en Tartares, et même en sauvages, avec des chabraques en peluche tigrée, des couronnes de lierre et des massues, tout justement comme aux parades de la foire et dans le cortége du beûgras. Tous ces envoyés extraordinaires et plénipotentiaires du genre humain furent présentés à l'Assemblée par un Prussien, fanatique et fantastique gentilhomme, qui se faisait appeler Anacharsis, et qui s'appelait, en réalité, le Baron *Jan Baptist von Clootz-Schlestedt*. Il avait dit à M. de Lauzun qu'il était pour le moins d'aussi bonne maison que le Roi de Prusse, ce qui n'aurait eu rien d'extraordinaire, et si la difficulté de prononcer et d'orthographier exactement un si beau nom pouvait être nuisible à sa célébrité nobiliaire ou sa popularité, ce serait dommage (1) !

Cet extravagant baron n'avait pas manqué d'adresser à nos régénérateurs un discours approprié pour la circonstance. Il avait parlé de la trompette qui venait de sonner la résurrection universelle des peuples, en donnant le signal du bonheur de l'humanité, dans ces lieux et cette même cité parisienne

(1) En opposition complète avec l'abbé Fauchet, il s'était déclaré *l'ennemi personnel* de Jésus-Christ, et il disait que son âme avait toujours été *sans culotte*. Après avoir déposé sur l'autel de la liberté une somme de 12 mille francs pour faire la guerre aux despotes, et après avoir été reconnu pour l'*orateur officiel du genre humain*, Robespierre le fit guillotiner en 1794. (*Note de l'Éditeur.*)

où le docte et sage Julien (dit l'apostat) avait foulé tous les préjugés nazaréens sous ses pieds philosophiques. Les compagnons du nouvel Anarcharsis étaient aussi des hommes libres dont les tristes concitoyens gémissaient dans l'oppression, et c'était l'admiration qui les avait attirés à Paris de toutes les extrémités de la terre, après avoir médité sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, déclaration qui venait de constituer la souveraineté générale et particulière de toutes les populations affranchies.

Quelle leçon pour les despotes étrangers! et quelle consolation pour leurs sujets tyrannisés! — Nous vous demandons, disait l'orateur Anacharsis, à nous ranger à vos côtés sous les faisceaux de la fédération française, au milieu du Champ-de-Mars, et le bonnet de la liberté que nous élèverons avec transport, sera le gage de la délivrance et de la régénération pour nos malheureux compatriotes, *souverains opprimés!* — Nous attendons le résultat de votre délibération sur cette demande, qui nous est dictée par l'enthousiasme de la liberté la plus universelle.

Un autre baron de la même nature, appelé M. de Menou, qui présidait l'Assemblée nationale et qui devait renier l'Évangile pour l'Alcoran cinq à six ans plus tard, le Baron de Menou répondit à tout ceci le plus sérieusement du monde; après quoi M. le Comte Alexandre de Lameth eut le courage de monter à la tribune et d'y proférer mille sottises avec une solennité burlesque. Il se mit à féliciter la France et l'Assemblée sur le civisme ardent de la grande famille du genre humain, et sur l'*auguste*

*message* que l'Assemblée venait de recevoir, en osant ajouter que tous les cœurs en étaient si visiblement émus et si profondément pénétrés que..... Jamais il ne put achever sa phrase.

Il faut vous dire que tous les députés du côté droit étaient sortis de la salle aussitôt qu'il fut résolu qu'on allait admettre cette ambassade, et que tous ces députés du genre humain furent recevoir le lendemain matin chacun douze francs, qui leur avaient été promis par le citoyen Brissot, et qui leur furent payés à la caisse de la maison commune.

A la députation du genre humain succéda la députation non moins illustre des vainqueurs de la Bastille, et l'Assemblée fut saisie d'un tel enthousiasme, qu'elle ordonna pour eux des récompenses nationales et qu'elle eut soin de leur assigner, pour les cérémonies du Champ-de-Mars à la fédération du 14 juillet, une place distincte entre toutes les autres. C'était afin que la France heureuse et la patrie délivrée pussent *contempler en eux et à loisir* , portait ce décret, les premiers auteurs de son affranchissement politique et les conquérans héroïques de sa liberté.

Je vous raconterai quelques anecdotes afin de vous donner une idée de la sorte d'esprit public qui commençait à se répandre dans les provinces du ci-devant royaume de France.

On avait dénoncé le Marquis de Bruc au comité des Recherches, attendu qu'il ne sortait plus de son *château* , et qu'il ne voulait plus porter de *chapeau*. Les dénonciateurs bretons en avaient induit que c'était par aversion pour la cocarde aux trois cou-

leurs; le comité fit nommer une commission rogatoire afin de procéder à la vérification du délit, moyennant l'interrogatoire du prévenu; mais lorsque les commissaires du district arrivèrent chez lui, il avait déjà pris le parti d'aller se réfugier à Jersey, de sorte que c'est une accusation qui n'a jamais été bien éclaircie. Ils firent abattre les deux plus belles tours de son château, en manière de pénalité constitutionnelle et pour lui apprendre à s'être défié de la justice nationale. Il avait encore été dénoncé par un procureur et deux huissiers de sa terre des Pieux, en Normandie, parce qu'on avait acquis la certitude que ce château de M. de Bruc avait servi de retraite à six ou sept maisons de Bretagne qui avaient été forcées d'abandonner leur pays à cause de leur mauvais esprit politique. Il se trouva que les six ou sept maisons bretonnes étaient la Comtesse de Sesmaisons, née de Goyon, et femme du colonel du régiment de Condé.

Je vous ai déjà parlé de mon prieuré commandataire de St.-René-les-Gâtines, dont le titulaire avait eu le bon esprit de s'absenter. Nous avions, lui et moi, donné l'ordre de pêcher un excellent et magnifique étang dont nous jouissions de compte à demi. On avait fait annoncer le dernier jour de cette pêche à quatre ou cinq lieues à la ronde, afin que ceux qui voudraient du frai de poisson, puissent y venir s'en approvisionner; mais au lieu d'acheteurs, on y vit arriver quatre ou cinq peuplades des environs, précédées de leurs maires ajustés d'écharpes tricolores, et ces fonctionnaires se mirent à pérorer les paysans pour les avertir qu'ils étaient en droit de

s'emparer du produit de la pêche en question, parce que l'Assemblée nationale avait supprimé le droit de *chasse* et parce que c'était du poisson d'*église*. Il y avait là deux ou trois de mes gardes, envoyés pour y maintenir le bon ordre, mais les horions qu'on leur donna les obligèrent à s'aller cacher au prieuré. Chacun s'empara de notre beau poisson, et l'emporta comme il put; qui les femmes dans leurs devantières (c'est le mot du pays pour *tabliers*) et les hommes dans leurs bissacs, et puis les enfans s'attelèrent sur les plus grosses carpes pour les traîner avec des cordes et comme à la remorque.

Il y avait soixante ans que cet étang n'avait été mis à sec, parce qu'on avait supposé qu'une jeune fille du pays était allée s'y noyer, et parce qu'on avait cru devoir éviter les émotions de famille et le scandale qui pouvait résulter de la découverte de ses restes. Toujours est-il qu'on venait de pêcher dans mon vivier priorissal un brochet de quatre pieds quatre pouces, que le maire de Longprey se voulait adjuger en part de prise, et qu'il avait entrepris d'emporter dans ses bras comme il aurait fait d'un enfant de quatre ans. Chacun s'en retournait gaiement, en criant à qui mieux mieux: *Vive la Nation! vive Né,uerre! vive l'Assemblée nationale!* mais voilà que le brochet se mit à mordre M. le maire à la main d'abord, ensuite à la joue; et l'on m'écrivit que pour triompher de ce formidable sexagénaire, on avait été obligé de le tuer à coups de fusil. Nous apprîmes environ dix mois après que les mêmes paysans étaient venus incendier et démolir mon vieux château de Gâtines.

Il est à remarquer que ces villageois incendiaires n'étaient presque jamais des vassaux directs ; ils se disaient réciproquement : —Vous viendrez brûler le château de notre Dame, et nous irons brûler celui de votre Seigneur.

Il n'y avait pas une seule de ces troupes qui n'eût été ameutée, ni une seule de ces exécutions qui ne fût dirigée par quelque bourgeois de petite ville. Les justiciers provinciaux avaient commencé par établir des poursuites, mais l'Assemblée nationale y trouva mille fins de non-recevoir, et sur la proposition de maître Lanjuinais (professeur en droit), on a fini par décerner à tous ces meurtriers et tous ces voleurs, incendiaires et démolisseurs de châteaux, une amnistie patriotique.

Les officiers-municipaux de Jougnes, en Franche-Comté, écrivirent un jour au comité des Recherches qu'ils venaient d'arrêter une grande et belle personne qui voyageait mystérieusement dans un gros carrosse sans armoiries (ce qui leur avait paru suspect), et sans nulle autre suite qu'une jeune femme de chambre avec un laquais, dont la figure avait quelque chose de très impertinent. Ils avaient commencé par fouiller cette grosse voiture, et ce qu'ils y trouvèrent était bien fait pour encourager leurs suspicions. C'était quatorze mille livres en double louis, une manière de sceptre, une couronne, un manteau d'hermines, et des habits si richement brodés qu'ils ne doutèrent pas que ce ne fût la Reine qui voulait émigrer en Suisse. On ne voulut tenir aucun compte de son passeport ; on agita la question de savoir s'il ne serait pas convenable et prudent d'aller reconduire

la fugitive avec tous ses joyaux et ses insignes, et de l'escorter jusqu'à la barre de l'Assemblée, ce qu'on pourrait exécuter aux dépens de cette princesse et moyennant ses doubles louis? Mais les avis modérés prévalurent et l'on s'était contenté de lui assigner la ville pour prison; on lui avait remis trente-six francs pour subvenir aux dépenses que pourraient exiger son rang et la splendeur de ses habitudes; enfin, les municipaux de Jougnes attendaient les instructions de l'Assemblée nationale au sujet de cette émigrante.

Il faut être juste à l'égard de tout le monde, et je conviendrai que les membres du comité des Recherches se conduisirent équitablement dans cette occasion-ci. Ils écrivirent à ces Francs-Comtois pour les prier de ne pas retenir indéfiniment Mlle Sainval, du Théâtre-Français, parce qu'elle avait souscrit un engagement pour aller jouer la comédie à Besançon et qu'on pourrait la faire condamner à payer un dédit de sept à huit mille livres, à titre d'amende.

Je vous rapporterai maintenant un événement bien minime en vérité, mais qui n'en détermina pas moins l'émigration de votre pauvre mère.

Elle avait eu jadis un laquais provençal, appelé Montorge, lequel était né son vassal au comté de Grignan. La grand'mère de ce domestique avait été la nourrice du Maréchal du Muy, et c'est par cette raison que ma belle-fille avait toujours assisté libéralement toute la famille. Ce Montorge avait servi comme soldat au régiment de Boulonais avant d'entrer à notre service, et depuis quatre ans il habitait le bourg de Saint-Fal où votre mère avait

eu la bonté de lui faire constituer une rente viagère de 700 livres, à percevoir sur les droits seigneuriaux de cette terrre, et qu'il allait toucher directement du Sénéchal. Montorge avait encore obtenu de Mme votre mère une permission de chasse; on entendait crier de temps en temps contre lui pour avoir tiré sur des chevrettes et des poules faisanes, mais il affirmait et jurait ses grands dieux qu'il n'avait tué que des mâles, et comme votre père ne s'en embarrassait guères, il ne s'en mêlait jamais.

Mon fils arrive à Saint-Fal avec l'intention de s'y reposer pendant une quinzaine, et deux heures après, il reçoit une insolente lettre, où l'on disait que s'il avait la témérité de paraître dans le bourg, on lui ferait un mauvais parti; il ne manqua pas de s'y rendre à pied le surlendemain dimanche pour assister à la grand'messe, afin d'établir l'estime qu'il faisait de cette lettre anonyme et de ce donneur d'avis. Le curé vint au-devant de lui, comme à l'ordinaire, lui présenter l'eau bénite; il alla s'asseoir au banc seigneurial, et le célébrant vint l'encenser comme si de rien n'était. Les curés de campagne ont toujours récalcitré sur la destruction de nos privilèges honorifiques, et c'est une justice à rendre au bas clergé. Aussitôt que votre père fut sorti de l'église, un spadassin déguenillé vint lui signifier, le sabre au poing et l'injure aux dents, qu'il eût à vider les lieux et s'en aller de son château dans les vingt-quatre heures; cet homme avait osé tutoyer mon fils, et c'était quatre jours après la fédération de juillet.

Pressé par les gens de livrée, les fermiers du domaine et les autres paysans qui s'étaient mis à le gourmer, ce quidam en dit plus qu'il ne voulait dire, et l'on apprit qu'il avait agi par ordre de M. Montorge, le commandant de la garde nationale, à qui votre père écrivit comme vous allez voir.

« Serait-il possible que les ordres qu'on ose me « donner, et les propos qu'on ose tenir vinssent de « Montorge? Le poste qu'il occupe en ce moment-« ci demande de la justice, et j'ai toujours été « porté à lui supposer de l'honnêteté. J'espère que « les dispositions qu'il va prendre me confirme-« ront dans cette croyance, et m'assureront la tran-« quillité dont j'ai besoin. Montorge ne saurait « ignorer que je ne trouble jamais celle de per-« sonne, et que je n'ai jamais fait que du bien à « mes valets et mes vassaux. »

Voici la réponse littérale de ce commandant; je n'y changerai rien pour le style, et vous allez voir que l'orthographe en est curieuse.

« On na rien faite que je né ordonné et vous avé bien de lodasse de mécrire que vous ete porté à me supposé de lonneteté et ne pas finire par votre tres humble et tres obéssan serviteur que vous ete vous et tout vos pareil aprené que je suis un oficié general de la nation que vous ne fute jamais quun maréchaldecamp du pouvoir exequtif et rien de plus si je desir que vous vous elouannée cest par patrio-

tisme pour que vous naillés pas laristocrassie de me calomnié du mot de valet dont se serve les insolant 'comme vous mon pere et ma mere sont mort il n'ont qua vous peyé la nation ne vous doat que la lanterne sil y en avoit ici pour avouar eue linfamie de mappeler votre valet pendant 5 ans tandisque nous autre nous etion les dupe je conte que vous ne seré pas ou vous ete demain car je ne suis pas responsable de mon batallion qui ma juré fidelité pacequil ni a de responsable que les ministres puisque vous avé fait votre serment sivique je le pense et a la force armé que je commande dont il est le souverin il nia ni marquis ni roi qui tienn et vous feré bien de partire.

« MONTORGE. »

Le Marquis n'en voulut pas démordre, mais à la suite de deux ou trois visites domiciliaires, et de l'arrestation de l'Abbé Provit, son chapelain, Mme votre mère en prit son château de Saint-Fal et tous les autres lieux qu'elle pouvait habiter dans le royaume, en si grande déplaisance, que les médecins nous conseillèrent de la faire aller en Suisse où elle a passé presque tout le temps de son émigration. Je voulus absolument rester à Paris pour tenir tête à l'orage, et vous allez voir que si je n'avais pas eu le courage de résister à l'hostilité des révolutionnaires, ainsi qu'à l'exigence de nos parens et nos amis qui prenaient le parti de l'émigration, j'aurais eu toute raison de le regretter éternellement pour vous, mon Enfant si cher, ainsi que pour la tranquillité de mes plus vieux jours. Un

des motifs les plus déterminans pour moi dans cette ferme résolution, c'est que je n'aurais pas voulu me séparer de mon fils, ni de M. de Penthièvre, qui n'auraient pas voulu s'éloigner du Roi ni de M. le Dauphin.

En attendant, j'avais réformé dans mes relations toutes celles qui n'étaient pas d'une opinion conforme à celle de ma conscience. Je ne voyais plus mon neveu de Lauzun, je n'allais plus à l'hôtel de Noailles, et moins encore à l'hôtel de Salm, ainsi que vous pouvez bien croire; quand j'étais allée passer un quart d'heure à l'hôtel de Tessé, pour y faire une œuvre de miséricorde, en ce que mon neveu s'y trouvait malade, je ne pouvais m'empêcher d'y dardilloner tout ce beau monde en régénération, et j'en restais comme un porc-épic hérissé, comme un *chardon-béni*, disait M. de Penthièvre; mais ce qui m'excédait par-dessus toute chose, c'était l'ennui de me trouver citée pour mes *bons-mots* dans les malheureuses brochures de notre malheureux parti; je n'en excepte assurément point les *Actes des Apôtres;* car à l'exception de quelques bons articles empruntés à MM. Bergasse et Suleau, tout le reste de ce misérable recueil était un ramassis d'ennuyeuses chansons, de frivolités assommantes et d'obscénités intolérables! je ne sais si je pourrais me souvenir de mes exécutions épigrammatiques, mais les plus belles étaient du fait de votre père, et si la vivacité de son esprit n'était pas aussi bien connue, tout ce qu'il en a dit à l'hôtel de Tessé ne se concevrait pas. Je me souviens notamment que Mme de Tessé ne pouvait trouver un

homme de qualité qui voulût être son compère, à l'effet de tenir avec elle un enfant de sa nièce, Mme de La Fayette, dont elle avait promis d'être marraine, et je ne sais comment elle imagina de le proposer avec mon fils, qui lui répondit : Ma tante, je suis bien étonné que M. de La Fayette ne vous ait pas dégagé de cette obligation-là! Dites-lui que je vous conseille à tous les deux de faire tenir son enfant par le comité des Recherches et la commune de Paris.

Lorsque l'Assemblée nationale ne voulut plus tenir aucun compte de M. Necker, la *moralité* de M. Necker se trouvait engagée, disait-il, à la publication de ses comptes, ce qui fit dire au Marquis que M. Necker en était réduit à faire des *comptes moraux*, en rivalité avec M. Marmontel, (le galant de sa femme).

— Monsieur, disait-il à Chamfort (en 93), il me semble que vous autres gens de lettres n'auriez pas dû favorisiser la révolution; les ministres et les grands de l'État étaient votre gibier; vous avez eu l'imprudence d'ouvrir nos parcs à la populace, et vous n'avez pas songé que l'effet de votre révolution philosophique serait la ruine des philosophes : il faut être prudent quand on fait la guerre souterraine; la mine fait quelquefois sauter les mineurs.

Je me rappelle aussi que lorsque le Duc d'Orléans avait eu l'indignité de renoncer à ses fleurs-de-lys, votre père avait dit qu'il avait gratté de son écusson ce qu'on aurait dû lui marquer sur l'épaule; et puis, que le fils du banquier Laborde ayant sottement déclamé contre la caisse d'Escompte, en

disant que c'était *la banque du despotisme.* — Aimeriez-vous mieux *le despotisme de la banque?* lui demanda votre père, et voilà ce nigaud qui reste à *quia.* Enfin comme une grande difficulté venait de s'élever sur le nom qu'il fallait donner à cette nouvelle machine dont l'Assemblée Constituante avait adopté l'invention par *philanthropie*, — Mais quelle est, disait mon fils en présence de Mirabeau, quelle est donc la convenance ou la nécessité de lui donner le nom de *Guillotine*, et pourquoi ne l'appellerait-on pas *Mirabelle?* Je ne veux pas oublier de vous dire aussi, qu'après avoir écouté paisiblement M. de Gouy d'Arcy, lequel était, sans contestation possible et sans comparaison, le plus imbécile et le plus ennuyeux discoureur du côté gauche ; — Hélas! s'écria votre pauvre père, en faisant un profond soupir et se retournant du côté de M. de Tessé, — la différence qu'il y avait entre jadis et le temps présent, c'est qu'on devait penser sans parler, mais on peut aujourd'hui parler sans penser ; personne ne s'en gêne, et tout le monde s'en mêle.

# CHAPITRE VIII.

Journées des 5 et 6 octobre. — Anecdote sur un deuil de cour. — Le loto chez la Reine. — Arrivée de la populace parisienne. — Son irruption dans le château. — Massacre des gardes-du-corps et départ de la famille royale. — Les Ducs d'Orléans et d'Aiguillon. — Mot de l'Abbé Maury. — Louis XVIII au Luxembourg. — La famille royale aux Tuileries. — Une audience de la Reine. — La vérité sur Mme Campan. — Départ de Mesdames de France et dévouement de Madame Élisabeth. — Madame Royale et M. le Dauphin, son frère. — Caractère de cette Princesse et quelques détails sur Louis XVII.

J'avais eu le malheur de me trouver à Versailles pendant les horribles journées des 5 et 6 octobre, et voici pourquoi : votre père était tombé malade d'une esquinancie, et son médecin n'avait pas voulu lui permettre de revenir à Paris, à raison du froid, de la bise, etc. Ma belle-fille était plus malade encore, et n'avait pu sortir de son hôtel de la rue d'Anjou, depuis plus de trois semaines. J'avais trouvé bon d'aller soigner mon fils, à Versailles, et MADAME avait eu l'obligeance de me faire donner un appartement chez elle, où j'étais venue m'établir le dimanche 4 octobre, à cinq heures après midi. Après avoir eu l'honneur de saluer cette princesse,

7.

j'allai dans la soirée faire ma cour à la Reine qui se tenait dans ses cabinets. Elle m'avait parlé très judicieusement et très courageusement des affaires du Roi ; tandis que nous étions en tête-à-tête, et lorsque deux ou trois huppes-grises de l'ancienne Cour arrivèrent avec les Dames du palais pour se mettre en cercle, elle eut l'air de s'en contrarier péniblement. Je m'étais levée pour me retirer parce que la Cour était en deuil d'une Archiduchesse, et parce que toute chose était déjà dans un si grand désarroi que je n'avais pas songé à me faire habiller de noir ; mais S. M. voulut bien me retenir et je m'y résignai péniblement. — Si la Reine voulait jouer au Loto pour se distraire et se désennuyer, dit Mme de Chimay, tout doucement, entre haut et bas ; — Princesse, en parlez-vous sérieusement, lui dit la Maréchale de Mouchy, est-ce qu'il est possible de jouer ici lorsque la Cour est en deuil !..... Et moi qui me souvins du piquet de M. de Maurepas, j'osai leur dire : — Est-ce que le Loto n'est pas de deuil ?.... — Mais il me semble effectivement, dit la Marquise de la Roche-Aymon, qui a toujours été la plus obséquieuse personne de France et la plus sottement finassière, il me semble que le Loto doit être permis lorsqu'on est en deuil. — Le Loto est de deuil, il est même de grand deuil, ajouta la Reine en me regardant et se retenant pour ne pas rire ; je demande qu'on apprête à ces dames une table pour un Loto Dauphin. Les Dames du palais se mirent à jouer, et la Reine reprit avec moi sa conversation qui dura plus d'une heure, pendant laquelle S. M. me donna quelques ordres en me di-

sant une foule de choses tellement obligeantes que je ne saurais ni les répéter ni les oublier.

On nous dit le lendemain matin, chez MONSIEUR, que le duc d'Orléans venait d'arriver à Versailles, et qu'on l'avait reconnu malgré qu'il se fût déguisé. MONSIEUR répondit à cela que tous les ivrognes ressemblaient au Duc d'Orléans qui ressemblait à tous les ivrognes; qu'il y avait en circulation dans Versailles un grand nombre de figures ignobles et scélérates, et que, pour se confondre impunément avec la plus abjecte canaille, le Duc d'Orléans n'avait autre chose à faire que d'ôter son cordon bleu. Je n'ai jamais vu MONSIEUR en disposition plus rigoureuse et plus équitable envers le Duc d'Orléans; ce qui m'en fit conclure, à part moi, qu'il avait reçu des informations analogues à tout ce que m'avait dit la Reine.

On apprit bientôt que la grande avenue de Paris était toute couverte d'une multitude de populace horrible à voir, et qui se dirigeait vers le château; hommes et femmes, enfans et vieillards; canonniers, mendians, gardes nationaux, vivandières et manouvriers, tout cela se trouvait armé formidablement avec des fusils, des sabres ou des piques : et qui leur avait fourni ces armes? On n'y concevait rien..... Le Roi se trouvait à la chasse aux alentours de Meudon, il arrive, et malheureusement, il ordonne à ses gardes, ainsi qu'à deux régimens qui étaient venus se ranger en avant du château, de se replier dans la cour des Ministres, et puis de se retirer dans leurs casernes. Ces dispositions à l'indulgence encouragent les meneurs de cette po-

pulace, au milieu de laquelle on a reconnu le Duc d'Aiguillon sous les habits d'une poissarde (1). Les gardes-du-corps, assaillis, reçoivent l'ordre de ne pas se défendre, et dix-huit gardes de la porte sont massacrés et mis en lambeaux avant qu'on ait eu le temps de se concerter avec leurs officiers. Heureusement que le Comte de Saint-Priest s'en mêle; les gardes-du-corps se rassemblent et finissent par se servir de leurs armes; ils tiennent bon jusqu'à dix heures du soir, et M. de Lafayette arrive au château. Il établit des postes de sa garde nationale à toutes les grilles, et s'en va se coucher. Pourquoi fut-il se reposer si vite étant arrivé si tard? Quand il a voulu répondre à ces deux questions, il n'a jamais pu s'en tirer ni honorablement ni raisonnablement (2).

Toute cette canaille était restée campée sur la

(1) Armand de Vignerod du Plessix-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Comte d'Agenois et de Condomois, Baron de Veret, Pair de France, Noble Génois, etc. Il vient de mourir à Hambourg, âgé de 49 ans. *(Note de l'Auteur.)*

(2) Ces vers de l'abbé Delille sont à peu près inconnus en France, attendu que la censure consulaire les a fait retrancher dans l'édition française de son poëme de la Pitié :

« Voyez-vous ce blafard, ce héros ridicule,
« De l'astre de Cromwell pâle et froid crépuscule,
« Intrigant à la guerre et guerrier dans la paix,
« Qui d'un air bénévole ajuste des forfaits,
« Prend Target pour idole et Favras pour victime,
« Fait honte du succès et fait pitié du crime,
« Arme des assassins, égorge par la loi,
« Veille pour les brigands et dort contre son Roi.

place d'Armes, ainsi que dans la grande rue de l'Intendance, et pendant que M. de la Fayette était à dormir, j'étais à veiller auprès de mon fils.

A deux heures après minuit j'entends des cris forcenés du côté de la cour de marbre, et je vous assure que le danger qui nous menaçait personnellement votre père et moi, n'était que le moindre de mes soucis. La famille royale insultée; la famille royale égorgée, peut-être!...... et je m'élançai de corridors en escaliers jusque dans l'appartement des femmes de la Reine, qui communique à celui de la Comtesse d'Ossun (Dame d'Atours), où je ne trouvai que des girandoles et des lustres allumés. Le cœur me faillit d'inquiétude ou d'extrême fatigue, et ne pouvant plus respirer ni me soutenir, je fus obligée de m'asseoir et de rester là jusqu'au jour. Épouvantée, frémissante et désespérée du bruit que j'entendais, tourmentée de ce que je ne voyais pas, alarmée sur nos princes, inquiétée pour mon fils, je ne saurais vous exprimer tout ce que j'y souffris d'affliction, d'effroi, mais surtout d'impatience; car il me semblait, et je ne sais pourquoi, que c'était ce mauvais sentiment qui prédominait sur le reste?

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur les détails de cette nuit affreuse, où je n'ai rien vu, puisque je l'ai passée toute seule, et clouée sur un fauteuil! Il est assez connu qu'au milieu de la nuit, des gardes nationaux (en qui M. de la Fayette avait si bonne confiance) avaient introduit dans la cour de la chapelle, et de là, dans le corps du château, une troupe de sept ou huit cents forcenés qui se précipitèrent du côté de l'appartement de la Reine.

en proférant des imprécations atroces. Deux gardes-du-corps en faction pour le service de S. M. (c'étaient messieurs de Varicourt et Désuttes) furent égorgés à la deuxième porte de son appartement, et ce fut uniquement la résistance de quelques autres gardes-du corps (et notamment du brave du Repaire), qui lui donna le temps de se dérober aux poignards de ces égorgeurs, qui pénétrèrent jusqu'à son lit, et qui le déchirèrent à coups de sabre et de coutelas ensanglantés. Le Duc d'Orléans se trouvait dans le château parmi les assassins. Messieurs de Montmorin, de Saint-Priest, de Mailly, de Castries, de Vesins, de Sesmaisons, de Villeneuve et de Laurencin, l'ont vu, ce qui s'appelle vu, dans le salon de la Pendule, et, plus tard, à l'entrée de l'OEil-de-Bœuf. Ses affidés cherchaient à forcer la porte du Roi, mais le courage ne tarda pas à lui manquer ; il s'esquiva pour aller se cacher dans une auberge, et l'Évêque d'Agen le rencontra qui s'enfuyait par la route de Saint-Cloud, sur un mauvais cheval de poste.

Nous rentrâmes dans Paris à la suite de la famille royale. Que vous dirai-je de cette majestueuse Princesse et de ce bon Roi, qu'on amène à Paris, comme deux esclaves, au milieu de leurs assassins et précédés pour trophée par les têtes sanglantes de ces deux défenseurs de la Reine? Ces ingrats et perfides sujets, ces stupides citoyens, ces femmes cannibales et ces monstres déguisés; ces cris de *Tous les Évêques à la lanterne!* au moment où ce bon M. de La Fayette ramène le Roi dans sa capitale avec deux Évêques de son conseil dans sa voiture; trois

coups de fusil, et je ne sais combien de coups de pique que j'ai vu tirer et donner dans les carosses de la Reine ; et M. Bailly qui vient appeler tout cela *un beau jour, en félicitant* le Roi d'avoir été *conquis par son peuple!* C'était grand'pitié, mon cher ami, que de voir tous ces jeunes gens, si fidèles et si courageux, ces pauvres gardes-du-corps, entourant jusqu'à la fin la famille royale, et marchant à pied au milieu de cette outrageuse cohorte, les uns sans chapeau, les autres sans habit, le visage pâle et mourant. J'en ai vu deux qu'on venait de blesser cruellement dans la grande rue de Sèvres : l'un d'eux était un vieux brigadier de l'Écossaise, et l'autre un gentilhomme du Midi, qui s'appelait M. de Lentilhac; celui-ci n'avait pas dix-sept ans, et je les fis monter tous deux dans notre carrosse de Madame. — Nous verrons, Monsieur, criai-je à M. de La Fayette, si vous laisserez égorger sous mes yeux un parent de votre femme?........ On a traîné durant plus d'une heure un corps dépouillé tout à côté de cette voiture où nous étions, et l'on disait que c'était celui de M. de Varicourt? J'ai vu tout cela, mon Enfant, et je ne sais comment j'ai pu survivre à ces terribles visions. Mais ce qui m'a le plus révoltée, c'était l'horrible figure de ce d'Orléans, ivre de vengeance et de joie hideuse, qui venait se montrer avec ses louveteaux sur la terrasse du château de Passy, pour y voir défiler cette cohue sanguinaire et sacrilége (1).

(1) « La famille royale captive, au moment d'arriver à Paris, « après plus de cinq heures d'une marche lugubre, y rencontre

J'allai quelques jours après faire ma cour à MONSIEUR qui était venu se réfugier au Luxembourg. Il commença par me raconter ponctuellement comme quoi M. d'Aiguillon, qui voulait jouer la bonne conscience en faisant bonne contenance, avait été faire un beau salut à l'Abbé Maury qui se promenait sur la terrasse des Tuileries, et que cet Abbé lui avait dit en le regardant ferme et froid. — *Passe ton chemin, Salope!* Comme il me disait aussi qu'il était question de conférer la présidence de l'Assemblée natioale à M. d'Aiguillon, je lui répondis que ce serait sans doute en signe de dérogation à la loi salique, et ce fut une finesse qui ne manqua pas d'obtenir son approbation.

« un dernier outrage. Sur la terrase du château de Passy, un « homme fut aperçu qui se cachait derrière un groupe d'enfans, « et cherchait à voir sans être vu; c'était d'Orléans. On avait « amené ses fils qu'on avait placés en première ligne pour as- « sister à la honte de la monarchie et au crime de leur père. « L'aîné de ses fils venait d'atteindre, ce jour-là même, sa « seizième année; la joie était empreinte sur son front. Sa sœur « exprimait par un rire convulsif, triste expression des traits de « son père, tout ce qu'elle ressentait de bonheur au milieu de « tant d'abaissement et de si augustes infortunes (*Histoire de « la Révolution de France*, par le V[te] F. de Conny, vol 1, « page 376). »

L'historien ne pousse pas plus loin un si pénible rapprochement; mais l'âme oppressée du lecteur n'y supplée que trop, et le présent vient accroître les angoisses du passé. Aujourd'hui ce fils aîné du régicide est sur le trône; M[lle] d'Orléans est auprès de son frère, aux Tuileries, et l'auguste fille de Louis XVI est retournée dans l'exil, escortée, comme cette première fois, par des mandataires et des affidés du Duc d'Orléans.

*(Note de l'Éditeur.)*

Il me dit ensuite que l'Abbé Grégoire avait eu l'impertinence de lui écrire, afin de le complimenter sur son patriotisme et pour lui demander l'aumône à l'intention d'un vainqueur de la Bastille; mais S. A. R. ajouta que, pour toute réponse, elle avait envoyé porter un pain de munition chez ce prêtre bourreau.

Jusqu'ici toute chose entre nous deux s'était passée le mieux du monde, mais ayant eu la coupable franchise ou du moins l'imprudence de dire à l'Évêque de Seez, en présence de Monsieur, que Mirabeau l'aîné se conduisait, non-seulement comme un scélérat, mais comme un fripon, S. A. R. me répliqua très sèchement que, pour les vues politiques et la supériorité des talens, M. de Mirabeau n'avait pas *son second* dans l'Assemblée nationale. Je n'étais pas obligée de savoir pourquoi mon observation n'avait pas fait le compte de S. A. R., à qui je répondis avec non moins de sécheresse, que j'avais toujours partagé cette opininion de Monsieur, mais que je n'en persistais pas moins dans la mienne. En outre, il y avait eu, dans ce qu'il disait sur les affaires de la Noblesse et sur le projet de constitution, certaines choses qui ne me plaisaient guère, et voilà pourquoi je n'ai pas revu Monsieur.

En sortant de chez lui, j'allai rendre mes devoirs à Madame avec qui je suis toujours restée dans les meilleurs termes, et je me rappelle aussi qu'on lui raconta la bonne aventure de M. de Bonne-Savardin qui s'était sauvé de l'Abbaye la veille de la fédération. Deux infâmes suppôts de l'Aristocratie, dé-

guisés en aides-de-camp du général La Fayette, s'étaient présentés à la geôle avec un ordre du comité des Recherches, où les noms et la date avaient été grattés et remplacés fort obligeamment pour ce pauvre condamné. Ils le trouvèrent (M. de Savardin) qui soupait assez paisiblement. Ils se mirent à l'injurier et finirent par l'emmener dans la rue où ils le lâchèrent en lui disant de s'aller cacher le mieux possible. Le comité des Recherches en fut dans une furieuse colère, et fit afficher son signalement naturel, où l'on disait notamment qu'il avait un gilet vert avec une gance d'acier à son chapeau, ce qui fit rire tout le monde.

Vous pouvez bien préjuger que dans la situation d'inquiétude et d'isolement où se trouvait la famille royale aux Tuileries, je ne manquais pas d'aller y faire une cour assidue.—Vous venez saluer des ruines, me dit la Reine, après le 20 juin, et je me souviens qu'elle me fit signe de ne rien dire en présence d'une de ses femmes, appelée Mme Campan, qui venait d'entrer pour lui présenter quelque chose, et je crois me rappeler que c'était un livre sur un plateau.

Quand celle-ci fut sortie du cabinet, je dis à cette malheureuse princesse : — Hélas! Madame, est-ce que la Reine s'en défie?.....

— Ce n'est pas seulement de la défiance, répondit-elle, c'est de la terreur. Elle est en correspondance avec Brissot de Varville et Latouche-Treville, elle écrit quelquefois à Barnave; — *Elle a ri le 6 octobre,* poursuivit la Reine, avec une expression du regard et de la voix qui faisait frémir; — mais on a décidé

qu'il fallait patienter : jugez tout ce que la vue de cette femme me fait souffrir (1).

Mesdames, filles de Louis XV et tantes du Roi, étaient parvenues à sortir du royaume, où la dignité de leur grand âge et de leur haute vertu n'avait pu les soustraire aux persécutions patriotiques du commandant Lamollière et du citoyen Gorsas. Madame, Comtesse de Provence, était à son petit ménage du Luxembourg; Mme la Comtesse d'Artois était allée se réfugier avec M. le Duc d'Angoulême et M. le Duc de Berry, ses deux enfans, chez le Roi son père, à Turin; enfin Madame Élisabeth avait obtenu

(1) On avait déjà parlé de Mme Campan dans la première partie de cet ouvrage, et nonobstant les mémoires qui portent son nom, mais qui, comme on sait, ont été rédigés par M. Girod, parce que Mme Campan n'aurait pas été capable de les écrire; on peut être assuré que l'opinion de Mme de Créquy a toujours été celle de la famille royale et celle de toutes les personnes attachées à la maison de la Reine. Il en existe encore un assez grand nombre pour que notre assertion ne soit pas difficile à vérifier.

Toutes les protestations de fidélité de Mme Campan sont venues tomber, après la restauration, devant la persévérance avec laquelle Madame la Duchesse d'Angoulême a toujours refusé de lui accorder une seule audience.

Il y a deux ou trois personnes que nous pourrions nommer, et qui mettent beaucoup d'amour-propre à justifier et glorifier Mme Campan, par la bonne raison qu'elles ont reçu leur éducation dans son pensionnat. Nous sommes fâchés d'être à les contrarier, mais certains ouvrages que les mêmes personnes ont fait attribuer à cette ancienne femme de chambre de la Reine, ne sont pas exempts d'insinuations calomnieuses et de perfidie; La justice et la vérité doivent l'emporter sur la complaisance, et voilà ce qui nous détermine à nous adjoindre à Mme de Créquy pour faire justice à Mme de Campan. *(Note de l'Éditeur.)*

qu'on ne la séparât point de son malheureux frère, auprès duquel elle était restée comme un ange de consolation. Madame Royale était déjà ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire une princesse accomplie.

L'esprit juste et droit, l'âme élevée, religieuse et compatissante; le cœur haut surtout et partout! (1) Il y a, dans la physionomie, le caractère et la parole de cette fille de France, quelque chose qui participe de l'historique et du légendaire: il y a de la souveraineté et de la sainteté; de l'autorité Capétienne et de l'auréole du martyr. On dirait, sans la connaître, en voyant cette personne si grandement noble et si prodigieusement simple, ce ne peut être que la fille d'un roi, et d'un grand roi. Oh oui, en voyant cette femme qui regarde avec tant de sécurité, qui parle si bref et si bien, on entrevoit derrière elle un entassement de prospérités magnifiques et de revers éclatans, des vertus sublimes, et comme une effusion de grandeurs inouies! Des siècles accumulés, des cœur-de-lion, des père-du-peuple, des paladins, des croisés, des conquérans et des saints; voilà toutes les idées qu'elle vous donne ou vous rappelle au premier coup d'œil, et c'est l'impression que la Duchesse d'Angoulême a toujours produite à l'étranger.

(1) Lakanal et Robespierre ont dit à l'Abbé Fauchet, qui l'a dit à l'Abbé Emmery (son confesseur à la Conciergerie), de qui je tiens, qu'ils étaient entrés dans la chambre de cette jeune princesse à la tour du Temple, après la mort de tous ses parens, et qu'elle avait répondu à leur interrogatoire avec un laconisme d'intrépidité si fière et si resignée, que ces deux monstres en avaient éprouvé, disait Robespierre, *un sentiment de sensibilité respecteuse et d'embarras.* (*Note de l'Auteur.*)

Comment les personnes qui l'ont connue dans son pays ne l'aimeraient-elles pas, à jamais!.....

C'était M^me^ de Tourzel qui avait remplacé la Duchesse de Polignac auprès des Enfans de France. — Je les avais confiés à l'amitié, lui dit la Reine en lui donnant l'investiture de cette charge, — je les remets avec confiance entre les mains de la vertu.

Quand on demandait à les voir dans leur appartement, ceci ne faisait aucun plaisir à la Reine, attendu qu'on les détournait de leurs études ou qu'on les pouvait gêner dans leurs récréations. J'en étais prévenue, et voilà pourquoi je n'ai vu M. le Dauphin qu'une ou deux fois, et notamment chez M^me^ de Maurepas, qui ne pouvait plus sortir de sa chambre, et chez qui la Reine avait eu la bonté de l'envoyer. C'était le plus bel enfant du royaume, avec un teint de lys et de roses, et de charmans yeux bleus; ses cheveux étaient blonds de la même finesse et de la même nuance que ceux de la mère, et ce qu'il avait de singulièrement joli, c'était un sourire ingénu, bienveillant et fin. Je me rappelle que M^me^ de Maurepas (il appelait M^me^ de Maurepas, *Bonne maman*, et c'était par ordre de la Reine, ce qui me rendait un peu jalouse), M^me^ de Maurepas, vous dirai-je, lui fit un jour cadeau d'un agréable médaillon sculpté par Houdon, qui représentait une grive morte et suspendue par la patte à un clou de bronze; c'était une œuvre de patience et d'illusion prodigieuses. Le petit Dauphin commença par examiner cet oiseau, tristement; et puis il demanda pour quoi on l'avait tué?... On lui dit que c'était un oiseau de marbre

jaspé. — Ah! répliqua-t-il, est-ce qu'on fait des plumes avec du marbre?

C'est le plus joli propos d'un enfant que j'aie entendu dire ou citer ; à moins que ce ne fût l'histoire de Madame Clotilde avec les deux Béthune quand ils étaient des marmots. — Ma nièce de Piémont les avait rencontrés se promenant dans Bellevue, disait Madame Adelaïde, et leur avait cru pouvoir demander comment ils s'appelaient? Mais Charost, qui a toujours été dissimulé, téméraire et désobligeant, se mit à dire à son frère aîné pour l'empêcher de répondre à M^me^ de Piémont, — dis-lui pas ton nom, Sully! (1)

Je ne sais trop comment j'ai pu vous parler d'autres enfans à l'occasion de ce jeune martyr, mais je vous dirai que le souvenir de ses grâces naïves et de sa gentillesse est inséparable, pour ceux qui l'ont connu, du souvenir de ses tortures. Je vois toujours ce bel enfant si doux, si candide et si pur, exténué, mourant, insulté, profané, peut-être?..... Je vois

(1) A propos de naïveté puérile, il faut absolument que j'annote ici la réponse du petit d'Entraignes à l'Empereur d'Allemagne, qui l'avait trouvé dans l'orangerie de Laxembourg avec son Bobinet de précepteur, et qui lui avait demandé des nouvelles de ses parens. — César, lui répondit consciencieusement ce petit garçon, Papa et Maman sont malades de chagrin, à cause de mon infâme conduite!... — Qu'avez-vous donc fait? reprit César; et ce bénet d'enfant lui dit qu'il avait pocheté des olives; et qu'il en avait mangé dans l'intervalle de ses repas. C'est une histoire d'émigration qui m'avait été mandée curieusement par le Maréchal de Ligne. Ma version ne vaudra pas la sienne; il avait fait mille façons pour la bien écrire, et j'ai dit qu'il fallait vous garder sa lettre. *(Note de l'Auteur.)*

toujours un immonde savetier qui le menace d'un bras sacrilége, et qui lève son horrible main sur le fils de saint Louis! Je crois toujours entendre cet infâme Simon, qui vient crier, pendant la nuit, aux oreilles de cet innocent prisonnier, cet enfant royal assoupi sur un grabat de misère : — Capet, dors-tu? lève-toi! Oh! combien de fois, pendant mes prières au milieu de la nuit, j'ai cru le voir s'élever dans l'appareil de sa gloire céleste, en nous disant : *Espérez et pardonnez.....* (1)

(1) *Note de l'Auteur en l'année* 1799, *le* 8 *septembre.*

Louis-Charles, Dauphin de France, et depuis Roi titulaire et légitime, sous le nom de Louis XVII, est mort dans la tour du Temple en 1795, à la suite d'une maladie de consomption qui n'a pas duré moins de dix-huit mois; maladie, dont le gouvernement révolutionnaire a fait observer toutes les phases, et dont il s'est fait rendre un compte officiel et journalier jusqu'à l'instant de sa mort. On a dit que ses restes avaient été portés dans le cimetière de Ste.-Marguerite; mais comme aucunes mains amies n'avaient soutenu son corps défaillant et soulevé sa tête mourante, il ne s'est trouvé aucune main pieuse pour bénir cette misérable fosse, et pour y marquer ce coin de terre où venaient aboutir tant de gloire et d'atrocités, tant d'espérances déçues et de lâchetés féroces. Il n'est donc pas étonnant que les fouilles ordonnées par le Roi son oncle, en 1797, n'aient produit aucun résultat. Il ne faut pas être surpris, non plus, de ces tromperies au moyen desquelles on voudrait exploiter la crédulité publique. Il a déjà paru depuis la mort de ce Prince, jusqu'à cette présente année 1798 (le 8 septembre), quatre Louis XVII en compétition l'un de l'autre, aussi bien qu'en instance de contribution de la part des Royalistes. Vous imaginez bien qu'aucun de ces faux Dauphins ne s'est jamais présenté devant Mme de Touzel, à qui nous en avons toujours référé pour décider notre recognition. C'est une fourberie, comme tant d'autres, mais elle ne saurait être adoptée sans une insigne folie. (*Note de l'Auteur.*)

## CHAPITRE IX.

**Charles de Bourbon-Montmorency-Créquy. — Ses griefs et ses poursuites contre l'auteur. — Protection qu'il reçoit de l'Assemblée nationale. — Lettres de plusieurs députés à ce personnage. — Lettres de l'abbé Lamourrette, de M. de Talleyrand, de Robespierre et du général La Fayette. — Accusations ridicules et procès criminel.**

---

Ma belle-fille m'écrivit des environs de Fribourg, où elle s'était réfugiée, et me disait, entre autres nouvelles, qu'elle avait rencontré le Baron de Breteuil qui lui avait raconté ce qui va suivre. Il y avait en Allemagne, et pour le moment en Prusse, un singulier personnage, émigré, disait-il, et qui se faisait appeler M. de Bourbon-Montmorency-Créquy, lequel était entré subitement, et sans autre cérémonie, dans l'arrière-cabinet du Prince Henri de Prusse, où se trouvait alors la Duchesse de Courlande, avec Mme de Sabran, le Marquis de Boufflers et quelques autres émigrés français. Après s'être approché du vieux prince, auquel il se mit à dire à voix basse une foule de choses à peu près inintelligibles, il ouvrit un coffret qu'il avait apporté, en lui disant : — Monseigneur, je vais vous montrer comme quoi cette exécrable famille de Créquy a fait de son mieux pour m'empêcher de continuer mon

illustre lignée, et pour usurper tous mes biens. Le Prince Henri se lève et se récrie ; on approche et l'on voit un horrible objet qui paraissait avoir été détaché de quelque momie.... On met le plaignant à la porte ; on a soin de le consigner à la grille du château; et ceci me parut une extravagance à laquelle je ne fis pas autrement d'attention.

Quelque temps après, l'Abbesse de Saint-Antoine (1) me fit dire de me tenir en garde contre les entreprises d'un aventurier qu'on avait chassé des terres de l'empire, où il avait fait semblant d'émigrer, et qui projetait de revenir à Paris pour nous y dénoncer et nous y poursuivre en restitution de toute notre fortune, et notamment du domaine ducal de Créquy, qui ne valait pas moins de quatre-vingt mille écus de rente. Il était pourtant bien avéré que votre maison ne possédait plus ce grand fief, par la raison que, n'étant pas réputé *salique*, il avait été porté par l'héritière de votre branche aînée dans la maison de Blanchefort, et de là dans l'héritage des Ducs de Bouillon. — Mon Dieu, répondis-je à M^me^ de Saint-Antoine, il n'a qu'à venir ; je ne pense pas qu'il existe un tribunal assez stupide ou assez prévaricateur pour lui donner gain de cause ! Vous allez voir si j'avais sujet de me confier

(1) Gabrielle de Beauvau, Abbesse du monastère royal des Bénédictins de la rue Saint-Antoine, et sœur du Maréchal de ce nom, laquelle est morte à Paris en 1806. Le Chevalier de Boufflers, son neveu, disait toujours qu'elle était la personne la plus naturellement spirituelle et la plus naïvement piquante qu'il eût jamais connue. *(Note de l'Éditeur.)*

à l'intelligence et l'intégrité d'un tribunal révolutionnaire?

Notre antagoniste, auquel il m'est impossible de donner un nom certain, car on n'a jamais pu savoir au juste ni quel était, ni d'où sortait cet homme-là ; notre antagoniste, dirai-je, avait débuté par présenter une pétition à l'Assemblée nationale, dans laquelle il se disait fils légitime de Louis XV et d'une fille naturelle de Louis XIV, à laquelle il avait fabriqué la risible qualification de *princesse de Montmorency, de Schœitzberg, de Freyberg et du saint Empire romain*. Il est à noter que ladite princesse aurait possédé des *états* et qu'elle aurait été *souveraine* en Allemagne, ce qu'il était bien aisé d'éclaircir et de réfuter, pour peu qu'on eût un almanach et du sens commun. Notre homme se plaignait d'avoir été détenu prisonnier par ordre de mon beau-père, et pendant quarante-six ans. Il m'accusait, nommément et notamment, d'avoir sollicité et obtenu un ordre du Roi Louis XVI pour le faire *saigner des quatre membres*, et voici le texte de sa narration :

« Les sieurs Blanchefond et Davaud, juges de la
« prévôté, étant présens dans mon cachot, ainsi
« que les dames de Créquy, on me mit absolument
« nu ; on me lia sur une chaise de bois, après quoi
« Madame et M. de Créquy montrèrent l'ordre
« qu'ils avaient apporté, en commandant à leur
« chirurgien de m'ouvrir les quatre veines. Ce par-
« ticulier, tout troublé, pratiqua effectivement deux
« saignées aux bras, dont je porte encore les mar-

« qués; mais il ne voulut point faire celles des « pieds, en disant que ces opérations suffiraient, « me jugeant, alors saisi de frayeur, en état pro- « chain de mort. Quand mes persécuteurs et usur- « pateurs de mes biens, furent partis, le chirurgien, « qui n'avait pas eu de peine à reconnaître leurs « projets infâmes, referma mes saignées, et mit tout « en usage pour me rappeler à la vie, malgré que « je fusse moribond, vu la quantité de sang que j'a- « vais perdue; et depuis ce temps-là ma santé en « a été considérablement affectée. Voilà pourquoi « je demande à l'auguste Assemblée nationale, « d'abord la punition exemplaire des ci-devant et « soi-disant Créquy, ensuite la restitution de tous « les biens qu'ils possèdent injustement, et qui « m'appartiennent, et finalement des gardes na- « tionaux pour veiller à la sureté de ma personne, « avec ma réintégration dans les domaines, terres « et châteaux de Chambord, de Bellevue, du Ples- « sis-Picquet et autres maisons de plaisance dont « les noms me sont échappés, et qui m'avaient été « donnés en apanage par le roi mon père, comme « aussi plusieurs millions de piastres d'Espagne, « et autres richesses immenses et inappréciables, « mon intention étant qu'un tiers de ces biens sera « pour payer les dettes de l'État, et un autre tiers « pour procurer à la *Société patriotique des jeunes* « *Français*, établie au prieuré de la rue Saint- « Martin, et fondée par M. *Léonard Bourdon*, tout « le développement dont cet établissement, si pré- « cieux pour la régénération des mœurs et l'affer- « missement de la liberté et de l'égalité, est suscep-

« tible, ce sera faire justice à l'infortuné pétition-
« naire,

CHARLES DE BOURBON-
MONTMORENCY-CRÉQUY,

*Victime du despotisme royal, du fanatisme sacerdotal et de la tyrannie nobiliaire.* Rue de Richelieu, hôtel de la Marine, à Paris. Ce 13 novembre 1791.

Vous imaginez peut-être que l'Assemblée nationale eut assez de bon sens pour passer à l'ordre du jour, après avoir écouté patiemment une pareille kirielle de bêtises et de suppositions extravagantes. Eh bien! pas du tout. M. de Bourbon-Montmorency-Créquy (je vous demande un peu comment ces trois noms-là pouvaient se trouver légalement unis ensemble?) fut accueilli le plus honorablement et le plus favorablement du monde. MM. Bailly, Target, Camus, Brissot, Lafayette, et surtout l'abbé Lamourette, évêque constitutionnel du département du Rhône, s'imaginèrent de prendre fait et cause pour cette innocente et intéressante victime de l'*inhumanité nobiliaire.* Notre homme ne manqua pas de s'en prévaloir en faisant imprimer leurs lettres, ainsi qu'il appert des journaux du temps (1), et finalement il en vint à mettre dans ses protections et ses poursuites une telle confiance, qu'il poussa la folie jusqu'à me dénoncer à l'Assemblée nationale, en m'accusant de l'avoir fait *infibuler*, à l'exemple des maîtres d'école et des directeurs des théâtres de

(1) Voyez les pièces justificatives à la fin de l'ouvrage.

l'ancienne Rome ; mais, de ma part, ce n'était pas seulement pour l'obliger à vivre dans la continence, comme les écoliers et les histrions romains, c'était pour l'empêcher d'*avoir des enfans,* disait-il, afin de maintenir mon fils dans la possession du duché de Créquy, dont il ne nous restait seulement pas un arpent de terre.

L'*infibulation* dont il s'agit devait avoir eu lieu, non pas au moyen d'un étui de fer, comme ceux dont parle Suétone, mais au moyen d'un *anneau d'or,* à charnière, en forme de *boucle d'oreilles,* et solidement ajusté par deux *chaînes d'or* qui traversaient l'*os sacrum,* et qui venaient aboutir à un *cadenas* également d'*or,* dont il demandait à l'Assemblée de me condamner à lui restituer la clef, ce qui m'aurait prodigieusement embarrassée.

Il m'accusait tout aussi fausement, vous pouvez bien y compter, de lui avoir fait ouvrir la bouche avec un *bâton ferré,* pour lui faire avaler forcément un breuvage d'*impuissance* composé de son *propre sang*, de celui d'une jeune fille *innocente,* qui figurait au nombre des témoins, s'il vous plaît? et de plusieurs autres *drogues* que la *pudeur* ne leur permettait pas de nommer, disaient-ils, en présence de l'Assemblée législative, sur laquelle il paraît que cette partie de la dénonciation produisit une impression très-douloureuse, avec un éclat d'indignation la plus terrible contre ces *atroces Créquy !* comme disait à mon avocat cet animal de M. Roland, qui ne pouvait jamais douter de rien, sitôt qu'on accusait un membre de la Noblesse ou du Clergé de France.

Tout ce que je vous rapporte est *constaté* par une suite de procès-verbaux aussi bien conditionnés que possible, et signés par quatre chirurgiens *patriotes,* lesquels déclarent avoir libéré M. de Bourbon-Créquy de cette coupable infibulation, dont soixante et six témoins n'hésitent pas à m'attribuer l'exécution criminelle. Les mêmes témoins certifient que le pétitionnaire est marqué sur *le bas du dos* d'une espèce de chandelier à sept branches qui s'appelle un *créquier de gueules,* et, de plus, que les chirurgiens experts, assistés d'un commissaire héraldique, ont vérifié que le pétitionnaire avait apporté *en naissant cette marque naturelle de la partie principale des armoiries de la maison de Créquy.* Merveilleux privilége et singulier motif pour me déposséder de mes terres du Maine et de mon hôtel de la rue de Grenelle à Paris!

La chose qui m'ennuyait le plus dans cette incroyable poursuite, c'était la sottise et la frayeur de mes gens d'affaires, qui me persécutaient pour me faire abandonner mon domicile et pour me faire quitter Paris ; ils prétendaient que le peuple viendrait m'égorger, mais je les envoyais paître en disant qu'ils étaient des poules mouillées. — Mais, Madame, il a déjà obtenu sentence pour vous déposséder de votre hôtel, qu'il a réclamé comme étant provenu de l'héritage du Roi, son père. — Allez dire à vos imbéciles de juges que j'ai acheté cette maison-ci du Marquis de Feuquières, et pour ma vie durant. Je n'en sortirai pas vivante, et volontairement du moins!

La suite a prouvé que j'avais eu raison de ne pas

en démordre, car après trois années d'impostures et de persécutions incroyables d'une part, et de résistance et de persistance continuelles de l'autre, ce misérable homme a fini par être condamné à la guillotine ; et par être exécuté, pour lui apprendre à se dire le fils de Louis XV et de mademoiselle de Montmorency, bâtarde de Louis XIV, comme aussi pour le récompenser d'avoir été le petit-fils, le gendre et l'héritier d'un Vicomte Alphonse de Créquy, qui n'exista jamais. Il a péri sur l'échafaud, à la barrière du Trône, en qualité d'*aristocrate*, le 7 thermidor an deuxième de la république, ainsi qu'il est rapporté dans les gazettes du temps. Son acte de condamnation lui donne les noms de *Charles-Alexandre de Bourbon-Créquy*. On a cru que ce devait être un marchand de tripes et de gras-double du quartier Saint-Denis, qui s'appelait *Nicolas Bézuchet ;* mais on n'a jamais pu s'assurer quel était le véritable nom de cet imposteur, dont les manœuvres ont fini par aboutir au supplice. Il a causé beaucoup d'embarras à mon fils, surtout pendant notre emprisonnement et mon procès au tribunal révolutionnaire, dont je vous donnerai les principaux détails en temps et lieu. En attendant mieux, je vous rapporterai seulement quelques-unes des lettres de protection qu'on accordait contre nous à ce maudit personnage ; et qu'il a fait publier dans un opuscule intitulé : VÉRITÉS EFFRAYANTES. (Chez Pongin, rue Mazarine, etc. Voyez pièces justificatives). C'est une chose à n'y pas croire ; et du reste vous en trouverez la substance dans toutes les gazettes de la Révolution.

*Copie de la lettre de M. l'Évêque de Lyon.*

A M. DE BOURBON-MONTMORENCY-CRÉQUY.

Paris, 9 novembre 1791.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous renvoyer votre précis « que j'ai relu avec un nouvel intérêt. Vos mal- « heurs, en vous rendant plus précieux aux yeux « de l'humanité, et plus cher à toutes les âmes « sensibles, vont devenir une attestation bien « éclatante de la nécessité de la grande révolution « qui nous délivre de tant d'oppressions féroces de « l'innocence, et qui éclaire tout le genre humain « sur l'affreux caractère de ceux qui ont osé s'en « établir les maîtres. Vous allez jouir d'un triom- « phe que partageront tous les peuples de l'Eu- « rope ; j'en jouis d'avance avec tous mes collègues « de l'Assemblée. Il sera bien glorieux pour vous, « Monsieur, de sortir de tant de tribulations, sous « la garantie des lois constitutionnelles, et dans « un temps où il y a plus d'honneur à obtenir « l'estime et à exciter la sensibilité d'un peuple « vertueux et bon, qu'il n'y en eut jamais à être « né l'enfant des rois. Recevez les assurances de « tous les sentimens qu'inspirent vos vertus et « tous les maux que vous avez endurés, et avec « lesquels je suis inviolablement, Monsieur, votre « très-humble et très-obéissant serviteur.

ADRIEN LAMOURETTE,
Év. métrop. de Lyon.

*Billet de M. de Talleyrand à M. Alexandre de Créquy.*

*Hôtel de la Marine, rue Richelieu.*

« J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour à Mon-
« sieur B. M. de Créquy. J'ai donné son mé-
« moire imprimé à un de mes amis; je voudrais
« qu'il voulût bien m'en donner un autre pour
« en faire relater les principaux faits dans le
« projet d'adresse en question. Monsieur de Cré-
« quy peut compter sur mon dévouement. Il est
« sincère.

TALLEYRAND.

Ce mardi.

*Copie de la première lettre de M. de Robespierre.*

Paris, 10 novembre 1791.

« Monsieur, vous me trouverez toujours disposé,
« comme je le dois, à vous seconder de tout mon
« pouvoir, avec le zèle que vous pouvez attendre
« d'un sincère ami de l'humanité gémissante et de
« la liberté combattue par les deux fanatismes.
« J'aurai l'honneur de vous attendre et de vous re-
« cevoir chez moi, dimanche matin. Croyez, Mon-
« sieur, que je suis avec tout le respect qu'inspirent
« votre courage et vos malheurs, votre très-humble
« et très-obéissant serviteur.

ROBESPIERRE aîné.

*Copie de la seconde lettre de M. de Robespierre.*

« J'ai l'honneur de présenter à Monsieur de
« Créquy mes complimens et mes félicitations sur
« le succès que l'opinion de mes collègues a dû me
« faire augurer, et de le prévenir que l'Assemblée
« nationale a arrêté qu'il serait reçu à la barre
« dimanche prochain. J'ai appris qu'il s'était mis
« en rapport avec notre collègue Vaublanc, et je ne
« lui en aurais pas donné le conseil pour plusieurs
« raisons, dont je lui rendrai compte à notre pro-
« chaine entrevue.

Robespierre aîné.

*Copie de la troisième lettre de M. de Robespierre, et cause de son refroidissement pour moi.*

« Monsieur de Créquy m'écrit qu'il doit aller voir
« M. de Vaublanc, vendredi matin, et moi je lui
« donne le conseil de n'en rien faire, à moins qu'il
« ne veuille s'aliéner une partie notable de la ma-
« jorité de l'Assemblée qui suspecte, non sans
« raison, le patriotisme de ce député. Je ne suis
« pas satisfait du *projet d'adresse* de M. de Créquy.
« Je trouve qu'il existe aussi, dans son mémoire
« imprimé, plusieurs passages qu'il aurait fallu
« revoir et corriger avant de les lancer dans la pu-
« blication, sous les yeux d'un public et d'une As-
« semblée qui renferme des élémens d'une nature
« hétérogène, et dont un assez grand nombre de
« membres seront et doivent être naturellement

« opposés à des réclamations ou dénonciations sem-
« blables à celles de M. de Créquy. Encore une
« fois, je suis fâché qu'il ne sache ou ne veuille
« pas s'y prendre de manière à tirer parti de tout ce
« que sa position présente d'intéressant et d'ex-
« cellent.

R. a.

*Lettre du Maire de Créquy-le-Châtel, à Monsieur de Bourbon-Montmorency-Créquy, victime de l'arbitraire.*

AU NOM DE TOUS LES CITOYENS

DE CETTE COMMUNE.

Citoyen, cher et ancien Seigneur.

Non, jamais la joie n'a donné plus d'influence d'amour patriotiste dans les cœurs sensibles, en apprenant toutes les tortures et autres vexations que vous avez souffert d'un usurpateur et usurpatrice sanguinaires. Il faut que malgré l'intrigue cabaleuse, il faut que la justice se fasse jour et vous fasse triompher de vos spoliations; mais comme aussi il faut pardonner pour être généreux, et que chaque amour propre devienne un amour général. Honoré de votre présent par le cadeau de votre adresse à l'Assemblée législative et de votre mémoire au peuble français, il faudrait avoir des cœurs incompatibles et martial pour ne pas se soustraire à la justification de vous en savoir libéré. Oui! notre

concitoyen et ancien Seigneur, nous avons le cœur martial pour combattre contre les ennemis du bon ordre, et pour soutenir une nation si favorisée et qui aujourd'hui est une famille fraternelle. Il est donc de notre devoir que les liens de la concorde abattent toutes les lois anarchiques, afin que le nom de Français soit à jamais honoré des siècles à venir : c'est le seul de nos vœux, cher compatriote, recevez de nous un attachement de fraternité au nom de tous mes concitoyens, en attendant le plaisir de vous voir réinstallé dans vos propriétés de ce département. Je vous salue avec une fraternité civique et d'amitié.

Votre très-humble,

GOGELLET,

Maire de Créquy, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

Ce 30 décembre:

*Copie d'une lettre de M. de Lafayette.*

« Je ne doute en aucune façon, Monsieur, de vos malheurs et des sévices dont vous avez été la victime; cependant, Monsieur, permettez-moi de conserver un doute qui ne s'applique qu'à la personne de votre persécuteur, et nullement à la réalité de la persécution. Je connais depuis longues années, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire mardi dernier, une des personnes à qui vous vous en prenez, et je vous avouerai que tout ce que je connais de son caractère et de ses habitudes, me paraît, si

ce n'est en opposition formelle, au moins en notable dissemblance avec une pareille conduite. Je sais que la dévotion n'est souvent qu'un masque; mais je dois supposer que les apparences de la moralité et de l'humanité ne sauraient être gardées de manière à pouvoir tromper ce que l'on appelait autrefois la ville et la cour, et ceci pendant quatre-vingt-sept ou huit ans. Monsieur, permettez-moi de me récuser en vue d'une pareille incertitude; soyez assuré que je n'en conserve pas moins le plus vif intérêt pour vos malheurs, ainsi qu'une parfaite estime pour votre caractère. J'ai l'honneur d'être avec un entier dévouement, votre T. H. serviteur.

LAFAYETTE.

14 décembre.

Cet admirable général avait cru faire un acte d'équité miraculeuse, en écrivant qu'il ne me supposait pas capable d'avoir fait infibuler un parent de mon fils, et de l'avoir fait saigner des quatre membres, afin d'usurper et de m'approprier la totalité de ses biens. Mais il n'en aurait pas voulu dire autant de votre père, et de votre grand-père encore moins; ce qui fait que je lui jetais la pierre au lieu de le remercier, tout aussitôt qu'il arrivait chez ma nièce de Tessé qui était la tante de sa femme. J'en reste là pour aujourd'hui sur le chapitre de mon procès. Voici le moment de vous parler d'une calamité plus funeste, et d'un accident bien autrement mémorable et douloureux que mes tribulations révolutionnaires.

# CHAPITRE X.

Départ de la famille royale. — Arrestation du Roi à Varennes. — Un mot de la Reine pendant le sommeil de son fils. — *Malentendu* qu'on reproche au Duc de Choiseul. — Jugement de l'auteur sur la conduite et le caractère de M. de Choiseul. — Réclamations de M. de Choiseul contre les *Mémoires du Marquis de Bouillé*, pendant la restauration. — Sa résignation présumable depuis la révolution de juillet, etc.

---

Le départ de Louis XVI et cette réunion d'accidens qui vinrent s'opposer au passage de la famille royale à Varennes, est certainement un des incidens les plus funestes et les plus affligans de la révolution française. L'héritier de nos rois quitte furtivement son palais au milieu de la nuit; il rejoint en silence une épouse alarmée, ses enfans, sa sœur et quelques serviteurs fidèles. Il a eu le bonheur de pouvoir éviter tous les piéges qui sont tendus autour de lui pour le perdre; il a échappé à tous les dangers qu'il pouvait prévoir, et tandis que la voiture qui renferme le Roi, le Dauphin, la Reine, Madame Royale et Madame Élizabeth, se dirige avec rapidité vers la frontière du Nord, il se trouve qu'à cent lieues de sa capitale, il est reconnu, ou pour mieux dire, il est deviné par un homme du peuple, qui n'avait jamais vu de lui que l'écu du prince et l'empreinte de son effigie sur la monnaie. Agité par un instinct

sanguinaire et par un ardeur de nuire inexplicable, à moins qu'elle ne fût inspirée par la furie du régicide et de l'impiété, cet homme s'est mis à poursuivre la voiture du Roi jusqu'à Varennes : il y secoue pendant la nuit les torches de la rébellion, et les habitans, qui s'éveillent à ses cris, s'élancent à demi-nus sur le pavé de cette infame bourgade. On les aurait pris pour des spectres ou des messagers de l'enfer; les uns portant des fourches, comme le génie de la révolte et les démons séditieux du poète; les autres armés de faulx comme des ministres de la mort. On arrête la voiture du Roi, et le tocsin rassemble autour de lui dix mille forcénés. Retenu dans une chambre de l'auberge avec sa famille, il attend et finit par y recevoir un décret de l'Assemblée législative qui commandait aux citoyens, aux militaires, aux magistrats et autres sujets du Roi, de s'opposer à son départ. « Il n'y a plus de Roi en France! » répondit le martyr à l'envoyé de Lafayette; ensuite il posa l'insolent décret sur une couchette grossière ou le Dauphin sommeillait paisiblement à côté de sa sœur. La Reine, qui restait assise et qui veillait auprès de ses enfants, jette un regard assuré sur ces prétendus mandataires du peuple, et prenant le message de l'Assemblée qu'elle laisse tomber à ses pieds : « Je ne veux pas, dit-« elle, que cet indigne écrit souille la couche de « mon fils! »

Qui pourrait exprimer la dignité, la délicatesse et la bonté d'un maître si généreux? Qui pourr déplorer avec assez de larmes l'effroi, et les afflictions de cette femme to

milieu des clameurs impies dont sa personne et sa famille étaient l'objet, à travers les flots d'une populace irritée, on entraîne le Roi, la Reine et leurs enfans pour les ramener à Paris......... Ainsi, des ordres bien observés, des mesures si bien prises, et tant de précautions dictées par la sagesse du Roi, la fidélité des soldats, la bravoure et le dévouement des chefs de l'entreprise, tout cela vient échouer dans une bourgade obscure, par la malveillance d'un maître de poste; en sorte que c'est vraisemblablement un misérable nommé Drouet, à qui nous devons les crimes de la Convention, trois années de carnage et douze ans de calamités sans nombre avec des regrets éternels.

Le sentiment qui résulte de cette catastrophe de Varennes est doublement pénible, en ce qu'il s'y joint la contrariété la plus douloureuse et l'irritation de la haine et du mépris contre les révolutionnaires, à la terreur de la Providence, à cet effroi de la conscience et de la raison qui vient saisir le cœur humain, quand la destinée de l'homme juste nous apparaît comme le Destin de l'antiquité païenne, ou comme la Fatalité de l'islamisme, en opposition directe avec la justice de Dieu. *Non est sapientia contra Dominum, et propter peccata terræ multi principes ejus.* Sans doute, il n'est point de sagesse contre le Seigneur, et quand les tyrans se multiplient, c'est à raison de l'iniquité des peuples.

En vous parlant de la bravoure et du dévouement des chefs de l'expédition, il ne saurait être question que du Comte Charles de Damas, du comte de Raigecourt et du Marquis de Bouillé; car, en vérité,

je n'ai pas eu l'intention d'y comprendre le Duc de Choiseul, qui ne se serait pas conduit différemment s'il avait agi de concert avec le Duc d'Orléans et les autres ennemis du Roi, pour faire manquer l'entreprise. Il avait écrit (sans commission ni permission de le faire) à tous les chefs de tous les détachemens qu'on avait échelonnés sur la route du Roi, de manière à leur faire supposer qu'il ne fallait plus s'attendre à voir arriver personne; M. de Damas n'en tint compte, parce qu'il savait à quoi s'en tenir sur la pauvre tête et le peu de jugement de ce donneur d'avis, de sorte que le détachement qui se trouvait à Clermont n'en fit pas moins son office d'escorte; mais M. d'Andoins, qui ne connaissait pas assez bien le Duc de Choiseul, pour savoir qu'il ne fallait jamais écouter ce qu'il disait ni pre dre garde à ce qu'il écrivait, M. d'Andoins se crut obligé de faire desseller tous les chevaux, et d'envoyer dormir tous les cavaliers du détachement qu'il commandait à Sainte-Menehould, en sorte qu'ils ne purent arriver à temps jusqu'à Varennes, où la présence de ces fidèles soldats aurait infailliblement déterminé l'inaction du peuple et la libération de la famille royale. Ce pauvre d'Andoins en est mort inconsolable; — je ne connaissais de ce Duc de Choiseul, nous disait-il, que le nom qu'il porte et qu'il doit à sa femme. — Hélas! s'écriaient tous les Choiseul de la nature (en gémissant à double intention), c'est un nom qui se trouve bien mal porté!... Toujours est-il que ce malheureux Choiseul éprouve continuellement une agitation pour faire, avec une impuissance d'opérer

qui le rend insupportable et qui pourrait en faire un homme dangereux. On n'a jamais compris pourquoi ni comment il avait été mis dans la confidence d'une chose importante, et surtout d'une affaire aussi majeure que ce départ du Roi. Si le Duc de Choiseul devient jamais démocrate ou révolutionnaire, il pourra se vanter d'avoir eté la première cause de tous les malheurs de la famille royale ; il pourra demander sa part des honneurs de 93 avec Drouet le maître de poste, et Rublatout le taillandier (1).

(1) En 1822, 1823, 1824 et 1825, à la suite de la publication des *Mémoires de MM. de Bouillé,* M. de Choiseul avait essayé de se disculper dans plusieurs journaux et notamment dans le *Drapeau blanc,* où l'on pourra trouver ses protestations de fidélité *pour nos maîtres légitimes.* Comme M. le Duc de Choiseuil-Stainville est devenu septuagénaire, et aide-de-camp de M. le Duc d'Orléans, il ne mettra peut-être pas, aujourd'hui, la même ardeur et la même opiniâtreté dans sa défense.

( *Note de l'Éditeur,* 1835. )

# CHAPITRE XI.

L'abbé Desmarets. — Révélations sur un des principaux agens de la police impériale. — Une bonne nouvelle de l'émigration. — Les funérailles du général Duphot. — Anniversaire des 13 et 14 juillet.— Représentation scénique à Notre-Dame. — L'évêque du département de la Seine et M. de Talleyrand. — Ils assistent à cette parade révolutionnaire. — On chante *Ça ira* dans cette église. — Le député Gasparin. — Il est organiste et devient régicide. — Lettre du Dieu St.-Simon à l'auteur. — Entreprise industrielle dont M. de Talleyrand veut être actionnaire. — Projet de démolir la Métropole de Paris. — Proposition de fabriquer des pipes. — Réponse de l'auteur au Dieu St.-Simon. — M. Rouillé de Lestang.— Son caractère honorable et ses habitudes remarquables. — M. de Pastoret, héritier de M. de Lestang. — Origine de sa famille et singularité de ses armoiries. — Notice biographique sur M. le Chancelier.

---

Retournons à nos débats judiciaires avec Nicolas Bézuchet, car encore est-il indispensable que nous donnions à un personnage réel (et malheureusement trop réel) un nom quelconque; je ne saurais lui reconnaître le droit de s'appeler ni Bourbon ni Créquy; ainsi, va pour Bézuchet. C'était d'ailleurs sous ce nom-là que mes gens d'affaires étaient convenus de le poursuivre.

Je m'étais bien gardée de quitter Paris, où j'avais pu rendre quelques services à nos malheureux sou-

verains, et je calculai que si je me déplaçais après cette horrible journée du 10 août, ce serait pour tomber de Charybde en Scylla, ce qui fit que je restai cinq à six mois claquemurée dans mon hôtel, où je ne laissais plus entrer que mon fils, que M. le Duc de Penthièvre et que Mmes de Chastillon, de Fleury, de Noailles et de la Rivière.

Ce fut à la même époque que l'abbé Desmarets, mon chapelain, s'en alla de chez moi sans m'en rien dire ; et quand j'appris qu'il avait fini par se marier, et par entrer dans la police, il est bien entendu que j'en ai rendu grâce au ciel ! (C'est du départ de l'abbé que j'entends parler.) Je n'ai jamais revu Desmarets qu'une seule fois ; c'était à la commission de radiation pour la liste des émigrés, sur laquelle on n'avait pas manqué de m'inscrire, quoique je ne fusse pas sortie de l'Ile de France et du Gâtinais depuis cinq à six ans. Le Citoyen commissaire national écrivait de toute sa force, il ne leva pas les yeux de dessus ses papiers, et nous fîmes semblant de ne pas nous reconnaître.

Je me souviens qu'il se trouvait dans son antichambre un brave homme de l'armée de Condé qui m'attaqua de conversation et qui me raconta les plus consolantes et les plus satisfaisantes nouvelles du monde ; il m'assura positivement que le Roi n'était pas mort ; c'était, disait-il, un apothicaire de la rue Saint-Denis qui ressemblait prodigieusement à Louis XVI, et qui s'était laissé mettre à mort à la place du Roi ; il ajouta qu'il avait très bien connu ce bon apothicaire, et que c'était, du reste, un des signataires de la protestation du cloître Saint-Merry.

— Vous verrez, lui dis-je, que pour décider ce brave homme à se laisser guillotiner, on lui aura promis une rente viagère?

— Oh! non, répliqua notre émigré, ce sera plutôt quelque bonne pension sur la gabelle ou sur les parties casuelles après la rentrée de nos princes; et ceci vous prouvera que mon nouvelliste était un fin matois.

Il me dit aussi qu'il était allé quelques jours auparavant dans une tribune de la salle du Corps-Législatif, où l'on avait déposé le corps du général Duphot qui avait été tué dans les rues de Rome. Le cercueil était élevé sur une estrade au milieu de la salle toute pavoisée de drapeaux tricolores; on fit des panégyriques interminables à la gloire du défunt, et tous les législateurs défilèrent à tour de rôle en étendant la main droite sur le cercueil du général Duphot, et en disant, chacun avec l'accent de sa province : IL SERA VENGÉ!

— Je n'y comprends rien, disait une vieille dame qui se trouvait dans la tribune, et j'entends : IL SERA MANGÉ!

— Allons donc, citoyenne, lui répondit un jeune officier républicain, manger le corps d'un général qui est mort en Italie il y a plus de trois mois! Comment peux-tu supposer que des représentans du peuple soient capables d'une pareille cannibalerie, une saloperie?.........

— Monsieur! lui dit notre émigré avec un air et d'un ton foudroyant, ces gens-là sont capables de tout!

Il avait l'air de s'applaudir de cette belle ré-

plique, et j'en ai ri toutes les fois que j'y ai pensé.

Revenons donc à ce procès, étrange épisode de ma longue vie ; vous savez que je n'ai pas entrepris de vous faire l'histoire de France avant ou pendant la révolution : l'effet d'une révolution pareille à la nôtre était d'isoler et de contracter nos sentimens dans un cercle d'affections tellement restreint, qu'au-delà de notre Souverain, de sa famille, de la nôtre et de quelques amis intimes, on ne voyait personne et l'on ne songeait à nulle autre chose qu'à bien mourir. Tout ce que je vous dirai dorénavant, sera purement et simplement mon histoire, attendu que je ne me suis plus occupée que de ce qui regardait personnellement les prisonniers du Temple et M. le Duc de Penthièvre, mon fils, ses enfans, mes vieilles amies et quelques bons prêtres à qui je donnais l'hospitalité chez moi.

Le deuxième anniversaire de la prise de la Bastille avait été célébré de la manière la plus tyrannique, car on nous avait envoyé l'ordre d'illuminer, exigence à laquelle je n'avais pas voulu satisfaire, et ce dont il ne m'arriva rien, grâce à Dieu ! Vous verrez qu'il m'a toujours fait la grâce de ne montrer aucune faiblesse et de ne donner aucun scandale.

Il y avait eu la veille une horrible parade à Notre-Dame, où l'évêque constitutionnel de la Seine avait trôné sur la chaire de M. l'Archevêqne, en assistant à la représentation d'une parade intitulée Conquête de la Bastille, lequel hiérodrame était mêlé d'évolutions militaires avec des couplets fabriqués par un jeune homme appelé M. Désaugiers

(je ne doute pas qu'il ne s'en soit repenti quand on l'a mis en prison). L'organiste avait été prévenu la veille, au nom du corps électoral et des quatre corporations administratives; c'est à dire le Club des Jacobins, le Département, le District et la Commune de Paris, pour qu'il eût à se rendre à l'église métropolitaine afin d'y jouer l'air national et patriotique de *Ça ira*. Voici les paroles de ce cantique :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrat' à la lanterne!
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrat' on les pendra!

Mais ce pauvre organiste avait dit pour dissimuler son aristocratie, et parce qu'il avait bonne envie de ne pas être pendu, il avait dit que ce bel air de métropole était trop nouveau pour se trouver dans son répertoire, et qu'il ne saurait comment s'en acquitter. Ce fut un député nommé Gasparin qui joua de l'orgue et qui ne s'en tira pas trop bien, quoique ce fût son ancien métier. A la vérité, c'était dans les rues qu'il en avait joué et c'était de l'orgue de Barbarie, disait-on; mais la chose n'est pas tout-à-fait certaine, et c'était peut-être de la vielle organisée? Vous verrez dans les *Actes des apôtres*, à propos de ce Gasparin, qu'ayant été nommé du *comité de correspondance*, à la Convention nationale, il avait eu la conscience de demander son remplacement parce qu'il ne savait lire que l'écriture imprimée; il n'en a pas moins voté la mort du Roi, par conscience; et quant à M. de Talleyrand, con-

sécrateur de M. Gobel, évêque de la Seine, je vous dirai qu'il assistait à ladite cérémonie triomphale côte-à-côte avec son confrère et sur la même estrade, en habit d'évêque. Il paraît que c'est la dernière fois qu'il a porté le violet, ce digne prélat! Mais tout ce que je vous raconte ici n'est qu'en préambule, et vous saurez que sept ou huit mois après tout ceci, l'église de Notre-Dame avait été mise en vente, et que c'était un M. de Saint-Simon, l'intime ami de M. de Talleyrand, qui l'avait *soumissionnée* pour la démolir.

Malheureusement pour M. de Talleyrand, qui voulait prendre part aux bénéfices de l'entreprise, il se trouva que M. de Saint-Simon n'avait plus ni crédit ni fortune, et comme M. de Talleyrand n'avait jamais eu ni l'un ni l'autre, il ne leur fut pas possible de réunir une assez forte somme en assignats, pour obtenir à titre d'arrhes, apparemment, l'enregistrement de la soumission que ce prélat constitutionnel avait fait entreprendre, en ayant eu le bon goût d'arranger la chose à cette fin qu'il n'y parût pas à découvert. Il avait fallu *deux charettes* à M. de Saint-Simon pour transporter de chez lui jusqu'à la maison du *ci-devant St-Esprit,* place de Grève, une immensité d'assignats qu'il avait apprêtée pour son opération sacrilége; mais le compte fait, il s'en manquait encore de trois cent cinquante à quatre cents millons, pour qu'il eût complété la somme exigée par l'administration des biens nationaux; et voilà du moins ce qu'il m'écrivit en me demandant si je ne voulais pas lui prêter deux cent vingt mille francs en numéraire, afin de les convertir en papier, et d'y pro-

fiter raisonnablement. Il avait ouï dire à M. de Sillery que j'étais une riche *capitaliste*, et que je devais me trouver fort embarrassée pour employer ce qu'il appelait mes capitaux!

Ce M. de Saint-Simon avait déjà pris la peine de m'écrire il y avait de cela deux ou trois mois, et c'était pour me proposer de prendre un intérêt dans une fabrique de pipes et de poterie, dont le Duc de Liancourt avait fait les premiers frais; mais vous pensez bien que je n'avais pas pris la peine de lui répondre. Vous représentez-vous votre grand'-mère, Mlle de Froulay-Tessé-Beaumanoir et Lavardin, qui aurait fait faire des cruches, des pipes et des pots de chambre de terre, afin de les vendre? Je suis pourtant fâchée de n'avoir pas gardé copie de la réponse que je fis à cet extravagant Saint-Simon relativement à la démolition de Notre-Dame, et parce qu'il m'avait parlé de l'Empereur Charlemagne, en disant qu'il était son petit-fils; ce que je ne voulus pas souffrir impunément quoique nous fussions dans la pleine terreur. Du reste, je l'avais si bien complimenté sur l'origine de sa famille et son extraction de la maison de Vermandois, qu'il m'écrivit une lettre remplie d'injures, et que je n'ai plus entendu reparler de lui sinon pour des cartes à jouer, comme je vous le dirai plus tard. Il faut convenir que c'était une étrange espiéglerie de M. de Sillery; sa femme n'y comprenait rien du tout (1).

(1) Ces deux premières lettres du Messie des St.-Simoniens font partie de la collection d'autographes de M. Duval-Dumpierre, à qui Mme de Créquy les avait données ou confiées en 1799. (*Note de l'Éditeur.*)

Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous parler d'un notable personnage, entre mes contemporains; riche, honorable et généreux citoyen qui s'était trouvé, pendant longues années, à la tête de toutes les affaires municipales de Paris. On n'aurait pu s'expliquer comment ni pourquoi, si l'importance et la pleine confiance dont il était en possession n'avaient pas eu leur principe dans sa capacité, sa dignité modeste, et la parfaite obligeance de son caractère (1).

Avant la révolution de 90, on ne baptisait, on ne mariait, on n'enterrait jamais personne de la magistrature ou de la haute bourgeoisie de Paris, sans avoir convié M. de Létang pour assister à la cérémonie, où il ne manquait jamais de se trouver toutes fois qu'il en avait le temps. S'il avait pu le faire, il aurait été l'exécuteur testamentaire et le tuteur de

(1) David-Étienne Rouillé de Létang, Écuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne et Finances de France. C'est, je crois bien, le dernier protestant qui se soit soustrait aux pénalités de la révocation de l'Édit de Nantes, en se convertissant. Il était né bon gentilhomme, mais de famille huguenotte, et ne jouissant par conséquent d'aucune sorte de privilége; il me semble que c'était comme enseigne de son abjuration (très édifiante et profondément sincère, en vérité), qu'il avait obtenu l'agrément d'acquérir une charge de Secrétaire du Roi. Ceci m'avait fait lui dire (après Boileau) :

« Nous le savons, Monsieur, votre famille illustre
« De l'assistance au sceau ne tire point son lustre. »

Ce qu'il écouta modestement et ce qu'il entendit avec plaisir.
(*Note de l'Auteur.*)

tout le monde. Tous les honnêtes gens venaient le supplier d'être leur arbitre, et il accommodait si bien tous les procès, qu'on l'avait surnommé *le fléau des procureurs.* Il avait reçu je ne sais combien de legs assez considérables ; mais, comme il ne manquait jamais de remettre la valeur d'un legs aux parens du testateur, on avait fini par ne lui léguer autre chose que des remerciemens, ce qui l'arrangeait beaucoup mieux.

Il s'était soulevé entre ma belle-fille et la Maréchale du Muy, veuve de son oncle, et pour la succession de ce Ministre, une contestation dans laquelle on entrevoyait le germe d'un procès : M^me^ votre mère s'en désespérait ; mais elle était excitée par ses gens d'affaires à ne rien céder, et c'était pour ne pas abandonner les intérêts de son fils, à ce qu'ils disaient. Mais ce qu'elle me disait avec une sorte d'embarras, comme celui d'un malade qui demanderait à son médecin la permission d'user d'un remède de bonne femme, c'est qu'elle aurait eu grande envie de proposer à la Maréchale du Muy de s'en rapporter à l'arbitrage de M. de Létang? Celle-ci finit par y consentir en dépit de l'avocat Siméon qui lui conseillait de n'en rien faire, et je m'en allai trouver M. de Létang, pour le prier d'examiner le testament, les consultations et autres paperasses, ce qui ne fut pour lui qu'une affaire de quarante-huit heures. Il me répondit que personne ne trouverait son compte à poursuivre et soutenir un pareil procès, à moins que ce ne fussent les procureurs et les avocats des parties plaidantes, attendu que les immeubles qu'on voulait réclamer au nom

de votre mère, avaient été distraits de la succession de son oncle avant son mariage, et que c'était son cousin du Muy de Saint-Même qui devait s'en trouver en possession. Cette entreprise des gens d'affaires aurait eu le résultat de nous faire attaquer toutes les donations du Maréchal à ce collatéral de MM. du Muy, ce qui nous aurait plongés dans un dédale de procédures inextricables. Les instigateurs de cette mauvaise chicane en furent cassés aux gages, et tout le monde exalta la sagesse et l'intelligence de notre Salomon citoyen !

— Monsieur de Létang, voilà qu'on va bâtir la place de Louis XV, est-ce que vous n'y voudrez pas bien mettre du vôtre, à celle fin d'en parachever la belle décoration ?

— Vraiment oui ! Monsieur, répondait-il au vieux Gouverneur de Paris, le Maréchal de Brissac, — le devoir de tous ceux qui le peuvent est de contribuer à l'ornement tout aussi bien qu'à la salubrité de cette capitale ! — Et c'est lui qui a fait magnifiquement édifier la colonnade qui se trouve en pendant avec le Garde-Meuble, entre les hôtels de la Vieuville et de Coislin. Il y avait dans cet homme là du civisme de l'ancienne Rome, en équilibre avec la sujetion chrétienne ; il y avait de l'édilité gauloise et de l'urbanité monarchique : c'était un homme à part dans la civilisation moderne, et je vous assure bien qu'il y aurait en sa mémoire une inscription lapidaire et laudative sous le porche de l'Hôtel-de-Ville, si j'avais été la femme du Prévôt des Marchands, ou seulement d'un Échevin de Paris.

Cette importance de respect et d'affection, qu'il

avait dans l'opinion générale, était comme une sorte de rémunération publique à la gloire des honnêtes gens, et ce digne M. de Létang est un personnage dont je me rappellerai toujours l'existence avec un sentiment de vénération.

Il avait marié sa nièce avec un jeune Maître des Requêtes, appelé M. de Pastoret, qui était membre de l'Académie des inscriptions, et dont M. de Belloy, l'Évêque de Marseille, était l'ami d'enfance. Celui-ci nous disait toujours que cette famille était provenue d'un illustre personnage, appelé Jean Pastoret, qui fut un des Régens de France, sous Charles VI, et dont on voit la tombe à l'abbaye royale de Saint-Denis, honneur qui n'a jamais été partagé que par Bertrand du Guesclin, Tanneguy du Chastel et le grand Turenne. Il paraît que cette descendance n'était pas une prétention déplacée; car elle avait été reconnue par les commissaires aux États de Provence, où ceci n'avait pas manqué d'inspirer une juste considération pour la naissance de MM. de Pastoret. Ils ont des armes très singulières, et la première fois que j'en vis l'empreinte, en recevant une lettre de M. de Pastoret, lequel était devenu Procureur-Général de Paris, j'observai qu'elles étaient semblables à des armoiries que j'avais remarquées sur un pilier de l'église de Saint-Denis, et qui ressemblaient à une *églogue*. Je me souviens aussi que ce bon M. de Létang se trouvait émerveillé de ma science, et ne pouvait s'expliquer cette sorte d'érudition.

Malgré ma bonne intention de parvenir directement à Nicolas Bézuchet, vous voyez que je me laisse dérouter, et que je m'arrête à chaque pas de

ma course. J'ai grand'peine à marcher vite et droit à présent. Laissez moi respirer jusqu'à demain matin, passé neuf heures, et je vous dirai comment j'entrepris de me débattre contre mon dénonciateur, avec l'assistance de ce digne M. de Létang, l'oncle de M. de Pastoret (1).

(1) Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, Marquis de Pastoret, Chancelier de France et Chevalier des Ordres du Roi, est né à Marseille, en 1756, d'une ancienne et très noble famille parisienne. Roger Pastoret, qui soutint, au Parlement de Paris, de concert avec Pierre de Cagnières, les franchises du royaume contre certaines prétentions étrangères ; un autre Jean, petit-fils de ce dernier, lequel, après voir contribué à remettre Paris sous l'obéissance de Charles V, devint l'un des membres du Conseil de Régence pendant la minorité de Charles VI, avaient donné à cette ancienne famille de magistrature une sorte d'éclat qu'elle perdit à l'époque des guerres d'Italie, lorsque ses membres s'arrêtèrent et se laissèrent oublier au fond d'une vallée de Provence. Le père de M. le Chancelier était Lieutenant particulier de l'Amirauté du Levant. Il avait, dès l'enfance, destiné son fils à la magistrature, et celui-ci fut reçu, à 24 ans, Conseiller du Roi en sa cour des aides de Paris. Il devint Maître des requêtes de l'hôtel du Roi en 1788, fut Procureur-Général syndic du département de Paris en 1789, lorsque les électeurs, réunis pour la première fois, eurent à choisir entre Mirabeau et lui, et devint député de Paris à l'Assemblée législative. Là, ses opinions, favorables un moment aux changemens qu'avait trop vivement demandés la magistrature, se modifièrent aussitôt qu'il vit la réforme devenir une révolution sans mesure et sans avenir. Il y résista de tout son pouvoir, soit à la tribune, ou dans les comités ; il essaya d'éclairer le Roi sur ses dangers, et, tout en refusant le ministère, auquel il avait été deux fois appelé, parce qu'il ne put obtenir du Roi la liberté d'agir avec la promptitude et la vigueur qu'il croyait indispensables au rétablissement de l'autorité royale, il se déclara constamment pour les principes de devoir et de fidélité sans les-

quels il n'y a point de société possible. Il avait cessé de paraître à l'Assemblée depuis l'attentat du 20 juin. La nouvelle du danger du Roi le détermina à y revenir le 10 août; mais pour y parvenir il fallait traverser (de l'hôtel bâti par M. de Létang sur la place Louis XV, jusqu'au château) une nuée d'hommes armés, de femmes furieuses, et d'assassins qui venaient d'égorger les Suisses de la garde et qui cherchaient des victimes nouvelles. Aucun domestique ne voulut accompagner M. de Pastoret. Sa jeune femme, nourrice d'un enfant au berceau, et aussi remarquable, alors, par sa beauté, qu'elle l'a été par son esprit et ses vertus charitables, Mme de Pastoret, disons-nous, vint s'attacher au bras de son mari et le conduisit jusqu'à la porte de l'Assemblée. Là, il monta vers la tribune du Logographe où l'on avait placé le Roi, et tandis que ceux qui s'y asseyaient habituellement avaient déserté cette place, lui s'approcha le plus près possible du Roi pour recevoir ses ordres et lui témoigner son dévouement; mais tout était inutile alors. Le Roi passa de l'Assemblée au Temple, et de la tour du Temple à l'échafaud, et M. de Pastoret, obligé de fuir, ne reparut qu'à la chute de la Convention, alors que le département du Var le nomma député au conseil des Cinq-Cents. Il y devint l'un des chefs de ce qu'on appelait le *Parti de Clichy;* il y prit la plus grande part aux luttes, aux espérances et aux projets des royalistes, et fut condamné à la déportation par le décret du 18 fructidor, lorsque le Directoire, épouvanté de sa propre situation, ne crut pouvoir échapper au danger que par un coup d'état. Errant de nouveau hors de France, il n'eut la permission d'y rentrer qu'à l'époque du Consulat. Deux fois, , en six années, les Colléges Electoraux de Paris le désignèrent, alors, pour leur candidat au Sénat. Napoléon, qui ne l'aimait pas, le mit cependant sur une liste de présentation soumise au choix du Sénat, qui l'admit au nombre des sénateurs. Appelé par le Roi Louis XVIII aux honneurs de la pairie, il fut membre de la commission qui rédigea la charte de 1814, devint vice-président de la chambre en 1820, vice-chancelier en 1828, et Chancelier de France en 1829. Lorsque les événemens de juillet renversèrent le trône, avant même que la monarchie du 7 août ne se fût improvisée, mais du moment où le Duc d'Orléans se fut fait proclamer lieutenant-général par la chambre des députés,

au lieu d'accepter loyalement et simplement la mission que le Roi lui confiait, M. le Marquis de Pastoret alla lui déclarer, à lui-même, qu'il ne pouvait et ne voulait plus exercer les fonctions de Chancelier. Il ne pouvait se démettre de sa charge qui est inamovible, et nous pouvons assurer qu'il ne s'en démit point, quoi qu'en ait dit une ordonnance officielle; il en abdiqua seulement les fonctions, et se retira dans sa famille avec la dignité de son caractère et de sa position. C'est en 1834, et lorsque les circonstances particulières ont engagé Madame, Duchesse de Berry, à quitter la tutelle de ses enfans, que M. le Chancelier de Pastoret a été déclaré Tuteur des Enfans de France.

(*Note de l'Éditeur.*)

## CHAPITRE XII.

M. de Talleyrand. — Opinion de l'auteur sur la conduite de cet ecclésiastique. — Les nuages et la devise grecque. — Un helléniste battu par un cocher. — Election du maire de Paris. — Le Duc d'Orléans et Marat sont Compétiteurs. — Vive Péthion ! — Une audience chez Roberspierre. — Une maxime de Philippe-Égalité. — Dénonciation dans le *père Duchesne*. — Equité de Roberspierre envers l'auteur. — Mot d'une Espagnole au nain de l'Empereur. — Maxime de Stratonice. — Audience chez M. Target. — Audience chez l'abbé Dillon. — Digression sur les ouvrages anonymes et sur les pseudonymes.

---

M. de Létang m'avait prescrit certaines démarches dont il espérait un résultat favorable au succès de ma défense, autant vaut dire à la justice de ma cause ; mais il me conseilla de faire une chose qui me parut si rigoureusement pénible et si mortifiante, que je n'eus pas le courage de m'y résoudre. Il me dit qu'on avait cru remarquer que l'évêque d'Autun n'était pas étranger à cette folle poursuite ; mais lorsque j'entendis parler d'aller faire la révérence à M. de Talleyrand, j'en devins réfractaire et crispée comme une rose de Jéricho. Je ne le saurais, lui dis-je, je ne saurais en conscience et sans me scandaliser moi-même, entrer dans aucune relation volontaire avec cet évêque apostat. Ma confiance aurait l'air de supposer une sorte d'estime, et je vous dirai que c'est à mon avis le plus corrompu,

le plus pervers et le plus détestable des révolutionnaires.

Un Pontife qui descend de sa chaire pour aller conduire un parti furieux, pour guerroyer dans la politique afin d'intriguer dans l'agiotage; qui change sa mitre en bonnet rouge; qui a reçu mission pour prêcher aux hommes, au nom de Dieu, la soumission, l'ordre, la vérité, et qui vient, au nom de l'homme et de l'orgueil humain, semer l'erreur et soulever les peuples: un prêtre, un évêque qui ne sait plus obéir et qui veut commander, c'est une criminalité sans égale, et depuis Photius et Cranmer, on n'a rien vu de plus hideux! N'avez-vous pas vu quelle impudence à déchirer son mandat, son obligation jurée, quand il est venu dire à la tribune, avec une pédanterie cynique et misérablement absurde: *Messieurs, délions-nous réciproquement des sermens que nous avons prêtés*. Cet impotent faisant l'omnipotent! Ne dirait-on pas qu'il aurait eu le pouvoir de délier MM. Fretteau, Lameth et Chapelier, des sermens qu'ils avaient prêtés à la couronne, en qualité de conseiller, de colonel ou d'avocat? Ne dirait-on pas que Barnave ou M. Camus auraient eu le pouvoir de délier M. de Talleyrand, l'évêque d'Autun, du serment qu'il avait fait à la sainte Eglise Romaine; de la fidélité qu'il avait jurée à son Roi, et de l'engagement qu'il avait pris avec le clergé de l'Autunois dont il était député?

« Plus les mœuds son sacrés, plus les crimes sont grands! »

Cet abominable évêque est à mes yeux une calamité pour la patrie, un ulcère au cœur de l'Eglise;

une plaie honteuse! je n'aurai jamais la lâcheté de m'adresser à lui, quoi qu'il arrive; j'en rougirais pour la noblesse de France et j'en aurais l'horreur de moi-même! Je ne lui dirai jamais une parole, à moins que ce ne soit quelque parole de mépris; et je crois véritablement que j'aimerais mieux monter à l'échafaud que d'entrer chez lui pour aller m'asseoir à côté de lui ?..... Je n'en aurais pas honte au moins?.....

Enfin, mon enfant, j'ai bien voulu me présenter chez Roberspierre et je n'ai pas voulu aller chez M. de Talleyrand; vous comprendrez cela.

Lorsqu'il avait été convenu que j'irais chez Roberspierre, je n'en fis pas la moindre difficulté; il était loin d'être à l'apogée de son crédit conventionnel et de ses crimes; il avait plutôt l'air d'un pédant que d'un tyran, et d'ailleurs on n'avait à lui reprocher ni d'avoir avili la dignité d'un gentilhomme, ni d'avoir souillé son caractère épiscopal. Écoutez donc ma visite à Roberspierre, lequel était logé modestement rue Saint-Honoré, dans la maison d'un menuisier, et précisément en face de la rue St.-Florentin (1).

J'étais partie de chez moi à huit heures précises, et j'étais montée dans une voiture de mon fils dont les armes avaient été recouvertes par *un nuage* accompagné d'une légende grecque dont je ne me rap-

(1) Cette maison a été démolie, en 1803, pour ouvrir une rue qui porte le nom de ce général Duphot dont on avait célébré les funérailles au corps législatif. *Voyez* au chap. précédent.

pelle pas les paroles, mais qui signifiait *un coup de vent suffira* (1).

Je fus arrêtée par un embarras de charrettes au guichet du Carrousel (et si vous me demandiez pourquoi mon cocher Cauchois ne m'avait pas menée par le pont Louis XVI et la place Louis XV, je vous dirais que je n'en sais rien).

— Langevin ! dis-je à René Dupont qui me suivait et que je fis venir à la portière, il faut prendre garde à tout ce vilain monde, et qu'on ne me presse pas d'avancer. Qu'est-ce qu'il avait à crier, cet homme en carmagnole, et qu'est-ce qu'il a dit à Cauchois ?

— Ma marraine, il a dit....... il a dit....... mais je n'oserais pas dire à Madame.......

— Mais si c'est qu'il a dit des sottises, ou qu'il a blasphémé, tu fais bien de ne m'en répéter rien, comme de juste.......

— Oh ! non, ma marraine, il n'a pas fait des juremens du tout, malgré que c'est un prêtre jureur, et quoiqu'il était dans le temps à la paroisse de Madame, à St-Sulpice. Est-ce que ma marraine ne le reconnaît pas ? c'est le citoyen Daunou, le vicaire de l'évêque intrus.....

— Et qu'est-ce qu'il a dit, finalement ?

— Ma marraine, il a dit, en nous montrant ses

(1) Μόνη ῥιπὴ ἀρκέσει. Les nobles avaient généralement adopté le corps et l'âme de cet emblème qu'on voyait figuré sur presque tous les carrosses, à la place des armoiries. C'était pour les royalistes un moyen de se reconnaître, et la populace ne pouvait rien comprendre à cette devise. C'était la seule mode aristocratique du temps. *(Note de l'Éditeur.)*

poings, sauf le respect de Madame, il a dit à maître Cauchois : — *Tu peux dire à ta maîtresse que son nuage est bien cloué !* et c'est d'où vient qu'il a reçu du cocher de Madame un fameux coup de fouet à tour de bras, et qu'il a dit : — *Pourquoi que tu me frappes, est-ceque je t'accroche?*— Et pourquoi que tu me tutoyes, a dit le cocher de Madame, est-ce que nous avons retourné le même fumier chez les intrus?

— Mais c'est très mal à Cauchois de battre un prêtre, et même un prêtre constitutionnel : il est en cas réservé! Et vous dites que c'était l'abbé Daunou?..—C'est bon...—Langevin, n'allez pas oublier d'avertir Cauchois qu'il se trouve en cas réservé : c'est à vous que je le mets sur la conscience........

Je me rencontrai dans la rue St-Nicaise avec une horrible foule de gens qui portaient un gros buste en plâtre, et qui criaient : Vive Péthion! Je ne savais à quel propos; mais j'appris dans la journée qu'à la section de la grand'poste, le Duc d'Orléans et Marat s'étaient présentés pour être élus maires de Paris, et que chacun n'avait obtenu qu'une seule voix. On avait nommé le citoyen Péthion de Villeneuve, et les électeurs avaient dit en s'en allant, qu'ils auraient été trop embarrassés d'avoir à choisir entre Marat et d'Orléans (1).

On avait rendu compte à cette assemblée d'un jugement du Châtelet qui venait d'innocenter le Baron de Besenval, et le Duc d'Orléans s'était écrié :

(1) *Voyez* les lettres de M. Sulcau dans les *Actes des Apôtres* et l'*Ami du Roi.*

*Voilà encore une impunité scandaleuse qui fait l'éloge de la lanterne!* Il est certain que Marat n'aurait pas mieux dit.

Il y avait encore à la hauteur de St-Roch, entre la petite porte de l'hôtel de Breteuil et le portail du Manége, un groupe de forcenés qui criaient : — Vive la nation! — Du pain! — De l'ouvrage! — A bas les nobles! — A la lanterne! A la lanterne! Et c'était, disaient-ils, une députation des soixante-quinze mille ouvriers de Paris qui manquaient d'ouvrage et de pain. Toute la rue St-Honoré s'en trouvait tellement encombrée qu'on n'y pouvait aller qu'au pas. Enfin j'arrive, et l'on m'introduit dans une chambre du rez-de-chaussée, où je trouvai M. Roberspierre achevant sa toilette.

Il était déjà poudré sur un crêpé des plus raides, il était dans une robe de chambre en toile de Perse et doublée de taffetas bleu; il avait des bas de soie chinés rose et blanc; des boucles de souliers d'or ou dorées, avec des pointes de strass; enfin dans le milieu de la chambre, il y avait une jeune fille, assez jolie, qui tenait la cravate de ce législateur, morceau d'organdie fort empesé, très ample, et brodée en soie des trois couleurs. Elle alla déposer cette belle cravate sur une table, aussitôt qu'elle me vit entrer, mais elle alla chercher deux autres affiquets pour les présenter à son maître, et c'était deux montres d'or, ajustées avec des chaînes d'une longueur démesurée (1). Ce prévoyant et soupçonneux

(1) M. Suleau avait découvert dans un Almanach des Grâces,

patriote s'était retourné pour mettre ses montres dans ses goussets, avant d'avoir eu le temps de jeter les yeux sur moi ; ensuite il prit sa bourse qui se trouvait à sa portée sur le coin de la cheminée, et ce fut pour la mettre dans une poche de sa culotte, à ce qu'il me parut à son mouvement, car il avait encore le dos tourné. Je ne comprenais rien à cette mesure de précaution, parce que je n'avais pas encore entendu citer cette belle parole de Philippe-Égalité, au sujet d'un vol qu'on avait fait à Mirabeau pendant sa maladie. — Mais il n'a que ce qu'il mérite ! Comment peut-on laisser ses montres ou sa bourse sur sa cheminée ?

Roberspierre se retourne et me regarde avec un air étonné : — J'avais entendu Monsieur de Créquy....

— Mon fils n'est pas assez bien portant pour avoir pu sortir aujourd'hui. Il est souffrant de la poitrine, il est obligé de coucher dans une étable, il ne saurait absolument...........

et publié dans les *Actes des Apôtres*, un madrigal de M. Roberspierre, qui, disait-il, avait fait *le désespoir de la vieillesse de Voltaire !*

« Crois moi, jeune et belle Ophélie,
« Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
« Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
« Garde toujours ta modestie.
« Sur le pouvoir de tes appas,
« Demeure toujours alarmée ;
« Tu n'en seras que plus aimée,
« Si tu crains de ne l'être pas.

— Mais j'ai vu, me dit-il, avec une mine de furet qui ferait la petite bouche, j'ai vu M. de Créquy dimanche, avant-hier, et je dois penser que celui-là n'est pas M. votre fils?

— Vous êtes jurisconsulte, Monsieur, lui dis-je en allant au fait, et vous êtes député de l'Artois, province de mon fils. Vous allez avoir à décider sur une poursuite dont il est inutile de vous signaler l'extravagance; et partant de là, j'épluchai devant lui toutes les impostures et les folies de ce Nicolas Bézuchet, qui n'étaient pas difficiles à démontrer, ne fût-ce que par les dates?

Il m'écouta fort attentivement, mais d'un air très sec, et comme il entreprit de m'interroger sur les dispositions patriotiques de mon fils et sur mon *civisme*......

— Monsieur, lui dis-je en l'interrompant, je suis trop vieille pour me tenir longtemps sur mes jambes et pour jouer la comédie; souffrez que je m'asseye, et n'exigez pas que je vous parle de la révolution.

— Je vous supplie de me pardonner! s'écria-t-il en se précipitant pour m'avancer une bergère. Excusez ma distraction, je vous en supplie très humblement. Ce ne sera jamais, ajouta-t-il, avec un ton formaliste et pénétré, ce ne sera jamais de ma part, de la part de Roberspierre, député de l'ancien Artois, que Madame de Créquy pourra se plaindre d'un manque d'égards!

Je fus aussi contente de lui qu'il était possible. Il me dit que ce pétitionnaire qu'il ne savait comment appeler, était un fourbe, un faussaire, un mal-

adroit, un spéculateur *imbécile*, et que, d'après les informations qu'il s'était fait donner officiellemet (lui Roberspierre), au sujet des terres et domaines de l'ancienne duché-pairie de Créquy, il était convaincu que tout le reste de la pétition ne méritait pas plus de confiance et d'attention que cet article de la duché. — Je ne manquerai pas d'en parler dans nos comités et dans les mêmes termes, poursuivit-il avec un ton ferme et sévère ; j'en parlerai, s'il le faut, à la tribune, et je ne prévois pas que vous ayez la moindre chose à redouter de la part du corps législatif. Je ne vous répondrais pas également des tribunaux, poursuivit-il d'un ton méprisant, car le propre des juges est de faire métier de l'injustice ; ensuite ils manquent presque tous et presque toujours de courage et de lumières, et peut-être serait-il bon que je parlasse de votre affaire à la tribune, afin de leur ouvrir l'esprit, et pour qu'ils n'aillent pas supposer que la majorité de l'Assemblée s'intéresse à votre adversaire. Il a trouvé moyen de se faire des partisans parmi nos collègues, et je vous exhorte à les aller voir, afin de leur expliquer votre affaire aussi bien que vous venez de me le faire.

Nous en étions là quand la jeune fille entra pour lui remettre un billet de la part de *Monsieur de Créquy*, dont celui-ci faisait demander la réponse. Roberspierre se mit à lire cette lettre de Bezuchet, en faisant un sourire affreux. — Tu diras que je n'avais pas le temps, répondit-il en reprenant un air de simplicité parfaite.

Je le remerciai comme vous pouvez croire, et bien

que je m'y prisse en termes des plus mesurés, je vous assure que c'était du fond de mon âme. Il me donna la main jusqu'à mon carrosse, et ne voulut pas rentrer avant que je ne me fusse mise en route. La jeune fille en était confondue; le menuisier, son père, en avait quitté son établi du fond de la cour, afin de regarder une curiosité pareille, et je ne doute pas qu'ils ne m'aient prise, au moins, pour la Tante-Goupil, ou pour la Mère-Duchêne.

A propos de ceci, je vous dirai que j'avais été dénoncée dans *le Père-Duchêne*, lequel était un patriotique et sale journal, où l'on aurait trouvé plus de juremens civiques sur une seule page, que n'en avaient prêté jusque-là tous les prêtres constitutionnels de France et de Belgique, y compris les pères de l'Oratoire.

Mon fils ne comprenait pas du tout que je pusse m'inquiéter de Nicolas Bezuchet, et d'abord, il avait commencé par ne pas approuver que j'allasse m'ingénier pour nous prémunir contre ses mensonges. « *De ton exiguité, sécurité* : » Voilà ce que disait une duègne espagnole au nain de Charles-Quint, qui l'avait menacée de lui donner des *palmadas* et des *puntapiès*.

— Puisque vous mettez le seizième siècle à contribution je vous répondrai par une sentence de la Reine Isabelle : « O mon fils, si vous croyez qu'un « misérable et faible ennemi ne puisse pas nuire, « c'est comme si vous supposiez qu'une étincelle ne « saurait produire un incendie. »

M. Target se trouvait encore une fois dans les honneurs de la présidence, et j'avais eu grand'peine

à me décider pour aller faire une visite à M. Target, à qui je ne trouvai rien à dire. Il avait attaché sur moi son petit œil bleu céleste, et m'avait dit en souriant malicieusement comme un niais de Sologne : — Vous êtes connue de M'ame Tessé qui est parente avec la femme du général Lafayette? — Oui, Monsieur, lui dis-je, en souriant tout de même, elle est ma nièce à la mode du Finistère et du Morbihan. J'en restai là ; mais il alla dire ensuite à M. de Tessé que j'avais l'air d'être une bonne femme, et de ne pas manquer d'esprit.

Ce qui m'a coûté le plus sensiblement dans toutes ces démarches, c'est d'avoir été parler de notre affaire à l'Abbé Dillon que j'avais rencontré jadis à l'hôtel de Noailles, et que je n'avais pas revu depuis qu'il s'était enrôlé sous la bannière de la révolution. Il avait passé jusque-là pour un homme infiniment scrupuleux ; mais sa conduite a suffisamment prouvé que sa conscience et sa véracité n'étaient que du pointillage. Je me souviens qu'il n'avait pas voulu lire le testament politique du Cardinal de Richelieu, parce qu'il en avait suspecté l'ingénuité littérale ; — mais, lui répondait le Maréchal de Noailles, on ne saurait dire que le Duc de Sully soit l'auteur de ses *établissemens;* je vous assure que le Chevalier de Gramont n'a pas écrit une seule ligne de ses *Mémoires*, mais je ne les en trouve pas moins instructifs et divertissans, car ils ont été rédigés de son temps, de parfaite conscience, et précisément dans sa manière de penser, d'écrire et de parler.

Je vous dirai surabondamment, à propos des

anonymes et des pseudonymes, qu'Annius de Viterbe était soupçonné d'avoir contrefait ou simulé douze ou quinze écrivains célèbres, et par exemple, Bérose, Archiloque, Manéthon, Mégastènes, Fabius Pictor, et qui plus est les *Origines* de Platon. Il paraît qu'il se divertisait à composer en même temps les textes de ces auteurs et leurs commentaires. Muret, le docte et célèbre Muret, ne se faisait aucun scrupule de tromper les savans, ses contemporains, en composant et publiant des fragmens qu'il aurait extraits d'anciens auteurs; et du reste, la fameuse bibliothèque d'Alexandrie était remplie d'ouvrages supposés. Aristote n'avait composé que quatre *Analytiques*, on en comptait dans cette bibliothèque environ quarante, en outre de ceux qui n'ont rien d'apocryphe et qui avaient été primitivement connus. L'émulation des rois d'Égypte et de Pergame, pour la composition de leurs bibliothèques, avait donné lieu à la supposition d'un grand nombre de livres; ainsi, vous voyez que la pseudonymie n'est pas chose nouvelle.

## CHAPITRE XIII.

Pompe funèbre de Voltaire. — Translation de ses restes au Panthéon. — Station du cortége à la porte de M. de Villette. — Pillage de l'hôtel de Castries. — Observation de l'auteur sur le désintéressement des *patriotes*. — Le Prince de Lambesc et le Duc d'Orléans. — Frayeur de ce dernier. — Louis Suleau. — Sa famille et ses écrits. — Ses poursuites contre le Duc d'Aiguillon. — Singulier effet de ces poursuites. — Lettre d'avis qu'il reçoit et sa réponse. — Ses négociations avec Mirabeau. — Pétitions des ouvriers, à la section de la *Croix-Rouge*. — Collecte en leur faveur et gratitude de ces braves gens.— Inhumations révolutionnaires.— Les carrières de Montmartre. — Le marquis d'Antonelle et Mme de B. — Dénonciation de certains pâtissiers aristocrates. — Arrété de la commune de Paris contre des gâteaux liberticides.

---

En concurrence avec la députation du *genre humain*, rien ne fut aussi ridiculement imaginé ni plus risiblement exécuté, que la translation du corps de Voltaire à l'église neuve de Sainte-Geneviève, à qui l'Assemblée nationale avait appliqué le nom de Panthéon-français. Comme il était question d'afficher le triomphe de l'incrédulité philosophique sur le christianisme, le peintre David avait été chargé d'imprimer à cette pompe funèbre un caractère de cérémonie payenne; mais il y mit une telle afféterie d'hellénisme et de romanité qu'elle en devint une sorte de parade infiniment burlesque. On avait

habillé des filles de Paris en vestales et des forts de la Halle en pleureurs d'Homère ; le cercueil était traîné sur un quadrige et surmonté par une effigie qui représentait M. de Voltaire, en cire de couleur, habillé comme aux temps héroïques, et couché sur une draperie de taffetas bleu, galonnée d'argent. Il était escorté par un assez bon nombre de Grecs, de Romains, de Gaulois, de Mexicains (compatriotes de la tendre Alzire) et de garçons bouchers qu'on avait coiffés en Orosmanes. Le cortège, qui venait du faubourg Saint-Denis, ne manqua pas de se diriger sur le Panthéon par le quai Voltaire (ci-devant des Théatins), afin de pouvoir s'arrêter devant la maison de M. de Villette, d'où sortit Belle-et-Bonne qui tenait une espèce d'enfant dans ses bras. Elle était costumée le plus singulièrement possible, en manière de fantôme, avec une grande chemise de toile toute blanche et ses cheveux épars. Elle se fit guinder avec son enfant sur le pinacle du quadrige, ce qui fut une opération difficile ; ensuite elle se mit à frotter ce quelque chose comme qui dirait un marmot, contre le cercueil, et dans tous les sens avec une vivacité si brusque, qu'il en fit des cris les plus aigus. Personne ne pouvait s'expliquer ni ce rite funèbre, ni l'intention de ce procédé, ni ce que Belle-et-Bonne attendait de ces rotations électriques? Peut-être en espérait-elle une sorte d'émanation philosophique, et dans tous les cas son enfant n'en cria pas moins aigrement !

Il était survenu, pendant la marche du cortége un affreux déluge de pluie; aussi, nous demandions-nous M. de Penthièvre et moi, en revenant

de l'hôtel de Fleury (rue Notre-Dame des-Champs), ce que pouvaient être ces Grecs et ces Romains, qui pataugeaient dans les ruisseaux, et qui s'épuisaient en malédictions contre Voltaire.

Il y eut une vingtaine de ces comparses, qui demandèrent à se réfugier à l'hôtel de Monaco, rue de Varennes, et les Suisses du Prince en reconnurent deux, pour avoir été les plus ardens fauteurs du pillage de l'hôtel de Castries.

Je ne sais si je vous ai déjà dit qu'on avait envoyé dévaster cette maison par la populace, à l'effet de marquer une grande sympathie nationale pour M. de Lameth, avec qui M. de Castries s'était battu le plus honorablement possible. On a toujours la prétention de nous persuader que les bandits révolutionnaires ne *pillent* jamais, et qu'ils ne font que *détruire* : c'est un mensonge qui m'est insupportable, et je vous assure que j'ai vu, sur un bas-côté du boulevard des Invalides, une espèce de foire, où ces agens patriotiques avaient étalé et où ils vendaient à deniers comptans tout le mobilier de l'hôtel de Castries. Il n'était resté dans toute la maison que le portrait du Roi, auquel on n'avait osé toucher, ce qni fut un acte de superstition dont MM. Brissot et Condorcet se moquèrent beaucoup.

C'était ce jour-là qu'avait eu lieu cette belle scène entre le Prince de Lamsbec et le Duc d'Orléans, dans le cabinet de cet indigne archevêque de Sens (Loménie). M. de Lamsbec leur avait dit : — Après vous avoir entendu parler comme vous venez de le faire, j'aurai l'honneur de vous dire à vous, Monsieur, que si vous n'étiez pas un prêtre, et à vous,

Monseigneur, que si vous n'étiez pas un lâche, je vous donnerais à tous les deux je ne sais combien de soufflets sur la figure, avec des coups de pied, sans nombre, où vous savez bien !

On fut obligé de faire avaler à ce d'Orléans, qui tremblait de tous ses membres, un verre d'eau à la glace, afin de calmer la frayeur qu'il avait eue de M. de Lambesc.

Si ce prince lorrain n'avait pas pris le parti d'émigrer huit jours après, Philippe-Égalité n'aurait certainement pas manqué de lui procurer la même destinée qu'au malheureux Suleau, et Mme de Brionne en avait été si bien prévenue qu'elle était allée solliciter un ordre du Roi pour que son fils se crût obligé de quitter la France.

Louis-Antoine Suleau, avocat au grand-conseil du Roi Louis XVI, avait été nommé Sénéchal de la Guadeloupe et Secrétaire des commandemens de la Reine en 1790. Il était le frère puiné d'un ami de votre mère appelé Dom Charles Suleau, lequel était Prieur de Notre-Dame d'Oncy en Gâtinais. Ils étaient sortis d'une opulente et fort honorable famille qui se tenait à Granvilliers dans le Clermontois, où le Marquis du Muy, votre grand-père, avait eu long-temps son régiment en garnison. Le jeune Suleau s'était fait remarquer par un grand nombre d'écrits nerveux et lucides ; il s'attachait particulièrement à démasquer et combattre la personne et la faction du Duc d'Orléans, qui ne le lui pardonnait certainement pas, mais dont il obtenait continuellement des explications, des désaveux et des déclarations d'une lâcheté sans pareille. MM. de

Rivarol, Suleau, Bergasse et de Foucauld-l'Ardimalie, étaient sans contredit les écrivains les plus remarquables de notre parti ; car si Mallet-du-Pan faisait et disait de bonnes choses, c'était à la manière de M. de Barentin ; c'est-à-dire que la mauvaise façon gâtait la meilleure étoffe, et que cette bonne étoffe mal employée ne pouvait servir à rien.

Je me souviendrai toujours de ce bon coup de Jarnac à M. le Duc d'Aiguillon qui venait de faire un discours contre la *Monocratie*, et que M. Suleau se mit à poursuivre en justice, à l'effet de le faire déposséder, au profit des Richelieu, de toutes ses terres de l'Agénois et du Condomois, qui lui venaient du Cardinal de Richelieu, leur grand-oncle; et ceci, en exécution du testament de ce Cardinal, dont voici la clause applicable à cette poursuite de M. Suleau.

« J'ordonne et commande absolument au dict mon
« nepveu, Armand de Wignerot, comme à tous
« ceux qui seront appelés à jouir après luy de ladicte
« Duché Pairie d'Aiguillon, et autres biens que je
« leur ai cy-dessus donnés et substitués, qu'ils
« ayent à ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils
« doivent au Roy comme à ses successeurs, quel-
« ques prétextes de mécontentement qu'ils puissent
« en prendre, et desclare en ma conscience, que si
« je pouvais subposer et prévoyr *qu'aucun d'entre*
« *eux à tout jamais*, puisse se laisser choyr en telle
« faulte, *je ne luy veulx laisser aulcune part dans ma*
« *succession*. (Lequel testament a été passé, souscript
« et scellé, en l'hostel de la Vicomté de Narbonne,

nage, la chancellerie d'Orléans ne pouvait plus trouver aucun moyen d'emprunter. C'était en vain que MM. de Syllery, Fretteau, Laborde, Hérault de Séchelles et Pelletier de Saint-Fargeau avaient entrepris d'alimenter le dragon de l'abîme ; il avait déjà dévoré la meilleure partie de leurs fortunes ; et quand ils avaient vu que sa gueule était toujours grande ouverte, ils en avaient reculé de surprise et d'effroi. Toujours est-il que Louis-Philippe d'Orléans avait fini par mettre sa vaisselle en gage, et qu'il n'avait pu trouver dans tout Paris un seul usurier qui voulût échanger dix mille écus contre la signature de son chancelier.

On avait appris que M. de Mirabeau parlait de ces pauvres orléanistes en mauvais termes. On savait qu'il avait eu plusieurs conférences avec M. Suleau, et comme on le faisait épier (du Palais-Royal), on apprit qu'il était sorti le 4 août, à 2 heures du matin, de chez M. Suleau qui logeait place Vendôme. La nuit suivante il était allé chez M^me^ de Sainte-Amaranthe, où il avait perdu deux mille louis au creps, avec une apparence de sécurité qui ne manqua pas d'étonner toutes les personnes qui ne connaissaient de lui que son manque de fortune........

Le 10 août 1792, c'est-à-dire vingt-sept mois après la lettre d'avis qu'il avait reçue du Raincy, M. Suleau sortait de l'appartement de la Reine et fut massacré dans le passage des Feuillans, tout auprès de la grille des Tuileries..... Ma plume se refuse à vous tracer les horribles détails de cet assassinat dont il avait été si bien prévenu par cet homme du Raincy qui s'était dit garde national. Un écri-

« lieu, mais tenez-vous sur la défensive. Je ne vous « aurais pas écrit si l'honneur eût été *la compagne* de « l'entreprise ; mais mon cœur se révolte contre la « lâcheté d'un guet-à-pens et d'une trahison. Met- « tez à profit, s'il vous est possible, cet avis ; c'est « tout ce que désire un individu qui voudrait au « prix de sa vie que le parti politique qu'il a juré « de servir ne fût pas taché de sang et souillé d'op- « probre. »

*Réponse de M. Suleau dans un supplément à l'*AMI DU ROI, *le* 13 *avril* 1790.

« Monsieur le garde national, je crois me con- « naître en procédés, et le vôtre me paraît des plus « honorables. Je profiterai de vos avis, mais sans « partager vos terreurs : il y a loin du poignard « d'un scélérat au cœur d'un homme de bien. Je « reçois à chaque instant des lettres de menaces ; « mais je connais les gens qui me les font écrire, « et je ne les crois pas capables d'un crime aussi « hardi. Après tout, c'est le sang des martyrs qui « fait les prosélytes.

« Vous avez acquis, généreux inconnu, toute « mon estime, et j'ose croire qu'il est permis d'y at- « tacher quelque prix. »

Il est assez connu que Mirabeau avait été long-temps à la solde du Duc d'Orléans ; mais les finances du Palais-Royal étaient tout-à-fait épuisées, et comme on ne pouvait hypothéquer des biens d'apa-

nage, la chancellerie d'Orléans ne pouvait plus trouver aucun moyen d'emprunter. C'était en vain que MM. de Syllery, Fretteau, Laborde, Hérault de Séchelles et Pelletier de Saint-Fargeau avaient entrepris d'alimenter le dragon de l'abîme ; il avait déjà dévoré la meilleure partie de leurs fortunes ; et quand ils avaient vu que sa gueule était toujours grande ouverte, ils en avaient reculé de surprise et d'effroi. Toujours est-il que Louis-Philippe d'Orléans avait fini par mettre sa vaisselle en gage, et qu'il n'avait pu trouver dans tout Paris un seul usurier qui voulût échanger dix mille écus contre la signature de son chancelier.

On avait appris que M. de Mirabeau parlait de ces pauvres orléanistes en mauvais termes. On savait qu'il avait eu plusieurs conférences avec M. Suleau, et comme on le faisait épier (du Palais-Royal), on apprit qu'il était sorti le 4 août, à 2 heures du matin, de chez M. Suleau qui logeait place Vendôme. La nuit suivante il était allé chez M^me^ de Sainte-Amaranthe, où il avait perdu deux mille louis au creps, avec une apparence de sécurité qui ne manqua pas d'étonner toutes les personnes qui ne connaissaient de lui que son manque de fortune........

Le 10 août 1792, c'est-à-dire vingt-sept mois après la lettre d'avis qu'il avait reçue du Raincy, M. Suleau sortait de l'appartement de la Reine et fut massacré dans le passage des Feuillans, tout auprès de la grille des Tuileries..... Ma plume se refuse à vous tracer les horribles détails de cet assassinat dont il avait été si bien prévenu par cet homme du Raincy qui s'était dit garde national. Un écri-

vain révolutionnaire a fait imprimer que lorsque les parens de M. Suleau envoyèrent chercher son corps le surlendemain, 12 août, il fut impossible de le reconnaître, parce que la terrasse était *jonchée de cadavres mutilés, égorgés, éventrés, tous couverts de mouches qui suçaient le sang figé de leurs larges blessures et qui remplissaient les cavités de leurs yeux.* On a su qu'avant de tomber sous les coups de poignard, il avait harangué le peuple, mais son courage et son éloquence ne purent le sauver; il y avait quatre à cinq mois qu'il venait d'épouser une jeune femme charmante dont il était idolâtre, et qu'il avait eu la triste prévision de conduire auprès de son frère Dom Charles, au prieuré d'Oncy, quelques jours avant le 10 août (1).

Le Duc d'Orléans et le Duc d'Aiguillon n'étaient pas les seuls révolutionnaires de Paris qui fussent à bout de leurs finances, et tous ces malheureux ouvriers qu'ils avaient débauchés de leurs ateliers en étaient réduits à mourir de faim. D'après un recensement exact des pauvres, il s'en trouvait cent soixante-six mille à la charge des paroisses, et c'était plus d'un quart de la population de Paris. Il arriva qu'un jour, environ deux cents ouvriers se présen-

(1) Adélaïde-Victoire Hall, aujourd'hui Marquise de la Grange et mère du Vicomte Elysée de Suleau, Conseiller d'État du Roi Charles X, et Directeur-Général des Domaines au moment de la révolution de juillet. On n'a pas besoin d'ajouter que sous tous les rapports du dévouement, de la loyauté, du courage, et de la supériorité d'esprit, d'intelligence et de talent, M. Élysée de Suleau s'est toujours montré le digne héritier de son généreux père. (*Note de l'Éditeur.*)

tèrent à notre section de la Croix-Rouge, en disant à M. Pierron, secrétaire de notre juge-de-paix : — Nous voici deux cents honnêtes gens qui n'avons plus rien à mettre en gage ; nous ne voulons ni voler, ni nous mêler dans les émeutes, nous mourons de faim, donnez-nous du pain ou tuez-nous !...

Cet excellent M. Pierron leur dit en larmoyant qu'on allait faire une collecte pour eux et qu'il leur conseillait d'avoir confiance en Dieu.

Il envoya chez M^me^ de Sully, rue St-Guillaume; elle donna deux mille écus en louis d'or; on passa chez M. d'Havrincourt, rue St-Dominique ; on courut à l'hôtel de Bérulle; on fit parler à M. d'Allemans qui criait de la goutte et qui n'en donna pas moins 50 louis ; on était venu chez moi, comme de juste, et sans être sorti d'un rayon de quatre à cinq cents pas autour de la Croix-Rouge, on avait rassemblé, en moins d'un quart d'heure, environ quatorze mille francs qui furent distribués à ces pauvres gens qui nous comblèrent de bénédictions. Dupont que j'avais chargé de porter mon offrande, les avait entendus parler d'aller à St-Sulpice ; il eut la curiosité de les suivre jusqu'à l'église où ils se mirent à chanter un cantique en action de grâces ; et ce que vous auriez peine à croire aujourd'hui, c'est qu'avant que la révolution ne s'en fût mêlée, il y avait dans Paris deux espèces de peuple, le bon qui travaillait, et le fainéant qui ne valait rien.

M^me^ de Crussol m'avait fait demander la grâce de venir mourir chez moi, rue de Grenelle, et c'était pour un motif étrange. Elle habitait la rue St-Lazare, au quartier d'Antin, et tous ceux qui mou-

raient de ce côté-là devaient être conduits au cimetière de la section de Montmartre, où, sans parler de ce qu'on y recouvrait inévitablement votre cercueil avec un drap tricolore, on avait la certitude d'être précipité dans une carrière où les bierres et les corps humains étaient réduits en charpie longtemps avant d'arriver au fond de cet abîme; enfin les débris chrétiens s'y trouvaient entassés pêle-mêle avec des immondices et des restes d'animaux que la voirie municipale y faisait jeter journellement, et cette pauvre femme en était si troublée qu'elle en perdait la faculté de la prière et n'en pouvait avoir une minute de repos. Je l'ai fait inhumer au cimetière de Vaugirard avec autant de bienséance qu'il a été possible.

Un des faits les plus surprenans de cette odieuse époque, ce fut cette abominable condescendance et cette lâcheté philosophique de M^me^ de B........ pour sa belle-fille qui n'avait jamais pu souffrir son mari, et qui s'était enthousiasmée pour l'éloquence et l'ardent patriotisme, disait-elle, d'un mauvais sujet, nommé Dantonelle et soi-disant Marquis. Ce démocrate était, du reste, un beau garçon de vingt-huit à trente ans et dont la taille allait à cinq pieds sept à huit pouces. Cette indigne belle-mère lui écrivit un jour au nom d'une intéressante jeune femme, belle et sensible personne à laquelle il avait inspiré les sentimens d'un amour invincible, et qui méritait toute sorte d'égards..... Il y répondit apparemment comme on l'avait espéré, car elle conduisit sa belle-fille à ce Dantonelle, et de cet acte d'opprobre il est résulté, par une juste punition du ciel, un monstre d'en-

fant qui s'annonce comme devant être un individu prodigieux dans la crapule et pour la méchanceté (1).

Je ne saurais mieux terminer pour aujourd'hui la tâche que je m'impose journellement en fait d'écritures, qu'en vous mentionnant une délibération de la municipalité de Paris, qui fut affichée jusque sur ma porte cochère.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COMMUNE DE PARIS.

« Le citoyen Maire et Président du conseil, Nicolas Chambon, informe le dit conseil de la section de la commune, que le comité révolutionnaire de la maison commune, vient de lui dénoncer qu'il y a des pâtissiers qui se permettent de fabriquer et de vendre encore des gâteaux des rois. Il invite la police à faire son devoir. Il s'élève à ce sujet une discussion sur les moyens à prendre pour autoriser légalement les comités révolutionnaires à faire arrêter les vendeurs et acheteurs de ces gâteaux. L'orateur du comité donne lecture d'un arrêt dont voici l'extrait : « Sur une dénonciation à nous faite que

(1) Il a tenu parole. Après avoir été prodigieusement gâté par sa mère et son aïeule, il s'est mis à les attaquer et les poursuivre en justice aussitôt qu'il a été majeur. Il a publié le Mémoire le plus injurieux contre sa mère, et le reste de la prédiction dont il s'agit n'a pas manqué de s'accomplir, ainsi qu'on l'a vu dans les gazettes judiciaires à plusieurs reprises. Cette étrange révélation de l'auteur avait été pleinement confirmée par une déclaration que la belle-mère de Mme de B....•... avait cru devoir faire à l'article de sa mort, en 1790. (*Note de l'Éditeur.*)

« l'on chomerait encore la fête des rois, et que l'on
« vendait des gâteaux à la fève, des commissaires
« se sont assurés du fait (il montre des gâteaux ; on
« applaudit). Considérant que les pâtissiers qui font
« des gâteaux à la fève, ne sauraient avoir que des
« intentions liberticides; considérant que même plu-
« sieurs particuliers en ont commandé, sans doute
« dans l'intention de conserver l'usage superstitieux
« de la fête des ci-devant rois, le comité a arrêté que
« le conseil général sera invité à envoyer à l'instant
« même une circulaire à tous les comités révolu-
» tionnaires, pour les engager à employer toute
» leur surveillance pendant cette nuit et les sui-
« vantes pour découvrir et surprendre les pâtissiers
« délinquans et les orgies dans lesquelles on oserait
« fêter les ombres des tyrans. »

L'assemblée arrête que les membres du conseil se transporteront immédiatement dans les comités de leur section, afin de les inviter à faire les visites convenues chez les pâtissiers, ainsi qu'à saisir et confisquer tous les gâteaux des rois qu'ils pourront trouver.

Délibéré en conseil de la commune de Paris, le 4 nivôse an III^me de la liberté.

*Signés* CHAMBON, Maire.
Anaxagoras CHAUMET, P^eur de la Comm.
HEBERT, Substitut du P^eur de la C^ne.
Claude LEBOIS, d°.
Jacques ROUX, officier municipal.
*Pour copie conforme.*

C. COLOMBEAU, greff

## CHAPITRE XIV.

**Une femme célèbre. — Anciens rapports de sa famille avec celle de l'auteur. — Son portrait pendant sa jeunesse et pendant la révolution. — Excursion dans les temps révolutionnaires. M. Roland sollicitant la noblesse, et M. Roland ministre de la république. — Nicolas Bézuchet. — Le citoyen Bourbon-Montmorency-Créquy. — Une audience du ministre Roland. Procès étrange.**

---

En rétrogradant d'un tiers de siècle, je vous dirai que le Commandeur ou Bailly de Froulay, mon oncle, avait eu jadis un cuisinier très distingué, lequel était devenu fort à son aise, attendu qu'il était voleur. Ce n'est pas ceci qui lui avait mérité beaucoup de distinction, mais c'est qu'il avait inventé des gourmandises admirables, et notamment les *pattes d'oie bottées, à l'intendante,* (sautées à la graisse de cailles, et bien frites après avoir été panées). Mon oncle conseillait toujours d'y faire ajouter le jus d'une orange amère; mais son chef de cuisine s'en indignait et s'en désespérait, parce qu'il en résulte, disait-il, un inconvénient inévitable, en ce que le contact d'un acide a pour effet naturel d'amollir ces sortes de préparations gastronomiques, et parce que l'apparence de la friture en souffre toujours. Vous pourrez choisir entre la

prescription du Commandeur et la proscription du Cuisinier.

C'est à celui-ci qu'on doit rapporter l'invention des saumons *à la Régence* et des brochets *à la Chambord*, et si l'on garnit encore aujourd'hui les timbales de *Béatilles* avec des *frangines* et des *crépinettes* de moelle épinière, et si l'on appelle *amourette* la moelle épinière des veaux et des agneaux, c'est encore à lui qu'on doit attribuer la délicatesse de cette recherche et celle de son expression physiologique. A qui l'aurait voulu laisser dire, il aurait osé soutenir la prétention d'avoir inventé les potages *à la jambe de bois* (« *décharnez proprement et piquez votre os à moelle au milieu de vos croûtons gratinés* »); mais il en était rudement démenti par le Premier Maître de l'hôtel de M. le Régent, M. le Vicomte de Béchameil de Nointel, qui réclamait la priorité de la découverte, et qui a eu l'honneur de donner son nom à la sauce blanche que vous savez.

— Est-il heureux, ce petit Béchameil, disait toujours le vieux d'Escars; j'avais fait servir des émincés de blanc de volaille *à la crême cuite* plus de vingt ans avant qu'il ne fût au monde, et voyez pourtant que je n'ai jamais eu le bonheur de pouvoir donner mon nom à la plus petite sauce!

Toujours est-il que cet habile homme de bouche avait nom *Rotisset*, et qu'il nous était provenu d'un pari que mon oncle avait gagné contre le Maréchal de Saxe qui l'avait envoyé chez nous, malgré qu'il en eût, pieds et poings liés. Il en pleurait à chaudes larmes en arrivant de Chambord, et même il avait eu la mauvaise pensée de s'en révolter; mais comme

on l'avait menacé de le faire mettre à Saint-Lazare, il avait fini par accepter la gageure.

Je suis fâchée d'avoir à vous dire que le nom de Rotisset n'était pour lui qu'un surnom d'office, et qu'il n'avait aucun nom patrimonial, attendu qu'avant d'entrer dans les cuisines de Chambord, il était sorti du réfectoire des enfans-trouvés.

Il avait pourtant fini par épouser la sœur de Melle Dupont, ma première femme, et depuis votre berceuse; mais les Dupont, qui sont des bourgeois du Maine, heureusement et très honnêtement nés, avaient d'abord été profondément irrités de cette mésalliance!

Il en était résulté premièrement une certaine Fanchon Rotisset qui s'allia convenablement avec un ouvrier bijoutier nommé Filippon (on disait *Flipon* dans l'usage habituel de la famille); et je vous dirai, pour n'y rien omettre, que Mlle Flipon, née Rotisset, avait une sœur *germaine*, fille de garde-robe chez Mme de Boismorel, qui était une richarde du Marais (1). Elle avait en outre un frère *utérin*, nommé Bénard qui était au service de M. Haudry, le fermier-général, en qualité de chef d'office, et c'était la fleur des pois, celui-ci! Il me semble qu'ils avaient encore un neveu *consanguin*, croisé du Rotisset et du Flipon, qui devait être garçon de cuisine ou

(1) Anne Rousseau de Balagny, veuve de Charles Roberge, Seigneur de Boismorel et ancien payeur des rentes sur le clergé de France; lorsque Mme Roland parle d'elle, c'est toujours comme d'une personne de la première qualité.

(*Note de l'Auteur.*)

cuisinier chez M. Toynard de Jouy (le père de Mme d'Esparbès), mais je n'oserais vous en répondre en sûreté de conscience.

En voyant que je vous déroule cette généalogie comme la chaîne d'un tourne-broche, vous allez peut-être imaginer que je suis devenue folle; mais patientez encore un instant, mon Prince, et vous allez voir à propos de quoi je vous ai tracé la filiation des Rotisset et des Flipon?

Pour éclaircir mon préambule, je vous dirai d'abord que M. Dupont, mon valet de chambre-secrétaire, (qui vous écrit ceci sous ma dictée et qui a beaucoup de peine à s'empêcher de rire,) avait toujours ainsi que Mlle Dupont sa tendre épouse, (il n'y saurait tenir à ce qu'il paraît?) quelque chose à me dire à l'honneur et à la gloire de Manon Flipon, qui était la fille du bijoutier, et qui, suivant leur témoignage, était une merveille de la nature! Je me souviens qu'il avait été question d'un mariage pour elle avec le boucher qui fournissait l'hôtel de Créquy, lequel avait imaginé de m'écrire à cette occasion-là (c'est le boucher, bien entendu). Les Dupont se jetèrent à la traverse pour m'en donner une explication satisfaisante et respectueuse; mais je leur signifiai qu'ils eussent à me laisser tranquille avec leur aimable nièce, et que je ne voulais plus entendre reparler de Manon Flipon.

Un an, deux ans se passent, et les Dupont ne sauraient y résister! il faut absolument qu'ils me parlent du mariage de leur nièce, en me demandant si je n'aurai pas la bonté de signer au con-

trat : ce que j'acceptai sans la moindre hésitation, parce que c'était l'habitude de MM. de Créquy à l'égard de leurs domestiques et des parens de leurs domestiques qui n'étaient pas gens de livrée.

Il y eut un malentendu pour le jour et l'heure où je devais donner ma signature ; j'étais à Versailles, ou je ne sais pas quoi. On voulut bien se contenter de faire signer ledit contrat par Madame votre mère et par mon fils, et je n'y songeais plus du tout, lorsque Dupont vint me supplier d'accorder une audience à Mme Roland de la Plattière.

— Qu'est-ce que c'est ? et qu'est-ce qu'elle me veut ?

— Mais, Madame, c'est Manon Flipon qui a épousé un monsieur du Bureau du Commerce de Lyon ; une place superbe avec quatre bonnes mille livres de rente en fermes, et une maison de campagne dans le Forez. Comme Madame n'a pas signé leur contrat, ma nièce a pensé que Madame aurait peut-être la bonté..... — Vous pouvez lui dire de venir ; je la verrai.

Mme Roland de la Plattière était la plus belle personne du monde. Elle était bien tournée, bien faite et bien mise, avec une élégance modeste. Son visage éblouissait de fraîcheur et d'éclat, comme un bouquet de lys et de roses (je vous demande pardon pour cette comparaison qui est surannée, mais c'est que je ne sais rien pour la remplacer ; et du reste, celui qui a dit pour la première fois qu'*il n'y a pas de roses sans épines*, avait dit une chose charmante ! ) Son visage était admirablement régulier pour les traits et pour son contour du plus bel

ovale. Elle avait des yeux ! quels beaux yeux bleus ! sous des sourcils et de longs cils noirs, avec une forêt de cheveux bruns. L'amabilité de la physionomie ne répondait pas toujours à cette régularité charmante ; il y avait parfois dans les mouvemens de la bouche et des sourcils quelque chose de mécontent, de malveillant et même de sinistre... Lorsque j'eus signé le contrat qu'elle m'apportait et que je vis qu'elle ne s'en allait pas, je devinai qu'elle avait envie de me dire autre chose et je la voulus faire asseoir ; mais comme elle aurait été mortifiée de me voir sonner Dupont (son oncle) pour lui avancer un siége, je me levai pour me diriger du côté des fauteuils, en lui disant : — Asseyez-vous donc, mon enfant.

— Voilà cette belle jeune femme qui conçoit la délicatesse de mon intention, qui me regarde avec des yeux attendris, et qui me dit avec un accent énergique et passionné : — Vous êtes bonne, Madame ! vous êtes véritablement bonne et généreuse ! et, ce disant, elle fait un saut de gazelle à l'autre bout de la chambre, afin de saisir un tabouret qu'elle apporte en deux enjambées et qu'elle établit en face de mon canapé.

Ce qu'elle avait à me demander, c'était de faire obtenir des lettres de noblesse à son mari qui possédait en roture un petit fief noble, appelé la Plattière, lequel relevait de la châtellerie de Beaujeu, et se trouvait dominé par M. le Duc d'Orléans en sa qualité de Comte de Beaujolais.

Tous les bourgeois de Lyon avaient la fureur de l'anoblissement, et M$^{me}$ Roland m'en cita pour

exemple celui d'une belle Mme de la Verpillière qui avait trouvé moyen de faire de son mari un gentilhomme *de trois races*, au lieu d'un anobli *au premier degré* : elle avait arrangé son affaire d'anoblissement de manière à faire donner des lettres de noblesse au bisaïeul de son mari, lequel bisaïeul était âgé de 95 ans et en enfance, à ce que disait Mme Roland, et ce qui n'était pas hors de vraisemblance. Elle disait aussi que le père et le grand-père étaient morts depuis plusieurs années, ce qui lui faisait observer, avec assez de malice et de raison, que les deux générations nobles, intermédiaires entre l'Écuyer, premier anobli, et son arrière-petit-fils, le Chevalier, gentilhomme de *trois races*, ne subsisteraient jamais; ce qui serait toujours d'une singularité surprenante. Du reste, elle ajouta que madame de la Verpillière faisait *l'insolente*, et sa manière de prononcer et d'accentuer ce dernier mot lui donna tellement la figure d'une Euménide, que je crus lui voir pousser, non pas des *cornes au front*, comme disait votre grand'mère de Sévigné, mais *des cheveux de serpens!*

Mme Roland voulut ensuite me faire entendre avec un certain air d'exigence et de jalousie concentrée, qu'il était possible que la famille de son mari fût descendue du Maréchal de la Plattière, ce qui brouilla ses cartes et son enjeu sur mon tapis. Je lui répondis que le nom de famille de ce Maréchal était *de Bourdillon* et non pas *Roland* (1); et

(1) Cette assertion de Mme de Créquy, ordinairement si bien informée, ne s'accorde pas exactement avec le *Nobiliaire* du

quand elle vit que j'accueillais cette supposition chimérique avec un air de froideur impassible et peut-être un air de hauteur incrédule, elle en prit une physionomie de haine en révolte et d'orgueil blessé que je n'oublierai jamais! Je l'éconduisis discrètement et même assez poliment, ce me semble ; mais je dis à son oncle Dupont que M^me^ de la Plattière se moquait du monde, que son mari était descendu de trop haut lieu pour avoir besoin d'être anobli, et qu'il n'avait qu'à déposer ses preuves au bureau de M. Chérin.

Je passai quelques années sans avoir à m'occuper du ménage Roland. M. de Breteuil, alors ministre de la maison du roi, me dit seulement qu'il était persécuté pour eux par un déluge de recommandations des Montazet, des Marnézia, des Gain de Linars et des autres Comtes de Lyon ; car M^me^ Roland, qui ne manquait pas d'intrigue, avait trouvé moyen de faire manœuvrer en faveur de son mari l'Archevêque de Lyon et tous ses chanoines de Saint-Jean. M. de Breteuil fit répondre que le meilleur

Père Anselme, ouvrage dont elle parle toujours comme du recueil généalogique qui mérite le plus de confiance. Imbert de la Plattière, Maréchal de France sous le règne de Charles IX, et son ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien, était Seigneur de *Bourdillon*, mais son nom patronymique était *de la Plattière*. Il est mort en 1567, sans postérité de ses deux femmes Claude de Damas et Françoise de Birague, fille du Chancelier de ce nom. Il est assez singulier qu'on ait eu besoin de compulser et de citer le *Dictionnaire des Grands Officiers de la Couronne de France*, à propos d'une prétention aristocratique de M^me^ Roland. (*Note de l'Éditeur.*)

moyen d'obtenir des lettres de noblesse pour leur protégé, c'était qu'il se fît agréger à la prévôté municipale de Lyon, afin d'y parvenir à l'échevinage, ainsi que MM. Tholosan, la Verpillière et tant d'autres ; mais il paraît que la haute bourgeoisie de cette grande ville ne voulut pas admettre le sieur de la Plattière à la participation de ses priviléges, et *indè iræ.*

A l'occasion de notre odieuse et stupide affaire avec le citoyen Bourbon-Montmorency-Créquy, que j'étais accusée d'avoir fait déposséder, infibuler et saigner des quatre membres, je pris enfin mon parti d'en aller parler à son protecteur et son ami, le Citoyen Roland, que je trouvai dans les dispositions les plus farouches et les plus hostiles contre nous. C'était un écueil inabordable, escarpé ; c'était un amas de scories aigües et réfractaires! on ne saurait dire que ce fût un homme de fer, car il n'en avait ni la solidité ni l'utilité ; c'était un homme de bois, mais de ces bois intraitables et si durement grossiers qu'ils font rebrousser le fer des haches.

M^me^ Roland survint dans le cabinet de cet étrange ministre, avertie qu'elle avait été par mon excellent Dupont, dont le respect et la fidélité pour moi ne se sont jamais démentis. La physionomie de cette femme avait une expression d'ironie triomphante et mal déguisée par quelques paroles de considération bienveillante auxquelles je ne voulus correspondre en aucune façon, ce que vous croirez facilement, car il est assez connu que je n'ai jamais sû dissimuler et que je ne l'ai jamais voulu.

Mme Roland me parut encore assez belle, mais il me sembla que ses manières et son langage étaient devenus très-ignobles et risiblement affectés. Elle disait, par exemple, avec un air de satisfaction prétentieuse : — *A l'heureux*, *l'heureux*, — *dans le tems pour alors*, — *d'encore en encore* et *faite excuse ;* — *nous deux le ministre*, *et c'est embêtant*, enfin cent autres locutions de la vulgarité la plus insipide ou de la trivialité la plus dégoûtante. Je me souviens notamment qu'elle parla d'un citoyen à qui l'on avait *chippé* sa carte de sûreté, et qu'elle me demanda si je connaissais leur ami Barbaroux, qui était beau *à lui courir après*. Jugez du ton qu'elle avait pris dans ses relations révolutionnaires et ses intimités girondines ; car, en vérité, ce n'est pas ce ton-là qu'elle avait quelques années auparavant, ou du moins elle avait eu la vanité bien placée de s'observer, de se contenir et de ne pas s'exprimer ainsi devant une personne de bon goût. — Voilà donc la femme d'un ministre de la république? disais-je en moi-même. On descend toujours et l'on marche vite en révolution ! Pour le ton du monde et les traditions polies, il y avait aussi loin de Mme Roland à Mme Necker, que de Mme Necker à la Duchesse de Choiseul ; imaginez ce que devait être la femme du ministre de la justice, la citoyenne Danton, à qui madame Roland paraissait une précieuse aristocratique et comme une sorte de princesse.

A leur manière de me parler de ce misérable aventurier, c'est-à-dire de mon dénonciateur, je vis tout aussitôt que je n'avais aucune justice à espérer de ces gens-là ; aussi je me contentai de leur dire,

froidement et sèchement, que, si la nation confisquait mes biens, ce ne pourrait jamais être au profit d'un imposteur aussi facile à démasquer que le Citoyen Bourbon-Montmorency-Créquy, autrement dit Nicolas Bézuchet, leur protégé. Je ne leur adressai pas une parole qui pût avoir l'air d'une sollicitation ; mais cette fausse démarche ne me contraria pourtant pas autant qu'on devrait l'imaginer, car je les trouvai si ridiculement déraisonnables, que leur chute me parut infaillible, indubitable et nécessairement prochaine. Je me délectai malicieusement dans la contemplation de leur sotte arrogance, de leur infimité, de leur insuffisance à gouverner un pays quelconque, et surtout un pays tel que la France! Nous nous quittâmes avec l'air d'un mécontentement réciproque. — Je te salue, Citoyenne, me dit le ministre, avec une maussaderie pitoyable, et sans daigner seulement faire semblant de m'accompagner jusqu'à la porte de son cabinet que je fus obligée d'ouvrir toute seule. Sa femme avait évité de me tutoyer, mais elle n'aurait eu garde de compromettre sa dignité personnelle et la dignité de la république française en *reconduisant* une *fanatique* (c'était le principal grief contre moi). Elle se leva majestueusement pour me faire un geste de civilité romaine, avec une espèce de mouvement de la tête et des paupières, en guise de salut.

Quatre mois après, nous étions prisonnières ensemble à Sainte-Pélagie.

Retournons en arrière, en vertu du privilége que je me suis réservé d'empiéter sur les temps futurs, et de rétrograder *ad libitum*.

## CHAPITRE XV.

Procès contre Nicolas Bézuchet. — Nouvelles démarches de l'auteur. — Une visite au Juif Kaiffer. — L'accusateur public Faure. — Sa partialité pour Bézuchet. — Maladie de l'auteur. — Lettre et compte-rendu par le Duc de Penthièvre au Marquis de Créquy. — Condamnation de Bezuchet. — Guérison de l'auteur et continuation de son récit. — Nouvelle accusation contre Bézuchet.—Son emprisonnement et son supplice.— Heureux effet de son imposture.– Mme de Créquy est mise en surveillance et en arrestation chez elle.—Sa comparition au tribunal révolutionnaire.—La toillette des condamnés.— Acquittement de l'Abbé de Fénelon et du Père Guillou. —Accusation portée contre ce missionnaire par des méthodistes. — Les phrases ascétiques en style *réfugié*. — Les crocodiles et les Wesleyens. — Emprisonnement de l'auteur au Luxembourg, à Ste-Pélagie et dans un endroit inconnu. — Le régime de la Terreur et les Kantistes. — Le comte Garat, le comte Reynhart et le comte de Rambuteau.

---

Le tribunal du district avait commencé par envoyer notre faussaire en possession de mon hôtel de Créquy, rue de Grenelle, ainsi que de l'hôtel de Créquy, rue d'Anjou, lequel appartenait à mon fils et ma belle-fille; mais vous imaginez bien que nous ne voulûmes pas céder la place à Nicolas Bézuchet. Nous interjetâmes appel de cette première

sentence ; et comme il y eut un cri d'indignation générale contre l'arrêt et les juges, Bézuchet nous fit défaut à chaque audience, et toute la procédure civile en resta là. L'Assemblée nationale avait envoyé sa requête au comité de législation ; et quoiqu'on l'eût accueilli très favorablement, quand il osa venir à la barre afin d'y présenter son beau Mémoire, on ne savait absolument comment s'y prendre afin de le protéger avec plus d'efficacité. Non content de prétendre à la possession légale de tous nos biens, il réclamait en même temps et aux mêmes titres, la restitution de Chambord qui appartenait au Roi, la possession de Bellevue qui était à Mesdames, et la possession du Plessis-Piquet qui appartenait à je ne sais plus qui, mais qui provenait de la succession de MM. du Guesclin. Il en résultait une complication de difficultés si favorables pour nous, que la majorité de l'Assemblée, sur la proposition de M. de Talleyrand, fut d'avis de renvoyer la plainte au tribunal criminel du département de la Seine.

J'étais bien loin d'être en sécurité sur le résultat de cette ridicule affaire; il n'y avait aucune espèce de sottises qu'on n'eût déjà fait accroire à la majorité de cette patriotique Assemblée ; ainsi jugez tout ce qu'il y avait à risquer pour nous devant un tribunal inférieur en expérience, en lumières, en consistance, enfin devant une Assemblée nationale au petit-pied (1)!

(1) On avait fait croire au peuple français que tous les embarras dans les finances étaient provenus principalement de ce

C'est que j'en ai vu de ces misérables juges en savates et en linge sale ; j'en ai entendu qui s'écriaient le jour où l'Assemblée nationale avait décrété que le droit de faire la paix et la guerre appartenait à la nation. — *J'l'avons gagné l'droit d'guerre et d'paix! J'l'avons gagné! Guerre aux châteaux!!!*

J'avais impérieusement exigé que votre père ne quittât pas notre châtelet de Jossigny pendant toute la durée de ce procès. Je tombai malade de fatigue en revenant de l'audience et je vais laisser parler M. de Penthièvre.

que la Reine Marie-Antoinette envoyait tout l'argent du trésor à l'Empereur, son frère. On avait persuadé, non-seulement aux badauds de Paris, mais à un certain nombre de législateurs, que les aristocrates avaient fait creuser et miner tout le Champ-de-Mars et tous les bâtimens de l'École-Militaire, afin de les faire sauter le jour de la fédération. Les journaux démocratiques invitaient les députés et les citoyens à se tenir en garde contre une épouvantable réunion de tigres, de lions, d'hyènes et de léopards qu'on devait renfermer sous les gradins qui conduisaient à l'autel de la patrie, afin de les lâcher sur les bons citoyens, au moment où ils viendraient prêter leur serment civique. M. de Talleyrand fit semblant d'en éprouver de l'inquiétude, et l'Assemblée fit publier un procès-verbal signé par tous les membres de la commission des carrières et de la voirie, pour constater qu'après avoir examiné soigneusement les bâtimens de l'École-Militaire, ainsi que tous les égouts voisins du Champ-de-Mars et les canaux souterrains qui servent à la conduite des eaux, ils n'avaient rien aperçu *qui fût de nature à troubler la sécurité générale*. Vous pouvez bien imaginer si ceux qui avaient mis en circulation de pareilles folies, se moquèrent du gouvernement qui avait la faiblesse et la bonté de les faire démentir.

*(Note de l'Auteur.)*

« Marquis, votre courageuse mère est dans son lit pour se dorloter, parce qu'elle a tout le bras droit tyrannisé par une douleur de rhumatisme et que sa main droite en est enflée. Elle se désespère de l'inquiétude qu'elle vous suppose, et je vais la remplacer pour vous tranquilliser tous les deux, je ne vous promets pas de m'en tirer aussi bien qu'elle; mais j'y mettrai toute l'atention dont je suis capable, et j'entre en matière. La Marquise était allée mardi matin, chez un Juif appelé Kaiffer, et qui demeure, à ce qu'elle veut que je vous dise, rue St.-Denis, au numéro 495; on l'avait exigé d'elle, et c'était pour y conférer sur votre affaire, attendu que cet israélite est un des deux cents citoyens désignés par le syndic général pour juger tout le monde, en exécution de l'art. VI du titre XI de la II^e^ série de la loi du 29 septembre dernier. C'est elle qui me le dicte et qui sait toutes ces belles choses par cœur. Elle avait fait antichambre dans la cour du juif et tout à côté d'un évier de cuisine, avec les pieds sur un pavé qui n'était ni sec ni propre; première cause de son indiposition. Il paraît que cet honnête *juré*, comme on les appelle, est imbu d'une grande défiance et d'un souverain mépris pour tous les Nobles; aussi la Marquise a-t-elle eu grand soin de lui faire observer que malgré que vous mangeassiez assez souvent du lapin, du lièvre, du lard et de l'anguille, ainsi que des cotelettes de mouton et autres chairs qui *avoisinent les entrailles des animaux*, et quoique vous ne profitassiez jamais, ni elle non plus, de la licence que prennent certaines gens, par une fausse interprétation du Lévitique,

laquelle consiste à filouter tous ceux qui ne sont pas de leur religion, il ne s'en suivait pas du tout que vous eussiez fait infibuler ni saigner personne des quatre membres. Il a dit: *On verra ça;* et votre pauvre mère en a été pour ses frais d'antichambre et de conversation avec ce juif. Mon bon Dieu! quel temps pour y vivre! Voilà les sujets qui veulent régir les souverains, et les chrétiens qui sont jugés par des juifs : il me semble qu'autant vaudrait faire juger les officiers de louveterie par des loups, n'est-il pas vrai? Le Marquise avait donc été prise de rhume, et je ne l'ai pu voir mercredi, parce que les rues étaient si remplies de mauvaises gens en si grande émotion, que sur ma place des Victoires et du côté de ma fille, on ne pouvait passer outre, et que je n'ai pu sortir de chez moi. J'ai déjà été arrêté sur cette place du Palais-Royal, et quand j'entends dire pour me faire relâcher que je suis le beau-père de qui vous savez, c'est un si douloureux et si honteux bénéfice pour moi, qu'il me semble en recevoir un coup de stylet au milieu du cœur. Mais retournons à votre procès, car tout le monde a ses afflictions, et vous savez que les vôtres ne sauraient être pour moi des contrariétés minimes. Notre-Dame de bon-secours s'est donc fait habiller jeudi matin à la lumière des bougies, car elle était en course dès sept heures et quart. Voilà ce que l'on a dit chez elle à un de mes gens que j'y avais fait envoyer pour le premier coup de huit heures. Elle avait pris des précautions admirables, et la voilà qui vous fait dire comment elle avait mis tout autant de coqueluchons que la Duchesse de Saulx;

mais l'homme propose et Dieu dispose, et la bonne mère a eu pendant tout le temps de l'audience une porte ouverte sur le dos en pleine correspondance avec les quatre fenêtres de la salle au grand'ouvertes; enfin c'était à n'y pas tenir pour elle, avec son horreur des courans d'air, et je vous dirai pourtant qu'elle est restée là jusqu'à la fin. Le substitut de l'accusateur public est un citoyen qui s'appelle Faure; il a commencé par conclure en faveur de votre adversaire, et M^me^ de Créquy tournait à la mort, parce qu'elle ne voyait pas arriver le sieur Delamalle qui devait parler et plaider pour elle; mais il n'avait garde de s'en acquitter, parce qu'il avait été mis en prison le mercredi au soir. Elle s'est levée comme une amazone, ou si vous l'aimez mieux, comme une autre Amalasonthe, en disant qu'elle allait se défendre toute seule; et la voilà qui s'est mise à faire à ces petites gens du jury tout l'historique de cette haute pairie de Créquy et de sa grande forêt dont vous ne possédez plus de quoi faire un manche de fouet, comme aussi toute l'histoire de la maison de Grenelle que cet imposteur a l'impudence de réclamer; — tandis que je l'ai achetée d'un appelé M. de Feuquières, et que je vous en apporte le contrat, leur a dit la Marquise. Vous y verrez, dans ce contrat, que je l'ai achetée à vie pour une somme de quarante mille francs, une fois payée; parce que je n'avais pas l'air d'avoir en point de vue pour deux ou trois années de vie; il y a de cela soixante et un ans; j'ai toujours eu la malice de m'en applaudir et j'espère en profiter jusqu'à ma mort. — C'est tout de même une fine

commère et qui n'a pas froid aux yeux, disaient les gens du peuple qui se trouvaient à l'audience, et ce qui pourra vous surprendre à cause de la disposition générale des esprits, c'est que lorsqu'elle a eu fini de parler, elle a été couverte d'applaudissemens. — Mais c'est donc un filou et un escroqueur d'orphelins, c'est un voleur d'enfans, disaient les jurés sans se retenir le moins du monde, et du reste le filou dont il s'agit n'était pas dans la salle, il se tenait dans un couloir, où Dupont nous dit qu'il avait un air des plus interloqués. Cependant le citoyen Faure a prétendu qu'il était indispensable à lui de nommer un avocat d'office pour M^me^ votre mère et pour vous (à qui je suis prié de faire savoir, par parenthèse, que le fils de M^me^ de Créquy passait dans l'esprit des auditeurs et sur les bancs des jurés, pour être un petit bon homme de sept à huit ans), parce que, disait le même substitut d'accusateur public, il y avait des moyens de droit qu'il fallait plaider, et que les parties civiles ne pouvaient les invoquer, faute de les connaître. — Nommez donc un avocat d'office, a répondu la Marquise, et voilà qu'il est sorti de sur les bancs un grand diable de Gascon, nommé Coste, qui paraît avoir été le plus étrange orateur de la bazoche, et sur lequel M^me^ votre mère ne tarit pas. — Messieux, et je dirai plus, cito-iens, disait-il à Faure et à ses adhérens, au conspect d'une éspoliation pareille, on en reste comme une éstatue!! Il a parlé d'étantative éscandallûse environ cent fois, et du reste il a parlé comme un honnête et digne homme à qui N. D. des Victoires enverra demain matin un rou-

leau de cent louis dont on n'entend pas que vous ayez à vous mêler, parce que vous êtes un petit écolier, et qu'il faut vous laisser votre boursiquet pour acheter des bilboquets. — Veuve Froulay Créquy, a dit le premier juge, avez-vous quelque chose à ajouter à l'éloquent discours de votre défenseur officieux ? — Rien du tout : je m'en rapporte à votre bon sens et à votre conscience. La sentence dont vous ne pourrez avoir copie que demain, c'est-à-dire la semaine prochaine, si vous restez encore à Jossigny, l'arrêt, vous dis-je, porte en substance que le nommé Charles-Alexandre *dit* Créquy est débouté de ses poursuites, contre la défenderesse et son fils, qu'il est condamné aux frais du procès, à une amende de 300 francs pour les indigens de la section, à 200 francs de dommages et intérêts pour l'autre partie plaidante, et de plus, à six mois d'incarcération pour avoir voulu surprendre la bonne foi publique et la religion des autorités constituées. Comment trouvez-vous ce jugement dont nous avons rendu joyeusement et humblement grâce à Dieu? Mme votre mère vous fait dire qu'elle n'est presque pas malade et qu'il vaut mieux ne pas vous presser de revenir. Pour abonder dans son sens, je vous dirai, comme observation de mon crû, qu'elle mange comme un Ogre et boit comme un Templier; mais, à la vérité, c'est du biscuit avec de l'eau d'orge, et je puis ajouter qu'elle jase comme une pie dénichée. — Faites-moi donc taire, ou j'en deviendrai comme un ésquelette! Voilà ses dernières paroles et depuis sept à huit minutes, elle a tout-à fait l'apparence d'une personne qui dirait son cha-

pelet ; mais je pense bien que ce n'est pas sans quelques distractions de l'ordre judiciaire. Vous savez, Marquis , comment et combien vous est affectionné votre cousin,

LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON.

Je fus bientôt guérie, grâces à mes bains aromatiques, et je reprends la plume afin de vous continuer mon récit. Il se trouva que Bézuchet avait contrefait la signature de St.-Just et de Fouquier-Tinville, afin de se recommander à M. et Mme Roland pour en obtenir, sur les fonds du ministère de l'intérieur, une pension alimentaire et provisoire. Robespierre en profita pour le faire garder indéfiniment à Ste-Pélagie où nous avons été détenus ensemble, mais sans que je m'en pusse douter, car nous n'étions pas incarcérés dans le même corps de logis. C'est une chose dont j'ai toujours remercié le bon Dieu, parce que le voisinage de cet homme aurait été pour moi, pauvre prisonnière abandonnée à la justice et l'humanité de nos guichetiers, un sujet d'insupportable dégoût et d'appréhension continuelle.

Vous verrez, dans les pièces justificatives que je vous ai fait réserver, tout ce que Bézuchet disait avoir à souffrir dans cette prison, dont il n'est jamais ressorti que pour être conduit à la guillotine. C'était sans doute à raison de son imposture envers le ménage Roland, mais c'était principalement à titre de *tyran féodal* et d'*ancien aristocrate*, et pour le récompenser de s'être fait appeler Bourbon-Montmorency-Créquy. Voyez donc cet étrange effet d'une étrange imposture, et cette prodigieuse concordance

entre l'iniquité des révolutionnaires et la justice du ciel.

Un autre effet, presque miraculeux, des poursuites de ce misérable homme, c'est qu'ayant fait mettre des oppositions sur le paiement de tous nos revenus, il en est résulté qu'en dépit de notre inscription sur la liste des émigrés, aucun acquéreur ne s'est présenté pour acheter ni soumissionner aucune de nos terres; et ceci par prévision, par méfiance; en sorte que nous n'avons été dépouillés que de votre hôtel de la rue d'Anjou et de ces deux belles forêts de St.-Pol et de Vareilles, sur lesquelles on a prétendu que les deniers dotaux de ma belle-fille se trouvaient hypothéqués. Quand on nous signifia juridiquement cette folle sentence, votre pauvre père était bien malade et j'étais sous clé, mais je me gardai bien d'interjeter appel au tribunal de cassation, et je ne manquai pas de faire la sourde et muette, en contrefaisant la morte et nous félicitant d'en être quitte à si bon marché (1).

J'avais été mandée pour le duodi, 3 floréal, au tribunal révolutionnaire, à l'effet d'être interrogée sur un vol de diligence qui devait avoir eu lieu dans les environs de Montflaux. C'était un des 24 substituts de Fouquier-Tinville, qui devait procéder à

(1) C'est depuis la mort de mon petit-fils et pendant la dernière maladie de son père, que tous les biens de ma belle-fille ont été vendus révolutionnairement. Nous avons été privés de nos revenus pendant 37 mois; mais vous devez bien penser que c'était le cadet de mes soucis. J'ai la prévision de mourir bien seule et bien tristement, mon pauvre cousin! (*Note de l'Aut.*)

mon interrogatoire et recevoir ma déposition, et comme je m'étais rendue à ce qu'on appelait son cabinet long-temps à l'avance, on me fit entrer, en attendant son arrivée, dans une grande salle basse, où je me trouvai livrée toute seule à mes observations et réflexions.

Il y avait à l'entour de ladite salle des paniers d'osier de forme carrée et pareils à ceux où les femmes de chambre mettent le bois à brûler qui est à leur usage; j'eus la curiosité de soulever le couvercle d'un de ces paniers, et je vis qu'il était rempli de poignées de cheveux de toute sorte de couleurs. La femme du concierge me dit ensuite que c'était là qu'on faisait *la toilette* des condamnés, qu'on ne reconduisait plus en prison pour en finir plus vite, et que c'était elle qui profitait de leurs dépouilles qu'elle vendait à son profit. Jugez combien votre pauvre grand'mère avait le cœur oppressé de se trouver là.

Mon interrogatoire ne fut ni long ni difficile; le substitut n'avait pas reçu les pièces qui concernaient cette chouannerie; il ne se souvenait seulement pas de l'assignation qu'il m'avait fait envoyer, et je n'ai jamais entendu reparler de cette affaire-là; c'était un blondin qui ne paraissait pas avoir plus de dix-huit ans; il avait la figure d'une jeune fille avec un bonnet rouge, une carmagnole de peau de chèvre et de gros sabot.

Dupont me dit en nous en allant, que pendant que j'étais à jouer aux propos interrompus avec mon imbécile de substitut, l'Abbé de Fénélon et le Père Guillou venaient d'être acquittés par le tribunal

révolutionnaire, en dépit de tout ce que Fouquier-Tinville avait pu dire. L'Abbé de Fénelon, parce que tous les ramoneurs et décroteurs de Paris l'avaient suivi jusque dans la salle d'audience, en pleurant et disant que c'étaient leur père, et parce que tout le peuple avait crié grâce, en disant que c'était l'*Évêque des Savoyards* (1). Le Père Guillou, c'était parce qu'en entrant dans ce coupe-gorge, il tenait un grand crucifix serré sur sa poitrine, en chantant le *vexilla regis* de toute sa force ; ensuite de quoi il s'était mis à se déchausser pour leur montrer les stigmates de ses pauvres pieds, comme celles de ses vénérables mains, en leur disant qu'il ne craignait nulle autre chose que les artifices du démon ; qu'il n'avait jamais eu frayeur des hommes, si méchans qu'ils fussent ! Enfin qu'il avait enduré le supplice de la croix pour avoir prêché le saint Évangile de Dieu au Japon (ce qui était l'exacte vérité) ; mais que Notre Seigneur avait bien voulu toucher le cœur

(1) Jean-Baptiste-André de Salignac de la Motte-Fénelon, arrière neveu de l'auteur de Télémaque, et fils du Marquis de Fénelon, Ambassadeur en Hollande, et Chevalier des ordres du Roi. Par excès d'humilité chrétienne, l'Abbé de Fénelon avait refusé l'épiscopat à plusieurs reprises, et notamment en 1742, époque où le Cardinal de Fleury l'avait fait nommer à l'Archevêché de Besançon, quoiqu'il ne fut âgé que de 28 ans. Il avait également refusé l'Évêché-Pairie de Châlons-sur-Marne, et l'Archevêché de Bordeaux en 1759. Il s'était dévoué spécialement à l'éducation religieuse et au soulagement des pauvres enfans originaires de la Savoye et des montagnes d'Auvergne, qui, jusqu'à lui, s'étaient trouvés abandonnés sur le pavé de Paris. Il était le filleul de ma tante de Breteuil, et quand il est mort, en 1794, il était âgé de 71 ans. *(Note de l'Auteur.)*

de ses juges, et qu'il n'était resté cloué sur la croix que pendant trois heures, ce qui fit que tous les juges et les auditeurs éclatèrent de rire et qu'on le renvoya comme un fou. Il s'en retourna tranquillement dans le haut de son clocher des Carmes, rue de Vaugirard, où il avait établi son domicile, et je pense qu'il y demeure encore. C'était la Comtesse de Kercado (la Malézieu) qui s'était chargée de pourvoir à sa subsistance, et 24 francs lui duraient trois mois.

Le saint Abbé de Fénelon fut repris en sous-œuvre, un malheureux jour où les Savoyards ne se doutaient de rien, et il fut conduit à l'échafaud sur la même charrette que Madame Élisabeth de France et que la Maréchale de Noailles. — Monsieur le bourreau! monsieur le bourreau! cria celle-ci, arrêtez un moment pour me détacher les mains, laissez-moi prendre mon flacon, je vous en supplie! laissez-moi prendre mon flacon, *la Princesse va se trouver mal!*.... C'était au bout de la rue royale, et il est vrai que Madame Élisabeth avait paru prête à s'évanouir en voyant la place Louis XV, où le Roi son frère et sa belle-sœur avaient été suppliciés. Voilà ce qui fut mis dans un journal du soir en dérision de cette pauvre Maréchale de Noailles (1).

(1) A l'instant où la même charette passait en face du Palais-Royal, il en sortait deux hommes dont l'un dit à l'autre: —Je ne suis pas moins révolutionnaire que vous, mais je trouve que ceci passe toute mesure. Je ne crois pas que l'existence de cette femme aurait eu rien d'inquiétant pour l'établissement, ni pour le maintien de la république. Il est à prévoir que la nation

A la suite de mes interrogatoires, de mes sollicitations et de mes visites à nos juges, que j'avais voulu faire toute seule, afin de ne pas exposer mon fils au danger de s'attirer l'attention des autorités révolutionnaires, je fus d'abord mise en état d'arrestation chez moi, sous la surveillance de trois sans-culottes qui nous voulaient rendre la vie si dure, que Dupont n'y trouva nul autre remède que celui de les gorger de mangeaille et de les maintenir ivres-morts. Il y en eut un qui n'eut pas la force de resister plus de huit jours à ce mauvais régime, et les deux autres en tombèrent malades.

Mais c'est conscience, et vous êtes un meurtrier, disais-je à Dupont.

Il me répondait qu'il *n'y a pas de mauvais coups sur de mauvaises bêtes.* Il a toujours force proverbes à sa disposition, et quand les deux survivans voulaient écrire à la section pour demander un autre sans-culotte en remplacement du défunt, Dupont leur disait que *la grande bande fait les étourneaux maigres ;* ensuite il épanchait pour eux des rouges-

pourra se trouver en danger de prendre des habitudes par trop sanguinaires ; voulez-vous que nous nous entendions ensemble et que nous agissions de concert afin d'y remédier : — Je ne m'y refuserai pas tout-à-fait, si la chose en question n'est pas de nature à compromettre ma tranquillité, répondit l'autre idéologue. Enfin les deux amis s'accordèrent, et il fut convenu qu'ils allaient traduire en français *la Philosophie de Kant.* L'un de ces hommes était M. le Comte Garat, qui est devenu sénateur impérial, et l'autre, M. le Comte Reynhart, ancien ministre plénipotentiaire et pair de France à l'estampille de 1830.

(*Note de l'Éditeur.*)

bords et des rasades d'eau-de-vie qu'il envoyait acheter au cabaret et chez l'épicier du coin, pour économiser ma cave et les provisions de mon office. Ces deux malheureux ne voulaient manger que des salaisons, des viandes fumées et des épices ; on leur donnait tous les jours un gros jambon et une merluche grillée, un fromage de Hollande et je ne sais combien de harengs-saurs; mais c'était surtout de moutarde aux anchois qu'ils étaient singulièrement affriandés, car ils en couvraient des tartines. On finit par être obligé de les faire conduire à l'hospice de la république, ci-devant l'Hôtel-Dieu, où je ne doute pas qu'ils n'aient fait pénitence de leur goinfrerie sauvage. (Il est assez connu qu'on y faisait quelquefois du bouillon pour les malades avec des têtes de mouton, des tranches de cheval et des quartiers de chiens, des moineaux et des chats.)

On m'envoya deux autres sectionaires qui nous agréaient beaucoup mieux parce qu'ils dormaient toute la nuit et la meilleure partie de la journée. Je me souviens que l'un de ces deux hommes avait nom Poucedieu. Les Dupont le trouvèrent un jour de pluie dans mon premier salon, qui ouvraient de grands yeux ; — Qu'est-ce que c'est donc que ça? dit-il en leur montrant le dais; c'est comme un ciel de lit.....

— Et voilà justement ce qu'il en est, lui répliqua Dupont; on en a retiré le bois de la couchette pour en faire une manière de trône où nous devons mettre la statue de la liberté avec le buste de Pelletier-Saint-Fargeau...

— Ah ben, ça n'est pas si bête, pour une vieille

marquise ! lui répondit mon surveillant Pouce-dieu.

L'Abbé de Dampierre, qui était resté Vicaire-Général du diocèse de Paris (1), et à qui aboutissaient toutes les aumônes, avait imaginé d'envoyer à l'économe de l'hospice de la république pour 50 mille francs d'assignats (qui perdaient environ 95 pour cent : c'était la monnaie du temps); mais le citoyen Lévéville fit arrêter M^lle^ Dupont qui les lui apportait, et nous restâmes dans une grande inquiétude en voyant qu'elle ne revenait pas de l'Hôtel-Dieu, où l'Abbé de Dampierre l'avait envoyée bon gré mal gré. Je n'en perdis pas la tête et je ne voulus pas garder l'Abbé de Dampierre qui était caché chez moi et qui se désespérait de cette imprudence. Dupont le fit sortir par la rue de Sèves pour le conduire chez M^me^ de Grimaldi (2), rue de la Planche, où la cachette *du prêtre* était introuvable,

(1) Charles-Antoine-Henry du Walk de Dampierre, né en 1746, sacré Évêque de Clermont en 1802. Les journaux de l'année 1834 ont annoncé qu'il venait de mourir dans sa ville épiscopale de Clermont, où sa mansuétude et sa charité pastorale lui avaient acquis l'attachement et la vénération de tous les partis. *(Note de l'Éditeur.)*

(2) La Comtesse douairière de Grimaldi, Dame de l'Ordre de Malte, née Baronne de Runkell et du Saint-Empire. Sa chapelle n'avait pas cessé d'être ouverte et fréquentée pendant tout le temps de la terreur; ce qui était un miracle continuel. Je disais toujours de cette excellente M^me^ de Grimaldi, que si je lui survivais, je n'aurais ni repos, ni cesse que je ne l'eusse fait Béatifier. Je le répète encore aujourd'hui très sérieusement et très respectueusement pour cette sainte personne.

*(Note de l'Auteur.)*

mais il se trouva malheureusement que la place était prise ou plutôt que la cachette était remplie par le gros Abbé du Londel. Dupont fut obligé de conduire le Vicaire-Général par la rue du Bac, jusque dans le passage Sainte-Marie, en plein jour, ce qui faisait frémir ! Le bon citoyen Duperron, notre juge de paix, cacha l'Abbé de Dampierre pour la vingtième fois peut-être, et toujours le mieux du monde; mais quand Dupont fut de retour à l'hôtel de Créquy, j'en étais déjà partie dans une vieille chaise à porteurs, pour aller en prison, on ne savait laquelle, et je ne le sais pas encore aujourd'hui.

On commença par m'interroger sévèrement sur la citoyenne Dupont, ma *femme de confiance,* qui distribuait de *faux assignats;* on me fouilla de la manière la plus insolente et la plus odieuse, et l'on me conduisit dans une petite cave, où je fus obligée de m'asseoir à terre, parce qu'il n'y avait ni siége, ni banc, et pas même une botte de paille. J'avais soustrait à la recherche de mes geôliers une vingtaine de doubles louis que j'avais eu la prévision de faire cacher dans la semelle de mes galoches. On m'avait laissé tous mes habillemens, Dieu merci! mais on m'avait pris un portefeuille où j'avais des asssignats, et c'était pour les *vérifier,* soi-disant. On m'avait pris mon livre d'offices, mais on m'avait laissé mon rosaire, sur lequel on se contenta de m'adresser quelques brutalités injurieuses. Le chef de cette geôle avait nom le citoyen Salior; il me demanda s'il était vrai que je fusse âgée de 95 ans. — *Tiens*, s'écria l'un des familiers de cette épouvantable inquisition, *c'est l'âge de l'ancien*

*régime!* J'avais pris la résolution de ne pas leur répondre une seule parole, et je l'exécutai fermement.

— Peut-être qu'elle est sourde, observa le citoyen Salior? Ensuite il se mit à m'accabler d'imprécations républicaines et d'apostrophes dont je ne comprenais pas toute la portée, parce qu'elles étaient en termes d'*argot*. Il me disait, en fermant les poings et grinçant des dents : *Oh! la vieille.....* et l'épithète dont il se servait pour m'injurier commençait par la deuxième lettre de l'alphabet. C'est tout ce que j'y trouvai de compréhensible.

Je passai dans cet horrible caveau la plus triste nuit du monde, et j'éprouvai ce que dit saint François de Sales, qui ne pouvait prier convenablement quand il n'était pas agenouillé commodément. Lorsque je voulais m'exhorter à la résignation, je vous avouerai franchement que je ne pouvais m'empêcher de maugréer contre l'Abbé de Dampierre, avec ses charités en assignats! Le lendemain matin, je fus conduite au Luxembourg, dont on avait fait une prison, et où je trouvai malheureusement beaucoup de personnes de ma connaissance.

C'était d'abord la Princesse de Rochefort à qui je demandai l'aumône et la charité d'un *petit morceau de pain,* parce que je n'avais rien mangé depuis vingt-quatre heures (1). — Mon Dieu! dit-elle à

(1) Marie Dorothée d'Orléans-Longueville de Rothelin, Princesse de Rohan-Guémenée-Montauban-Rochefort. Elle était sujette à la maladie la plus singulière et la plus régulière du monde. Elle était pendant six mois de l'année d'une coquetterie provo-

Mme d'Esparbès qui couchait dans la même chambre, nous n'avons plus ni pain ni rien du tout, comment donc faire?

— Il faudrait aller demander quelque chose à Mme Mathieu de Montmorency, pour qui l'on envoie tous les jours une pleine soupière avec une grosse volaille de l'hôtel de Luynes...

Mme Mathieu répondit qu'elle avait tout mangé; ensuite elle descendit dans notre chambre, où elle se plaignit amèrement de ce qu'on lui avait volé deux serviettes et je ne sais combien de bouteilles vides.

— Elle est comme son père, me dit ensuite Mme d'Esparbès : quand on parlait devant lui des pertes qu'on avait faites à la révolution, il disait toujours que personne n'en avait souffert plus que

quante et d'une intempérance de langue insupportable. Le reste du temps, elle était parfaitement raisonnable, assez triste, honteuse et presque muette. Mme de Rohan-Rochefort et sa sœur, Mme de Cossé-Brissac, sont les deux dernières descendantes du grand Dunois. Quant à Mme la Marquise d'Esparbès et de Lussan, Comtesse d'Aubeterre, elle était fille de Noble Sieur Nicolas Toynard, Écuyer, Seigneur de Jouy-sur-Seine, Secrétaire du Roi, greffier du conseil et fermier-général de S. M., et d'Honnête Personne Jeanne Poisson, cousine-germaine de Mme de Pompadour, qui fut l'auteur de leur fortune. Contre l'ordinaire des filles de finance, Mme d'Esparbès est une personne d'esprit et de fort bon goût. Son acte d'écrou dans les prisons portait qu'on l'avait incarcérée parce qu'elle avait été dénoncée à la société populaire de Saint-Germain-en-Laye comme *aristocrate et carnivore*. Elle me dit qu'elle avait envie d'en appeler à la justice et l'expérience du fameux Représentant du Peuple Legendre, lequel était un boucher de Saint-Germain, précisément. (*Note de l'Auteur.*)

lui, parce qu'on avait eu l'indignité de lui prendre toutes les grosses carpes et les vieux brochets qu'ils avaient dans les fossés de leur château de Dampierre (1).

Je trouvai dans la même prison le Maréchal et la Maréchale de Mouchy, la Princesse Joseph de Monaco, la Duchesse de Fleury et Mme de la Rivière, sa fille, Mme de Charméau-Breteuil, enfin Mme de Narbonne, et je ne sais combien d'autres femmes de mes parentes ou de ma société, qui me reçurent à bras ouverts et le cœur bien serré, ce qui fut réciproque, ainsi que vous pouvez bien croire.

Je me rappellerai toujours le moment du dé-

(1) Hortense d'Albert de Luynes, femme de Mathieu Jean-Félicité de Montmorency-Laval, son cousin germain. Elle est fille de ce Duc de Luynes et de Chevreuse à qui Bonaparte avait conféré le titre de Comte en l'appelant dans le Sénat-Conservateur. Le feu Duc de Luynes avait toujours bien de la peine à ne point dater ce qu'il écrivait de *l'année passée;* mais, pour se prémunir contre cette infirmité naturelle qui pouvait avoir des inconvéniens dans certains cas, il datait alors de *l'année prochaine;* et voilà ce qui lui est arrivé pour son testament qu'on a trouvé daté d'une année postérieure à celle de sa mort : il en est résulté la nullité de cet acte, et Mme sa fille qui se trouvait la co-héritière et la sœur unique de M. le Duc de Chevreuse, en a singulièrement profité.

Nous avons pris l'engagement de ne rien retrancher de ces Mémoires; mais il ne s'ensuit pas que nous ayons renoncé au droit d'en soumettre les faits et les jugemens au contrôle de la critique et de la justice ; aussi ferons-nous observer ici qu'on a peine à s'expliquer le jugement de l'auteur à l'égard de Mme la Duchesse Mathieu de Montmorency, dont la conduite en prison ne s'accorderait guère avec sa réputation de bienfaisance et de charité généreuse ! ( *Note de l'Éditeur.* )

part de la Maréchale de Mouchy, qui voulut absolument accompagner son mari devant le tribunal révolutionnaire (1). Le geôlier, la geôlière avec tous les guichetiers et leurs ogrichons, lui disaient, dans la cour où nous étions descendus et rassemblés pour leur faire nos tristes adieux : — Mais reste donc, va-t'en donc, citoyenne, tu n'es pas mandée par le tribunal.

— Citoyens, répondait-elle, ayez pitié de nous, ayez la charité de me laisser aller avec M. de Mouchy ; ne nous séparez pas !

Son bonnet tomba par terre, elle se baissa péniblement, et le ramassa pour en couvrir ses quelques cheveux blancs.... Enfin son dévouement triompha

(1) Anne-Claude, Marquise d'Arpajon, Grande d'Espagne et Grand'Croix de l'ordre de Malte, née en 1729, mariée en 1741 à Philippe de Noailles, Baron de Mouchy-le-Châtel et Châtelain de Silly, Maréchal de France, Chevalier de l'ordre insigne de la Toison-d'Or, Grand'Croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comme aussi de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Malte, Gouverneur des ville et châteaux royaux de Versailles et de Marly, ancien Ambassadeur de France auprès du Roi de Sardaigne, etc., etc., etc. Il faisait toujours courir quatre pages avec ses titres, et l'on n'avait jamais vu de Grand Seigneur aussi petitement vaniteux. Au Partage de la succession du Duc de Villeroy, le Maréchal de Mouchy avait trouvé moyen d'acquérir la principauté de Poix qui était sortie pour la deuxième fois de votre famille à la mort du dernier Duc de Lesdiguières, et dont il avait fait prendre le titre à son fils aîné, le Marquis de Noailles, lequel est aujourd'hui Prince de Poix et Capitaine des Gardes-du-Corps. Ladite principauté de Poix, qui vous provenait des anciens Comtes de Soissons, était entrée dans votre maison par héritage, en l'année 1497, et n'en est sortie qu'en 1722. (*Note de l'Auteur.*)

de la résistance des geôliers, on la laissa monter sur la fatale charrette à côté de son mari, et deux heures après ils n'existaient plus ! Cette vénérable femme n'avait pas été comprise dans le mandat d'amener de l'accusateur public : elle avait passé par-dessus le marché dans la livraison du tribunal au bourreau pour ce jour-là.

Ce fut aussi le même jour que M. Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*, se trouvait sur le banc des accusés. Il s'aperçut qu'un jeune peintre de ses amis dessinait son profil et ne douta pas que ce ne fût pour sa famille à laquelle il écrivit au crayon ces vers touchans :

> Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
> Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
> Lorsqu'une main savante esquissait mon image,
> L'échafaud m'attendait, et je pensais à vous.

La Princesse de Carency n'était pas d'une résolution si courageuse ; elle eut la faiblesse de se dire enceinte, afin de reculer l'exécution de son arrêt de mort ; elle avait fini par en perdre la tête, ou peu s'en fallait, car elle essayait toujours de s'empoisonner en faisant infuser des centimes et des épingles dans du vinaigre, ce qui n'aboutissait qu'à lui donner des coliques affreuses ; ensuite on accourait pour nous requérir de livrer notre pitance de lait pour en faire boire à Mme de Carency qui venait encore de s'empoisonner. Comme le lait était notre principale nourriture, on finit par se révolter, en lui faisant dire que pour la prochaine fois on la lais-

serait aux prises avec le vert-de-gris et la colique ; ce qui lui fit passer la manie du suicide au moyen de l'oxide de cuivre.

Nous n'étions d'abord que trois dans la même chambre, et nous en étions enchantées ; mais on commença par établir en dehors, et tout au plus près de notre porte, un bizarre et fatiguant personnage, appelé M. le Marquis d'Alez de Bermond d'Anduze, ni plus ni moins pour les noms, sans compter des prétentions nobiliaires à n'en pas finir. Aussitôt qu'on avait entr'ouvert notre porte, il se précipitait dans notre chambre, et nous étions obligées de le rudoyer pour qu'il nous laissât le temps de nous habiller et celui de faire nos prières. Il aimait beaucoup à raconter des histoires et particulièrement sur le danger des casseroles de cuivre et sur les retards de la petite poste. Ensuite, il aimait à discuter méthodiquement sur des choses incontestables ; et par exemple, il aurait fait une dissertation pour vous prouver que la ville de Paris ne saurait avoir 14 lieues de tour, par la raison qu'elle n'en a que 7 : ou bien que son ami l'abbé Legris-Duval était bien loin d'avoir 15 mille livres de rente, attendu qu'il n'en avait que 4 ; les preuves à l'appui surabondaient, et c'était, Dieu me pardonne, un ennuyeux compère ! Il s'attendait toujours à voir arriver en prison Madame sa nièce, la ci-devant Princesse Victor de Broglie, et dès qu'il entendait la moindre rumeur au bas de notre escalier, il se mettait à crier à tête fendre : — Est-ce vous, ma nièce ? arrivez donc ! J'espère que vous m'apportez une chaise percée ?.... La nièce n'est jamais arri-

vée, ni la chaise percée non plus, malheusement pour nous....

Il avait des querelles à se prendre aux cheveux avec l'Abbé de Saint-Simon (d'Archiac), qui couchait sur le même escalier, à cinq ou six marches au-dessous de ce Marquis languedocien que Dieu confonde! C'était souvent au milieu de la nuit que leurs disputes étaient les plus violentes, parce que celui-ci crachait toujours sur la tête de l'Abbé qui n'y voulait mettre aucune indulgence.

On nous donna bientôt pour commensale une certaine Mme Buffaut ou Buffot, qui était une élégante du quartier d'Antin, et qui faisait la grande dame et la renchérie de manière à nous en divertir beaucoup, si nous n'avions pas eu la guillotine en perspective et la famine en présence réelle. Ensuite on nous adjoignit une bonne paysanne angevine, dont je m'accommodai beaucoup mieux que de cette belle camarade de chambrée. J'aime mieux les villageois que les bourgeois.

Mon temps d'arrêt dans cette prison m'a pourtant mise à portée d'observer et de connaître une sorte de gens dont je ne me doutais en aucune manière. N'ayant jamais eu de relations qu'avec le grand monde ou bien avec de bons paysans de nos terres, des valets respectueux et de pauvres personnes du peuple, je n'avais et ne pouvais avoir aucune idée de cette bourgeoisie moderne qui est stylée d'après la philosophie de Voltaire. Ignorante et suffisante espèce de gens qui se croit élégante, et dont cette Mme Buffaut devait être le modèle achevé.

Elle disait un jour à l'Abbé de Saint-Simon : —

Je comprends très bien ce que vous avez dit à ces dames sur l'amour de Dieu : je l'aime à la folie, le bon Dieu ; mais j'aime surtout l'abbé Louis, parce que je l'ai vu dire la messe au Champ-de-Mars, avec esprit, avec grâce et avec sensibilité. A propos de la Maréchale de Richelieu qu'on venait d'amener en prison, elle se mit à dire au Marquis d'Alez de Bermond d'Anduze : — Il paraît que les maréchaux d'autrefois c'étaient des ecclésiastiques ?.... — Non, Madame, et comment donc cela ? — Mais je croyais avoir entendu dire que le Maréchal de Richelieu était un Cardinal ? Elle disait quelques années plus tard à Antoine de Lévis, que Buonaparte ne travaillait que pour le *Prétendant des Bourbons*, parce qu'il avait la promesse et l'ambition d'être fait connétable *de Montmorency*.

On nous avait expédié de *Commune-Affranchie* cette belle dame de Lyon dont je crois vous avoir dit quelque chose à propos de Mme Roland, et celle-ci, qui s'appelait Mme de la Verpillière, avait une autre sorte de bel air qui consistait à se moquer des gens à prétention. Elle avait pris en aversion déterminée Mme Buffaut qui lui semblait incivile, et le jeune M. de Rambuteau qui lui paraissait familier. Je ne sais plus quelle nouvelle il était venu nous donner de ses amis, Montmorency, Lévis ou Mailly, et cette malicieuse anoblie dit à Mme de Fleury : — Vous allez voir comme je vais lui river son clou ! Coucy, Mailly, Croüy, Créquy, Montmorency, Rambuty, lui dit-elle, il est inouï combien il y a de grands et beaux noms qui finissent en i !....

On introduisit un jour auprès de nous une petite

femme toute pâle, qui nous fit la révérence, et qui n'a pas dit une seule parole pendant trois jours et deux nuits qu'elle a passés dans la même chambre que nous, assise sur une chaise de paille, et sans vouloir se coucher. Elle n'ouvrit la bouche que pour manger quelques morceaux de pain sec et boire quelques tasses de lait ou quelques demi-verres d'eau rougie que nous lui donnions. Elle avait les yeux toujours fixés sur une grosse cassette qu'elle tenait devant elle, sur une autre chaise qu'elle avait approchée pour soutenir ses pieds, et qu'elle avait l'air de couver des yeux (la cassette) en s'éventant continuellement; ce qui ne s'accordait guère avec la température et le thermomètre.

Mon Dieu, que j'ai souffert du froid au Luxembourg! Corvisart a prétendu que c'était une cause de longévité pour moi, parce que les fluides avaient reflué sur certains ligamens du cœur et des poumons que la vieillesse et la sécheresse allaient endurcir. Il paraît que c'est l'*ossification* dans les viscères qui détermine la mort chez les vieillards. Il est vrai qu'en sortant de prison, je me suis trouvée dispose, alerte, fortifiée, rajeunie de vingt ans, et je suis convaincue que la sévérité de l'abstinence et surtout la rigueur du froid ont été pour beaucoup dans la prolongation de la vie: mais toujours est-il que c'est un supplice affreux!

La Dame en question ne voulut jamais descendre dans la cour pour y recevoir sa pitance, et c'était la *vieille Créquy,* la *grosse Latrimouille,* ou la *petite Monaco,* comme disait le geôlier, qui se chargeaient de lui porter sa nourriture.

Un matin, en remontant dans notre chambre, nous n'y trouvâmes plus que sa cassette, et le geôlier vint une heure après pour chercher les effets qu'elle avait laissés. Mme Buffot lui demanda témérairement si c'était qu'elle n'allait pas revenir avec nous? Il répondit à cela par un geste du tranchant de la main sur sa nuque ; ensuite il défonça la cassette, où il ne se trouva qu'une chemise d'homme toute sanglante, et dont le col avait été coupé, comme on fait pour les apprêts d'une exécution capitale. Ensuite, il en tira une poignée de cheveux d'un beau noir, avec un petit papier sur lequel il y avait écrit : POUR MA MÈRE. Notre geôlier ne voulut pas nous dire le nom de cette malheureuse femme, et nous n'avons jamais su quel était son malheureux fils.

Pendant la nuit, ou si l'on veut le jour suivant, car il était environ deux heures du matin, on vint lâcher dans notre chambre une manière de petit jockey qui se mit à protester de son républicanisme, et qui dit au geôlier de lui faire monter du vin de Champagne. Comme le geôlier l'avait appelé *ma petite citoyenne,* et comme sa colère ou son altération lui faisaient proférer des juremens épouvantables et continuels, voilà Mme d'Esparbès qui prend la parole et se met à lui dire : — Écoutez donc, Monsieur, Madame, Mademoiselle, car nous savons pas ce que vous êtes, et je suis bien aise de vous apprendre qui nous sommes ; ayez donc l'honnêteté de ne pas faire un pareil vacarme dans notre chambre, et, sur toute chose, ayez la politesse de ne pas jurer devant nous. Vous vous trouvez ici par devant Mme Buffot, s'il vous plaît! avec la Marquise de

Créquy, avec la Princesse de Rohan-Rochefort, avec une autre personne qui n'est pas moins honnête et moins respectable que nous, et quant à celle qui vous parle, j'aurai l'honneur de vous dire que je suis Mme d'Esparbès, toute prête à vous servir si l'occasion s'en trouvait? Ayez donc la bonté de ne pas jurer comme vous faites, et de ne pas blasphémer le saint nom de Dieu, ce qui nous mécontente et ce qui ne peut vous être utile à rien du tout.

— Ah bien, par exemple; et plus souvent que vous me feriez taire! lui répondit-on colériquement : soyez tranquille, allez! je vous vaux bien, et c'est pour le moins encore!....

— Mais je ne vous dis pas le contraire, poursuivit Mme d'Esparbès, et votre apparence est très-favorable à votre prétention; c'est à cause de cela que nous vous prions de ne pas blasphémer si haut.

— Apprenez que je suis la Duchesse de Bouillon!

— Comment donc? s'écria Mme de Rochefort, vous dites que vous êtes la Duchessse de Bouillon, la Landgrave de Hesse et la femme de mon neveu? on n'a pas d'exemple d'une invention pareille à celle-ci!....

C'était, en définitive, une petite demoiselle qu'on avait fait épouser, *municipaliter*, au dernier duc de Bouillon qui était imbécille, et à qui son homme d'affaires, appelé M. Roy, avait persuadé qu'il devait divorcer pour conserver ses biens. On dit aujourd'hui que tous les domaines de ce pauvre Prince ont fini par tomber dans les griffes de ce procureur.

La petite citoyenne la Tour d'Auvergne ne voulut pas rester dans notre chambre, et nous fûmes charmées de sa résolution. Je n'ai pas entendu reparler d'elle, et c'est encore une la Tour d'Auvergne de plus en circulation. Elle avait entrepris de nous éblouir avec l'auréole de gloire du premier grenadier de la république française, ce qui nous fit lui rire au nez, car il est assez connu que le véritable nom de ce prétendu la Tour d'Auvergne est M. Coret (1). Ce malheureux nom de la Maison d'Auvergne est au pillage, et je crois devoir vous prévenir qu'il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul agnat mâle des Ducs de Bouillon, Vicomtes de Turenne, lequel est le frère de la Comtesse de Durfort-Civrac. Le premier grenadier de France était un vieux imbécile qui se croyait bâtard d'un Prince de Turenne, et c'était son seul droit au nom qu'il avait usurpé révolutionnairement. Il y a d'autres la Tour d'Auvergne qui n'ont pas même l'apparence d'un droit pareil à celui de M. Coret, et qui portent effrontément le nom du grand Turenne, au mépris des sentences et des arrêts multipliés qui les ont condamnés à le quitter. Il en est ainsi pour de certains Croüy, qui sont des bourgeois de Grenoble, et dont le nom roturier (*Chanel,*) n'a pas la moindre similitude avec celui des Princes de Croüy. C'est une contrariété véritable, assurément! Mais que voulez-vous faire

(1) Théophile-Malo Coret, dit *La Tour d'Auvergne*, mort dans une rencontre sur les collines d'Aberbauden, où il faisait partie de la colonne républicaine dite *l'Infernale*.

(*Note de l'Éditeur.*)

en temps de révolution? Bienheureux quand on n'a pas à souffrir d'autres iniquités que celles de l'usurpation nominale!

Un beau matin, pendant la distribution du lait et du pain dans la cour de la *maison d'arrêt*, comme on disait alors, nous y vîmes arriver une forte députation de la Comédie française. Tous ces pauvres gens nous dirent qu'ils venaient d'être envoyés en prison par ordre du comité de salut public, parce qu'ils avaient joué *Paméla*, et que, dans cette pièce d'origine anglaise, un d'eux avait arboré la plaque de l'ordre du Bain, ou celle de la Jarretière, je ne sais plus laquelle des deux. Mlle Contat trouvait toujours quelque chose de spirituel et de respectueux à nous adresser quand elle nous rencontrait sur les escaliers, et c'était visiblement une ingénieuse et gracieuse personne. Mlle Raucourt nous faisait des révérences de théâtre, en nous donnant exactement nos titres et qualifications, et la jolie petite Mlle Mézeray, qui riait toujours, était sans cesse à polissonner avec des enfans dans les corridors. Elle couchait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et quelquefois dans un grand vase de marbre, où elle se laissait couler comme dans un entonnoir. Elle avait seulement de la peine à s'y réchauffer, la pauvre fille, et je lui fis donner une de mes couvertures, parce qu'on avait mis le scéllé sur toutes les siennes.

J'avais eu le bonheur d'inspirer une sorte de prédilection à la citoyenne Longand, femme du concierge, et Dupont n'avait rien négligé pour entretenir sa disposition favorable à mon égard. Elle avait pris sur elle de me faire avoir une chauffe-

rette, en dépit du comité de sûreté générale et de l'accusateur public Fouquier-Tinville, qui ne tolérait pas l'usage du feu dans les maisons d'arrêt. C'était la sœur de la citoyenne Longand qui faisait mon petit ménage, et c'était une fort honnête demoiselle. Celle-ci ne pouvait s'empêcher de regretter l'ancien régime, en disant qu'avant la révolution elle était première ouvrière chez un marchand, ou pour mieux dire un fabricant d'oiseaux qui étalait sur le Pont-au-Change, et qui faisait beaucoup d'expéditions dans la banlieue de Paris. C'était elle qui teignait les serins jaunes en rouge, et qui fabriquait des crêtes de coq avec de l'écarlate qu'elle attachait ensuite avec de la colle forte sur la tête des petits moineaux. Elle avait le beau secret et l'industrie de faire éclore et d'élever des hannetons dans des chaussons de laine, afin de les revendre aux écoliers. Quand elle parlait de ses malheurs et des pertes qu'elle avait faites, on aurait dit qu'il était question de la chute des Bourbons et de la ruine des Princes de Guémenée!

On nous avait amené Mme de Montmartre, et quoiqu'on eût pu la soupçonner de n'être pas assez défavorable au jansénisme, c'était néanmoins une fille du premier mérite et de la plus haute vertu (1). Quand on la fit comparaître au tribunal révolution-

(1) Marie-Louise de Montmorency-Laval, Abbesse de l'église Royale de N.-D. de Montmartre, Dame et Patronne dudit lieu de Montmartre, de Barbery, Clignancourt, Saint-Ouen, Charonne et autres lieux, née en 1723, condamnée à mort et exécutée le 28 août 1793.

naire avant de l'envoyer à l'échafaud, elle était assistée de sa porte-crosse, appelée Mme de Surbeck. — Citoyens, disait cette religieuse à tous les tigres de cette caverne, comment voudriez-vous que Madame Notre Mère pût répondre à ce que vous lui dites; elle est restée sept mois dans un cachot à Saint-Lazare, elle en est devenue sourde.....

— Écrivez, citoyen greffier, dit le représentant Barrère, chef des jurés et surnommé *l'Anacréon de la guillotine,* écrivez que la ci-devant abbesse de Montmartre a conspiré sourdement.

Mme de Surbeck accompagna son Abbesse et suivit la charrette à pied jusque sur la place de Louis XV ; elle se mit à genoux au bas de l'échafaud pour lui demander sa bénédiction, que Mme de Montmartre lui donna tout aussi paisiblement et solennellement que si la chose avait encore eu lieu dans le sanctuaire de son abbaye royale. — *Va-t'en donc te cacher*, *béguine*, lui dit le bourreau, *va-t'en donc! Si ce n'était pas moi qui suis de Montmartre et qui suis de service aujourd'hui sur la place de la Révolution, tu n'irais pas coucher chez toi!....*

Son chez-elle était notre prison, la malheureuse! et c'est là qu'elle revint trouver son lit et son bréviaire après l'exécution de sa supérieure. Elle était la tante de l'officier des cent-suisses du même nom qui fut tué dans la chapelle des Tuileries, le 10 août. Il y a longtemps que ce nom de Surbeck est inscrit dans les annales de la fidélité courageuse, et le Roi François Premier avait un Page appelé François de Surbeck, dont l'héroïsme est assez connu.

Cette bonne Vendéenne qu'on nous avait ad-



jointe, et que j'aimais beaucoup, s'appelait Martine Levacher; elle était veuve d'un fermier de M. de la Rochejaquelein qui avait été fusillé sur la grève d'Avranches, après la déroute de Granville. Elle nous contait simplement les plus admirables choses du monde ; je passais régulièrement tous les jours une heure ou deux à causer avec elle, et nous disions souvent nos prières ensemble.

— Je veux faire abattre ton vieux clocher pour que vous n'ayez plus rien ici qui vous rappelle vos superstitions d'autrefois, disait un conventionnel au mari de cette femme.

— Vous serez bien obligé de nous laisser les étoiles, qui sont plus anciennes et qu'on voit de plus loin que notre clocher, lui répondit ce paysan.

Quoiqu'elle ne fût plus jeune, on voyait qu'elle avait été très belle, et Stofflet aurait voulu l'épouser après la mort de son mari. — Je l'aurais assez bien aimé, disait-elle; mais comme il ne faut avoir en vue, quand on se marie, que d'avoir des enfans pour en faire de chrétiens, j'ai toujours refusé d'épouser M. Stofflet, parce que je n'étais plus en âge. Il paraît que cela n'est pas si bien assuré pour les hommes; mais pour les femmes qui se remarient quand elles sont hors d'âge, il m'est avis qu'elles ne sont pas en sûreté de conscience.

Voyez jusqu'où peut creuser la profondeur, et jusqu'où peut s'élever la sublimité d'une foi sincère, et remarquez bien que c'est une pauvre paysanne à qui j'ai ouï dire ceci.

J'étais donc au Luxembourg aussi bien que possible étant prisonnière et sous le régime de la ter-

reur ; mais j'étais bien loin d'avoir épuisé la coupe de mes adversités révolutionnaires, et l'on vint nous signifier que nous allions être transférées dans une autre maison d'arrêt, en ayant soin de notifier à chacune de nous qu'elle ne pourrait emporter de son mobilier et de ses autres effets que ce qu'elle en pourrait porter elle-même. On a su depuis que le concierge nous avait dénoncées comme *entretenant parmi les incarcérés un esprit de superstition, d'intolérance, et de mépris pour la représentation nationale*, et du reste il est généralement connu que la plupart de ces dénonciations et ces déménagemens étaient sollicités par les geôliers, afin d'obtenir la confiscation du mobilier des détenus et de profiter de leurs dépouilles. Nous supposâmes qu'on avait l'intention de nous conduire à pied, et suivant Mme Buffot, c'était à dessein de nous faire assommer par la canaille ; mais dans tous les cas nous fîmes nos dispositions en conséquence de notre inaptitude à porter des fardeaux. Nous emportâmes chacune un pauvre petit paquet dans un mouchoir ; ensuite on nous fouilla très exactement, et finalement on nous entassa dans des carioles d'osier bien escortées par des porte-piques de la commune, qui nous menèrent à Sainte-Pélagie où la première figure que je reconnus fut celle de Mme Roland, qui passait sa tête au travers d'un guichet, et qui demandait à parler au greffier.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

# TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE SEPTIÈME VOLUME.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE.

# SOUVENIRS
## DE LA
# MARQUISE DE CRÉQUY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS,
Rue du Foin St.-Jacques, Maison de la Reine Blanche.



# SOUVENIRS

# SOUVENIRS

## DE LA MARQUISE

# DE CRÉQUY

**DE 1710 A 1805.**

**Nouvelle édition**

**REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.**

---

**TOME HUITIÈME.**



**PARIS,**

**H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR**

**3, PLACE DE LA BOURSE.**

# SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

# DE CRÉQUY.

## CHAPITRE PREMIER.

Les compagnes de prison. — Mme Roland et Mme Dubarry à Sainte-Pélagie. — Événemens et anecdotes révolutionnaires. — Communication du manuscrit des Mémoires de Mme Roland. — Examen et opinion de l'auteur sur cet ouvrage.

On m'avait séparée de mes compagnes du Luxembourg en arrivant à Sainte-Pélagie, et je ne sais comment il se fit qu'on m'accorda la faveur d'avoir une chambre pour moi seule? Je n'aurais pas ambitionné d'obtenir, et je n'avais certainement pas sollicité cette distinction-là. C'était, du reste, un sale et triste réduit, sans cheminée, ce qui paraîtrait n'importer guère au cœur de l'été, mais ce qui me faisait suffoquer aussitôt que la fenêtre était fermée.

Vous savez qu'autant j'aime le grand air, autant je déteste les courans d'air. Dès que je voulais ouvrir ma lucarne, il s'établissait un *tyran*, comme dit le Duc de Laval, entre ma croisée qui s'ouvrait au nord, et le haut de la porte qui se trouvait en face; lequel imposte était formé d'un large panneau vide, au moyen duquel, en montant sur une chaise, on pouvait regarder ce qui se passait dans ma chambre à toute heure du jour et de la nuit: ceci ne manquait pas d'arriver souvent, et notamment aux enfans du gargotier qui me jetaient quelquefois des ordures. Je ne pouvais donc ouvrir la fenêtre sans me trouver dans un courant d'air, et je ne pouvais la laisser fermée sans me trouver suffoquée par l'infection d'un long corridor où l'on faisait perpétuellement la cuisine à la grillade et l'ognon fricassé. C'était là que se tenaient habituellement les porte-clefs avec des chiens épouvantables, des sans-culottes en crédit et des voleuses privilégiées. C'était tout à la fois le corps-de-garde et le mauvais lieu, le chenil, la tabagie, la cantine et le garde-manger de notre division, sans parler du voisinage des commodités qui nous empestaient; c'était la *Cloaca massima* de la république française? Tous les bruits journaliers et toutes les rumeurs nocturnes de cet affreux corridor venaient me tomber d'aplomb sur la tête et les oreilles par l'ouverture de ma porte, auprès de laquelle était mon lit sans rideaux. Les quatre murailles de ma geôle étaient charbonnées de figures et d'inscriptions que je ne pouvais effacer, parce que je n'y pouvais atteindre. Je ne pus jamais prendre sur moi de solliciter un pareil service de

nos guichetiers, et sitôt qu'il était question de leur faire attacher les yeux sur les choses que j'aurais voulu leur faire effacer, j'en éprouvais une sorte d'embarras insurmontable. C'était peut-être aussi parce que je n'avais plus rien à leur donner, et du reste, ces gens-là ne prenaient aucunement garde à de pareilles saletés ; et c'était par habitude, apparemment? A propos des bruits qui m'avaient réveillée, ils me disaient quelquefois tout naturellement et presque innocemment, des choses infâmes. Quelle abjection dans l'humanité, et surtout dans cette humanité républicaine !

Je ne me suis jamais endormie à Sainte-Pélagie sans y avoir été réveillée en sursaut. J'y ai vécu de pain noir et d'eau trouble pendant six jours, et j'y ai manqué de linge pendant plus d'un mois. Le fils du premier guichetier m'avait emporté ces mêmes galoches où j'avais fait cacher mon trésor. C'était pour les nettoyer, disait-il, et ce fut bien malgré moi. On ne me les a pas restituées, et je ne les ai jamais redemandées, bien entendu, car la guillotine aurait été le résultat de la réclamation. Il y avait loin de là, sans doute, à mon grand et beau rez-de-chaussée de l'hôtel de Créquy, s'ouvrant en plein midi sur un jardin magnifique, au milieu d'un parc (1);

(1) J'espère que vous conserverez une habitation que j'ai considérablement embellie, et je ne doute pas que vous ne puissiez vous en accommoder avec les héritiers de M. de Feuquières. Je vous ai toujours recommandé de chercher les moyens d'acquérir le jardin de l'hôtel de Bérulle afin de n'avoir pour limites à l'occident et au méridien que les jardins de l'hôtel

mais ce qui m'a fait le plus souffrir à Sainte-Pélagie, c'était la nécessité de m'y trouver en contact avec une horrible couverture......

Mme Dubarry, que je n'ai fait qu'entrevoir au moment de son départ pour la Conciergerie, avait passé quelque temps dans la même prison; mais elle y couchait au deuxième étage, au-dessus de moi, et c'était dans un dortoir avec des filles de joie, au nombre de 19, avait-elle dit à Mme de Sainte-Amaranthe, en se plaignant de ce que ces indignes personnes osaient la traiter avec une familiarité choquante. Elle était devenue couperosée, mais elle paraissait encore assez belle. Elle ne savait faire autre chose pour se désennuyer que des toilettes inconcevables. Elle avait mis, pour s'en aller dans cette obscure et sale cariole de vieux cuir, un fourreau de linon bouffant, bordé de satin couleur de rose et vert, en découpures à dents-de-loup de ces deux couleurs alternées; elle avait des nœuds assortis sur un bonnet à la baigneuse, et des souliers de satin rayé couleur de rose et gros-vert.

Elle avait été dénoncée par une nègre (dont elle était marraine, et qu'elle avait comblé de bienfaits), pour avoir porté *le deuil du tyran* pendant son séjour en Angleterre; et c'était le principal grief qui fut allégué contre elle afin de l'envoyer à l'échafaud. — N'est-il pas vrai qu'on ne me tuera pas?.... disait-elle continuellement à tous les Girondins et à

de Damas et de l'Abbaye-aux-Bois; n'oubliez pas ceci, mon Enfant. *(Note de l'Auteur.)*

ses autres camarades de la Conciergerie. —Oh! non, je n'ai jamais été malfaisante à l'égard de peronne, et l'on n'aura pas le courage de me faire mourir! — Ah, citoyen, ne me tuez pas! je vous en supplie! faites-moi grâce.... allez demander grâce pour moi, criait-elle au bourreau qui se crut obligé de faire monter sur l'échafaud deux de ses aides, afin de maîtriser sa résistance. Il est à remarquer que c'est la seule personne connue qui soit morte avec lâcheté.

Mme Roland était ma plus proche voisine, et le guichetier me dit un matin qu'elle demandait à me parler. — Mais, répliquai-je, est-ce que les prisonnières de Sainte-Pélagie peuvent communiquer entre elles? et dans ce cas là ne pourrais-je pas voir ces Dames avec lesquelles je suis arrivée? — Elles ne sont pas du même corridor que toi, me répondit le porte-clefs, et d'ailleurs la Citoyenne Roland mérite bien qu'on la traite un peu mieux que vous autres! Il paraît que cet homme avait été protégé par les Roland; il fournissait du papier, des plumes, de l'encre et des journaux à ma voisine, et l'on voit qu'il se chargeait de faire ses commissions.

Le lendemain, dès le point du jour, j'entendis ouvrir ma porte, et je vis, au lieu de la figure de notre guichetier, une tête de femme qui s'avançait assez discrètement, en disant: — Citoyenne, m'accorderiez-vous *l'avantage* de vous *entretenir*? Je ne change rien à cette formule de Mme Roland. — Entrez, lui dis-je, entrez, madame; et comme la seule chaise du mobilier était couverte de mes hardes, elle vint s'asseoir sur le pied de mon grabat.

Elle était si pâle et défigurée que j'aurais eu peine à la reconnaître; elle demeura sans parler pendant quelques minutes en me regardant le plus tristement du monde. — Ne souffrez-vous point d'être si mal couverte et si mal couchée? me dit-elle. Et puis, sans attendre ma réponse, elle se mit à parler du danger qui menaçait la république et l'existence des vingt-deux Girondins. Elle me dit qu'elle écrivait ses Mémoires, et qu'elle désirait me les *soumettre*, ce qui me fit tressaillir d'impatience et d'irritation *préventive*, ainsi qu'on dirait au Palais.

— Eh mon Dieu! quelle sorte de consolation pourriez-vous recevoir de cela? lui répondis-je; et quelle satisfaction pourriez-vous attendre de la contrariété qui ne manquerait pas d'en résulter pour moi? Je suis restée de mon temps et de mon pays; je ne suis ni une Gracque ni une Publicole; je suis une vieille française aristocrate et catholique; ainsi, vous et moi ne saurions pas plus nous accorder sur les choses et les personnes que sur les causes et les effets. C'est la tolérance pour le philosophisme et l'impiété qui nous a perdus!...

— Faut-il, me dit-elle, qu'une personne aussi spirituelle que vous reste asservie à des préjugés si misérables?

— Hélas! ma chère dame, je pourrais vous témoigner la même surprise, lui répliquai-je; je n'aurais qu'à changer le mot préjugé pour celui d'erreur et d'illusion, si ce n'est d'opiniâtreté coupable!...

Elle voulait absolument écrire à Roberspierre pour lui reprocher sa perfidie et pour le faire rougir, disait-elle.

— Vous serez bien avancée quand vous aurez fait rougir Roberspierre, et c'est un fameux dédommagement que vous poursuivez-là ! Sachez donc que tout le monde a remarqué, dans les prisons, que le meilleur moyen d'être expédié subitement pour la guillotine est de lui écrire et d'attirer son attention, n'importe comment. Je pourrais vous en citer vingt exemples, à commencer par celui du Prince de Salm, qui ne voulut écouter personne, qui écrivit à Roberspierre avec une humilité qu'on pourrait appeler de la bassesse, et qui fut désigné pour l'échafaud deux jours après. Jugez ce qui vous arriverait à la suite d'une lettre de reproches ; et pour l'amour de Dieu, tenez-vous tranquille !

—Vous êtes une femme *supérieure*, me dit-elle avec un air de protection, je parlerai de vous dans mes Mémoires !

— Voulez-vous me rendre un service et me faire un plaisir? lui répondis-je, en y mettant l'accent d'une gravité sévère et solennelle.

— Sans aucun doute, Citoyenne !

— Ne parlez pas de moi dans vos Mémoires, et n'écrivez pas une lettre de mon nom sur vos papiers qui peuvent être saisis d'une minute à l'autre par les commissaires de sûreté générale ou de salut public.

— Vous craignez la mort ! reprit-elle avec une sorte d'ironie farouche et je ne sais quel air de mépris.

— Je n'ai rien à vous dire et vous confier là-dessus ; soyez téméraire autant que vous le voudrez pour votre propre compte ; mais ne faites pas si bon mar-

ché de la vie des autres.... Je suis mère, poursuivis-je en m'attendrissant.

Elle demeura quelque temps sans parler. — Hélas! ne suis-je pas mère aussi? reprit-elle en fondant en larmes; et je ne saurais vous exprimer avec quelle éloquence, avec quelle admirable débordement de passion douloureuse, elle me parla de sa fille! Ce n'était plus la républicaine et la sophiste encyclopédique, c'était la femme délicate et la mère chrétienne; c'était une douleur biblique avec toutes ses pompes de style et ses images ingénues et ses déchiremens d'entrailles! — Je vous fais pleurer, me disait-elle en me baisant les mains qu'elle inondait de larmes.

— Ma pauvre enfant, je suis bien affligée de n'avoir à vous donner pour consolation que des pleurs stériles; levez donc les yeux vers le ciel...

— Votre compassion me rafraîchit le sang, m'encourage et m'énorguellit, interrompit-elle; ce qu'il y a de plus rare que les perles, ce sont les larmes des vieilles gens; elles ne sont guère moins précieuses; elles leur coûtent si cher!... Je ne fus pas autrement choquée de ce manque de savoir-vivre, dans lequel une personne bien élevée n'aurait jamais tombé; car enfin, il n'était ni délicat ni poli de me rappeler ainsi mon extrême vieillesse, en s'étonnant que je n'en fusse pas comme pétrifiée.

Je n'ai jamais ni ménagé, ni voulu conserver aucune illusion qui ne fût pas de mon âge; mais le défaut d'éducation perce toujours sous la supériorité d'intelligence et d'esprit. J'ai fait cette réflexion-là bien des fois, en me rappelant cette

comparaison et ce manque de tact de Mme Roland. Il y a dans les habitudes du grand monde une foule de règles qu'une personne d'un goût délicat ne blessera jamais, soit qu'on les lui ait signalées, ou soit qu'elle les ignore.

L'esprit peut très bien s'allier avec le ridicule, mais pour peu qu'on ait de jugement, on s'en trouve infailliblement préservé, ce qui m'a toujours fait penser que le bon goût provient plutôt du jugement que de l'esprit.

Mme Roland me dit ensuite je ne sais combien de choses sur le représentant Barbaroux dont elle se plaignit avec amertume : c'était relativement à sa conduite envers M. Roland, à ce qu'il me semble aujourd'hui, car je ne l'écoutai pas avec une grande attention sur le chapitre de ce beau Girondin. L'objet de ses amours n'est pas toujours celui dont on parle le mieux, a dit je ne sais qui, je ne sais pas où; mais c'est toujours celui dont on parle le plus.

Elle me promit de ne me citer en aucune façon dans ses Mémoires, et l'on verra qu'elle n'a pas tenu parole. Nous nous séparâmes avec des effusions de sensibilité que j'aurais peine à concevoir aujourd'hui, si nos cœurs ne s'étaient pas accordés dans un même sentiment de tendresse et d'inquiétudes maternelles. Notre porte-clefs tomba malade, et je ne l'ai jamais revue, cette pauvre mère! On nous dit, quelque temps après, qu'on l'avait transférée à la Conciergerie, et qu'elle avait péri sur l'échafaud.

Je vais interrompre mon odyssée terroriste, pour achever ce qui me reste à vous dire au sujet de cette

malheureuse femme. Ceci va nous transporter à cinq ou six mois après ma sortie de prison, c'est-à-dire au mois de décembre 1794.

Un prêtre marié, nommé Soulavie, s'en fut trouver l'Abbé de Boulogne afin d'en obtenir une lettre d'introduction auprès de moi, qui ne voulus pas le recevoir (1). L'Abbé de Boulogne n'avait eu garde de me le recommander ; mais il avait supposé qu'une conférence avec ce prêtre apostat ne serait peut-être pas sans utilité pour nous, parce qu'il était dépositaire des Mémoires inédits de Mme Roland, où mon fils et moi nous trouvions fort maltraités. Il proposait de nous en confier le manuscrit, où nous ferions tous les retranchemens qui nous paraîtrait désirables, et ceci moyennant la somme de cinquante louis.

En rémunération de son obligeance et de son estimable procédé, j'envoyai promener l'abbé Soulavie, à qui je fis répondre (par Dupont) que je ne m'embarrassais guère de ce que Mme Roland pourrait avoir dit pour ou contre moi. La terreur était passée, et quand on aurait dû publier à dix mille exemplaires que j'étais une vieille femme absurde et bigote, je n'aurais pas voulu sacrifier une pistole pour empêcher une révélation qui m'inquiétait et nous importait si peu. Le citoyen Bésuchet avait imprimé de trop belles choses sur mon compte pour

(1) Étienne-Antoine de Boulogne, ancien Prédicateur du Roi Louis XVI, et Prieur de Marnay, depuis Évêque de Troyes, Comte et Pair de France, Archevêque élu de Vienne en Dauphiné, mort en 1826. (*Note de l'Éditeur.*)

que je ne fusse pas bien aguerrie. J'avais été sous le feu des accusations populaires, comme un airain glacé. J'avais la conscience tranquille, et c'est là ce qui m'a soutenue pendant toute la révolution. Écoutez bien ceci, mon cher Tancrède, et souvenez-vous-en. Quoi qu'on vous impute, il vous suffira toujours d'être né grand seigneur pour y répondre avec fierté; mais pour répondre avec dignité, il ne faut pas moins qu'avoir le cœur pur. La dignité, c'est la fierté légitime. Il n'y a pas plus de rapport entre la fierté et la dignité qu'entre une grande naissance et une bonne conscience.

L'abbé Soulavie fut trouver mon fils, qui lui compta les douze cents livres, qui fit des ratures à sa fantaisie, et qui m'apporta le manuscrit de Mme Roland, où j'ai toujours regretté de n'avoir pas vu ce qu'elle avait pu dire de lui et de moi. Soulavie dit ensuite à M. de Boulogne que les passages et les observations dont j'étais l'objet n'étaient pas de nature à me désobliger beaucoup, mais que votre père s'y trouvait calomnié de la façon la plus indigne et la plus étrange.

J'approuvai la détermination de mon fils; mais je me souviens que le Chevalier de Créquy entra dans un désespoir affreux de ce qu'on avait employé cinquante louis si mal à propos. — Vous auriez bien mieux fait de me les donner, nous disait-il, plutôt qu'à cet indigne abbé Soulavie, qui a épousé la fille d'un charcutier.

— La charcuterie ne fait rien à l'affaire, lui dit mon fils; je sais bien que vous ne dînez jamais qu'avec des boudins noirs ou des pieds de cochon;

mais je sais bien aussi que vous ne mangez pas la vingtième partie de votre revenu, et que vous n'avez aucun besoin qu'on vous donne de l'argent. Souvenez-vous du nom que je vous ai laissé porter, et tâchez de le faire honorablement moyennant la fortune que vous devez à la bonté de mon oncle.

Je ne sais plus ce que le Chevalier bredouilla sur ses revenus qu'on lui payait très mal, et sur son nom qui ne lui servait plus à rien ; mais je sais bien que je fus tellement impatientée de sa bêtise et de ses observations sordides, que je lui dis : — Monsieur, si vous voulez vous appeler Criquet au lieu de Créquy, cà sera faire honneur et plaisir à toute la famille de votre père. Il était mort le lendemain matin, non pas d'impatience et d'irritation, mais d'une indigestion de charcuterie peut-être? Il a laissé trente mille livres de rente, et l'on trouva chez lui cent soixante et tant de mille francs en quadruples et en louis d'or, sans compter des myriades de pièces de six francs et de petits écus, qu'il avait cachés dans tous les coins de l'hôtel de Comminges, et dont il avait rempli toutes les marmites de sa cuisine. Je vous en ai déjà cité des traits d'avarice inconcevables. Il était le digne fils d'un père extravagant, et j'espère que vous me saurez bon gré d'avoir fait stipuler qu'il ne pourrait jamais se marier sans renoncer aux 26 mille livres de rente que lui avait léguées votre grand-oncle. Jugez quel aurait été le désagrément de voir se perpétuer la descendance de M. de Canaples, en ligne folle et bâtarde? Mais il est temps d'en revenir aux Mémoires de M^me^ Roland,

dont j'ai gardé le manuscrit pendant trois jours et qne je me suis fait lire deux fois, afin d'en pouvoir porter un jugement plus équitable et mieux dégagé de toute prévention. Il n'est pas certain qu'on doive les publier, dit Soulavie, parce qu'on est en marché pour les vendre à un Anglais qui accapare tous les manuscrits et qui n'en laisse imprimer aucun ; en outre, ils peuvent être perdus ou détruits étourdiment. C'est à cause de cela que j'en ai fait un extrait; et vous allez voir que c'est un document révolutionnaire assez curieux.

Il est à désirer que le démon de l'orgueil et de l'égalité ne vienne plus dévaster la France en égorgeant ses adversaires et finissant par dévorer ses apôtres ; il est à désirer surtout que les opinions philosophiques et politiques de Mme Roland, ne produisent plus chez nous leur effet naturel, en y soulevant les passions les plus aveugles, en déchaînant une populace en furie contre l'autorité du Prince et celle du Pontife, contre la prérogative héréditaire et les supériorités inoffensives de la noblesse ; enfin contre les notabilités viagères de la bourgeoisie, qui sont ou qui devraient être la vertu, le savoir, l'opulence et les talens !

J'ai vu dans la première partie de ces mémoires, et j'en crois Mme Roland sur sa parole, qu'elle avait une âme forte avec un esprit solide et fin. Elle était vive et recueillie, et bien qu'elle eût un caractère infiniment doux, elle ne voulait suivre aucun avis lorsqu'elle n'en voyait pas la nécessité. Elle ne cédait presque jamais à l'autorité paternelle, et quand ses parens finissaient par lui donner le fouet, elle

leur *mordait les cuisses* en protestant contre une volonté qui n'était pas la sienne. Toutefois, après avoir étudié la sphère armillaire et le blason, après avoir lu Plutarque et les mémoires de Mademoiselle de Montpensier, *cette petite personne* voulait bien prendre le soin d'éplucher des herbes et d'écumer le pot. A l'âge de huit à dix ans elle descendait quelquefois l'escalier *toute seule*, à ce qu'elle nous dit ; c'était ordinairement pour acheter de la salade et des ciboules ; mais elle savait mettre à ces sortes d'emplettes *une telle dignité*, qu'elle était déjà, pour les fruitières et les marchandes de légumes, un personnage imposant. Voilà ce que Mme Roland nous présente comme un *heureux mélange d'études graves, d'exercices agréables et d'occupations domestiques qui l'ont rendue propre à tout.*

Elle ne tarda pas à faire connaître à ses parens combien il lui paraissait *insipide* et *dégoûtant* de s'adonner aux arts mécaniques ; on n'osa pas la contraindre à *friser des étuis*, et dès qu'elle arrivait de la promenade, elle se retirait dans un cabinet pour lire, écrire et méditer.

Elle avait, du reste, l'œil doux et fier, le sourire tendre et séducteur, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère ; et Mme Roland nous confie qu'elle était si parfaitement agréable à ses propres yeux, qu'elle se trouva *presque heureuse* d'avoir été mise en prison, parce qu'elle pouvait s'y considérer plus à loisir et s'y contempler sans distractions.

Il paraît que Mme Roland n'avait pas toujours été stoïcienne, et pendant sa première jeunesse elle était

même d'une timidité si particulière, qu'elle ne pouvait apercevoir un jeune homme sans en éprouver une *espèce de terreur*. L'effroi qui la dominait alors augmentait d'autant plus qu'un jeune homme était plus agréable, et Mme Roland, devenue conventionnelle et girondine, avait conservé de ses dispositions juvéniles une telle habitude de réserve, qu'en lisant et relisant l'histoire naturelle de Buffon, elle a toujours *sauté*, nous dit-elle, par-dessus l'article qui traite de l'homme, avec la promptitude et le tremblement d'une personne qui passerait sur un précipice. Il est alors bien surprenant qu'elle ait eu le courage d'écrire certain passage de ses mémoires, et surtout de l'avoir écrit avec un air de complaisance. C'est la marque assurée d'une résolution mâle et stoïque; car les détails en sont tellement licencieux, que l'effort qu'elle a fait a dû lui coûter beaucoup !

Après avoir médité sur la Philothée de Saint-François de Sales, elle avait formé le projet de se consacrer à la vie monastique; elle soupirait après ces temps où les fureurs du paganisme valaient aux généreux chrétiens la palme du martyre, et vous voyez qu'il y avait du luxe dans sa dévotion ! En suivant Mme Roland pas à pas, nous allons voir comment la philosophie a pu dissiper les *illusions d'une vaine croyance,* en lui dévoilant le *charlatanisme* des prêtres, le *ridicule de leurs histoires* et *l'absurdité* de leur religion.

Mademoiselle Manon Flipon, qui devait unir un jour ses destinées au vertueux Roland, quoiqu'il fût, nous dit-elle, *égoïste, revêche et fort négligé dans ses attitudes*, Mlle Flipon était, comme je vous l'ai

déjà dit, la fille d'un ouvrier bijoutier, graveur et brocanteur. On imagine aisément que leur bibliothèque ne pouvait pas être bien nombreuse et bien choisie, mais comme elle avait pour la lecture un goût très vif, elle empruntait des livres aux ouvriers compagnons de son père, ou bien aux amis de la maison, ce qui n'avait pas beaucoup moins d'inconvénient. Ainsi le *Traité de la Tolérance* et le *Dictionnaire philosophique*, les *Questions encyclopédiques*, et le *Bon sens* du marquis d'Argens; *les Mœurs*, *l'Esprit*, *l'Espion turc;* Diderot, Dalembert, Raynal et le *Système de la nature,* tout cela fut annoté, médité, goûté, commenté par l'auteur de ces Mémoires; et voilà les méditations qui servirent à lui former le cœur et l'esprit.

Les détails où nous allons entrer sont puérils, et par cela même ils ne sont pas indignes d'attention. Je vous ai prié de vous souvenir qu'une étincelle a toujours suffi pour produire un incendie, et l'on voit trop souvent de misérables causes avoir des effets notables.

On mena, je ne sais pourquoi, la fille de M. Flipon faire une visite au Marais chez une femme âgée, riche et plus ou moins noble. Mme Roland parle avec aigreur et curiosité de l'*hôtel* de cette dame et de son ameublement, de ses *laquais*, de sa mise *opulente* et du rouge qui marquait sa *qualité*. Au reste, Mme de Boismorel parlait d'une voix *haute et froide;* sa physionomie annonçait l'habitude d'être *considérée*, avec l'assurance de mériter qu'il en fût ainsi. Mlle Flipon et Mlle Rotisset, sa tante, furent traitées par elle avec un

peu moins de révérence que de familiarité ; mais il me semble pourtant que ce fut avec toute la bonté possible, ainsi que j'en ai pu juger par un procès-verbal en quatre pages écrites de la main de Mme Roland, et dont je ne vous rapporterai que la conclusion.

« J'avais soin d'éviter les regards de Madame
« de Boismorel. Je sentais mes joues animées ; mon
« sang circulait avec plus de rapidité que de cou-
« tume ; mon cœur était palpitant dans l'oppres-
« sion ! Je ne me demandais pas encore pourquoi
« ma bonne tante n'était pas sur le canapé, et ma-
« dame de Boismorel dans le rôle de mademoiselle
« Rotisset ; mais j'avais le sentiment qui conduit à
« cette reflexion philosophique.... »

Ainsi, *à la seule inspection du privilége et de la prérogative, à la première vision d'une supériorité factice et notoire*, on voit dans l'âme de l'auteur un germe d'envie, de haine et de révolte, dont il est bon de connaître la cause et dont nous allons suivre le développement.

Une fille de condition, nommée Mademoiselle d'Hannaches, est placée, pour ainsi dire, au second anneau de cette chaîne d'idées coupables ou fausses, qui devaient conduire un jour à l'échafaud Mme Roland, ses prosélytes et les victimes de leur vanité blessée. Mlle d'Hannaches était pauvre, elle était vieille ; Mme Roland nous assure qu'elle était gauche et maussade, et toutefois, les Procureurs-Généraux et les premiers Présidens lui parlaient avec un air de respect, *à cause de ses parchemins*, tandis qu'ils ne prenaient pas garde à la jeune personne

*intéressante et studieuse* qui l'accompagnait à leurs audiences, après avoir rédigé ses placets. Voilà sans doute un singulier reproche à faire à des vieillards et surtout à des magistrats; « mais les trésors de « la réflexion s'amassaient insensiblement dans une « tête rêveuse, » et M^lle Flipon décida bientôt que toutes les *institutions modernes* étaient des absurdités intolérables.

Un autre événement qui fournit douze ou quinze pages à ses Mémoires, est d'avoir accepté l'invitation d'un dîner chez M. Haudry, fermier-général, pour y manger à l'*office,* en s'étonnant de s'y trouver avec les camarades de son oncle, ancien domestique de la maison. C'est une déconvenue dont les Rois, la noblesse et les financiers sont devenus responsables : M^me Roland cherche à s'en venger sur l'ancien gouvernement, sur le Marquis du Chilleau, sur la famille de M. Haudry, qu'elle poursuit infatigablement jusqu'à la troisième génération, et la contrariété qu'elle endure imprime à son arrogance un caractère de fureur et de philosophie tellement risible, qu'on est véritablement réjoui de la mortification qu'elle éprouvait en se le rappelant.

« Lorsque, suffisamment nourrie de l'histoire « avec le sérieux d'un esprit solide et conséquent, » M^lle Flipon eut envisagé, 1° l'étendue du Monde; 2° la succession des siècles; 3° la marche des empires; ensuite les vertus publiques, et puis les erreurs populaires, avec les phases des institutions sociales, elle se dit : EXAMINONS!

Après avoir examiné toutes choses de ce monde, M^me Roland fut persuadée qu'Helvétius avait peint

les hommes avec une vérité parfaite ; mais pourtant, comme elle se sentait capable d'une *élévation*, d'une *force* et d'une *générosité* sans égales, elle ne voulut pas s'apprécier d'après les données générales et vulgaires de l'écrivain. En lisant le récit des actions les plus vertueuses et les plus mâles, elle se disait continuellement : — C'est ainsi que j'aurais agi ! Enfin, elle se demandait en gémissant : Pourquoi ne suis-je pas née républicaine et comtemporaine de Léonidas, d'Épaminondas ou de Philopœmen ?

C'est dans la sagesse de ces dispositions qu'elle fit un voyage de Paris à Versailles pour y voir la cour. C'était sous le patronage d'une fille de garde-robe de Madame la Dauphine ; et la mère et la fille logèrent au château dans un *détestable* appartement ! Mme Roland ne saurait oublier qu'on lui parla plusieurs fois avec un air de *protection !* La malheureuse demoiselle d'Hannaches avait encore affaire à Versailles, et comme elle pénétrait dans certains lieux, tels que l'orangerie, les bosquets et la chapelle, avec assez de facilité ; comme elle était saluée poliment par quelques vieux seigneurs, et qu'elle avait un cousin garde-du-corps, il est résulté de ces *privilèges*-là beaucoup d'animosité contre elle.

Le seul aspect de nos princes était un sujet d'irritation cuisante pour Mlle Manon que je vais laisser parler. « Je n'étais point insensible à l'effet « d'un grand appareil ; mais je m'indignais qu'il « eût pour objet de relever certains individus déjà « trop puissans !... J'étais profondément blessée !... « J'étais révoltée par le spectacle de la Cour !... « Et lorsque ma mère me demanda si j'étais con-

« tente de mon voyage. — Oui, lui dis-je, pourvu « qu'il finisse bientôt! Encore quelques jours, et je « détesterai si fort tous les gens que je vois ici, que « je ne saurai que faire de ma haine. — Eh! « mon Dieu, quel mal te font-ils! lui répondit sa « mère. — ENVISAGER L'INJUSTICE ET CONTEMPLER « L'ABSURDITÉ! »

Il est à croire que Mme Flipon, née Rotisset, ne trouva pas grand' chose à répliquer à sa fille, laquelle est partie de là pour travailler sans relâche à l'établissement de la république, en négligeant pour cette fois les pondérations d'un examen appuyé sur l'autorité de l'histoire, sans envisager et sans contempler l'injustice de la mort de Socrate, de l'exil d'Aristide et de la condamnation de Phocion.

Après avoir suivi Mme Roland dans la carrière de l'erreur, dans ses égaremens, ses agitations et dans les folles joies du triomphe d'un jour, nous la verrons bientôt dans l'infortune. Insultée par les scélérats les plus vils, poursuivie par des tigres altérés de sang, victime indomptable! elle a dévoré ses larmes. Elle est montée sur un théâtre de carnage et d'horreur, sans autre appui que l'orgueil humain, avec une épouvantable sécurité!... Détournons les yeux d'un pareil spectacle et suivons les évènemens dans leur marche funèbre.

## CHAPITRE II.

**Suite de l'analyse des Mémoires inédits de Mme Roland. — Ses prétentions aux belles manières et au beau langage. — Son mauvais goût dans le style familier. — Son arrogance et son étrange conduite avec les montagnards. — Sa condamnation. — Son suplice. — Mort de son mari. — Suicide de Chamfort et de Condorcet. — L'Abbé Emmery à la conciergerie. — Le dernier banquet des Girondins. — Opinions de l'auteur sur ces utopistes.**

---

Bien juger sans beaucoup savoir est une chose rare, et pour pouvoir d'abord se bien juger soi-même, en comparant son degré d'intelligence et d'habileté, il est indispensable aux meilleurs esprits d'avoir eu des rapports fréquens avec des gens d'esprit. Nous en trouverons toujours qui nous paraîtront supérieurs ou préférables à nous, en dépit de nous-mêmes, et ne fût-ce que sous les rapports les moins essentiels. Nous finissons toujours par être plus frappés des avantages qui nous manquent, que nous ne restons sensibles aux avantages que nous possédons, et c'est toujours une disposition favorable à notre jugement, en ce qu'elle est défavorable à notre orgueil : *cœcitatis mater et filia*.

Une jeune fille était née dans la condition la

plus inférieure, avec assez de facultés intellectuelles et d'élévation dans les sentimens, avec une vanité prodigieuse et je ne sais quoi de passionné dans son amour de soi : elle écoute avec une curiosité quelques discours philosophiques, elle se procure des livres dangereux, et comme elle n'est environnée que des gens les plus bornés ou les plus ignares, son prétendu savoir la gonfle, l'orgueil fermente et s'exalte, enfin le jugement s'obscurcit, et sa raison, ses sentimens et son imagination finissent par tomber dans un délire habituel. Voilà toute l'histoire de M^lle^ Flipon jusqu'à l'époque de son mariage avec M. Roland de la Platière qui n'était pas moins orgueilleux ni plus habile que son épousée.

Par suite de ces bonnes dispositions, à la suite de ses bonnes lectures et de sa bonne éducation, on concevra facilement qu'une demoiselle qui ne pouvait jamais « entendre le son de sa propre voix « sans avoir le cœur ému d'attendrissement, et qui « ne pouvait jamais se regarder et s'écouter parler « ou chanter sans enthousiasme, » était devenue d'une arrogance intraitable. Ce n'était pas seulement les supériorités de convention qui la révoltaient, c'était les prétentions les moins ambitieuses à l'égalité la plus naturelle ; et quand un jeune artiste, un légiste, un littérateur osaient aspirer à la main de Mademoiselle Flipon, leurs prétentions ne lui paraissaient pas moins insupportables et moins insensées que les Honneurs du Louvre ou les droits de *Committimus*. Au demeurant, cette exigeante et dédaigneuse personne a grand soin de nous avertir

qu'elle avait été demandée en mariage par une espèce de gentilhomme et par un grand nombre de négocians ; par un médecin qui s'appelait Gardâne, et par un boucher qu'elle ne daigne pas nommer (Je vous dirai qu'il avait nom Graindorge).

Tandis que nos banquiers philosophes et nos manufacturiers publicistes voudraient nous faire envisager la prospérité de la monarchie dans la prospérité de leur trafic, et voudraient placer toutes les gloires de la société dans l'industrie mercantile, il est bon d'écouter la fille de M. Flipon, graveur orfèvre, et la démocrate épouse de M. Roland, inspecteur des manufactures, discourir sur les commerçans, sur les fabricans et sur l'esprit du négoce en général. Elle enveloppe dans un mépris commun *le petit bijoutier, le petit mercier, et le gros marchand de draps qui qui se croit supérieur aux deux autres;* l'esprit du commerce, est suivant Mme Roland, la source de l'avarice et de la *friponnerie;* il consiste tout entier dans la convoitise de l'or, avec le calcul d'en amasser et la ruse d'en multiplier les moyens ; elle ajoute que tous les négocians sont *étrangers aux idées généreuses et à toute espèce de sentimens délicats.* Enfin Mme Roland termine sa diatribe, en établissant un parallèle entre les diamans et les petits pâtés; entre les joailliers de la couronne et les marchandes de croquet. Tous ces négocians et leurs *misérables* épouses lui paraîtraient absolument dans la même position, si ce n'est pourtant que les petits pâtés ayant leur prix fixe, on y peut moins tromper les acheteurs ; et si ce n'est apparemment que les confitures et les godivaux sont ordinairement plus dé-

agréables à toucher que des pierreries et des perles fines. Voilà de l'esprit d'analyse et d'observation bien employé.

Dans le récit qu'elle nous a laissé de la mort de sa mère, on voit plutôt les inspirations d'un esprit ardent que l'*empreinte de sa tendresse et de sa douleur incomparables*. Au milieu des sanglots et des plaintes, on y démêle aisément la vanité, la personnalité de l'écrivain et le calcul de ses intérêts alarmés. On entrevoit, dans cette scène de deuil, je ne sais quoi d'inexplicable et de plus affreux que la mort; une irritation dédaigneuse, une espèce de rage impie, et comme un accès d'orgueil en révolte contre les destinées humaines et l'éternité de Dieu.

Le seul passage de ces Mémoires où j'aie trouvé de la sensibilité, c'est dans une lettre adressée par l'auteur, après sa condamnation, à une femme inconnue, qui avait consenti non sans peine et sans dangers pour elle, à recueillir sous un nom supposé la fille de Mme Roland... « Vous avez un fils, citoyenne, « et cette idée m'a troublée; mais on m'a dit que « vous aviez aussi une fille, et je me suis sentie rassu- « rée : c'est en dire assez à une mère, à une per- « sonne telle que je vous suppose..... Mon état « produit de fortes impressions; il ne comporte pas « de longues expressions. Adieu, ma fille !..... » Voilà pour cette fois la mesure et l'expression d'une affliction véritable; c'est un cri qui part des entrailles et qui va frapper droit au cœur; pour être étouffé, il n'en est que plus déchirant, et l'on dirait qu'en vertu d'une loi de la nature on n'entendra jamais

les dernières paroles d'une mère affligée sans éprouver une émotion profonde.

Personne, à mon avis, n'a jamais plus mal écrit une lettre familière que M^me^ Roland : vous en allez juger par un échantillon de sa correspondance, dont on avait attaché les originaux à la suite du manuscrit de ses mémoires.

« Gosse me dit que l'ami que je lui ai connu est
« du parti aristocrate, et qu'il n'a pas voulu aller
« le voir depuis la perte de sa liberté : j'aurais pa-
« rié cela. C'est un M. Coladon, que j'appelais
« Céladon, dont la tournure mielleuse sent l'es-
« clave d'une lieue, et dont j'aurais donné cent
« pour un boîteux de la trempe de Gosse. Vertu !
« liberté ! foin du reste et de tous les trônes
« du Monde ! je le dirai à la barbe des souve-
« rains. »

M^me^ Roland nous avait prévenu qu'elle aimait à faire justice au moyen de ces *vérités fortes* qu'on jette au milieu des gens qu'elles offensent, et qu'elle énonçait les plus terribles sans s'émouvoir, en face des intéressés, et sans s'alarmer jamais de l'effet qu'elles produiraient sur eux !

Une de ses prétentions les plus manifestes, c'est l'observation des convenances et du beau langage ; toutefois, et dans tous ses écrits, on trouve une foule d'expressions du plus mauvais goût, avec des locutions qui sont tout à la fois recherchées et triviales, telles qu'*exister* au lieu de vivre, *me visiter* et *m'entretenir*, pour me faire une visite et me parler. Elle écrit que plusieurs *personnes du sexe* ont fait *sa connaissance ;* elle parle ailleurs de la *vie cochone* de la

campagne, et des citoyennes qui font *belle gorge,* et des *catins* du comité.

Ces expressions-là ne devraient pas être livrées à l'impression par une femme ; enfin, le style de Mme Roland se ressent toujours de ses habitudes familières : il tend souvent à l'affectation d'une virilité pédante ; mais l'enflure ne la préserve pas de la trivialité ; et quand elle veut s'élever dans la région politique, c'est toujours en style de 93, avec des phrases à la Danton. Elle est absolument pour ses *vertus républicaines* et pour Brutus, pour son *austérité conjugale* et pour Cornélie, comme les poètes du temps de la régence étaient pour les houlettes et les agneaux, pour les musettes et les nymphes champêtres.

En défendant son mari de plusieurs reproches que lui faisaient les montagnards, et tout en protestant qu'il n'était pas moins fier que les Domitius et moins considéré que les Gracques, Mme Roland convient pourtant qu'il n'avait rien négligé pour obtenir des lettres de noblesse ; ensuite elle établit longuement et complaisamment tous les droits qu'elle avait trouvé jadis à ce parfait républicain pour obtenir du Roi le titre d'*Écuyer,* avec ses priviléges d'armoiries et de livrées, de pain bénit, d'encens à la grand' messe et de girouette au colombier.

Je vous ai déjà dit que Mme Roland avait fait inutilement le voyage de Lyon à Paris pour y solliciter des lettres de noblesse. J'ai connu bon nombre de familles qui sont devenues successivement patriotes, démocrates et jacobines, et dont les motifs

étaient parfaitement analogues à celui de M^me^ Roland. « Il y aura, sans aucun doute, encore des « châteaux brûlés, » écrivait-elle à un de ses amis, le citoyen Champagneux, « et le mal ne serait pas « grand, s'il n'était à craindre que les ennemis de « la révolution n'en profitassent pour diminuer la « confiance des citoyens dans l'Assemblée natio- « nale...... »

M^me^ Roland de la Plattière aurait sans doute été moins indulgente pour les incendiaires, si son habitation féodale avait obtenu le titre de château, comme elle était venue me le demander quelques années auparavant.

M. Roland était devenu membre de la Commune et de l'Académie de Lyon ; cette municipalité le députe à Paris pour quelques intérêts de commerce ; il se fait bientôt remarquer par l'ardeur de son zèle, par sa fierté romaine, et par son affectation de sévérité laconique. Le parti qui domine alors force Louis XVI à l'accepter pour ministre, on est obligé de le renvoyer au bout de trois mois, et M. Roland se retire en emportant les regrets de la nation, comme il est prouvé par une attestation signée *Quinette*, délibérée par l'Assemblée Constituante, et datée de l'an III de la liberté. La France et la révolution ne pouvaient pas s'acquitter à si peu de frais avec un grand homme, et par suite d'une motion du conventionnel Isnard, il fut encore une fois appelé au ministère de l'intérieur après le 10 août, et conjointement avec l'illustre Danton.

Les jacobins, les cordeliers, les montagnards et les brissotins, ont toujours paru du même avis sur

un point de fait : et c'est à savoir que c'était Mme Roland qui dirigeait la conduite politique et tous les actes ministériels de son mari. Elle ajustait ses circulaires et rédigeait toutes ses notes officielles ; on la voit composer une adresse au roi *constitutionnel* pour exiger qu'il renvoie ses aumôniers, et pour lui reprocher, au nom du citoyen Roland, d'avoir été faire ses pâques à Saint-Germain-l'Auxerrois. On la voit écrire ensuite au *prince-évêque de Rome,* pour le prévenir, au nom de l'*humanité et du Directoire exécutif de la république,* d'abord, « qu'il était prince « encore d'un État prêt à lui échapper ; ensuite, « que la domination du Christ était tombée de vé« tusté ; que les siècles de l'ignorance, du despo« tisme, de la superstition, des rois et des prêtres, « étaient passés pour jamais ; enfin, que les hom« mes ne pouvaient plus être attachés que par leur « propre bonheur, et que telles étaient les maximes « de la république française, trop sage pour avoir « rien à craindre et pour avoir rien à taire. »

Il est à remarquer que c'est Mme Roland qui se révèle à nous dans ses mémoires, comme auteur et rédacteur des écrits politiques de son mari, et quelques feuillets plus loin, elle ajoute, avec la confiance et la suffisance qui ne la quittent jamais, que toute la gloire qui attend M. Roland dans l'histoire de France et dans la postérité, sera fondée principalement sur la sagesse admirable et la haute sublimité de ses écrits ministériels. Parmi les décisions tranchantes et les faux jugemens de l'auteur, c'est véritablement le seul arrêt qui méritât confirmation et qui l'ait obtenue. Toutes les opinions de Mme Ro-

land sont tellement soumises à sa passion contre les prêtres et les nobles, qu'elle accuse le Marquis de Grave de se *trouver annulé par trop de fierté dans les manières,* et qu'elle reproche à l'Abbé Delille de n'avoir pas su lire les vers : et voilà deux sortes d'accusations dont je puis témoigner la fausseté.

Voici donc M. et Mme Roland ministres de la République : je ne les suivrai pas dans les « impressions harmoniques et régulières données par « eux à tous les corps administratifs ; dans l'inspiration de cet ordre qui naît de l'équité parfaite, « et de cette confiance qu'entretiennent sans effort « une administration active, une correspondance « affectueuse et la communication des lumières ; « enfin, dans l'approvisionnement de la grande « famille et le rétablissement de la paix des départemens. »

Au milieu de cette période fortunée dans un nouvel âge d'or, ouvrage de M. Roland, il s'avisa de trouver mauvais qu'on eût pillé le trésor et le garde-meuble de la couronne ; il aurait également désiré que les prisonniers de Paris et d'Orléans eussent été *frappés du glaive des lois,* au lieu d'être égorgés par les septembriseurs ; mais le citoyen Danton, ministre de la guerre, lequel avait organisé les pillages et les massacres, ne voulait pas être contrôlé par ses collègues, et surtout par un couple ministériel dont la *modération la plus abjecte était le principe.* Tant de vertu lui parut insupportable, et le ménage Roland fut dénoncé par Marat, comme ayant voulu corrompre l'esprit public, en fomentant le *girondisme hideux* et *l'exécrable modérantisme!*

2.

Cependant, M. Roland, soutenu par la conscience de ses vertus, et plein de confiance dans les vertus du peuple français, qu'il avait si bien cultivées, M. Roland, dis-je, ne se laissa pas intimider par les manœuvres des *cordeliers* : on vint pour l'arrêter au nom du comité révolutionnaire, et comme ce tribunal n'était pas encore établi d'après une loi conventionnelle, il ne crut pas être obligé, en bonne conscience, de se rendre en arrestation ; d'abord il protesta contre les mandats du comité d'*insurrection permanente*, ensuite il s'empressa de se donner la mort pour se soustraire à l'échafaud qui l'attendait, et pour conserver, autant qu'il était en lui, la *légalité* dans les actes judiciaires de la république (1).

Quelques mois plus tôt, *la citoyenne épouse du ministre* avait été mandée à la barre de la Convention nationale, pour être interrogée sur une correspon-

(1) Ceci rappelle assez le trait délicat de M. Barbé de Marbois, qui voulut absolument rester dix-huit mois de plus que tous les autres déportés ses collègues, à Synamary ; au milieu des crapauds, des serpens à sonnettes et des crocodilles, dans la fange empestée jusqu'aux jarrets, sans pain, sans abri, sans habits, entouré d'anthropophages, et ceci pour avoir la satisfaction d'en être rappelé *constitutionnellement*, et par un décret *ad hominem*.—C'est le Directoire qui m'a fait condamner injustement à la déportation : je veux que ce soit lui qui me rappelle ! — Mais, citoyen Barbé, il n'y a plus ni Directoire exécutif, ni Convention nationale.— C'est égal ; je ne veux pas sortir de la constitution ! je ne connais que la constitution de l'an III ! Il a fallu toute la puissance consulaire pour décider M. Barbé-Marbois à se relâcher de son exigence. On disait de lui qu'il avait l'encolure de la physionomie d'un homme qui aurait été pendu *injustement*. ( *Note de l'Éditeur.* )

dance qu'on l'accusait d'entretenir avec des agens de nos princes et du cabinet britannique. Elle y parut toute éclatante de pureté civique et de fierté républicaine; elle y parla d'une manière si conventionnelle, et se défendit avec une confiance si courageuse et si mâle, qu'elle fut invitée, par acclamation des représentans du peuple, à prendre part aux honneurs de la séance et qu'elle y reçut *l'accolade fraternelle* du président. Ce ne fut pas là, sans doute, un médiocre sujet d'envie pour la citoyenne Chaumette et la citoyenne Danton! Quelques mois s'écoulèrent encore, et Mme Roland fut incarcérée dans les prisons de l'Abbaye.

Dans le temps de leur pouvoir, et peu de jours avant leur mise en accusation, son mari avait fait retrancher 3 francs sur 5, alloués jusque là pour la dépense et l'entretien de chaque prisonnier. Réduits à 2 fr. par jour, il leur était impossible de vivre après avoir acquitté les frais de conciergerie, et la providence a permis que ce fût la femme de Roland qui nous en ait fait la remarque après en avoir fait l'expérience.

Elle adressait incessamment lettres sur lettres et pétitions sur réclamations, les unes à la Section de l'unité, les autres au Comité de sûreté générale, à la Convention, à la Commune; elle écrivait au ministre Garat, au ministre Gohier; à celui-ci qu'il avait pris place entre *le crime et le déshonneur*; à celui-là que la postérité le couvrirait d'*infamie*; que l'épouse du vertueux Roland leur envoyait ses adieux *comme un vautour pour ronger leur cœur*, etc. Sa longue épître à Roberspierre est véritablement un acte de

folie : « Je ne vous écris point pour solliciter votre « pitié, au-dessus de laquelle je suis, et qui m'of- » fenserait, lui dit-elle ; mais je vous écris pour « votre instruction (Songer à l'instruction de « Roberspierre, hélas ! quelle ardeur pour la com- » munication des lumières, et quelle obligeance « extrême ! ) Vous assimilez vos partisans les plus « dévoués à vos ennemis ; vous confondez dans le « même traitement le patriote généreux, la femme » honnête et sensible qui s'honore d'avoir une « patrie, avec la femme orgueilleuse et légère qui « maudit l'égalité. »

Après cette déclaration, bien modeste pour elle assurément, Mme Roland finit par répéter trois ou quatre refrains de sa gloriole accoutumée, en disant que la plainte ne saurait convenir à sa grande âme ; que la prière est faite pour l'esclave, et que l'histoire et la postérité des républicains seront ses vengeurs !

Aveuglée par un orgueil incomparable et tourmentée par la soif de la domination, agitée par la haine et par l'impiété, cette malheureuse femme avait certainement perdu la raison. On n'a jamais rien vu de plus insensé que son attirail de moralité pédantesque et d'athéisme, sa vanité démagogique avec des tigres, ses dissertations législatives et ses arguties constitutionnelles avec des hyènes, avec des monstres affamés, pareils à ces animaux, l'horreur et l'effroi de l'Orient, spoliateurs infâmes, qui fouillaient le sol de la patrie comme un vaste cimetière, et qui violaient jusqu'à l'asile des tombeaux. « Il « en adviendra ce qu'il plaît aux Dieux ! » s'écrie-

t-elle. On dirait que cette malheureuse était saisie par une main vengeresse, entraînée dans l'abîme, et poussée dans la destruction ; comme si la providence de Dieu, qu'elle insultait, l'avait abandonnée, pour *la dérision des anges*, à ces dieux aveugles et sourds qu'elle avait invoqués ! *elle attisait des feux souterrains avec une épée :* le meurtre entendit l'appel de la fureur ; on répondit à ses provocations et ses invectives en l'envoyant à l'échafaud.

Rien n'est aussi fatigant que la loquacité redondante et les interminables déclamations de Mme Roland, sur les dangers qui menacent la révolution française et sur l'amour ardent et sacré des institutions républicaines ; sur la corruption de l'esprit démocratique et sur la glorieuse infortune des *vingt-deux*. Eh ! que nous font à nous le civisme pur et les vertus du citoyen Brissot, le vertueux Vergniaud, le vertueux Gensonné et toutes ces vertus conventionnelles ? Nous avons absolument pour les complices et les antagonistes de Mme Roland, la même aversion qu'elle avait pour les lapidaires et les pâtissiers : tout ce qu'elle déplore est un sujet de félicitation pour nous : tout ce qu'elle implore est dangereux, coupable ou follement ridicule ! Quand on a lu les manuscrits de cette femme, on est tellement choqué de son outrecuidance et révolté de ses opinions, qu'on est en quelque sorte affligé de rester insensible à ses malheurs.

Je vous ai déjà dit que le vertueux Roland s'était suicidé pour éviter la guillotine ; mais il est bon d'ajouter ici que pour se soustraire à l'échafaud qui les attendait deux mois après, Chamfort se coupa la

gorge, et Condorcet avala philosophiquement un breuvage empoisonné dont il mourut.

Une chose dont je n'ai pas retrouvé la trace dans les mémoires de Mme Roland, et dont elle m'avait pourtant semblée convaincue, c'est que les jacobins de la Montagne avaient toujours été soudoyés et conduits par les intrigues de la Cour. — En effet, lui répondis-je, et puisque les aristocrates de 89 ont brûlé leurs châteaux pour en accuser le peuple français, ce doit être la cour et les courtisans qui doivent acheter au poids de l'or *l'incarcération, la condamnation, la peine de mort et la confiscation*, par un calcul perfide et pour décrier méchamment le régime populaire, en déshonorant le gouvernement républicain ! C'était, du reste, une accusation commune aux girondins et aux montagnards; mais les premiers y croyaient véritablement : ce qui m'a toujours fait penser que *l'esprit de la Gironde* était le type de la niaiserie, de l'aveuglement et de l'ineptie révolutionnaires.

Cette faction des girondins était composée d'utopistes et de songes-creux s'il en fut jamais. Je tiens de l'Abbé Emmery, qui se trouvait prisonnier à la Conciergerie en même temps que lesdits girondins, que la veille de leur supplice, après souper, ils passèrent tout le reste de la nuit à discuter pédantesquement sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, chacun à tour de rôle et pour ou contre. On finit par aller aux opinions, et le matérialisme fut décrété à la majorité d'une voix. Ce digne et docte M. Emmery, qui est présentement supérieur du séminaire de St-Sulpice, avait eu le bonheur de convertir dans sa prison le conventionnel Fauchet,

évêque constitutionnel du Calvados, dont il obtint la rétractation, et qui mourut avec les girondins dans les sentimens du repentir et de la dévotion la plus satisfaisante. Toutes les fois qu'il était question d'envoyer l'Abbé Emmery à l'échafaud, Fouquier-Tinville s'écriait : — Non pas, s'il vous plaît! non pas; c'est un homme dont j'ai besoin, laissez-le moi; il n'y a jamais de révolte à craindre dans les prisons où il se trouve, et quand il se met à prêcher les condamnés, il les fait aller à la mort aussi doucement que des brebis. C'est un fameux aide pour la police des prisons; je ne veux pas qu'on me tue mon calotin!

## CHAPITRE III.

La prison des oiseaux. — La Princesse de Monaco. — Les Duchesses de Choiseuil et de Gramont. — L'Abbé Texier. — Courage du clergé français. — Mort de Mme de Gramont. — Remise des papiers qu'elle avait légués à l'auteur. Valère-Maxime et Massillon. — La prophétie de Cazotte. — Un grand Cophte et ses procédés pour la divination. — La prison des Carmes. — Théroigne de Méricourt. — Vision sur le général Beauharnois dans sa prison. — Ses dernières dispositions et sa mort. — Quelques mots sur Mme Bonaparte sa veuve. — Le jeune Épaminondas: — Anecdotes du temps.

---

Ne supposez pas que je sois à la fin de mes épreuves et de mes afflictions révolutionnaires. Au bout de quatre mois de séjour à Sainte-Pélagie, je fus transférée dans la maison d'arrêt, dite *des Oiseaux*; c'était, disait-on, pour faire de la place aux conspirateurs du camp de Jalès et du comtat Venaissin; mais sans vous parler du profit que le geôlier de Sainte-Pélagie pouvait trouver à me faire déménager, je vous dirai que cette maison des Oiseaux était de toutes les prisons de Paris la plus saine, la plus commode et la plus paisible; je puis même ajouter, sans péril et sans inconvéniens, pour aujourd'hui, que Dupont m'avait obtenu cette faveur à prix d'argent.

Ma nouvelle habitation se trouvait située sur le boulevard des Invalides, au bout de la rue Notre-Dame-des-Champs. C'était le Marquis du Lau d'Allemans qui l'occupait avant la révolution, et son nom *des Oiseaux* lui provenait du peuple et des bonnes d'enfans de ce quartier, au regard et à l'égard d'une belle volière qui se trouvait au bout du jardin de cet hôtel, et qui se voyait du boulevard (1). Au premier coup de cloche de la révolution, les patriotes de la section Plumet-National n'avaient pas manqué d'escalader la grille ou les murs d'enceinte, et de venir briser les grillages de ladite volière, afin de rendre à la liberté tous ces malheureux esclaves qui ne s'en sont pas mieux trouvés que les Parisiens, car ils manquèrent de nourriture et ils furent escoffiés par des chats. Je n'avais aucune peine à faire convenir M. d'Allemans de ce que l'histoire de sa volière était l'image de la révolution française.

Je fus enchantée de retrouver là Mme Joseph de Monaco, qui, comme je l'espérais bien, me fut d'une grande ressource. Quoi qu'elle eût naturellement de sages pensées, des idées religieuses et des dispositions charitables, elle avait l'esprit très malin. Avec l'imagination gaie, elle avait le cœur triste ; c'est la plus aimable espèce de gens ; mais bien qu'elle eût acquis assez de connaissance du

(1) C'est à présent une communauté d'Augustines appelée *Couvent des Oiseaux*, où se trouve un des pensionnats les plus nombreux et les plus recommandables du royaume.

(*Note de l'Éditeur.*)

monde et du cœur humain, elle n'avait aucune expérience de certaines choses vulgaires, et je lui disais toujours : Ma pauvre princesse, vous êtes de ces femmes qui croient que les diamans naissent dans les chatons et les fruits dans les corbeilles.

Je me souviens qu'elle avait, à portée de voix, du côté de sa chambre, une famille vocale et instrumentale admirablement experte et qui lui faisait souffrir le martyre ; elle ne pouvait s'expliquer une disposition qui n'avait rien d'analogue à ses habitudes passées, car elle avait eu pendant toute sa vie la passion contraire à cette aversion-là.

Je me suis souvent demandé pourquoi la musique *légère* m'est insupportable, tandis que la musique qui prie et la musique qui pleure ont beaucoup de charme pour moi?

M^me^ de Monaco me dit un jour, et tout uniment, comme si de rien n'était : — La musique me fait un mal affreux depuis que je ne suis plus jeune. Elle me cause des émotions sans me donner des affections.

Si M^me^ de Monaco avait connu les choses de la terre aussi bien qu'elle distinguait les choses du cœur, on n'aurait jamais vu plus habile femme. Elle a toujours été bienveillante et bienfaisante ; mais elle n'était pas restée capable d'amitié, parce qu'elle avait éprouvé trop d'amour et trop souvent. Il en est pour les sentimens comme de la grammaire, où le superlatif exclut toujours le comparatif.

Nous avions encore, en fait de bonne compagnie, la Duchesse douairière de Choiseul, qui philosophait toujours à sa manière, avec une aridité

paisible et souriante (1), et puis la Vicomtesse de Maillé qui s'exhalait en lamentations et se fondait en larmes, avec toute raison, car on lui avait guillotiné son fils qui était le plus aimable enfant du monde et qui n'avait pas dix-sept ans.

Nous avions dans cette maison la consolation de recevoir tous les sacremens de l'église, par le ministère de l'Abbé Texier, Chanoine de Chartres et Chapelain de la Reine, lequel avait été arrêté dans un appartement contigu à celui de l'Évêque de Beauvais, ce qui l'avait fait *soupçonner* d'être *suspect*; mais comme il avait déclaré s'appeler Olivier, ce qui était réellement son nom de baptême, et comme il n'était connu que de nous autres, il se trouvait en pleine sûreté. Il n'en était pas ainsi des saintes espèces eucharistiques et d'extrême-onction que nous ne savions où cacher pour les préserver de la profanation, en cas de fouilles et de perturbations jacobines, et je me souviens qu'un jour où l'on prévoyait une visite domiciliaire, nous imaginâmes de transvaser les saintes-huiles dans un flacon dont nous retirâmes du *neroly*, et nous allâmes jeter dans un puits le petit vase d'argent qui les avait contenues et dont la découverte nous aurait certainement fait mettre à mort à cause de sa forme ecclésiastique et parce qu'il était surmonté d'une petite croix. Voilà quelle était la liberté dont on jouissait.

J'avais imaginé de cacher nos saintes hosties dans

(1) Louise-Honorine Crozat du Châtel, Marquise de Kerman, veuve d'Étienne-François, Duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, morte à Paris en 1799, âgée d'environ 75 ans.

quelque *mauvais* livre, une à une et feuille par feuille ; j'entendais que ce fût un assez mauvais livre pour ne pas être confisqué par un envoyé du comité de Salut public ; mais je tenais par-dessus toute chose, à ce que ce ne fût pas un assez mauvais livre pour me faire commettre un acte profanatoire ou même une sorte d'irrévérence en en faisant un pareil usage ; enfin je me décidai pour un exemplaire du *Contrat Social* dont l'auteur m'avait fait présent, et que j'avais fait venir aux Oiseaux pour le prêter à la Duchesse de Choiseul, parce que tous ses effets avaient été mis sous les scellés, et qu'elle n'en voulait pas moins ruminer droit naturel et philosophie moderne. Le Contrat Social avait toujours été l'objet de mille disputes entre son auteur et moi, et s'il avait pu supposer que je me trouverais jamais dans le cas ou la nécessité de faire de son mauvais livre un emploi qui fût analogue à celui d'un saint-ciboire, il aurait été furieusement surpris, mon pauvre Rousseau ! Que devant le bon Dieu soit son âme.

Quant à l'Abbé Texier, je ne pouvais regarder ce vertueux et courageux prêtre sans me rappeler cette grande scène où tous les députés du clergé de France avaient refusé de prêter serment à la constitution schismatique de M. de Talleyrand. — A la lanterne ! criait-on dans les couloirs de l'Assemblée nationale. — A la lanterne ! criait-on jusque dans les tribunes. — M. l'Evêque d'Agen, vous êtes réquis de prêter serment ! — M. le Président, je le refuse ! M. l'Abbé Texier, prêtez serment ! — Je le refuse..... Et les égorgeurs étaient à la porte ; et l'Abbé Maury leur disait avec le ton du mépris :

— Quand vous nous aurez mis à la lanterne, en verrez-vous plus clair? Il est bien remarquable, en vérité ! qu'à l'exception du Duc d'Orléans et de Mme Dubarry, on n'ait pas entendu citer, pendant la révolution française, une seule personne pour avoir manqué de courage ! Excepté les femmes entretenues et des espèces d'homme comme Philippe-Égalité, tout le monde a montré du courage dans ce pays-ci ! Les volontaires de la république n'ont certainement pas signalé plus de bravoure et de résolution que les prêtres français.

Ce fut aux Oiseaux que nous apprîmes la généreuse et courageuse fin de la Duchesse de Gramont (1) qui, après avoir essayé de parler en faveur de la Duchesse du Châtelet, avait refusé de répondre à ses juges pour son propre compte ; elle se contenta de leur dire que leur justice n'était que le *fantôme d'une furie*, que leur simulacre de jugement était dérisoire, et qu'elle s'étonnait qu'on daignât proférer devant eux autre chose que ces quatre mots : *c'est moi* : *tuez-moi !*

Quatre à cinq jours après la mort de Mme de Gramont, Mme de Choiseul entra dans ma chambre et me remit deux papiers qu'elle venait de recevoir de la part de sa belle-sœur, avec prière de me les faire parvenir en témoignage de souvenir et d'amitié. C'étaient deux manuscrits de mon écriture, et la défunte avait demandé qu'on les brûlât, si je ne vivais plus. C'était d'abord un passage de Valère-

(1) Béatrix de Choiseul-Stainville, d'abord chanoinesse de Bouxières, ensuite, mariée en 1764, à Antoine-Charles, Duc de Gramont. *Voyez* à leur sujet la note, page 161 du tome V.

Maxime sur l'amitié fraternelle, que Mme de Gramont m'avait priée de lui traduire, et puis c'était une prière que l'Évêque de Clermont, M. Massillon, m'avait donnée en 1736, et que j'avais copiée pour elle, il y avait à l'environ de 36 ans, peut-être?

Il paraît que Mme de Gramont portait toujours sur elle ces deux pages de mon écriture, et je fus sensiblement touchée de cette marque de son attachement pour moi; j'en fus édifiée, je puis dire, et voici que j'ordonne à Dupont d'ajouter ces deux vieilles feuilles manuscrites à cette page où j'en vais rester pour aujourd'hui.

### CITATION DE VALÈRE-MAXIME,

Traduite par Mme de Créquy, en 1745.

« Quelle douceur, ô mon frère! n'y a-t-il point
« dans cette pensée; nous avons été formés dans le
« même sein, nous avons été reçus dans le même
« berceau, nous avons donné aux mêmes parens
« les noms chéris de Père et de Mère : ils ont fait
« pour nous les mêmes vœux, et la gloire que nous
« tirons de nos ancêtres nous est commune. Une
« femme est chère, des enfans sont aimables et des
« amis sont précieux, mais les sentimens que nous
« prenons dans la suite de notre vie ne sauraient
« avoir la profondeur et la solidité de ceux qui sont
« nés avec nous. »

### PRIÈRE DONNÉE PAR MASSILLON, A Mme DE CRÉQUY EN 1736.

« Grand Dieu! finissez mes peines en guérissant

« mes plaies; fixez mes irrésolutions; soulagez mon
« cœur en brisant ses chaînes; je les déteste et je
« n'ai pas le courage d'y toucher. Laissez-vous flé-
« chir à mes vœux et ne regardez pas mes œuvres.
« Ecoutez mes désirs et fermez les yeux sur mes
« faiblesses. Terminez le combat que je sens en moi.
« Rendez-vous le maître de mon âme. Devenez le
« plus fort dans mon cœur. Ce n'est plus moi qui
« vous résiste, ô mon Dieu ! c'est la faiblesse, c'est
« l'ascendant de la corruption, c'est le long usage
« du mal. Prenez-moi donc pour votre partage,
« arrachez-moi au monde et aux créatures pour les-
« quelles vous ne m'aviez point fait, et détruisez
« en moi cette créature du péché qui est devenue
« plus forte que moi-même. Donnez-moi le courage
« de correspondre à cette grâce divine que je porte
« au milieu des écueils, dans un vase bien fragile !
« Seigneur, ayez pitié de moi; c'est le seul cri, la
« seule prière qui puisse exprimer tout à la fois les
« vœux que je forme et les besoins que je ressens. »

Il est vrai que Cazote avait fait une prophétie formidable à M^me^ de Gramont, en présence de Mesdames de Simiane et de Tessé; mais, dans le souvenir qui m'en reste, elle n'était pourtant pas aussi précise qu'on pourrait le supposer d'après la version que M. Laharpe en a fait circuler après sa sortie de prison. Pour y donner plus d'importance et d'autorité, il allait disant partout qu'il tenait cette prophétie d'une amie de M^me^ de Gramont, M^me^ de Clermont-Tonnerre (Stanislas), laquelle avait pris la peine de lui faire apprendre son catéchisme pen-

qu'ils étaient prisonniers ensemble ; mais votre tante de Clermont m'a dit et protesté que, lorsqu'elle avait ouï parler de cette prophétie pour la première fois, c'était par M. Laharpe ; ainsi tout donne à penser qu'il aurait ajusté la chose à sa guise, et sans trop s'inquiéter de l'exacte vérité, ce qui est assez vilain !... Je me suis toujours reproché de n'avoir pas écrit cette prophétie de Cazote, ce qui m'aurait été bien aisé sous la dictée de Mme de Gramont ; MMmes de Simiane et de Tessé ne se souvenant jamais de rien, sinon des bulletins de la guerre d'Amérique et des madrigaux de M. Cerutti.

Nous avions dans cette maison d'arrêt un vieux M. Duvivier, disciple-voyant de Cagliostro, qui révélait des choses prodigieuses, au moyen d'une colombe et d'une carafe, et c'était la nièce du greffier, jolie petite fille de six à sept ans, dont il se servait pour ses opérations magiques.

Il fallait que cette *pupille* ou *colombe* fût en état d'innocence, ou du moins en état d'*impeccabilité*, disait-il : or, il est de précepte ou d'observation parmi les balsamites que l'âge, ou l'époque du *discernement* pour le bien comme pour le mal, est fixé tout justement et précisément à la fin de la sixième année révolue. Il assurait qu'une fille de huit ans n'apercevait jamais rien dans ses carafes. Ces gens-là ne sont pas chrétiens et encore moins catholiques ; aussi ne pouvais-je assez m'étonner de cette concordance parfaite entre cette condition pour opérer des sortiléges, et le saint précepte de l'Église, qui n'astreint les enfans à la confession de leurs péchés qu'à l'âge de sept ans. La prescience n'appartient

qu'à Dieu (1), mais le démon n'ignore de rien, pour le présent et le passé ; Cagliostro, son adepte, était pleinement convaincu de la puissance et de la vérité de la religion catholique ; il était impie sans être incrédule ; il avait une foi bien établie sur la parfaite connaissance des faits historiques, et c'est là ce que saint Ambroise appelle *la foi du diable*.

Nous avions été mandés et assignés pour être ouïs dans la prison des Carmes, où l'on prétendait avoir été faite je ne sais quelle conjuration qui devait s'être ramifiée dans un certain nombre de maisons d'arrêt, et notamment dans celle des Oiseaux. On nous fit marcher à la suite d'une procession républicaine en l'honneur de l'Agriculture ; ensuite on nous fit passer le guichet des Carmes, et comme le commissaire de sûreté générale, qui devait nous interroger, n'était pas encore arrivé à huit heures du soir, on prit le parti de nous y garder jusqu'à l'arrivée dudit commissaire, et nous y passâmes toute la nuit assis sur des bancs. Mme de Valentinois en était dans une colère affreuse, et disait qu'elle ne manquerait pas de dénoncer un pareil fonctionnaire à la Convention nationale.

Quoi qu'il arrive en France, on a toujours grand'peine à n'y pas compter un peu sur la justice du gouvernement. Le mot *gouvernement* nous représente toujours une certaine idée de protection, d'équité secourable et de bonne volonté qui tient à notre ancienne habitude. J'ai souvent eu l'occasion

(1) Vous ne faites pas telle ou telle action parce que Dieu l'a prévue ; mais Dieu l'a prévue parce que vous la feriez.

de combattre cette sorte d'illusion qui n'est jamais sans danger quand un gouvernement n'est pas légitime et ne saurait être équitable, par conséquent.

Vous pensez bien qu'on ne savait que faire et qu'on s'ennuyait en attendant ce commissaire, qui ne vint pas nous interroger, au surplus, car il avait appris que c'était une fausse alerte, et l'on nous reconduisit au poulailler comme un troupeau d'oies, dans la soirée du lendemain (qui était un décadi de je ne sais quel mois d'hiver, où il faisait un temps de loup). Nous vîmes arriver par la rue Cassette une troupe de sans-culottes qui devaient nous escorter jusqu'aux Oiseaux, ce qui n'était pourtant pas loin des Carmes, et le chef de l'escorte était Mlle Théroigne de Méricourt avec une pique à la main. Comme elle avait sur la tête un petit drapeau tricolore en forme de girouette carrée, qui était de la grandeur d'une feuille de papier à lettre, et qui était fiché dans son bonnet de grenadier, à poils noirs, et comme c'était-là son privilége personnel, on ne pouvait s'y méprendre; mais, du reste, elle ne nous dit aucune injure, ce qui tenait peut-être à ce qu'elle ne pouvait parler, et ne faisait que tousser, à cause d'un gros vilain rhume qu'elle avait eu tort de négliger, car elle est morte six semaines après (1).

Je vous ai fait sortir de la prison des Carmes un

(1) C'était une erreur qui fut publiée par le *Journal de Paris* et qui fut accréditée par la disparition de cette créature. Elle était tombée subitement dans la démence la plus furieuse; elle avait blessé d'un coup de couteau la femme du député Le Carpentier, et deux commissaires de la Convention la conduisirent à la Salpétrière où elle n'est morte qu'à la fin de l'année 1817.

peu trop vite, et nous allons y rentrer pour assister au sortilége du M. Duvivier, à qui la Vicomtesse de Beauharnois (1) avait fait demander des nouvelles de son mari. On savait qu'il avait dû comparaître pendant la matinée de la veille au tribunal révolutionnaire, et les journaux n'avaient pas encore parlé de son jugement.

C'était au milieu de la nuit : on fut réveiller une petite fille de la geôle, et moyennant un assignat de cinquante francs qui valait quarante sous, le père de la *pupille* arrangea tout ce qu'il fallait à M. Duvivier, le grand Cophte, ce qui consistait dans la petite fille, avec une table, une carafe remplie d'eau claire et trois bouts de chandelle. On les disposa comme en triangle autour de la carafe au plus près possible, afin que la *colombe* y vît plus clair, et M. Duvivier lui tenait ses deux mains sur la tête, en lui disant : — Voyez! voyez ! — Que voyez-vous?

Il avait dressé son intention sur M. de Beauharnois, et la petite fille répondit en réchignant : — Je vois dans une petite chambre un citoyen qui dort à côté d'un autre citoyen qui écrit sur un papier qui est sur un gros livre.

— Savez-vous lire?

— Oh! non, citoyen. — Ah! le voilà qui coupe ses cheveux et qui les met dans un papier...

Elle avait toujours la camisole de force et s'était rongée les mains jusqu'à l'avant - bras, comme une hyène enragée. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie, femme en secondes noces de Napoléon Buonaparte, morte au château de Malmaison le 29 mai 1814, âgée d'environ 54 ans. (*Note de l'Éditeur.*)

— Celui qui dort?

— Mais non, celui qui écrivait tout à l'heure. Il écrit sur le papier où il a mis ses cheveux, il ouvre un petit portefeuille rouge, il compte ses assignats, il les remet dans le porte-feuille, il se lève, il va tout doucement...

— Comment *tout doucement?* Vous n'avez pas dû jusqu'à présent entendre le moindre bruit?

— Mais tout doucement, parce qu'il a l'air de marcher sur la pointe des pieds...

— Que voyez-vous à présent?

— A présent, il a sa tête appuyée sur ses deux mains, je ne vois plus sa figure.

— Mais qu'est-ce qu'il a fait de son porte-feuille?

— Ah! dame, il a fourré son portefeuille avec son paquet de cheveux dans la poche d'un habit qui est sur le lit de celui qui dort.

— De quelle couleur est cet habit?

— Je ne sais pas; c'est je ne sais pas comment, gris, brun, rouge, ou..... je ne sais pas..... Il est doublé de soie bleue avec des grands boutons brillans.

— C'est assez, c'est assez, répondit le grand Cophte à sa Colombe; allez vous recoucher, poursuivit-il en lui soufflant sur le front. Le général Beauharnois existe encore, nous dit-il, mais tous ces arrangemens-là ressemblent terriblement à des préparatifs d'exécution pour ce matin. Il aura sûrement été condamné dans la journée d'hier et séance tenante; mais ce n'est pas la peine d'en rendre compte à sa pauvre femme; elle ne l'apprendra

que trop vite, et tout ce que je vais lui faire dire là-dessus, c'est que son mari était encore vivant à deux heures après minuit. Le journal du soir annonça qu'il avait été supplicié dans la journée.

On a su, de manière à n'en pouvoir douter, que la Duchesse d'Anville avait reçu quelques jours après un paquet de cheveux que lui adressait un jeune prisonnier de la Force appelé M. de Segrais, lequel avait été le camarade de chambre de M. de Beauharnois, et lequel avait trouvé ce même paquet dans une de ses poches, avec un billet à l'adresse de M^me^ d'Anville. D'un autre côté, M^me^ de Beauharnois fit voir à tous les prisonniers des Carmes une lettre que son mari lui avait écrite la veille de sa mort, et dans laquelle il disait, assez ridiculement du reste, que les auteurs de son supplice étaient des *aristocrates déguisés en patriotes;* et puis c'était des protestations d'un amour ardent pour la *république française* avec des vœux pour le maintien de la *liberté*, des imprécations contre les *tyrans*, et des recommandations pour élever ses deux enfans dans le *civisme*. Je pense qu'il avait perdu la tête, ou peut-être espérait-il empêcher la confiscation du peu de biens qu'il avait, au moyen de cette belle déclaration ? Toujours est-il que ce fut un acte d'opiniâtreté scandaleuse, et que si M^me^ sa femme avait eu plus d'esprit de conduite avec des principes un peu mieux arrêtés, elle en aurait gardé le tacet (1).

(1) Cette lettre du général Alexandre Beauharnais se trouve

Je n'estimais guère et je n'aimais pas du tout la Vicomtesse de Beauharnois, qui du reste n'avait aucunes relations fréquentes avec la famille de son mari. Mme de Kercado (c'est encore Mlle de Malézieu et non pas ma nièce de Saulx-Tavannes), Mme de Kercado, qui était sa compagne de chambre en arrestation, ne pouvait s'empêcher de remarquer que cette créole avait la sotte vanité de parler continuellement de la cour de France, comme si elle y avait passé sa vie, tandis qu'elle n'avait jamais pu mettre les pieds à Versailles, à moins que ce ne fût en béyeuse et dans les galeries, pour y voir passer la famille royale. Elle n'avait pas été présentée, et je ne sais pas exactement ce qu'en aurait pensé M. Chérin (1).

Un des plus justes motifs de notre prédilection pour la prison des Oiseaux, était la faculté de nous y procurer journellement les papiers-nouvelles, et tout autant de lettres qu'on nous en voulait écrire. C'était moyennant la rétribution bien régulière et bien cachée d'un double louis par semaine; on n'y voulait pas entendre parler d'assignats, et ceci ne laissait pas de constituer un appointement de quinze à dix-huit cent louis par mois au profit de notre

imprimée dans plusieurs journaux du temps, et la substance que l'auteur en donne est d'une fidélité scrupuleuse.

(*Note de l'Éditeur.*)

(1) Quand je me crus obligé de me rendre à l'audience du général Buonaparte, son second mari, je ne voulus pas avoir l'air de m'appuyer sur elle, et je ne lui dis pas du tout que nous eussions été dans la même prison. (*Note de l'Aut.*, 1802.)

geôlier, le citoyen D. T....., lequel est aujourd'hui propriétaire de l'abbaye d'H........ et grand fabricateur de cotonnades. Je ne lui reproche assurément pas les cent quarante-six louis qui sont tombés de ma bourse dans sa cassette. C'était un Normand fin comme l'ambre; il n'a jamais ni compromis ni maltraité ses prisonniers, et s'il n'avait pas acquis un bien du clergé, je n'aurais aucun mal à dire de lui.

Il avait un tout petit garçon qui était le plus aimable du monde et qui vous ressemblait (je n'ai pas voulu vous dire une fadeur, attendu que je ne pensais qu'à votre figure). Je le trouve un jour à notre bureau de correspondance, inondé de larmes et qui suffoquait de sanglots! — Pauvre petit Épaminondas! et qu'est-ce donc qui vous arrive et vous a mis en pareil état? Auriez-vous perdu quelque bataille de Leuctre ou de Mantinée?... Il en eut un redoublement de cris si déchirans que j'en eus frayeur.

— Mais qu'est-ce qu'il a donc cet enfant qui ne pleure jamais? dis-je à son père avec un mouvement d'inquiétude sérieuse et de compassion.

— Il a, me répondit le concierge, avec un air épouvantable, il a, qu'il a volé du sucre! il en a volé par deux fois, deux jours de suite!..... Oh! par la sabre de bois blanc-bleu! j'ai dit à ma femme : Il faut en finir avec un monstre d'enfant comme celui-là; il faut que je le punisse et qu'il s'en souvienne! — Ma foi, il en arrivera ce qui pourra; mais je lui ai mis la dame de carreau dans sa culotte! il a la dame de carreau dans sa culotte,

et c'est ce qui le fait pleurer, beugler, s'épouvanter et se désespérer comme vous voyez !

— Épaminondas, dis-je à mon petit protégé, voler du sucre est un crime inconcevable ! c'est une chose infiniment coupable à votre âge, et surtout quand le sucre est à cent quatre-vingt-six francs la livre en assignats ! Rendez grâce à l'indulgence et à la parfaite bonté de votre père ; il aurait pu vous mettre la dame de pique dans le dos, et vous sentez bien que Mlle Théroigne est comme une peau de cygne en comparaison ! vous avez si grand' peur de Mlle Théroigne, imaginez donc ce qu'il en serait si vous aviez la dame de pique dans le dos? c'est-à-dire que rien que d'y penser doit donner la fièvre ! ainsi ne touchez plus au sucrier.

Il avait encore deux petits enfans, notre concierge ; et pendant qu'ils étaient bien malades de la rougeole pourprée, je me levai la nuit et je m'en fus les baptiser tous les trois ; j'en fis des chrétiens sans qu'il y parût, et c'était sûrement la dernière chose à laquelle on aurait pensé dans cette famille. C'est une révélation que j'ai faite à madame leur mère, en sortant de prison, pour que ces pauvres enfans sachent à quoi s'en tenir si Dieu leur prête vie (1).

(1) Épaminondas est plus connu de ses contemporains sous le nom de Casimir, attendu qu'on lui fit abandonner son prénom de 93, à l'époque du Consulat. Il est toujours dans l'enthousiasme de la méthode à la Lancastre, de la vaccine, des soupes économiques et des trônes populaires. Il est devenu membre de la Légion-d'Honneur ; il a eu *celui* d'épouser une proche parente de M. de Montalivet, et comme il est pourvu d'un

emploi dans la maison de M. le Duc d'Orléans (Louis-Philippe), on pense qu'il ne s'est pas opiniâtré dans cette mauvaise habitude de son enfance? Il aura 51 ans l'automne prochain, et nous pouvons certifier qu'il a reçu le baptême à l'âge de sept ans, comme le rapporte l'auteur.

*(Note de l'Éditeur.)*

---

# CHAPITRE IV.

L'association royaliste. — La cachette du grand-vicaire. — Conduite de Philippe-Égalité à l'égard de Mme la Duchesse d'Orléans et de M. le Duc de Penthièvre.—Sommations qu'il envoie à cette princesse par un huissier. — Mme la Duchesse de Bourbon. — Ses rêveries théologiques et ses erreurs politiques.— relations de Mme de Tourzel et de Mme de Béarn, opuscule inédit. — Détails sur la mort de la Princesse de Lamballe. — Courage héroïque de la Princesse de Tarente. — Introduction des journaux et correspondance de l'extérieur à l'intérieur de la prison. — Rapport de Manuel à la commune de Paris. — Délibération de ce conseil de la commune. — Souffrances et privations de la famille royale.

---

Nous nous trouvions, l'Abbé Texier et moi, en correspondance à peu près journalière avec un comité royaliste dont l'Abbé de Dampierre était le chef nominal, et celui-ci couchait presque toutes les nuits dans ma maison de la rue de Grenelle; il n'y entrait jamais en plein jour, et n'en sortait que par le jardin dont il escaladait la muraille au moyen d'une échelle de corde avec deux crampons, qu'on avait soin de rejeter après lui; il entrait de là dans un faux-fuyant de ruelles entre des murs verdâtres, où se trouvait une cabane de planches, absolument recouverte par un talus de pierrailles et de gravois amoncelés, de sorte qu'on n'y distinguait rien des

maisons voisines, et comme ladite cachette était adossée contre cette grande muraille, qui court parallèlement à toutes les façades des maisons de la rue de Sèves qui s'ouvrent au nord, elle était parfaitement à l'abri de ce côté-là, tandis que du côté de l'hôtel de Créquy, vous voyez d'ici ce grand rideau de vieux arbres qui la surmontent et qui masquaient absolument, comme aujourd'hui, ladite ruelle ainsi que toutes les maisons de la Croix-Rouge. Si le pauvre suspect voulait s'arrêter dans cette cachette, il y trouvait du biscuit de navire, avec du vin, des fruits secs et des habits d'ouvrier. S'il ne soupçonnait aucun danger pour sortir de la ruelle, il ouvrait une petite porte qui donnait dans un étroit passage aboutissant à ma maison de la Croix-Rouge, et jamais il ne rentrait par la même porte ou le même côté par lequel il était sorti.

J'avais absolument exigé cette précaution, à laquelle on s'est toujours conformé très exactement et dont on s'est trouvé le mieux du monde. Si le régime de la terreur avait duré six semaines de plus, les Argus des comités de Sûreté-Générale et de Salut-Public en auraient certainement perdu la tête; il y avait longtemps que ces vilains esprits de ténèbres en avaient perdu le sommeil et le repos de leurs nuits; ils avaient beau fureter depuis la fontaine de Grenelle jusqu'à la Croix-Rouge, et depuis la Croix-Rouge jusqu'à l'Abbaye-aux-Bois, ils ne pouvaient parvenir à trouver l'Abbé de Dampierre, et comme ils venaient troubler indistinctement à toute heure du jour ou de la nuit tous les habitans de ce quartier, républicains ou non, pour y procéder à leurs

fouilles, on avait fini par s'en révolter et les rudoyer si bel et si bien qu'ils n'osaient plus s'y remontrer. On continuait à leur en donner l'ordre au comité des Feuillans, mais ils ne disaient pas ce qu'ils en comptaient faire, et leurs visites domiciliaires ne se passaient plus autrement qu'en procès-verbal. J'étais bien aimée dans notre quartier, mon Enfant, et si j'ai fait pendant ma vie quelques bonnes œuvres, j'en ai recueilli pendant la révolution des fruits bien salutaires et bien attendrissans pour mon cœur. Il n'est rien de si doux que de se voir aimé par un grand nombre de gens qui n'en peuvent rien attendre, hormis la satisfaction de nous avoir témoigné leur attachement. Voyez plutôt les Normands de M. de Penthièvre, et si vous pensez à mes vassaux de Gastines, ayez la justice et la charité d'observer que je ne vivais pas auprès d'eux.

C'était Dupont, assisté de Mlle Favereau (1) qui avait fait exécuter toutes ces dispositions dont je vous parle, et c'était mon fils qui les avait conçues avec autant d'imagination que de jugement. C'était aussi (mais voilà que j'afflue dans les *c'était* et que je m'y noie, allons au fait sans nous embarrasser des mots), c'était donc précisément dans ma maison de la Croix-Rouge que l'Abbé de Dampierre avait établi sa chapelle, et c'était là que se trouvait l'officialité du diocèse de Paris dont il était Vicaire-

(1) Première femme de la Duchesse de Fleury et sœur de l'Abbé Favereau, missionnaire à la Chine. Elle est morte en 1826, supérieure du grand couvent des Carmelites à Paris. (*Note de l'Éditeur.*)

Général. Immédiatement après la célébration de la messe ou du salut, on allait abriter les vases sacrés et la sainte Eucharistie dans notre cachette, où se trouvaient aussi tous les papiers de correspondance avec la France et l'étranger, mes diamans, vos reliquaires, un magot qui provenait de mes économies, un dépôt de quatre cent mille livres appartenant à Mme de Talmont et le trésor de notre parti qui ne tenait pas grand'place, attendu qu'on y puisait aisément et qu'on y prenait beaucoup plus souvent qu'on n'y remplaçait les pistoles et les assignats.

Il est bon de vous dire, à propos d'assignats, que notre Grand-Vicaire en avait reçu de Jerzey deux ballots énormes, et qu'il avait eu scrupule d'employer et même de garder ceux-ci, parce que M. Tourton l'avait prévenu qu'il étaient de fabrique étrangère. Il imagina de les brûler chez moi, dans sa chambre à coucher, rue de Grenelle, et comme il en résulta le feu dans sa cheminée (jugez le scandale de ce feu pendant la canicule!) il en fut démontré qu'il ne pouvait se mêler d'aucune affaire d'assignats sans nous faire arriver malheur. J'ai peut-être oublié de vous dire qu'après sa mission charitable à l'Hôtel-Dieu, Mlle Dupont avait été conduite à la prison de la Bourbe, où elle n'a fait autre chose que de pleurer jour et nuit en vous tricotant des chaussettes de soie. Vous étiez pendant ce temps-là chez Mlle Favereau, où vous pleuriez à peu près autant que votre bonne Dupont, parce que vous la demandiez inutilement toute la journée; votre père était prisonnier aux Madelonettes, ma belle-fille était dans sa villa du canton de Bâle, et

M. le Duc de Penthièvre était malade en Normandie, sous la sauvegarde et la caution de tous les habitans de Vernon, qui s'étaient confédérés avec ceux des Andelys et de la Ville-d'Eu pour s'opposer à son arrestation.

Le Duc d'Orléans l'avait dénoncé l'année précédente en l'accusant de vouloir émigrer, ce que n'était nullement vrai ; il avait fait signifier une opposition de la même nature à la malheureuse fille de M. de Penthièvre, et comme ce prince envoyait chez moi tous les papiers qu'il voulait préserver, je puis vous faire donner la copie de ce bel exploit d'huissier dont j'ai conservé l'original.

LIBERTÉ ET ÉGALITÉ.

» L'an 1792, le 14 septembre, à la requête du « sieur Louis-Philippe-Joseph, ci-devant prince « français, demeurant à Paris, au ci-devant Palais-« Royal, paroisse Saint-Augustin, où il fait élection « de domicile, j'ai, Louis-Jean Sennaire, huissier « de la section de la butte des Moulins, demeurant « rue Neuve-Saint-Roch, n. 70, et un des huissiers « des quarante-huit sections de Paris, nommés par « la loi du 15 novembre 1791, pour faire seuls les « citations dans le département de Paris, sous « peine de nullité, signifié et déclaré à M^me^ Louise-« Marie-Adélaïde, épouse du sieur requérant, au « domicile par elle élu chez le sieur Perrin, homme « de loi, rue de Savoie, n. 24, qu'ayant appris « que le sieur Louis-Jean-Marie Depenthièvre se

« disposait à s'absenter et s'éloigner du territoire « national, le requérant s'oppose à ce que la dame « Louise-Marie-Adélaïde, son épouse, sorte de « France, l'invite et lui fait même, autant que de « besoin, sommation de se rendre à son véritable « domicile à Paris, au ci-devant Palais-Royal, dans « les appartemens qu'elle y a précédemment occu- « pés, offrant de la recevoir avec tous les égards « qu'il a toujours eus pour elle : sinon, et à faute « de satisfaire à la présente sommation, j'ai, par et « pour ledit sieur requérant, Louis-Philippe-Jo- « seph, fait toutes réserves et protestations de se « pourvoir par toutes les voies de droit pour l'y « contraindre, et j'ai laissé copie de la présente au « domicile susdit, les jour et an comme dessus, « dont le coût est de 24 sous. »

*Signé*, SENNAIRE.

Vous pouvez bien supposer que le principal motif du requérant, ci-devant prince français, c'était d'éviter l'application de la loi du séquestre sur les biens dont il attendait la jouissance après la mort de M. de Penthièvre; et vous voyez qu'il avait l'indignité de signaler son beau-père à la vindicte jacobine, en l'accusant de se disposer à quitter le *territoire national*. C'était pour la seconde fois qu'il manœuvrait contre M. le Duc de Penthièvre avec la même astuce et la même lâcheté, mais Mme la Duchesse d'Orléans n'obtempéra pas davantage à cette sommation qu'elle ne l'avait fait à la première, et je ne manquai pas de l'encourager à ne point

quitter l'hôtel de Toulouse où elle s'était réfugiée auprès de son père, depuis la fin d'août 1790 (1). Enfin M. de Penthièvre et sa malheureuse fille avaient quitté Paris après l'emprisonnement de la famille royale. Le respect et l'affection de leurs anciens vassaux les avaient accueillis dans leur exil, et c'était une grande consolation pour moi.

Je ne vous dirai rien de Mme la Duchesse de Bourbon, sinon qu'elle était devenue Martiniste, non pas de la secte de ce M. Saint-Martin, qui avait découvert que les purgatoriens sont couleur de marron, mais à la suite de Don Martinès de Pasqualis, qui disait que la Sainte Vierge était vivante, et qu'elle se tenait habituellement à San-Lucar de Barameda, qui est une petite ville auprès d'Alicante en Andalousie. La Duchesse de Bourbon, sœur de Philippe-Égalité, se faisait appeler la citoyenne Vérité, et lisait continuellement les pères de l'Église. Leur sagesse entretenait sa folie.

Parmi les documens les plus intéressans qui nous soient parvenus en prison, je ne manquerai pas de vous rapporter la naïve et curieuse relation de Mlle de Tourzel, ainsi qu'une lettre de sa mère, dont M. de Dampierre avait eu soin de nous envoyer une copie. Je n'aurai garde d'y toucher pour en

(1) *Voyez* Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, page 195, où se trouve la copie d'une autre signification presque entièrement semblable et portant la même accusation contre M. de Penthièvre. Elle est datée du 19 avril 1791 : ainsi tout donne à penser que c'est la première sommation dont l'auteur a voulu parler. ( *Note de l'Éditeur.* )

extraire la substance, et le ciel m'en préserve, car ce serait m'exposer à en altérer le charme imposant et l'admirable simplicité !

*Copie de la lettre écrite par Mademoiselle Pauline de Tourzel (1), après sa sortie de la Force, lors des massacres des 2 et 3 septembre 1792, à Madame la Comtesse de Sainte-Aldegonde, sa sœur, alors en pays étranger.*

Paris, le 7 septembre.

« Tout ce que j'ai pu vous dire hier, ma chère « Joséphine, c'est que ma mère et moi étions hors « de péril ; mais je veux vous raconter aujourd'hui « comment nous avons échappé aux plus affreux « dangers ; une mort certaine m'en paraissait le « moindre, tant la crainte des horribles circons- « tances dont elle pouvait être accompagnée ajoutait « à mes frayeurs.

« Je reprendrai l'histoire d'un peu loin, c'est-à- « dire du moment où la prison a mis fin à notre « correspondance.

« Vous savez que le 10 août, ma Mère avec « Monsieur le Dauphin accompagna le Roi à la « convention ; moi restée seule aux Tuileries, dans « l'appartement du Roi, je m'attachai à ne pas « quitter la Princesse de Tarente, parce que ma « Mère m'avait recommandée à ses soins, et nous

(1) Aujourd'hui Comtesse de Brassac-Béarn et Dame du Palais de Madame la Dauphine.

« nous promîmes, quels que fussent les événemens,
« de ne pas nous séparer (1).

« Bientôt après le départ du Roi, commença une « canonnade dirigée contre le château; nous en- « tendîmes siffler les balles d'une manière effrayante; « les carreaux cassés et les fenêtres brisées faisaient « un vacarme effroyable. Pour nous mettre un peu « à l'abri et n'être point du côté d'où l'on tirait le « canon, nous nous retirâmes dans l'appartement « de la Reine au rez-de-chaussée sur le jardin. Là, « il nous vint à l'idée de fermer les volets et d'allu- « mer toutes les bougies des lustres et des cande- « labres, espérant, si les brigands devaient forcer « notre porte, que l'étonnement que leur cause- « raient tant de lumières nous sauverait de leurs « premiers coups et nous laisserait le temps de leur « parler. A peine nos arrangemens étaient-ils finis, « que nous entendîmes dans les chambres précé- « dentes des cris affreux et un cliquetis d'armes qui « ne nous annonça que trop que le château était « forcé, et qu'il fallait nous armer de courage. Ce « fut l'affaire d'un moment; les portes furent en- « foncées, et des hommes le sabre à la main, les « yeux hors de la tête, se précipitèrent dans le sa- « lon; ils s'arrêtèrent à l'instant comme stupéfaits: « une douzaine de femmes dans cette chambre!

(1) Louise-Emmanuelle de Chastillon, fille de Louis, dernier Duc de Chastillon et d'Adrienne de la Baume-le-Blanc de la Vallière. Elle était première femme de M. le Duc de la Trémoille, alors Prince de Tarente, et elle est morte en émigration, à Pétersbourg, en 1799.

« (car nous étions réunies avec plusieurs Dames de « la Reine, de Madame Élisabeth et de Mme de « Lamballe). Ces lumières répétées dans les glaces « faisaient un tel contraste avec la clarté du jour, « que les brigands en furent confondus.

« Plusieurs des Dames qui étaient dans la cham- « bre se trouvèrent mal. Mme de Ginestoux se jeta « à genoux et avait tellement perdu la tête, qu'elle « balbutiait des mots de pardon. Nous allâmes à « elle, la fîmes taire, et pendant que je la rassu- « rais, cette bonne Mme de Tarente priait un Mar- « seillais de prendre sous sa protection cette Dame « à cause de la faiblesse de sa tête. Cet homme y « consentit et la tira aussitôt de la chambre; puis, « tout à coup revenant à celle qui lui avait parlé « pour une autre, et frappé d'une telle générosité « dans cette circonstance, il dit à Mme de Tarente : « Je sauverai cette Dame et vous aussi et votre pe- « tite compagne aussi. En effet, il remit Mme de « Ginestoux entre les mains d'un de ses camarades; « puis il prit Mme de Tarente et moi chacune sous « un bras, et nous tira hors de l'appartement.

« En sortant du salon, il nous fallut passer sur « le corps d'un valet de pied de la Reine, et d'un « de ses valets de chambre, qui tous deux fidèles à « leur poste, et n'ayant pas voulu abandonner l'ap- « partement de leur maîtresse, en avaient été les « victimes. Cette vue me serra le cœur : la Pse « Tarente et moi nous nous regardâm « que peut-être bientôt nous aurio le « Enfin, après beaucoup de peine, « nous donnait le bras parvint à no

« château par une petite porte auprès des souter-
« rains. Nous nous trouvâmes sur la terrasse, puis
« à la porte du pont Royal. Là, notre protecteur
« nous quitta, ayant, disait-il, rempli son engage-
« ment de nous conduire sûrement hors des Tui-
« leries.

« Je pris alors le bras de Mme de Tarente, qui,
« croyant se soustraire aux regards de la multitude,
« voulut, pour retourner chez elle, descendre sur
« le bord de la rivière. Nous marchions doucement
« et sans proférer une parole, lorsque nous enten-
« dîmes des cris affreux derrière nous. En nous re-
« tournant, nous aperçûmes une foule de brigands
« qui couraient sur nous le sabre à la main ; à l'ins-
« tant il en parut autant devant nous et sur le quai
« par dessus le parapet ; d'autres nous tenaient en
« joue, criant que nous étions des échappées des
« Tuileries.

« Pour la première fois de ma vie j'eus peur ;
« cette manière d'être massacré me paraissait af-
« freuse. Mme de Tarente parla à la multitude, et
« obtint que sous escorte nous serions conduites au
« district.

« Il fallut traverser toute la place Louis XV au
« milieu des morts ; car beaucoup des Suisses y
« avaient été massacrés. Nous étions suivies d'un
« peuple immense qui nous disait toutes les injures
« possibles.

« Nous fûmes menées rue des Capucines, et là
« nous nous fîmes connaître : la personne à qui
« nous parlâmes était un honnête homme ; il jugea
« promptement combien était pénible la position

« dans laquelle nous nous trouvions ; il donna un « reçu de nos personnes ; il dit très haut que nous « allions être conduites en prison, et congédia « ainsi ceux qui nous avaient amenées. Se trouvant « seul avec nous, il nous assura de son intérêt, en « nous promettant qu'à la chute du jour il nous fe- « rait reconduire chez nous. En effet, sur les huit « heures et demie du soir, il nous donna deux per- « sonnes sûres pour nous conduire, et nous fit passer « par une porte de derrière, pour éviter les espions « qui entouraient sa maison. Nous arrivâmes chez la « Duchesse de la Vallière, grand'mère de Mme de « Tarente, et chez laquelle elle logeait. Je demandai « à cette bonne Princesse de Tarente de ne la pas « quitter pendant la nuit, et je me couchai sur un « canapé dans sa chambre.

« A cinq heures du matin, pendant que nous « causions ensemble de tout ce qui nous était ar- « rivé, nous entendîmes frapper à la porte ; c'était « mon frère qui, ayant passé la nuit aux Feuillans, « près du Roi, venait nous en donner des nouvel- « les, et me dire que la Reine avait demandé à ma « Mère que je vinsse la rejoindre ; que le Roi en « avait demandé la permission à l'Assemblée, qui « l'avait accordée ; que dans une heure il viendrait « me chercher pour me conduire aux Feuillans. « Cette nouvelle me fit un sensible plaisir ; j'étais « heureuse de me retrouver avec ma Mère et d'u- « nir mon sort au sien et à celui de la famille ro- « yale.

« A huit heures du matin j'arrivai aux Feuillans ; « je ne puis assez vous dire quelle fut la bonté du

« Roi et de la Reine quand ils me virent; ils me
« firent bien des questions sur les personnes dont
« je pouvais leur donner des nouvelles. Madame et
« Monsieur le Dauphin me reçurent avec une ami-
« tié touchante, m'embrassèrent et me dirent que
« nous ne nous séparerions plus.

« Une demi-heure avant le départ pour le Tem-
« ple, Madame Élisabeth m'appela, m'emmena
« avec elle dans un cabinet et me dit : ma chère
« Pauline, nous connaissons votre discrétion et
« votre attachement pour nous. J'ai une lettre de
« la plus grande importance dont je voudrais me
« débarrasser avant de partir d'ici ; aidez-moi à la
« faire disparaître. Il n'y avait ni feu ni lumière;
« nous prîmes cette lettre de huit pages; nous en
« déchirâmes quelques morceaux que nous essayâ-
« mes de broyer entre nos doigts et sous nos pieds;
« mais comme cela devenait trop long, et qu'elle
« craignait que son absence ne donnât quelques
« soupçons, je pris une page entière de la lettre;
« je la mis dans ma bouche et je l'avalai. Cette
« bonne Madame Élisabeth voulait en faire autant,
« mais son cœur se soulevait; je m'en aperçus et
« lui demandai les deux autres pages que j'avalai
« encore, de manière qu'il n'en resta plus de vesti-
« ges. Nous rentrâmes, et l'heure du départ pour
« le Temple étant arrivée, la famille royale monta
« dans une voiture à dix places composée de la ma-
« nière suivante :

« Le Roi, la Reine et Monsieur le Dauphin dans
« le fond; Madame Élisabeth, Madame, et Manuel,
« procureur de la commune sur le devant; la Prin-

« cesse de Lamballe et ma mère sur une banquette
« de portière; et moi, avec un nommé Collonge,
« membre de la commune, sur la banquette vis-à-
« vis. La voiture allait au plus petit pas : on tra-
« versa la place Vendôme; la voiture s'arrêta, et
« Manuel, faisant remarquer la statue de Louis
« XIV qui venait d'être renversée, dit au Roi :
« Vous voyez comme le peuple traite les Rois. A
« quoi le Roi devint rouge d'indignation, mais se
« modérant à l'instant, S. M. répondit avec un
« calme angélique : — Il est heureux, Mr, quand
« sa rage ne porte que sur des objets inanimés. Le
« plus profond silence suivit et régna tout le reste
« du chemin. On prit les boulevards; et le jour
« commençait à tomber lorsqu'on arriva au Temple.

« La cour, la maison, le jardin étaient illumi-
« nés; et cela avait un air de fête qui contrastait
« terriblement avec la position de la famille royale.
« Le Roi, la Reine et nous autres de leur suite,
« nous entrâmes dans un fort beau salon; on y
« resta plus d'une heure sans pouvoir obtenir de
« réponse aux questions que l'on faisait pour savoir
« où étaient les appartemens. Monsieur le Dauphin
« tombait de sommeil et demandait à se coucher.
« On servit un grand souper auquel on toucha peu.
« Ma mère pressant vivement pour savoir où était
« la chambre destinée à Monsieur le Dauphin, on
« annonça enfin qu'on allait l'y conduire.

« On alluma des torches, on fit traverser la cour,
« puis un souterrain; enfin on arriva à la tour, où
« nous entrâmes par une petite porte qui ressem-
« blait fort à un guichet de prison.

« La Reine et Madame furent établies dans la « même chambre , qui était séparée de celle de « Monsieur le Dauphin et de celle de ma Mère par « une petite antichambre dans laquelle couchait la « Princesse de Lamballe. Le Roi fut logé au second, « et Madame Elisabeth, pour laquelle il n'y avait « plus de chambre, fut établie près de celle du Roi, « dans une cuisine d'une saleté épouvantable ; cette « bonne Princesse dit à ma mère qu'elle se char- « geait de moi. Effectivement elle fit mettre un lit « de sangle auprès du sien, et nous passâmes la « nuit sans dormir, la chambre dans laquelle don- « nait cette cuisine servant de corps-de-garde.

« Le lendemain à huit heures nous descendîmes « chez la Reine, qui était déjà levée et dont la « chambre devait servir de salon ; depuis on y « passa les journées entières et on ne remontait au « second que pour se coucher. L'on n'était jamais « seul dans cette chambre de la Reine : toujours « un municipal était présent ; à toutes les heures il « était changé.

« Tous nos effets avaient été pillés dans notre « appartement des Tuileries. Je ne possédais abso- « lument que la robe que j'avais sur le corps lors « de ma sortie du château. Madame Elisabeth, à « qui l'on venait d'envoyer quelques effets, me « donna une de ses robes ; elle ne pouvait aller à « ma taille ; nous nous occupâmes de la découdre « pour la refaire ; tous les jours, la Reine, Madame, « Madame Élisabeth y travaillaient un peu ; c'était « notre occupation. Mais nous ne pûmes la finir.

« La nuit du 19 au 20 d'août, il était environ

« minuit, lorsque nous entendîmes frapper à tra-
« vers la porte de notre chambre : on nous intima,
« de la part de la commune de Paris, l'ordre d'en-
« lever du Temple la Psse de Lamballe, ma Mère
« et moi.

« Madame Élisabeth se leva sur-le-champ; elle-
« même m'aida à m'habiller, m'embrassa et me
« conduisit chez la Reine. Nous trouvâmes tout le
« monde sur pied : la séparation d'avec la famille
« royale fut une peine cruelle; et quoique on nous
« assurât que nous reviendrions après avoir subi
« un interrogatoire, un sentiment secret nous disait
« que nous la quittions pour longtemps.

« Nous traversâmes les souterrains aux flam-
« beaux; à la porte du Temple nous montâmes en
« fiacre et on nous conduisit à l'Hôtel-de-Ville. On
« nous établit dans une grande salle; et de peur
« que nous pussions causer ensemble, un munici-
« pal était assis entre chacune de nous et nous sé-
« parait. Nous restâmes ainsi sur des banquettes
« pendant plus de deux heures; enfin, vers les
« trois heures du matin, on vint appeler la Prin-
« cesse de Lamballe pour l'interroger; ce fut l'af-
« faire d'un quart d'heure après lequel on appela
« ma Mère; je voulus la suivre, on s'y opposa, di-
« sant que j'aurais mon tour; ma Mère, en arrivant
« dans la salle d'interrogation qui était publique,
« demanda que je fusse ramenée auprès d'elle, mais
« on la refusa très rudement, lui disant que je ne
« courais aucun danger étant sous la sauvegarde du
« Peuple. On vint enfin me chercher et on me con-
« duisit à la salle d'interrogation. Là, monté

« une estrade, on était en présence d'une foule « immense de peuple qui remplissait la salle ; il y « avait aussi des tribunes remplies d'hommes et de « femmes. Billaud de Varennes debout faisait les « questions, et un secrétaire écrivait les réponses « sur un grand registre. On me demanda mon « nom, mon âge, et on me questionna beaucoup « sur la journée du 10 août, me disant de déclarer « ce que j'avais vu et ce que j'avais entendu dire au « Roi et à la famille royale. Ils ne surent que ce « que je voulus bien ; car je n'avais nullement peur; « je me trouvais comme soutenue par une main in- « visible qui ne m'a jamais abandonnée et m'a tou- « jours fait conserver ma tête avec beaucoup de « sang-froid.

« Je demandai très haut d'être réunie à ma Mère « et de ne la pas quitter. Plusieurs voix s'élevèrent « pour dire *oui*, *oui*, d'autres murmurèrent, mais « on me fit descendre les marches du gradin sur « lequel on était élevé, et après avoir traversé plu- « sieurs corridors, je me vis ramener à ma Mère, « que je trouvai bien inquiète de moi ; elle était « avec la Pse de Lamballe, et nous fûmes toutes les « trois réunies.

« Nous restâmes dans le cabinet de Tallien jus- « qu'à midi. On vint alors nous chercher pour nous « conduire à la prison de la Force. On nous fit « monter dans un fiacre ; il était entouré de gen- « darmes, suivi d'un peuple immense : il y avait « un officier de gendarmerie avec nous dans la voi- « ture. — C'est par le guichet donnant sur la rue « des Ballays, près la rue Saint-Antoine, que nous

« entrâmes dans cette horrible prison. On nous fit « d'abord passer dans l'appartement du concierge, « afin d'inscrire nos noms sur le registre, et je n'ou- « blierai jamais qu'un individu fort bien mis et qui « se trouvait là, s'approchant de moi, qui étais « restée seule dans la chambre, me dit : Mademoi- « selle, votre position m'intéresse; je vous donne « le conseil de quitter ici les airs de cour que vous « avez, et d'être plus familière et plus affable.

« Indignée de l'impertinence de ce monsieur, je « le regardai fixement et lui répondis que telle j'avais « été, telle je serais toujours ; que rien ne pourrait « influer sur mes sentimens ni mon caractère, et « que l'impression qu'il remarquait sur mon visage « n'était autre chose que l'image de ce qui se pas- « sait dans mon cœur indigné des horreurs que « nous voyions ! Il se tut et se retira l'air fort mé- « content.

« Ma Mère entra alors dans la chambre, mais, « hélas ! ce ne fut pas pour longtemps ; nous fûmes « toutes les trois séparées. On conduisit maman « dans un cachot, et moi dans un autre. Je suppliai « d'être réunie à elle ; mais on fut inexorable.

« Le guichetier vint m'apporter une cruche d'eau. « C'était un très bon homme. Me voyant au déses- « poir d'être séparée de ma Mère et ne sollicitant « au monde que d'être réunie à elle, cela le toucha, « et ce pauvre homme cherchant à adoucir ma peine, « me laissa son chien, afin, me disait-il, de me « donner une distraction. Surtout ne me trahissez « pas, me dit-il, j'aurai l'air de l'avoir oublié par « mégarde.

« A 6 heures du soir, il revint me voir et me « trouvant toujours dans le même état de chagrin, « il me dit : je vais vous confier un secret. Votre « Mère est dans le cabinet au-dessous du vôtre ; ainsi « vous n'êtes pas loin d'elle. D'ailleurs, ajouta-t-il, « vous allez avoir dans une heure la visite de Ma- « nuel, le procureur de la commune, qui viendra « s'assurer si tout est dans l'ordre ; n'ayez pas l'air, « je vous en prie, de savoir tout ce que je vous dis.

« En effet, quelque temps après, j'entendis tirer « les verroux de la chambre voisine, puis ceux de « la mienne ; je vis entrer trois hommes dont un « que je reconnus très bien pour être Manuel, le « même qui avait conduit le Roi au Temple. Il « trouva la chambre où j'étais très humide, et parla « de m'en faire changer. Je saisis cette occasion de « lui dire que tout m'était égal ; que la seule grâce « que je sollicitais de lui particulièrement était de « me réunir à ma Mère : je le lui demandai avec « une grande vivacité ; et je vis que ma demande « le touchait ; puis il dit : Demain je dois revenir « ici, et nous verrons ; je ne vous oublierai pas. « Le pauvre guichetier en fermant la porte me dit « à voix basse : Il est touché ; je lui ai vu des « larmes dans les yeux, ayez courage ; à demain.

« Ce bon François, car c'était le nom de ce gui- « chetier, me donna de l'espoir et me fit un bien « que je ne pùis exprimer : je me mis à genoux, fis « mes prières, et avec un calme et une tranquillité « extrême je me jetai toute habillée sur l'horrible « grabat qui servait de lit ; je dormis jusqu'au « jour.

« Le lendemain à sept heures du matin, ma porte « s'ouvrit et je vis entrer Manuel qui me dit : J'ai « obtenu de la commune la permission de vous « réunir à votre Mère; suivez-moi.

« Nous descendîmes dans la chambre de ma « Mère, je me jetai dans ses bras, croyant tous ses « malheurs finis puisque je me trouvais auprès « d'elle. Elle remercia beaucoup Manuel, et lui « demanda d'être réunie à la Princesse de Lam- « balle, puisque nous avions été transférées avec « elle; il réfléchit un moment, puis il dit : Je le « veux bien, je prends cela sur moi, et je vais vous « conduire dans sa chambre. Effectivement, à huit « heures du matin nous étions réunies toutes les « trois, seules, et nous éprouvâmes un moment de « bonheur de pouvoir partager ensemble nos in- « fortunes.

« Le lendemain matin nous reçûmes un paquet « venant du Temple. C'étaient nos effets que nous « renvoyait la Reine. Elle-même, avec cette bonté « qui ne se dément point, avait pris soin de les « réunir. Parmi eux se trouvait cette robe de Ma- « dame Élisabeth dont je vous ai parlé plus haut. « Elle devient pour moi un gage d'un éternel sou- « venir, d'un éternel attachement, et je la conser- « verai toute ma vie.

« L'incommodité de notre logement, l'horreur « de la prison, le chagrin d'être séparées du Roi « et de sa famille, la sévérité avec laquelle cette sé- « paration semblait nous promettre d'être traitées, « tout cela m'attristait fort, je l'avoue, et effrayait « extrêmement cette malheureuse Princesse de

« Lamballe. Quant à ma Mère, elle montrait cet « admirable courage que vous lui avez vu dans de « tristes circonstances de sa vie (1), ce courage qui, « n'ôtant rien à sa sensibilité, laisse cependant à « son âme toute la tranquillité nécessaire pour que « son esprit puisse lui être d'usage. Elle travaillait, « elle lisait, elle causait d'une manière aussi calme, « que si elle n'eût rien craint; elle paraissait affli- « gée, mais ne semblait pas même inquiète.

« Nous étions depuis près de quinze jours dans « ce triste séjour, lorsqu'une nuit, vers une heure « du matin, étant toutes trois couchées et endormies « comme on dort dans une telle prison, de ce som- « meil qui laisse encore de la place à l'inquiétude, « nous entendîmes tirer les verroux de notre porte; « elle s'ouvrit, un homme parut et me dit : Mlle de « Tourzel, levez-vous promptement et suivez-moi. « Je tremblais et ne répondais ni ne remuais. — « Que voulez-vous faire de ma fille, dit ma Mère « à cet homme? — Que vous importe? répondit-il, « d'une manière qui me parut bien dure; il faut « qu'elle se lève et qu'elle me suive. — Levez-vous, « Pauline, me dit ma mère et suivez-le, il n'y a rien « à faire ici que d'obéir. Je me levai lentement, et « cet homme restait toujours dans la chambre; dé- « pêchez-vous, dit-il deux ou trois fois; dépêchez- « vous, Pauline, me dit aussi ma Mère.

« J'étais habillée, mais je n'avais pas changé de « place; j'allai à son lit et je pris sa main; mais

(1) Le Marquis de Tourzel, Grand Prévôt de l'hôtel du Roi, avait été tué par accident à la chasse.

« l'homme ayant vu que j'étais levée, s'approcha, « me prit par le bras et m'entraîna malgré moi. « Adieu, Pauline, que le bon Dieu vous bénisse « et vous protége ! cria ma Mère. Je ne pouvais lui « répondre ; deux grosses portes étaient déjà entre « elle et moi, et cet homme m'entraînait toujours.

« Comme nous descendions l'escalier, il enten- « dit du bruit ; avec l'air fort inquiet, il me fit en- « trer précipitamment dans un petit cachot, ferma « la porte, prit la clé et disparut.

« Ce cachot était éclairé par un bout de chan- « delle ; en moins d'un quart d'heure, cette chan- « delle finit, et je ne puis vous exprimer ce que je « ressentis et les réflexions sinistres que m'inspi- « rait cette lueur tantôt forte, tantôt mourante : « elle me représentait mon agonie, et me disposait « à faire le sacrifice de ma vie, mieux que n'au- « raient pu faire les discours les plus touchans.

« Je restai alors dans une profonde obscurité, « puis j'entendis ouvrir doucement la porte ; on « m'appela, et à la lueur d'une petite lanterne je « reconnus l'homme qui m'avait enfermée une « heure auparavant, pour être celui qui était dans « la chambre du concierge lors de notre arrivée à « la Force, et qui avait voulu me donner des con- « seils. Il me fit marcher doucement ; au bas de « l'escalier, il me fit entrer dans une chambre, me « montra un paquet et me dit de m'habiller avec « ce que je trouverais là dedans ; il referma la porte « et je restai immobile, sans agir ni presque pen- « ser ; je ne sais combien de temps je restai dans « cet état ; j'en fus tirée par le bruit de la porte

« qui se rouvrit et le même homme parut : Quoi !
« vous n'êtes pas encore habillée ! me dit-il d'un
« air inquiet ; il y va de votre vie, si vous ne sortez
« promptement d'ici. Je regardai alors les habits
« qui étaient dans le paquet, c'étaient des habits
« de paysanne ; ils me parurent assez larges pour
« aller par-dessus les miens ; je les eus passés dans
« un instant. Cet homme me prit par le bras et me
« fit sortir de la chambre ; je me laissais entraîner
« sans faire aucune question, presque même au-
« cune réflexion, et je voyais à peine ce qui se
« passait autour de moi.

« Lorsque nous fûmes hors des portes de la pri-
« son, j'aperçus, à la clarté du plus beau clair de
« lune, une prodigieuse multitude de peuple, et
« j'en fus entourée dans le moment. Tous ces hom-
« mes avaient l'air féroce : ils étaient armés de sa-
« bres et semblaient attendre quelque victime pour
« la sacrifier. Voici une prisonnière qu'on sauve,
« crièrent-ils tous à la fois en me menaçant de leurs
« sabres. L'homme qui me conduisait faisait l'im-
« possible pour les écarter de moi et pour se faire
« entendre ; je vis alors qu'il portait la marque qui
« distingue les représentans de la commune de Paris ;
« cette marque étant un droit pour se faire écouter,
« on le laissa parler.

« Il dit que je n'étais pas prisonnière, qu'une
« circonstance m'ayant fait me trouver à la
« prison de la Force, il m'en venait tirer par
« ordre supérieur, les innocens ne devant pas périr
« comme les coupables. Cette phrase me fit frémir
« pour ma mère qui était restée enfermée ; les

« discours [illegible]
« [illegible]
« [illegible] homme qui [illegible]
« [illegible] dire [illegible]
« elle sur [illegible]
« laisser passer [illegible]
« garde [illegible]
« le tromp[illegible]
[illegible]

« que je me vêtisse. Je n'étais guère tentée de ce
« déguisement qu'il pensait nécessaire; il me ré-
« pugnait de périr sous des habits qui ne devaient
« pas être les miens; je m'aperçus qu'il ne m'avait
« apporté ni chapeau, ni souliers; j'avais sur la
« tête un bonnet de nuit et aux pieds des souliers
« de couleur; le déguisement devenait impossible,
« et je restai comme j'étais.

« Pour sortir d'où nous étions, il fallait repas-
« ser presqu'aux portes de la prison où étaient les
« assassins, ou traverser une église (le petit Saint-
« Antoine) dans laquelle se tenait une assemblée
« qui devait légaliser leurs crimes; l'un ou l'autre
« de ces passages étaient également dangereux pour
« moi.

« Nous choisîmes celui de l'église, et je
» gée de la traverser me traînant presque à
« par les bas-côtés, afin de n'être pas aper
« ceux qui formaient l'assemblée. Il me fit
« dans une petite chapelle de côté, et me
« derrière les débris d'un autel renversé, il
« commanda bien de ne pas remuer, quelque
« que j'entendisse, et d'attendre son reto
« serait le plus prochain qu'il pourrait. Je
« sur mes talons, entendant beaucoup de bruit,
« cris mêmes; mais je ne bougeai pas, bien
« lue à attendre là mon sort, et remettant
« entre les mains de la Providence en la
« m'abandonnai avec confiance, résignée à
« voir la mort si tels étaient ses décrets.

« Je fus très longtemps dans cette chapelle;
« je vis arriver mon guide, et nous sorti

« l'église avec les mêmes précautions que nous « avions prises pour y entrer. Très peu loin de là, « mon libérateur s'arrêta à une maison qu'il me « dit être la sienne; il me fit entrer dans une « chambre, et m'y ayant renfermée, il me quitta « sur-le-champ. J'eus un moment de joie en me « trouvant seule, mais je n'en jouis pas longtemps; « le souvenir des périls que j'avais courus ne me « montrait que trop ceux auxquels ma Mère était « livrée, et je restai tout entière à mes tristes « craintes; je m'y abandonnais depuis plus d'une « heure, lorsque M. Hardy (car il est temps que je « vous nomme celui auquel nous devons la vie) re- « vint et me parut avoir un air plus effrayé que je « ne l'avais vu de toute la matinée. Vous êtes « connue, me dit-il, on sait que je vous ai sauvée, « on veut vous ravoir, on croit que vous êtes ici, « on peut vous y venir prendre; il en faut sortir « tout de suite, mais non pas avec moi, ce serait « vous remettre dans un danger certain, prenez « ceci, me dit-il en me montrant un chapeau avec « un voile et un mantelet noir. Écoutez bien tout « ce que je vais vous dire, et surtout n'oubliez pas « la moindre chose.

« En sortant de cette porte, vous tournerez à « droite; puis vous prendrez la première rue à gau- « che; elle vous conduira sur une petite place dans « laquelle donnent trois rues; vous prendrez celle « du milieu, puis auprès d'une fontaine, vous « trouverez un passage qui vous conduira dans une « autre grande rue; vous y verrez un fiacre arrêté « près d'une allée sombre; cachez-vous dans cette

« allée, et vous n'y serez pas longtemps sans me « voir paraître; partez vite, et surtout, dit-il, après « me l'avoir encore répété, tâchez de n'oublier rien « de tout ce que je viens de vous dire; car je ne « saurais comment vous retrouver; et alors que « pourriez-vous devenir?

« Je vis la crainte qu'il avait que je ne me sou-« vinsse pas bien de tous les renseignemens qu'il « m'avait donnés; cette crainte, en augmentant « celle que j'avais moi-même, me troubla telle-« ment qu'en sortant de la maison, je savais à « peine si je devais tourner à droite ou à gauche. « Comme il vit de la fenêtre que j'hésitais, il me fit « un signe, et je me souvins alors de tout ce qu'il « m'avait dit.

« Mes deux habillemens l'un sur l'autre me « donnaient une figure étrange, mon air inquiet « pouvait me faire paraître suspecte; il me sem-« blait que tout le monde me regardait avec éton-« nement. J'eus bien de la peine à arriver jusqu'où « je devais trouver le fiacre, mais enfin je l'aperçus, « et je ne puis vous dire la joie que j'en ressentis. « Je me crus pour lors absolument sauvée. Je me « retirai dans l'allée sombre en attendant que « M. Hardy parût. Un quart d'heure s'était passé « et il ne venait point. Alors mes craintes redou-« blèrent; si je restais plus longtemps dans cette « allée, je craignais de paraître suspecte aux gens « du voisinage; mais comment en sortir? je ne « connaissais pas le quartier dans lequel je me « trouvais; si je faisais la moindre question, je « pouvais me mettre dans un grand danger; enfin

« comme je méditais tristement sur le parti que
« je devais prendre, je vis venir M. Hardy ; il était
« avec un autre homme. Ils me firent monter dans
« le fiacre et y montèrent avec moi. L'inconnu se
« plaça sur le devant de la voiture et me demanda
« si je le reconnaissais. Parfaitement, lui dis-je,
« vous êtes M. Billaud de Varennes qui m'avez
« interrogée à l'Hôtel-de-Ville. Il est vrai, dit-il,
« je vais vous conduire chez Danton, afin de pren-
« dre ses ordres à votre sujet. Arrivés à la porte
« de Danton, ces messieurs descendirent, montèrent
« chez lui et revinrent peu après me disant : Vous
« voilà sauvée ; il ne nous reste plus maintenant
« qu'à vous conduire dans un endroit où vous ne
« puissiez pas être connue, autrement il pourrait
« encore ne pas être sûr.

« Je demandai à être menée chez Mme la Mar-
« quise de Lède, une de mes parentes. Elle était
« très âgée, et par conséquent je pensais ne pou-
« voir la compromettre. Billaud de Varennes s'y
« opposa à cause du nombre de ses domestiques
« dont plusieurs peut-être ne seraient pas discrets
« sur mon arrivée dans la maison, et me demanda
« d'indiquer une maison obscure. Je me souvins
« alors de la bonne Babet, notre fille de garde-robe ;
« je pensai que je ne pouvais être mieux que dans
« une maison pauvre et dans un quartier retiré.
« Billaud de Varennes, car c'était toujours lui qui
« entrait dans ce détail, me demanda le nom de la
« rue pour l'indiquer au cocher. Je nommai la rue
« du Sépulcre.

« Ce nom dans un moment comme celui où nous

« étions lui fit une grande impression, et je vis sur « son visage un sentiment d'horreur de ce rappro- « chement avec tous les événemens qui se passaient. « Il dit un mot tout bas à M. Hardy, lui recom- « manda de me conduire où je demandais à aller « et disparut.

« Pendant le chemin, je ne parlai que de ma « Mère; je demandai si elle était encore en prison. « je voulais aller la rejoindre si elle y était encore; « je voulais aller moi-même plaider son innocence. « Il me paraissait affreux que ma Mère fût exposée « à la mort à laquelle on venait de m'arracher : « moi sauvée, ma Mère périr! cette pensée me met- « tait hors de moi.

« M. Hardy chercha à me calmer, me dit que « j'avais pu voir que depuis le moment où il m'a- « vait séparée d'elle, il n'avait été occupé que du « soin de me sauver ; qu'il y avait malheureusement « employé beaucoup de temps, mais qu'il se flattait « qu'il lui en resterait encore assez pour servir ma « Mère; que ma présence ne pouvait que nuire à « ses desseins; qu'il allait sur-le-champ retourner « à la prison et qu'il ne regarderait sa mission « comme finie que lorsqu'il nous aurait réunies; « qu'il me demandait du calme, qu'il avait tout « espoir.

« Il me laissa remplie de reconnaissance pour le « danger où il s'était mis à cause de moi, et avec « l'espérance qu'il sauverait ma Mère de tous ceux « que je craignais pour elle.

« Adieu, ma chère Joséphine ; je suis si fatiguée « que je ne puis plus écrire, d'ailleurs ma Mère me

« dit qu'elle veut vous raconter elle-même ce qui la
« regarde, et elle vous l'écrira demain. »

*Copie de la lettre de Madame la Marquise de Tourzel, Gouvernante des Enfans de France,* (1) *à M*[me] *la C*[sse] *de Sainte-Aldegonde, sa fille aînée.*

Paris, le 8 septembre.

« Pauline vous a raconté les cruelles épreuves par
« lesquelles elle a passé; mais elle a négligé de vous
« dire la manière dont elle les a soutenues; elle m'a
« bien prouvé que la patience et le courage ne sont in-
« compatibles ni avec l'extrême jeunesse ni avec
« l'extrême douceur; elle n'a pas montré, m'a dit
« M. Hardy, un moment de faiblesse dans ces dan-
« gers, et je ne lui ai pas vu un instant d'humeur pen-
» dant notre emprisonnement : elle m'en a bien
« adouci les peines, mais en même temps bien
« augmenté les inquiétudes ; l'idée que je lui faisais
« partager des périls desquels son âge devait natu-
« rellement la mettre à l'abri, me tourmentait sans
« cesse, et m'empêchait de jouir de la consolation de
« l'avoir auprès de moi. Elle vous a dit comme elle
« me fut enlevée une nuit par un inconnu qui entra

(1) Louise Élizabeth de Croÿ d'Havré, Princesse de l'Empire, veuve de Louis du Bouschet de Sourches de Montsoreau, Marquis de Tourzel, de Sourches et du Bellay, Grand-Prévôt de France, etc., créée Duchesse de Tourzel, par le Roi Louis XVIII, et morte à Paris en 1832, âgée de 83 a[ns].
*(Note de l'É[diteur].)*

« dans la chambre où nous étions enfermées : cette sé-
« paration me mit au désespoir et hors de moi.
« Puis, mettant ma confiance dans la bonté du ciel
« qui protège l'innocence, un secret pressentiment
« qu'il veillerait sur elle et ne l'éloignait de moi
« que pour me la conserver, me consola de perdre
« la douceur de ses soins, et je ne souffris beaucoup
« que dans cet instant où après qu'elle fut sortie de
« la chambre j'entendis refermer les verroux de
« notre porte et me vis privée de la pouvoir suivre
« à l'oreille ou des yeux, et de l'espérance de dé-
« couvrir, par ce que je verrais ou entendrais, si
« si on l'emmenait hors de la prison.

« Vous jugez bien que je ne dormis du reste
« de la nuit; mes inquiétudes étouffaient bien
« souvent ma confiance, et j'attendais avec bien de
« l'impatience qu'on entrât dans notre chambre
« pour nous apporter à déjeûner. Lorsqu'on y vint,
« nous apprîmes que la plus horrible fermentation
« existait dans Paris depuis la veille au soir; que
« les prisons étaient menacées et que plusieurs
« étaient déjà forcées. C'est alors que je ne doutai
« plus que ce ne fût pour sauver Pauline qu'on me
« l'eût enlevée; et il ne me restait que le regret de
« ne pas savoir dans quel lieu elle avait été menée.
« Je voyais clairement le sort qui était réservé à
« Mme de Lamballe et à moi, et je ne vous dirai pas
« que je le voyais sans frayeur, mais au moins je
« supportais cette idée avec résignation ; il me sem-
« bla que s'il y avait des moyens de me sauver des
« dangers que je prévoyais, je ne les trouverais que
« d'une grande présence d'esprit et je ne pensais

« plus à rien qu'à tâcher de la conserver ; ce n'était
« pas une chose facile, car l'extrême agitation de ma
« malheureuse compagne, ses questions continuelles,
« ses conjectures effrayantes me troublaient beau-
« coup : je tâchai de la rassurer, de la calmer, mais
« voyant que je n'y pouvais réussir, je la priai de
« vouloir bien ne me plus parler, et je pris un livre;
« il ne me plut pas, j'en pris un autre qui ne me
« plut pas davantage, et j'en essayai plusieurs, mais
« je ne pouvais être fixée par aucun. Je me souvins
« alors que j'avais remarqué mille fois qu'aucune
« occupation. . . . . . . . . . . . . . . idées
« que le travail de la tapisserie, et je pris mon
« ouvrage. J'y travaillai environ deux heures ; au
« bout de ce temps-là je me trouvai assez calme
« pour penser que dans quelque situation que je me
« pusse trouver, j'aurais la tranquillité nécessaire
« pour ne rien dire ou rien faire qui fût capable de
« me nuire.

« Vers l'heure du dîner on vint prendre ma com-
« pagne et moi et l'on nous fit descendre dans une
« petite cour, dans laquelle je trouvai plusieurs au-
« tres prisonniers et un assez grand nombre de gens
« mal mis qui avaient tous l'air féroce, et l'air d'être
« ivres pour la plupart. Il n'y avait pas long-temps
« que j'étais dans cette cour, lorsqu'il y entra un
« homme de beaucoup moins mauvaise mine que
« ceux qui étaient là ; sa figure était sombre, mais
« non pas cruelle ; il en fit deux ou trois fois le tour,
« au dernier il passa fort près de moi, et s tour-
« ner la tête de mon côté, il me dit : v
« *sauvée*. Il continua son chemin et sortit

« Heureusement l'étonnement, la joie suspendirent
« un moment toutes mes facultés, sans quoi je
« n'aurais pu m'empêcher de parler à cet homme,
« et peut-être de tomber à ses pieds; mais lorsque
« je pus voir quelque chose, je ne le vis plus : ainsi
« je n'eus pas de peine à contenir l'expression de
« de ma reconnaissance. La certitude que Pauline
« était en sûreté me remplit d'un nouveau courage
« et me sentant sauvée dans une aussi chère partie
« de moi-même, il me sembla que je n'avais plus
« rien à craindre pour l'autre.

« Je commençai à faire quelques questions aux
« gens qui étaient auprès de moi; ils y répondirent
« et m'en firent aussi à leur tour; ils me deman-
« dèrent d'abord mon nom, que je leur appris;
« alors ils me dirent qu'ils avaient entendu parler
« de moi, et que je n'avais pas une très mauvaise
« réputation; mais que j'avais accompagné le Roi
« lorsqu'il avait voulu fuir du royaume; que cette
« action était inexcusable, et qu'ils ne concevaient
« pas comment j'avais pu la faire. Je leur répondis
« que je n'en avais cependant pas le moindre re-
« mords, parce que je n'avais fait que mon devoir.
« Je leur demandai s'ils ne croyaient pas qu'on
« devait être fidèle à son serment; ils me répon-
« dirent tous qu'il fallait plutôt mourir que d'y
« manquer. Eh bien! leur dis-je, j'ai pensé comme
« vous, et voilà pourtant ce que vous blâmez. J'é-
« tais gouvernante de Monsieur le Dauphin, j'avais
« juré sur le Saint Évangile entre les mains du Roi,
« de ne pas le quitter, et je l'ai suivi dans ce voyage,
« comme je l'aurais suivi partout ailleurs, quoi qu'il

« m'en dût arriver; elle ne pouvait pourtant pas « faire autrement, se mirent-ils à dire, mais c'est « bien malheureux, ajoutèrent quelques-uns, d'être « attaché à des gens qui font de mauvaises actions! « Je parlai long-temps avec ces hommes; ils me pa- « raissaient frappés de tout ce qui était juste et rai- « sonnable, et je ne pouvais m'empêcher de m'é- « tonner que des gens qui ne semblaient pas avoir un « mauvais naturel, vinssent froidement commettre « des crimes que l'intérêt et la vengeance auraient « peine à se permettre. Pendant notre conversation, « un de ces hommes aperçut un anneau que je por- « tais à mon doigt, et demanda ce qui était écrit « autour; je le tirai et le lui présentai; mais un de « ses compagnons, qui commençait apparemment « à s'intéresser à moi, et qui craignait qu'on ne « découvrît sur cet anneau quelque signe de roya- « lisme, s'en saisit et me le rendit en me disant de « lire moi-même ce qui était écrit et que l'on m'en « croirait; alors je lus : *Domine, salvum fac Regem* « *et Reginam et Delphinum*; cela veut dire en fran- « çais, ajoutai-je : Dieu sauve le Roi, la Reine et « le Dauphin! Un mouvement d'indignation saisit « tous ceux qui m'entouraient, et je manquai per- « dre la bienveillance qu'ils commençaient à me « montrer. Jetez cet anneau à terre, crièrent-ils, « et foulez-le sous vos pieds. C'est impossible, leur « dis-je, tout ce que je puis faire, c'est de l'ôter de « mon doigt, si vous êtes fâchés de le voir, et de le « mettre dans ma poche; je suis attachée à Mon- « sieur le Dauphin, parce que depuis plusieurs an- « nées je prends soin de lui et je l'aime com

« enfant ; je porte dans mon cœur le vœu qui est
« exprimé sur cet anneau ; je ne puis le démentir
« en faisant ce que vous me proposez ; vous me mé
« priseriez, j'en suis sûre, si j'y consentais, et je
« veux mériter votre estime ; ainsi je m'y refuse.
« Faites comme vous voudrez, dirent quelques-uns,
« et je mis l'anneau dans ma poche.

« Quelques gens d'aussi mauvaise mine que
« ceux qui m'entouraient arrivent alors de l'autre
« bout de la cour, pour me demander de venir au
« secours d'une femme qui se trouvait mal ; j'allai
« et je vis une jeune et jolie personne absolument
« évanouie ; ceux qui la secouraient avaient essayé
« en vain de la faire revenir ; elle paraissait étouf-
« fer : pour la mettre plus à l'aise, ils avaient dé-
« taché sa robe, et lorsque j'arrivai, l'un d'eux se
« disposait à couper son lacet avec le bout de son
« sabre ; je frémis pour elle d'un tel secours, et de-
« mandai qu'on me laissât le soin de la délacer.
« Pendant que j'y travaillais, un des spectateurs
« aperçut à son cou un médaillon dans lequel était
« un portrait qu'il ne pensa pas pouvoir être autre
« que celui du Roi ou de la Reine ; et s'approchant
« de moi, il me dit bien bas : Cachez ceci dans vo-
« tre poche ; si on le trouvait sur elle, cela pourrait
« lui nuire. Je ne pus m'empêcher de rire de la
« sensibilité de cet homme, qui l'engageait à me
« demander si vivement de prendre sur moi une
« chose qu'il jugeait si dangereuse à porter, et je
« m'étonnais chaque moment davantage de ce mé-
« lange de pitié et de férocité que montraient ceux
« qui m'entouraient. Cette femme, qui étaient celle

« d'un premier valet de chambre du Roi (Mme Tour-
« taud de Septeuil), étant revenue à elle, fut em-
« menée de la cour; il n'y restait plus que moi,
« qu'on vint prendre peu de temps après.

« Je savais que les prisonniers étaient menés
« tour-à-tour au peuple qui était attroupé aux
« portes de la prison, et qu'après avoir subi une
« espèce de jugement, on était absous ou massacré.
« Malgré cela, j'avais le pressentiment qu'il ne
« m'arriverait rien, et ma confiance fut bien aug-
« mentée, lorsque j'aperçus à la tête des gens qui
« me venaient chercher, le même homme qui m'a-
« vait donné des nouvelles de Pauline; je pensai
« que celui qui était déjà mon libérateur, puisqu'il
« m'avait rassuré sur le sort de mon enfant, ne
« pouvait devenir mon bourreau, et qu'il n'était là
« que pour me protéger. Cette idée ayant encore
« augmenté mon courage, je me présentai tranquil-
« lement devant le tribunal. Je fus interrogée pen-
« dant environ dix minutes, au bout desquelles
« des hommes à figures atroces s'emparèrent de ma
« personne; ils me firent passer le guichet de la
« prison; et je ne puis vous exprimer le trouble que
« j'éprouvai de l'horrible spectacle qui s'offrit à
« moi.

« Une espèce de montagne s'élevait contre la
« muraille; elle était formée par les membres épars
« et les vêtemens sanglans de tous ceux qui avaient
« été massacrés à cette place, et une multitude d'as-
« sassins entouraient ce monceau de cadavres; deux
« hommes étaient montés dessus; ils étaient armés
« de sabres et couverts de sang; c'étaient eux qui

« exécutaient les malheureux prisonniers qu'on « amenait là l'un après l'autre. On les y faisait « monter sous le prétexte de prêter le serment de « fidélité à la nation; mais dès qu'ils étaient au « haut, leur tête était coupée et livrée au peuple, « et leur corps en tombant sur ceux qui y étaient « déjà servaient à élever cette horrible montagne « dont l'aspect me parut si effroyable; lorsque je « fus auprès, on voulut aussi m'y faire monter; « mais M. Hardy, qui me donnait le bras, et huit « ou dix hommes qui m'entouraient me défendi- « rent; ils assurèrent que j'avais déjà prêté le ser- « ment de fidélité à la nation, et autant par force « que par adresse, ils m'arrachèrent des mains de « ces furieux et m'entraînèrent hors de leur portée. « A quelque distance de là, nous rencontrâmes un « fiacre; on me mit dedans, après en avoir fait des- « cendre la personne qui l'occupait; M. Hardy y « monta avec moi ainsi que quatre des gens qui « nous entouraient : deux montèrent derrière; deux « se placèrent auprès du cocher, qu'on força d'al- « ler très vite, et en peu de minutes je me trouvai « loin de la prison.

« Dès que je fus en état de parler, ma première « parole fut pour m'informer de ma Pauline. « M. Hardy me dit qu'elle était en sûreté et que « j'allais la rejoindre; je lui demandai alors des « nouvelles de ma compagne de prison, la Prin- « cesse de Lamballe; mais, hélas! son silence m'an- « nonça qu'elle n'existait plus. Il me dit qu'il au- « rait bien voulu la sauver, mais qu'il n'avait pu « en trouver le moyen.

« Pendant le chemin, je remarquai avec éton-
« nement combien ces hommes qui étaient au de-
« dans et autour du fiacre, étaient animés du dé-
« sir de me sauver; ils pressaient sans cesse le
« cocher; ils avaient l'air de craindre les passans;
« enfin chacun d'eux paraissait être personnelle-
« ment intéressé à ma conservation. Leur zèle
« pensa même coûter la vie à un très bon homme
« chez lequel votre frère était caché. Pauline vous
« contera cette histoire, elle est vraiment touchante.

« J'arrivai enfin dans la maison de notre excel-
« lente parente Mme de Lède. J'y trouvai votre
« sœur, et après avoir donné quelques momens au
« bonheur de la retrouver, je pensai à m'acquitter
« de ma reconnaissance envers les gens qui avaient
« aidé à me sauver; ils paraissaient tous dans la
« misère, et je ne pensais pas qu'ils pourraient re-
« fuser de l'argent; mais lorsque je voulus leur
« en donner, aucun d'eux n'en voulut recevoir; ils
« dirent qu'ils n'avaient voulu me sauver que parce
« qu'on leur avait bien prouvé que j'étais innocente;
« qu'ils se trouvaient bien heureux d'avoir réussi,
« et qu'ils ne voulaient pas être payés pour avoir
« été justes. Enfin, quoique j'aie pu leur dire, il
« me fut impossible de leur rien faire accepter, et
« tout ce que je pus obtenir d'eux, fut que chacun
« me donnât son nom et son adresse; j'espère
« qu'un jour enfin, je trouverai le moyen de les
« récompenser de ce qu'ils ont si généreusement
« fait pour moi.

« Adieu, ma Joséphine, nous avons eu, hier au
« soir, le plaisir de voir votre frère; il est caché

« chez de bien bonnes gens, et j'espère qu'il ne « sera pas découvert. Pauline vous racontera son « histoire qui vous intéressera sûrement, quoi- « qu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi tragique « que les nôtres. »

Que vous dirai-je de l'effet produit sur nous par tous les détails qui nous parvinrent après coup sur l'horrible mort de Mme de Lamballe? Quand on l'eut séparée de Mme de Tourzel, on la conduisit d'abord à côté du portail de la première cour de la Force, où les assassins venus pour l'égorger firent d'inutiles efforts pour lui faire répéter les outrages dont ils couvrirent le nom sacré de la Reine. — Non, répondit-elle, jamais ! jamais ! plutôt mourir ! Entraînée par ses bourreaux auprès de cet amas de cadavres dont parle Mme de Tourzel, on la força de s'agenouiller, et, après l'avoir frappée de plusieurs coups de sabre, on lui déchira le sein, on lui arracha le cœur, on lui coupa la tête, on lui rougit les joues avec du sang ; on força, comme je vous l'ai déjà dit, un malheureux coiffeur à friser et et poudrer ses longs cheveux blonds qu'elle avait eus les plus beaux du monde ; et puis ces cannibales se formèrent en affreux cortége, précédé par des fifres et des tambours; ils portaient la tête sur une pique et furent la faire voir au Duc d'Orléans qui se montra sur un balcon de son Palais-Royal à côté de Mme Agnès de Buffon..... (vous voyez si la Duchesse d'Orléans avait manqué de bonnes raisons pour aller se réfugier à l'hôtel de Penthièvre?) M. Thierry de Ville-d'Avray m'a dit depuis ce temps-là que le même cortége était arrivé sous les murs du Temple

et s'était arrêté sous les fenêtres de la Reine, que cette épouvantable foule appelait à grands cris pour lui faire voir les restes mutilés de sa parente et son amie. N'ayant pu réussir à la faire paraître, deux de ces bourreaux furent introduits dans la chambre de S. M. par le municipal à qui l'on avait confié la garde de sa porte : — Nous voulions te montrer la tête de la Lamballe, lui dirent-ils avec des éclats de rire....., et la Reine en eut un évanouissement qui dura deux heures et se reproduisit plusieurs fois pendant le reste de la nuit.

Pour vous reprendre l'histoire de M^me^ de Tarente à l'endroit où elle avait été séparée de M^lle^ de Tourzel, je vous dirai qu'on l'avait conduite à l'Abbaye St.-Germain, où l'on égorgeait les prisonniers tout comme à la Force et dans l'église des Carmes. Elle était restée la dernière, on ne sait pourquoi. Après avoir attendu qu'on vînt l'appeler, pendant quarante heures et sans fermer l'œil, au milieu des cris douloureux et des hurlemens féroces, on vint l'arracher du cachot où elle était plus morte que vive, on l'entraîna devant les septembriseurs, et comme elle était Dame du Palais de la Reine, on entreprit de lui faire signer une déclaration qui aurait inculpé cette princesse : — Vous connaissez très bien toutes les intrigues de la ci-devant reine avec les émigrés et les étrangers ! — Je ne connais d'elle que ses hautes vertus et sa parfaite bonté ! s'écria-t-elle avec un courage héroïque ! Si vous la connaissiez comme je la connais, vous ne pourriez vous empêcher de l'aimer ! Et voilà cette excellente et admirable femme qui fond en larmes à l'occasion de la Reine ; les

bourreaux, les coutelas sanglans et les tas de cadavres ne lui sont de rien; elle ne les voit plus; elle ne pense qu'à la Reine et se met à parler de la Reine avec une énergie si généreuse, avec une onction si pénétrante, avec un éclat si magnifique, avec des mots si touchans et si lumineusement vrais, que ces égorgeurs en sont émus. Le couteau leur tombe des mains.... Ils étaient fatigués de carnage, et se retirent brusquement, en lui disant : — *Tais-toi ! retourne chez toi.*

Le premier mouvement de la Princesse de Tarente fut de tomber à genoux (dans le sang qui couvrait le pavé). Comme je me trouvais sur le chemin de son fiacre pour retourner à l'hôtel de Chastillon (1), elle se fit arrêter chez moi pour y changer de vêtemens et pour ne pas apparaître inopinément devant sa pauvre mère.....

Depuis la hauteur des genoux jusqu'en bas, tout le devant de sa robe de perse était si complètement imbibé de sang humain, qu'on n'en pouvait distinguer ni les dessins, ni la couleur. Le cocher qui l'avait conduite écrivit le lendemain pour demander un dédommagement de vingt écus destinés à faire renouveler la doublure d'une portière et faire recouvrir les deux coussins du siége à l'intérieur de son fiacre. La Duchesse de la Vallière lui fit donner 400 livres, et sa fille, Mme de Chastillon, lui fit constituer une pension de cent écus. Cet homme nous a dit (et ceci n'est pas difficile à croire) que,

(1) Rue du Bac, au-delà des Missions-Étrangères.

lorsqu'il était venu stationner sur la place avec sa voiture, il ne savait rien des massacres, et qu'à cent cinquante pas des portes de la prison, le gros du peuple ne s'y doutait de rien.

Nous recevions tous les huit jours une copie du bulletin que l'association faisait rédiger pour envoyer à Monsieur, lequel était devenu Lieutenant-général du Royaume. Nous avons presque toujours été bien informés de ce qui se passait au Temple, et je vous dirai que la majeure partie des contributions royalistes aboutissaient à deux municipaux qui nous ont quelquefois servi d'intermédiaire auprès de la famille royale, et qui, le reste du temps, nous ont donné de ses nouvelles avec fidélité. Je pourrais vous nommer un autre membre du conseil de la Commune dont la conduite honorable était bien autrement méritoire, car il n'avait consenti à faire partie de ce conseil, dont il avait les principes en abomination, que par obéissance et pour essayer d'y rendre quelque service à la famille royale. C'était un homme du peuple, un pauvre père de famille à qui nous n'avons jamais pu faire accepter aucune rétribution. Je pense bien que le Roi songeait à lui, quand il a parlé dans son testament de certaines personnes dont il avait reçu des marques d'*attachement et d'intérêt gratuit*, qu'il ne pouvait nommer sans les compromettre, et qu'il recommandait *spécialement* à la reconnaissance de son fils.... Dans les circonstances où nous nous trouvons encore aujourd'hui, j'imiterai la prudente réserve de Sa Majesté. Ce digne homme est resté dans Paris; il habite une maison dont il est propriétaire au faubourg Saint-Jacques;

son nom de famille est le prénom de votre grand-père maternel et c'est vous en dire assez. Ne l'oubliez pas, si vous survivez, comme je l'espère, à la révolution.

Je trouve sur notre journal de correspondance, à la date du 9 décembre 1792, que Manuel a dit ce qui suit à la séance du conseil de la Commune : ..... «Lorsque j'y suis arrivé, Louis de la Tour (celui-ci ne voulait pas dire Capet, en objectant assez raisonnablement que le grand-père de Hugues Capet s'appelait Robert *le Fort* et que son fils s'appelait Robert *le Pieux*.) « Louis de la Tour ignorait qu'il « n'était plus roi. Il paraît que le décret ne lui avait « pas encore été signifié? Je suis allé lui faire une « petite visite, et j'ai cru devoir lui apprendre l'éta« blissement de la république française. Vous n'ê« tes plus roi, lui ai-je dit, voilà une belle occasion « de devenir bon citoyen. Il n'a pas eu l'air de « m'entendre, et sa figure ne m'a laissé voir au« cune altération. J'ai ordonné à son valet-de« chambre de lui ôter ses décorations qu'il avait « portées jusque là, de sorte qu'il avait mis un ha« bit royal à son lever, et qu'il se couchera avec la « robe-de-chambre d'un simple citoyen. Il est cou« pable, je le sais; mais comme il n'a pas encore « été reconnu tel par la loi, nous lui avons promis « les égards dus à un prisonnier. Nous sommes « convenus qu'il ne faut pas tant de prodigalité « pour sa nourriture : pour son intérêt comme pour « celui de la nation, il est bon de l'accoutumer à « plus de frugalité. Je lui ai parlé de nos conquê« tes, je lui appris la réduction de Chambéry, de

« Nice, etc., et je lui ai montré la chute des rois « aussi inévitable que celle des feuilles. Je lui ai fait « retirer plusieurs livres d'église qu'il a paru re- « gretter, et je lui ai dit que c'était à cause de ses « ci-devant armoiries qui étaient sur la couverture. « On lisait sur une pendule de la chambre occupée « par Louis de la Tour, *Lepaute, horloger du Roi :* « on a effacé le nom du roi, on y a substitué celui « de la république. Au reste, il ne peut se plain- « dre d'aucun traitement rigoureux ; je vous répète « que la loi ne l'a pas encore condamné, ainsi nous « ne devons pas le punir, et il est très facile d'être « sévère et bon. »

A côté de ces promesses d'égards, voici ce que je trouve sur notre manuscrit de correspondance, à la date du 11 décembre, c'est-à-dire le surlendemain de cette visite de Manuel :

« Le conseil de la commune de Paris vient d'ar- « rêter après délibération :

« 1° Sur la demande répétée de Louis Capet, qui « se dit fatigué de la longueur de sa barbe, qui re- « fuse de se laisser raser et qui sollicite la permis- « sion de se raser lui-même, qu'il lui sera confié « deux rasoirs dont il ne pourra faire usage que « sous les yeux de quatre commissaires, auxquels « lesdits rasoirs devront être rendus immédiatement « après (1) ;

(1) « Il y avait trois mois et 13 jours que le Roi n'avait pu » se faire la barbe, et Billaud-Varennes a dit qu'il était poli- « tique et prudent de le laisser se raser, pour que sa vue ne « fît pas une mauvaise impression sur les spectateurs des tri-

« 2° Que la demande d'un dentiste au choix de « la commune, laquelle demande faite par Louis « Capet, qui se plaint de souffrir d'une de ses « dents, lui sera refusée;

« Sur la demande de la femme, de la sœur et de « la fille de Louis qui ont désiré qu'on leur fit prê- « ter des ciseaux pour se couper les ongles, le con- « seil a décidé qu'il n'y avait lieu à délibérer;

« 4° Que la demande de la femme de Louis qui « a fait dire qu'elle désirait que leur linge, et sur- « tout celui de sa fille et de son fils, ne fussent pas « malpropres, il a été convenu que l'on aurait « égard à cette réclamation, et que les commissai- « res de jour à l'époque de la rentrée du linge, se- « raient autorisés à faire imposer une diminution « sur le prix du blanchissage en cas de négligence « reconnue par eux et vérifiée.

« bunes de la salle et des rues, le jour de sa comparution qui « ne pouvait tarder, d'après ce que l'on avait su du citoyen « Tallien. »

## CHAPITRE V.

Événemens révolutionnaires. — Séances de la Convention. — Discours des régicides. — Saint-Just, Manuel, Condorcet, Roberspierre, Seconde, etc. — Votes de Legendre, de Barrère et du Duc d'Orléans. — Lettre de M. de Talleyrand à à la Convention pour se disculper d'avoir eu l'intention de *servir* le Roi. — Défense et mort de Louis XVI. — Lettre du bourreau de Paris. — L'aumônier du Roi. — Cérémonie funèbre au cimetière. — Prénoms républicains. — La famine en prison. — Mesdames d'Innisdaël et de Valentinois. — Étrangeté de cette dernière et singularité de ses propos. — Le surtout de M. Necker et piété filiale de Mme de Staël. — Mlle de Sombreuil en prison. — M. de Grand-Champ et son homonyme. — Danger et présence d'esprit de ce prisonnier. — Mort du Duc de Penthièvre. — L'Abbesse de Fontevrault, son serment et sa rétractation. — Charlotte Corday. — Funérailles de Marat. — Culte institué pour *le cœur* de cet Ami du peuple. — Supplice de Charlotte Corday. — Opinion d'un médecin sur les souffrances causées par la décapitation. — Institutions et législation conventionnelles. — Décrets absurdes. — Loi des suspects, calendrier républicain, etc. — La Marquise de Forbin-Janson. — Projet de libération pour la Reine et refus généreux de Marie-Antoinette. — Vénalité de Chabot et sa dénonciation contre Mme de Forbin. — Condamnation de cette dernière. — Supplice de la Reine. — Souffrances et suspension du récit de l'auteur.

---

Après de longs débats occasionnés par le refus de maître Target que Louis XVI avait désigné pour être un de ses défenseurs (honneur dont il était bien

indigne !), il fut décidé que la défense du Roi serait confiée à l'honorable M. de Sèze, assisté de MM. de Malesherbes et Tronchet. Ce pauvre Malesherbes, qui nous avait tant fait de mal! Quand son vieux père avait dit au Roi : « Je supplie votre Majesté de ne confier jamais aucune grande place à mon fils qui ne saurait la bien servir... » Il ne prévoyait guère le genre de service et le dernier service que son fils serait appelé à rendre au Roi de France (1) !

Un grand nombre de personnes, au nombre desquelles il est juste de mentionner MM. de Cazalès, de Bouillé, de Lally-Tollendal, de Narbonne, Malouet, Bertrand de Molleville, de Grave, et Mesnil-Durand, eurent le courage d'élever la voix en faveur de Louis XVI, et de se proposer pour le défendre; mais il parut à la même époque une lettre de l'Abbé de Talleyrand qu'il avait eu l'infamie d'écrire de Londres à la Convention nationale, et dans laquelle il se défendait courageusement d'avoir eu l'*intention d'être utile à celui qu'on venait de mettre en accusation.* Je me souviens qu'il y reprochait au Roi, notamment, d'avoir eu des inquiétudes de conscience *aux approches de Pâques*, à propos du culte catholique, de ce culte que la nation avait bien voulu *payer*, uniquement parce qu'il tenait à la croyance *du plus grand nombre* et nullement parce qu'il aurait été *plus divin* qu'aucune autre religion.

L'Assemblée nationale avait détruit la royauté,

(1) Voyez, à l'appui de cette observation, l'ouvrage intitulé *Particularités sur les ministres des finances*, par le Baron de Monthyon. Londres, 1812. (*Note de l'Éditeur.*)

mais c'est l'Assemblée constituante qui a tué le Roi. La Convention n'a tué que l'homme. Les constituans l'avaient accusé, détrôné, dépouillé, condamné; les conventionnels n'ont fait que le livrer à la hache; ils ont été parricides, mais les véritables régicides ont été les Lafayette et les Talleyrand (1).

Entre les opinions qui furent émises à la Convention par les régicides, et qui nous furent transmises par les journaux du temps, il n'est pas mal à propos de vous signaler celle du député Saint-Just, à cause de sa dialectique.

« Représentans, on voudrait vous persuader que « le ci-devant roi devrait être jugé en simple ci- « toyen; et moi, je vous dis qu'il doit être jugé en « ennemi; que vous avez moins à le juger qu'à le « combattre, les formes de la procédure à son égard « ne devant point être prises dans le droit civil, « mais dans la loi du droit des nations. Les len- « teurs, le recueillement et l'équité vulgaire seraient « ici de véritables imprudences; la plus funeste se- « rait celle qui vous ferait temporiser avec lui. Un « jour on s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on « ait été moins avancé que du temps de César. Là, « le tyran fut immolé en plein sénat, et aujourd'hui « vous voulez faire avec une sorte de respect le pro-

(1) Le Cardinal Maury disait brusquement, en 1812, au conventionnel Fouché de Nantes : — *Les Notables étaient des extravagans: à l'Assemblée nationale, nous étions des écervelés: les membres de la Constituante étaient des coquins: mais ceux de la Convention nationale étaient des gredins, vous n'en disconviendrez pas, Monsieur le Duc.* (*Note de l'Éditeur.*)

« cès d'un homme assassin du peuple? Que ne « doivent pas craindre les véritables amis de la li- « berté en voyant trembler la hache dans vos mains? « Pour moi je n'y vois point de milieu, cet homme « doit régner ou mourir : et ne pas juger un roi « comme on jugerait un citoyen? Ceci ne manquera « pas d'étonner la postérité froide. Hâtez-vous donc, « car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur Louis le « même droit que Brutus avait sur César. Louis « étant un autre Catilina, son meurtrier pourrait « dire, comme le consul de Rome, qu'il a sauvé la « patrie. Louis a combattu le peuple; il est vaincu, « c'est un barbare, c'est un étranger, c'est un cri- « minel! Ce traître n'est pas le roi des Français, ou, « pour mieux dire, il ne l'est plus; c'est le chef de « quelques onjurés. Il est le meurtrier de la Bastille, « du cinq juin et du dix août. Quel ennemi, quel « étranger a jamais fait plus de mal à notre pa- « trie?..... »

Écoutez présentement l'Abbé Grégoire, cet évêque janséniste et constitutionnel, institué par M. de Talleyrand : « Lorsque j'ai entrepris de lutter il y a « seize mois, contre les brigands de l'Assemblée « nationale, j'ai prouvé que Louis Capet pouvait et « devait être mis en jugement. Tous les monumens « de l'histoire déposent que la royauté et la justice « sont, comme les deux principes des Manichéens, « dans une lutte perpétuelle; que les rois sont la « classe d'hommes la plus immorale ; que lors même « qu'ils font un bien apparent, c'est pour s'auto- « riser à faire un mal réel ; que cette classe d'êtres « purulens fut toujours la lèpre des gouvernemens

« et l'écume de l'espèce humaine..... Ils répètent « l'absurde maxime qu'ils tiennent leurs couronnes « de Dieu ; eh bien ! les peuples, prêts à broyer ces « monstres, qui se disputent les lambeaux des « hommes, vont prouver qu'ils tiennent leur liberté « de Dieu et de leurs sabres. »

— « Citoyens ! s'écriait Manuel, il fut roi, donc « il est coupable, car ce sont les rois qui ont dé- « trôné les peuples... Sans ces Mandrins couronnés, « il y a long-temps que la raison et la justice em- « belliraient et couronneraient la terre. Que de temps « il a fallu pour casser la fiole de Reims ! Législa- « teurs, hâtez-vous de prononcer une sentence qui « consommera l'agonie des rois ! Entendez-vous « tous les peuples qui la sonnent? Un roi mort ne « compte pas pour un homme de moins. »

Le philanthrope Condorcet vient ensuite aligner géométriquement certaines affinités qu'il a découvertes entre la raison universelle des peuples et les lois éternelles de l'équité générale ; il se met à disserter sur l'existence collective des agrégations humaines qui doivent refuser d'admettre les influences des anciennes habitudes, en prétendant modeler tous les peuples dans tous les âges sur un archétype invariable, et c'est à cause de cela qu'il propose à la Convention de condamner le Roi Louis XVI à la peine des fers, c'est-à-dire à la galère perpétuelle...

— « Écoutez, s'écrie d'un air sinistre et d'une « voix sépulcrale, le frère aîné de notre aimable et « malheureux camarade de prison, le jeune André « de Chénier, — Écoutez, citoyens, mes collègues ; « écoutez la voix de cette morale naturelle, source

« de la morale publique, base de tout pacte social,
« type de la déclaration des droits de l'homme!
« C'est elle qui dans les mouvemens révolution-
« naires remplit l'interrègne des lois : c'est elle qui
« distingue l'insurrection de la révolte et la tyrannie
« de l'assassinat. Frappez, tandis que le tocsin de
« la liberté sonne dans l'Europe entière la première
« heure des nations et la dernière heure des Rois! »

A la suite de cette amplification dramaturgique, c'est un autre député nommé Thibaudeau, qui s'élance à la tribune..... — « Sommes-nous républi-
« cains? s'écrie-t-il en rugissant, eh bien, jugeons
« promptement Louis XVI, et que l'échafaud d'un
« roi devienne le trône de la république univer-
« selle..... Ne vous laissez entraîner par aucun
« mouvement de générosité! Les nations en par-
« donnant à leurs oppresseurs se sont toujours pré-
« paré de nouveaux fers. Que Louis soit donc jugé,
« et que sur la place de son supplice il soit élevé un
« monument qui retrace à la postérité la plus re-
« culée ce que firent les Arcadiens après avoir
« mis à mort Aristocrate leur roi, traître envers la
« patrie. »

Le jeune Roberspierre est d'avis qu'on adopte la forme la plus expéditive, attendu qu'il n'est pas à craindre de manquer de justice envers un être aussi pervers *qui n'est que crimes et forfaits.* — « Je pro-
« pose de décréter que Louis Capet soit traduit à
« la barre pour y entendre prononcer son jugement
« de mort, et être conduit sur-le-champ au sup-
« plice. »

Tout cela, comme vous pensez bien, nous sem-

blait effrayant, sans contredit, mais par-dessus tout, monstrueusement absurde. Le chef-d'œuvre du temps fut, à mon avis, le discours de Robert (des Ardennes), et j'ai toujours conservé le *Journal du Soir*, où j'avais trouvé ce beau parangon de l'éloquence révolutionnaire.

« Assez et trop longtemps, les rois ont usurpé le « droit de juger les hommes, et le jour est venu où « les hommes vont juger les rois. Des citoyens en- « core étonnés de la glorieuse et heureuse journée « du dix août, se font une grande affaire de juger « un roi; leur étroite cervelle conçoit avec quelque « peine l'idée que sa Majesté le Roi de France et « de Navarre sera interrogé par nous; que le des- « cendant de Henri IV et de Louis-le-Grand sera « amené à notre barre; que la hache du bourreau « pourra abattre cette exécrable et orgueilleuse tête « qui osait s'élever au-dessus du peuple! Ah! que « ces hommes sont au-dessous de ma pensée! Qu'ils « sont loin de la vôtre, législateurs du monde! al- « lez, si quelque chose est petit dans notre mission, « si les représentans de la république française et « de la nation pouvaient paraître en disproportion « morale et politique avec la hauteur immense où « la volonté et le libre choix de leurs concitoyens « les a placés, n'est-ce pas à cause que nous en « sommes réduits, nous représentans d'un peuple « libre, à nous occuper d'un roi, c'est-à-dire non- « seulement d'un tigre, d'un anthropophage, d'un « de ces êtres que la liberté abhorre, que l'égalité « repousse, que l'humanité exile à jamais de la terre « des vivans! mais d'un insecte, d'un vil insecte!....

« Quel est celui d'entre vous qui a jamais pu en-
« tendre prononcer le nom du roi sans horreur,
« sans mépris et sans dégoût? Oui, je le dis sans
« crainte d'en être démenti par la conscience d'au-
« cun être éclairé, probe et sincère; tous les actes
« sanguinaires ou de cruauté qui paraîtraient avoir
« souillé la révolution depuis le meurtre de Réveil-
« lon en 89, jusqu'aux massacres du dix août et
« du deux septembre, ont été l'ouvrage de ce per-
« fide et lâche tyran! Si celui qui a commis plus de
« cruautés que Néron, que Don Pèdre; si un
« homme, au nom de qui, et par qui, et pour qui
« il a été égorgé plus d'humains que son existence
« ne se compose d'heures, de momens, je vous de-
« mande de quel droit cet être prétendrait au privi-
« lége absurde et barbare de se baigner impuné-
« ment dans le sang, non pas de ses semblables,
« mais des individus malheureux dont il a toujours
« été le fléau persécuteur? Louis Capet ne ressem-
« ble à rien dans la nature, si ce n'est à cette femme
« exécrable complice de ses crimes. — La mort dans
« les vingt-quatre heures! — la mort! »

Et puis arrivèrent les 587 votes sanglans, dont nous suivions les formules avec une horreur inexprimable. Ce Legendre, boucher de profession, qui n'est pas, dit-il, de ces *hommes d'état,* qui peuvent ignorer qu'on *ne frappe les Rois qu'à la tête;* et ce Barrère avec son arbre de la liberté, qui ne peut croître qu'arrosé de sang, maxime qu'il avait pillée dans le koran des nouveaux Templiers. Vous parlerai-je de ce député de l'Aveyron qui trouve les formes judiciaires observées par la Convention, trop

solennellement longues et trop protectrices, et qui condamne à mort en faisant un plat calembourg, et disant : — « Oui, citoyens! je demande l'exécu-« tion la plus prompte, et je vote pour la mort dans « une seconde, parce que je m'appelle *Seconde.* »

Entendez-vous le Duc d'Orléans qui vote la mort du Roi, et parce que le Roi *mérite la mort,* ose-t-il dire, et ne voyez-vous pas la main de Dieu qui commence à s'appesantir sur lui? Il avait compté sur une sorte de confraternité dans le crime, et voilà Manuel, un autre régicide, qui fait tomber sur lui ces paroles de sinistre augure : — « Nous sommes « des législateurs et non pas des juges. Si la Con-« vention nationale était un tribunal, on n'aurait « pas eu la surprise d'y voir siéger le plus proche « parent de Louis XVI, qui n'a pas eu, sinon la « conscience, au moins la pudeur de se récuser.... » — Sur la première question, dit le représentant Duprat, je dirai *oui* avec d'autant plus de confiance que d'Orléans a dit *non.* — Il ne nous reste que le choix des maux, reprend Caton Salles; mais heureusement que Louis Capet nous laisse de tous ses parens celui qui peut le mieux dégoûter de la royauté! — En votant la mort de Louis, s'écrie Barbaroux, je m'apprête à voter la mise en jugement d'un autre Bourbon.........

O profondeur de l'éternelle justice! n'admirez-vous pas le regret honteux de ce d'Orléans! son accablement, sa terreur, quand il entend ce pronostic funeste avec ces cris dérisoires et cette rumeur de mépris! Voyez donc ce fléau qu'on assomme et ce monstre dont l'enfer se moque!

Les révélations qui se rattachent aux sombres particularités de la Tour du Temple, ainsi qu'à l'admirable mort du Roi, ne sont ignorées de personne ; mais il existe un document peu connu, qui pourrait tomber dans l'oubli du peuple Français, et qui mérite assurément d'en être preservé. C'est une lettre du bourreau de Louis XVI, en réplique à l'accusation d'un journal intitulé *le Patriote,* où l'on avait osé dire que le fils de Saint-Louis avait manqué de courage et de fermeté sur l'échafaud.

*Lettre du citoyen Sanson, principal exécuteur des jugemens criminels, au Rédacteur du* Patriote (*Numéro du 22 février 1793*).

« Citoyen,

« Un voyage d'un instant a été la cause que je n'ai pas eu l'honneur de répondre à l'invitation que vous me faites dans votre journal, au sujet de Louis Capet. (*Le journaliste contredit par Sanson l'avait invité à tracer le récit exact de l'exécution du Roi*). Voici, suivant ma promesse, l'exacte vérité de ce qui s'est passé. Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui a dit qu'il fallait ôter son habit ; il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit ensuite la même difficulté lorsqu'il s'est agi de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Il s'informa si les

tambours battraient toujours ; il lui fut répondu que l'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud ; il voulut foncer sur le devant, comme voulant parler ; mais on lui représenta que la chose était impossible encore ; il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha et où il s'est écrié très haut : PEUPLE, JE MEURS INNOCENT ! ensuite, se retournant vers nous, il nous dit : JE SUIS INNOCENT DE TOUT CE DONT ON M'INCULPE. JE SOUHAITE QUE MON SANG PUISSE CIMENTER LE BONHEUR DES FRANÇAIS. Voilà, Citoyen, ses dernières et véritables paroles. »

« L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud, roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux. »

« Et pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés, et je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paraissait pénétré et persuadé. »

« Vous pouvez être assuré, Citoyen, que voilà la vérité dans son plus grand jour. »

*Signé* SANSON.

Paris, ce 20 février, an 1er de la république.

Tous les domestiques et tous les voisins de Mme de la Reynière ont dit qu'ils avaient aperçu le général Égalité, ci-devant Duc de Chartres, lequel était

monté sur une borne à la porte de l'hôtel de la Vieuville (c'est-à-dire au coin de la place Louis XV et de la rue des Champs-Élysées), et lequel avait les yeux fixés sur l'échafaud. Aussitôt que l'exécuteur eut élevé la tête du Roi pour la montrer aux spectateurs, le général Égalité monta sur un cheval qu'on lui tenait en lesse à la porte de l'hôtel de la Reynière, et il s'éloigna précipitamment. On a dit que c'était pour aller annoncer à l'armée républicaine, où il avait de l'emploi, que le tyran n'existait plus; mais je ne sais pas si cette partie de la nouvelle était bien exacte. C'est un article de notre bulletin que je n'ai pas pris la peine de vérifier.

Il est assez connu que le Sieur Leduc, ancien tailleur de la maison du Roi, avait envoyé une pétition pour qu'il lui fût permis de faire inhumer à ses frais le corps de Louis XVI. On lui fit son procès dans les vingt-quatre heures, et il fut conduit à l'échafaud le lendemain matin.

Pendant la nuit du 22 au 23 janvier, l'Abbé du Puget, aumônier du Roi, fut introduit dans le cimetière de la Madelaine, et de concert avec le chef des fossoyeurs, il y revêtit ses habits sacerdotaux. Pendant qu'il y récitait l'office des morts à la lueur d'une lanterne sourde, il entendit un vacarme affreux à la porte du cimetière; c'était une patrouille de bonnets-rouges, et comme il ne douta pas qu'ils n'eussent aperçu de la lumière, et qu'ils ne finissent par enfoncer la porte, il se hâta de procéder à la bénédiction de la fosse où l'on avait jeté le corps du Roi, et quand il se fut acquitté de cette pieuse fonction, pour laquelle il avait été commis par

l'Abbé de Dampierre : — Restez ici, dit-il au fossoyeur, et tâchez de vous sauver tandis qu'ils vont être occupés de moi..... Il s'achemina du côté de cette porte, en surplis, avec son étole et sa croix de St.-Lazare;... il ne doutait pas de marcher au devant d'une mort certaine; mais il espérait charitablement que la fureur de ces révolutionnaires allait s'acharner et s'épuiser sur lui.

Tout en avançant dans une obscurité profonde, et dans un trouble qui n'était pas moins profond, il sentit ses deux pieds glisser sur le bord d'une fosse dans laquelle il tomba sur une bière qu'on n'avait pas encore eu le temps de recouvrir de terre, et sur laquelle il se trouva tout naturellement étendu, comme pour y recevoir le coup de la mort... Quand les sectionnaires eurent forcé la porte et qu'ils eurent fait irruption dans le cimetière, ils n'y aperçurent qu'un autre sans-culotte en bonnet rouge et en sabots qui piochait à la clarté d'une petite lanterne, et qui leur dit : — Pourquoi donc venez-vous troubler les bons citoyens? Est-ce que je savais que vous étiez des patriotes? Vous voyez bien qu'il faut que je travaille la nuit, car voilà une fosse que je n'ai pas encore eu le temps de combler... et c'était celle où se trouvait l'Abbé du Puget. — C'est vrai, se dirent les hommes de la patrouille, et ils s'en allèrent.

Ce fossoyeur de la Madelaine avait nom Brutus Gauthier. Nous lui fîmes donner une cinquantaine de mille francs en assignats, ce qui ne le rendit pas bien riche; mais l'Abbé du Puget l'a revu plusieurs fois depuis notre mise en liberté, et si je ne tarde

pas à mourir, ainsi qu'il est présumable, ayez la bonté de ne pas lui retrancher les cinquante francs que je lui fournis sur une pension de cinquante écus, à l'effet de payer l'apprentissage de son fils Mutius-Scévola Gauthier, qui se destine à l'épinglerie.

A l'imitation de Philippe Égalité, leur patron, tous les jacobins avaient pris des noms de circonstance. Un ancien maître d'école à Nevers, appelé Chaumet, fut élu procureur de la commune de Paris, et voici le discours qui lui avait obtenu la majorité des suffrages. « — Citoyens, je m'appelais « ci-devant Pierre Gaspard, parce que mon parrain « croyait aux saints du paradis, mais moi, qui ne « crois qu'à la révolution, qui est l'enfer des tyrans « et des esclaves, j'ai pris le nom d'un saint qui a « été pendu pour ses principes républicains : je « m'appelle Anaxagoras. » Il avait paru des essaims d'Agricola, de Publicola, d'Aristide, de Caton, de Gracchus, et d'Anacharsis; un sans-culotte imagina de nommer son fils Marat-Couthon-Pique; et les journaux de vanter l'intelligence et le patriotisme avec lesquels on avait contracté ces trois *noms indicateurs du plus ardent civisme et des plus pures vertus!* Les mêmes gazettes nous annoncèrent aussi que le ministre Lebrun s'était distingué parmi ces idiots en donnant à une de ces filles les noms de Civilisation-Jemmapes-Victoire-République-Française.

Cependant la famine était dans Paris, et la famine était surtout dans les prisons, où l'on avait distribué, pendant huit ou dix jours, une espèce de

pain de si mauvaise facture et de si mauvais goût, que les chiens n'en voulaient pas manger. Quand on en avait retiré la croûte qui était la seule partie plus ou moins comestible, il ne restait qu'une espèce de bouillie noire et visqueuse qui s'attachait aux couteaux, et qui restait collée sur le fond des assiettes, en s'y déformant comme un cataplasme. Ma provision de riz fut bientôt consommée, comme aussi le gruau de la Princesse de Ghistelles et l'orge perlé de la Duchesse de Choiseul, attendu que nous les répartîmes exactement sur tous nos compagnons d'infortune, y compris la famille de notre geôlier qui se mourait de faim. Si j'avais pu m'effrayer pour le lendemain, j'aurais cru faire insulte à la providence de Dieu. A chaque jour suffit sa peine, et ce n'est pas le pain du lendemain que nous demandons à Notre Père qui est aux cieux.

Cependant le mauvais pain finit par manquer à toute la population de Paris, si mauvais qu'il fût, et le gouvernement fit distribuer un jour à chacun de ses prisonniers une douzaine de petites mesures de toutes sortes de graines, telles que pois chiches, fèves de marais, haricots, seigle, froment, orge, maïs, avoine, épautre et sarrazin, graine de chou, graine de navets, graine de salade et graine de luzerne; il y avait jusqu'à du chenevis, et la mesure de chacune de ces provendes était un gobelet de verre. — Tirez-vous-en comme vous pourrez. Si vous avez des moulins ou des mortiers avec des pilons, faites-en de la farine, et sinon faites-les bouillir en macédoine.

Les commissaires du comité de subsistance dirent

à nos guichetiers qu'on n'avait pas pu réduire toutes ces graines en farine pour nous en fabriquer du pain comme à l'ordinaire, parce que la rivière était à sec et qu'il n'avait pas fait assez de vent pour faire tourner les moulins.

La personne la plus contrariée de ce mauvais régime était la Comtesse d'Hinnisdaël, attendu qu'elle était continuellement préoccupée de gourmandise. —Imaginez ce que j'ai vu là-bas! s'écrie-t-elle en nous arrivant éperdument.

— Qu'est-ce qu'il y a ? – Qu'est-ce qui va nous arriver?.... — Qu'est-ce que c'est donc?

— C'est le jardinier qui déjeûne en mordant à même un pain de quatre livres, et dans une botte de radis sans la délier.

— Que le diable t'emporte avec tes histoires de mangerie! lui dit sa tante de Ghistelles, tu nous es venue faire une frayeur mortelle, et tu n'as de souci que pour ne pas mourir de faim (1)

La Princesse de Ghistelles avait une charmante histoire de table à propos de M. Necker, et c'était qu'un jour, en sa maison de campagne, à Saint-Ouen, les convives de cet adorable homme étaient en admiration devant un plateau dormant, sur le milieu duquel on avait mis un gros vase avec une gerbe de fleurs! Mme de Staël en témoignait une sorte de

(1) Louise Élizabeth de Melun, Princesse d'Épinoy, Grande d'Éspagne, etc, veuve de Philippe Emmanuel Prince de Ghistelles et du S. Empire, Marquis de Saint-Floris et de Croix. Elle était la dernière de sa maison, ce qui valut la Grandesse d'Espagne à son mari. (*Note de l'Auteur.*)

mécontentement inexplicable. — *Comment pourrais-je aimer*, disait-elle en soupirant, *comment pourrais-je aimer un surtout qui m'empêche de voir mon père?....*

Ces Dames avaient passé deux mois à la prison de la Bourbe, où tout le monde se levait respectueusement, nous dirent-elles, aussitôt qu'on voyait paraître Mlle de Sombreuil, à qui les guichetiers n'osaient parler qu'en tenant leur bonnet rouge à la main (1).

Chaque prisonnier qui s'entendait appeler pour être conduit à ce qu'on appelait l'*interrogatoire*, allait embrasser ses amis et faire ses adieux à tous ses compagnons de captivité. Mmes de Ghistelles et d'Hinnisdaël nous racontaient comment le Baron de Grand-Champ s'était ouï demander à la geôle à neuf heures du matin (l'heure fatale), qu'il s'était levé, qu'il avait été prendre congé d'elles en essuyant une larme, et puis qu'il avait eu l'heureuse idée de se faire appeler une deuxième fois. Aux prénoms écrits sur la liste que vinrent lui montrer les deux commissaires du tribunal, il reconnut qu'il était question d'un autre gentilhomme qui portait le même nom de Grand-Champ, mais sans aucune parenté connue, et dont il avait reçu plusieurs fois les lettres et les papiers, comme il arrive assez souvent dans les méprises de nom.

(1) Marie de Viriot de Sombreuil, née en 1775.

On sait à quel prix il lui fallut acheter la clémence des bourreaux pour son père. Ils lui présentèrent un verre de sang!..... Mademoiselle de Sombreuil n'est morte qu'en 1823.

Au bout de 30 ans il lui était encore impossible de boire et de regarder boire du vin rouge. *(Note de l'Éditeur.)*

—Citoyens, dit-il aux commissaires, je m'appelle Adrien-Joseph et non pas Charles-Isidore; ainsi mon tour n'est pas venu.

Le beau-frère de ce M. de Grand-Champ qu'on poursuivait, se trouvait précisément à la Bourbe, et M. de Grand-Champ, qui venait de sortir d'affaire, eut le bonheur d'apprendre que son homonyme était à l'armée de Condé.

Si nous avions pu rire de quoi que ce fût, nous aurions pris le divertissement d'écouter la Duchesse de Valentinois, qui disait mille choses inouies. Elle était, comme je vous en ai déjà prévenu, la fille et l'héritière de la Duchesse de Mazarin qui donnait de si belles fêtes champêtres; mais la mère était la sagesse même en comparaison de notre camarade aux Oiseaux (1).

Imaginez que le feu venait de prendre dans ma chambre au milieu de la nuit et que je me réfugiai dans la sienne, où je la trouvai tête-à-tête avec les débris d'un gros pâté. Elle était à s'éventer avec une assiette d'argent.

— Par ma foi, dit-elle, je suis bien aise de l'accident qui vous amène et nous allons passer toute la nuit à causer ensemble. Vous êtes une femme d'esprit, à ce que disait ma mère, et j'ai toujours détesté les ennuyeux.

(1) Louise-Félicité-Victoire d'Aumont de Rochebaron de Villequier, Duchesse héritière de Mazarin, née en 1755, mariée en 1777 à Honoré-Charles de Goyon-Grimaldi, Duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco, etc., morte à Paris en 1826. (*Note de l'Éditeur.*)

— A propos d'ennuyeux, poursuivit-elle en éclatant de rire, il faut que je vous dise une drôle de chose d'un laquais que j'avais pris à Chilly et qui s'appelait La Brie. Je lui avais commandé de ne pas me laisser entrer des ennuyeux, et de se mettre aux aguets pour les empêcher de passer ma première antichambre (si les suisses de ma porte avaient la négligence d'en laisser monter); mais comme on avait laissé venir jusqu'à moi M. de la Tour-Maubourg, j'envoyai chercher ce La Brie pour le tancer de la belle manière; et savez-vous ce qu'il me répondit? — Non, je n'imagine pas ce que La Brie... — Madame, il me répondit avec un air de fierté, comme un géant qu'il était: — Comment donc M$^{me}$ la Duchesse peut-elle dire que M. le Comte de la Tour-Maubourg est un ennuyeux? — un homme de cinq pieds dix pouces!

Elle avait encore une étrange histoire de laquais, et celle-ci n'avait pas plus de six mois de date. Elle avait pris un *homme de confiance* qui avait un *certificat de civisme*, et qui lui avait été recommandé par par la citoyenne de Châteaugiron : ce devait être un paratonnerre assuré! — Vous allez couvrir le feu, lui dit-elle un soir, après s'être mise au lit; mais comme il n'en finissait pas, — Dépêchez-vous donc, lui dit-elle. — Encore un moment, répliqua-t-il, et comme elle entr'ouvrit ses rideaux, elle aperçut qu'il était à mettre ses cheveux en papillotes, et la voilà qui s'écrie : — Comment donc! vous êtes à vous coiffer de nuit devant ma glace! avez-vous perdu la tête? — Mais, citoyenne, est-ce que je n'ai pas l'avantage de coucher.................. — J'espère bien

que non, répliqua-t-elle en se mettant sur son séant! — Mais j'ai dû penser........ — Comment vous avez dû penser que j'étais capable...... — Mais, citoyenne, vous m'aviez dit de couvrir le feu, et voyez-vous, c'est que je sors de chez la citoyenne Dev..... et lorsqu'elle me disait de couvrir le feu... Enfin, je suis bien au regret d'avoir fait attendre inutilement la citoyenne et de l'avoir impatientée.

Cette extravagante personne avait fait prier André de Chénier de lui choisir et de lui envoyer des livres, et comme elle était restée dans les apparences et les conditions de l'ancienne élégance pastorale, avec des nœuds et des guirlandes à ses chapeaux, Chénier lui fit apporter, par notre Guichetier, les *Idylles* de Gessner et les *Églogues* de Fontenelle.

— Je ne sais pas, nous dit-elle en bâillant, pourquoi les poètes établissent toujours les *bergères* avec les *bergers* sur de la *fougère?* J'ai fait des parties de campagne avec plusieurs officiers de la garnison de Monaco, et je vous assure que la fougère n'est pas plus commode que toute autre chose.....

M. le Duc de Penthièvre était tombé malade immédiatement après la condamnation de Louis XVI, et l'Abbé de Dampierre ne put me laisser ignorer que sa maladie ne laissait aucune espérance. La dernière lettre que j'aie reçue de cet excellent prince était du 19 février 1793. Il m'y disait expressément qu'il ne pourrait survivre à la mort du Roi, qu'il me faisait ses adieux et qu'il me recommandait sa fille, ainsi que l'Abbesse de Fontevrauld dont la conscience avait été surprise par les artifices du Car-

dinal de Loménie. Vous pensez bien que son affliction ne pouvait être adoucie par la conduite de son gendre ni par celle de son petit-fils? Quand l'heure de sa mort allait sonner, je pensai que ce serait pour lui celle de la délivrance, et je vous assure que j'eus le courage et la charité de m'en réjouir. Je lui répondis seulement deux ou trois lignes au crayon.— Ne m'attendez pas, Monseigneur, vous souffririez trop; je ne tarderai pas à vous rejoindre; la foi me soutient; je dompte mes larmes. Adieu, mon ami, c'est-à-dire à Dieu.

M. le Duc de Penthièvre est mort un mois avant le décret de la Convention qui ordonnait d'emprisonner tous les princes français et d'apposer le séquestre sur leurs biens. Son corps est dans le même caveau de l'église de Saint-Étienne de Dreux, où j'avais l'habitude de m'arrêter................ Je ne vous en dirai pas davantage à l'occasion de cette mort, où l'excès des inquiétudes et des prévisions funestes me faisait puiser une sorte de consolation. Aucune langue ne saurait peindre les sentimens qui se combattaient dans mon cœur, et je n'aurai pas la témérité de chercher à les exprimer. Quand on est devenue si vieille et qu'on sent que les larmes vous gagnent, il faut abattre son voile et pleurer sous son voile (1).

(1) Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre, d'Aumale, de Damville, de Rambouillet et de Châteauvillain, Souverain Prince de Dombes, et Comte et Pair d'Eu, Prince d'Anet et Marquis d'Arc en Barrois, Comte de Vexin, de Dreux, de Vernon, de Lamballe et de Guingamp, Prince

En exécution de ce que m'avait recommandé M. de Penthièvre, j'écrivis à Mme de Fontevrauld (1), et je lui fis porter ma lettre par Dupont qui fut en recherche environ pendant six semaines avant de pouvoir la trouver. Ce qu'il me rapporta de sa triste position me fendit l'âme. On n'avait tenu aucun compte du testament de feu M. de Penthièvre dont tous les biens étaient séquestrés. Mme la Duchesse d'Orléans, dont on avait saisi tous les meubles (et jusqu'à son linge de corps), avait été se réfugier auprès de sa pauvre tante, et Dupont les trouva logées dans un misérable appartement d'une vilaine maison située dans la petite rue Saint-Antoine. Mme D'Orléans-Penthièvre, car elle n'a jamais voulu s'appeler citoyenne Égalité, venait d'y revenir en fiacre. Cette grande héritière et cette puissante Abbesse n'avaient pour les servir qu'une ancienne tourière de Fontevrauld, et leur dîner consista dans un mauvais pâté de 15 sous qu'elles mangèrent avec des fourchettes de fer. Mon pauvre Dupont ne cessait d'en parler.

Je suis obligée de vous dire que cette bonne reli-

légitime du sang Royal, Grand Amiral, Grand Veneur, et trois fois Pair de France. Il est mort en son château de Vernon le 4 mars 1793, étant veuf de Marie-Thérèse d'Est, fille de François IV, Duc de Modène, et de Charlotte-Aglaé d'Orléans. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Julie-Sophie-Charlotte de Pardailhan de Montespan d'Antin d'Épernon, Abbesse de l'insigne église royale de Fontevrauld, chef d'ordre, née à Versailles le 2 octobre 1725, et morte à Paris le 21 novembre 1799. Elle était cousine-germaine de M. le Duc de Penthièvre. (*Note de l'Auteur.*)

gieuse avait eu la faiblesse de prêter serment à la constitution civile du clergé, en vertu de laquelle on l'avait dépossédée de son Abbaye (qui lui rapportait soixante mille écus de rente); mais le Duc d'Orléans l'avait fait circonvenir par de telles manœuvres, qu'il était impossible de la blâmer. Imaginez qu'il avait fait intercepter toutes les lettres qu'on lui adressait à Fontevrauld, et qu'il avait fait contrefaire un bref du Pape, à dessein de la tromper mieux. MM. de Loménie et de Talleyrand s'étaient promis un beau résultat de ce scandale, attendu l'importance et la richesse de la congrégation de Fontevrauld, enfin le Cardinal de Loménie avait fait le voyage de Touraine uniquement pour y séduire et tromper cette innocente fille. Isolée, déçue, obsédée comme elle l'avait été par ces trois hommes de fraude, il n'est pas étonnant qu'elle eût ignoré la vérité sur le serment qu'ils avaient voulu lui faire prêter; aussi, M. de Penthièvre et moi n'avons jamais eu le courage de lui reprocher cette malheureuse illusion, dont elle a gémi pendant sept ans. Mme de Fontevrauld m'envoya deux jours après sa rétractation que je fis parvenir à l'Abbé de Dampierre. Vous verrez dans la copie que j'en ai gardée comme elle est humblement édifiante, et vous devez penser que ce fut une grande consolation pour nous. Voici le moment de vous parler d'une honnête personne à qui sa conscience ne disait pas grand chose.

Charlotte de Corday était une jeune fille de condition qui avait toujours eu la tête ardente, et qui s'était détraqué la cervelle en lisant l'histoire Grecque et Romaine. Après avoir lu quelques numéros

de l'*Ami du peuple*, dont les plus forcenés jacobins ne parlaient qu'avec mépris, elle imagina de s'en venir de chez elle à Paris pour y poignarder Marat, ce qu'elle exécuta le plus résolument du monde, et tandis qu'il était dans sa baignoire. Le ciel me préserve de l'admirer et de l'approuver.... (1).

Comme elle ne connaissait rien de ce qui se passait à Paris que par les journaux, elle avait supposé, dans son village de Saint-Saturnin, que Marat ne pouvait manquer d'exercer une grande influence politique à Paris, tandis que c'était une bête féroce, un aboyeur hydrophobe, un cannibale en démence, qui ne pouvait être compté parmi les chefs d'aucun parti ; et voilà ce qui fit dire à Monsieur le Régent que le coup avait été bien appliqué, mais très mal adressé. Ce que je pardonne le moins à cette demoiselle, c'est d'avoir été la cause de la plus risquable et la plus pénible contrariété que j'aie de ma vie soufferte, et voici l'aventure.

On avait déifié Marat, dont on avait résolu de transporter le cadavre au Panthéon ; mais, pour ne pas exposer son ignoble face à la dérision publique, attendu qu'il avait toujours été d'une laideur infâme, et parce qu'on n'avait jamais pu lui fermer les yeux qu'il avait toujours eu louches et qui s'étaient retournés horriblement, on n'avait pu venir à bout, non plus, de lui fermer la mâchoire, ce que le docteur Séguret, notre comprisonnier,

(1) Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armans, née à Saint-Saturnin, diocèse de Seez, en Normandie, morte à Paris en 1793, âgée de 24 ans.

ne comprenait pas, et ce qui tenait sans doute à ce qu'on avait négligé de s'y prendre à temps. Imaginez donc qu'on avait pris le parti de lui couper la langue afin qu'elle ne lui sortît pas de la bouche ; mais le peintre David avait eu beau faire, on ne put jamais accommoder cette figure de Marat de manière à ce qu'elle ne fût pas une chose hideuse, et ceci fit prendre la détermination de n'en rien montrer du tout.

On avait recouvert d'un pavillon tricolore une baignoire de porphyre qu'on avait fait enlever des salles du Louvre, et dans laquelle on avait placé le corps de Marat pour le conduire au Panthéon ; il en sortait par-dessous le drap tricolore, qui était relevé de côté, comme en draperie, il en sortait un avant-bras droit dont la main tenait une plume de fer ; et comme il y eut des gens qu'on avait apostés pour aller baiser cette main morte et cette plume allégorique qui étaient censées devoir être celles de l'*Ami du peuple*, il en résulta je ne sais quelle dislocation qui fit tomber tout cet appareil d'avant-bras mort et de fils d'archal sur le milieu du parvis Sainte-Geneviève, et l'on vit par là que ce membre avait été fourni par un autre cadavre que celui de Marat. Les journaux de Paris n'osèrent en rien dire ; mais ne soyez pas étonné de me trouver si bien apprise, et sachez que le peintre David avait décidé que presque tous les détenus qui se trouvaient dans les seize prisons du faubourg de l'Abbaye, devaient être alignés sur la place du Panthéon français, à l'effet d'y figurer en forme d'attribut ou décoration pour l'apothéose de Marat.

Comme je me portais bien, je ne voulus pas abandonner cette pauvre Duchesse de Fleury qu'on avait appointée pour faire partie de cet affreux cortége et qui pouvait à peine se soutenir. Nous avions vu passer la baignoire, et personne ne nous avait insultées, si ce n'est en paroles : encore en étions-nous quittes à si bon marché que nous n'en revenions pas de surprise et de satisfaction ; mais nous n'étions pas à la fin de nos peines, et je vous dirai qu'on nous ramena par le jardin du Luxembourg, où l'on rendait un culte religieux au cœur de Marat, ce qui devenait bien autrement inquiétant pour nous que de voir passer une charogne dans une baignoire.

Je m'aperçus qu'on avait l'intention de nous faire participer à cette dégoûtante idolâtrie, par cette raison qu'au lieu de nous reconduire tout droit de la grillle de la rue d'Enfer à la grille de la rue de Vaugirard, au travers du parterre, ce qui était notre droit chemin pour retourner à la rue Notre-Dame-des-Champs, qui s'appelait alors rue de *Lucrèce-Vengée*, on nous avait conduits par la terrasse du château, sur laquelle on voyait une espèce de reposoir avec des étendards nationaux, des bustes de plâtre et des guirlandes obligées en torsades de chêne avec force glands et des rubans tricolores à profusion. Le cœur de Marat s'y trouvait sur un autel civique, enfermé dans un précieux vase d'agate qui provenait du garde-meuble de la couronne, où le peintre David avait choisi tout ce qu'il avait pu trouver de plus beau. — « O cœur de Marat ! « cœur sacré, viscère adorable ! s'écriait un pon-

« tife en houpelande de serge rouge, n'as-tu pas « autant droit aux hommages religieux des Français « affranchis, que le cœur de Jésus en avait jadis à « l'adoration des fanatiques et stupides Nazaréens ! « Les travaux ou les bienfaits du fils de Marie peu- « vent-ils être comparés à ceux de l'Ami du peuple, « et ses apôtres aux Jacobins de notre sainte Mon- « tagne, les Pharisiens aux aristocrates et les pu- « blicains aux financiers ? Leur Jésus n'était qu'un « faux prophète, et Marat est un Dieu ! Vive le « cœur de Marat! O Marat! mais, que dis-je? il « est devenu froide poussière, Marat! Marat! » Et puis c'étaient des hymnes républicaines à grand orchestre !..... (1)

— Ma chère Marquise, me dit votre tante de Fleury, nous voici parvenues à notre dernier moment; mais j'ose espérer que le bon Dieu va nous accorder la grâce de nous laisser martyriser plutôt que de manquer à ses saintes lois !.........

— Parlez-moi plus bas, Duchesse, ou ne m'appelez pas Marquise ; je ne sais quel rôle on peut nous destiner dans cette exécrable parade, mais je défie bien qu'on me fasse faire chorus avec ces

(1) « Marat, du peuple le vengeur,
« De nos droits la ferme colonne,
« De l'égalité défenseur,
« Ta mort a fait couler nos pleurs,
« Des vertus reçois la couronne;
« Ton temple sera dans nos cœurs !
« Mourir pour la patrie,
« Mourir pour la patrie,
« C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie ! »

chiens enragés et ces louves, et je sais bien que je vais me faire assommer plutôt que de m'agenouiller, ou tout autre chose à l'avenant; je vous en réponds!......

La Providence n'agréa pas mon sacrifice ; la Duchesse de Fleury tomba par terre et s'évanouit par excès de fatigue et d'émotion ; tous nos prisonniers vinrent s'empresser autour d'elle en rendant grâce à Dieu de cet évanouissement qui nous tirait d'embarras, et nous restâmes accroupis sur le sable jusqu'à la fin de la cérémonie qui finit par une libation bachique en l'honneur de l'Ami du peuple. Il en arriva jusqu'à Mme d'Hinnisdaël un petit coup *de sacré nom républicain* qui lui fit tous les biens du monde et qui lui parut un excellent digestif. Elle avait acheté tout le long du chemin et mangé toute la journée de ces abominables gâteaux qu'on appelle des *chaussons,* et ce qu'il y avait de plus surprenant dans sa gourmandise, était d'y mettre une sorte de gloriole, ce qui faisait dire au jeune Chénier qu'elle tenait également de l'autruche et de la dinde. Hélas, mon Dieu! je me rappelle qu'ils sont partis sur la même charrette et qu'ils ont péri sur le même échafaud. J'en ai comme un regret d'avoir écrit ces moqueries.

Mlle de Corday fut interrogée, condamnée, décapitée quelques jours après, sans avoir laissé paraître aucun sentiment de regret ni de faiblesse, mais heureusement que l'abbé Emmery, ce *calotin,* protégé de l'accusateur public, se trouvait encore à la conciergerie, et je vois dans notre bulletin du 19 juillet, que M. E. avait accueilli le repentir de C. C. en lui

conférant l'absolution, dans la soirée du mardi précédent, qui était le 16 et qui fut la veille de sa mort.

On a dit que sa tête, à laquelle un valet de bourreau avait eu l'outrageuse infamie d'appliquer un soufflet en la montrant au public, avait eu l'air de se ranimer et qu'elle avait jeté sur lui des regards de colère et d'indignation.

Le Docteur Séguret, ancien professeur d'anatomie, très habile et consciencieux personnage, ainsi qu'il est prouvé par sa conduite à Marseille, aussi bien que dans notre prison, le Docteur Séguret nous assura que la chose était possible. Il nous dit qu'il avait été chargé de faire des expériences sur les effets de la guillotine : qu'il s'était fait livrer les restes de plusieurs criminels immédiatement après leur supplice, et qu'il en avait constaté les résultats suivans.

Deux têtes ayant été exposées aux rayons du soleil, les paupières qu'on avait soulevées se refermèrent avec une vivacité brusque et toute la face en avait pris une expression de souffrance. Une de ces têtes avait la bouche ouverte et la langue en sortait; un élève en chirurgie s'avisa de la piquer avec la pointe d'une lancette, elle se retira, et tous les traits du visage indiquèrent une sensation douloureuse. Un autre guillotiné, qui était un assassin nommé Térier, fut soumis à des expériences analogues, et plus d'un quart d'heure après sa décollation, si ce n'est sa mort, la tête séparée du tronc tournait encore les yeux du côté par où on l'appelait (1).

(1) *Voyez* le mémoire du savant M. Julia de F

Le Père Guillou m'a dit qu'il avait su directement par le vieux Sanson, avec lequel il avait tous les ans des rapports de conscience, que la tête d'un conventionnel et prêtre jureur, appelé Gardien, avait mordu (dans le même sac de peau), la tête d'un autre girondin, nommé Lacaze, et que c'était avec tant de force et d'acharnement qu'il fut impossible de les séparer.

Le Docteur Sue m'a dit que la sensibilité pouvait durer plus de vingt minutes (après la décollation) dans les différentes parties de la tête. M. Séguret et M. Sue considéraient comme très funeste à l'humanité cette opinion qu'on voulait accréditer, par hypocrisie d'abord, ensuite par un calcul de célérité pour les exécutions révolutionnaires, en soutenant que le supplice de la guillotine était purement instantané. — Il est si peu douloureux, avait dit M. Guillotin, qu'on n'en saurait que dire si on ne s'attendait pas à mourir, et qu'on croirait n'avoir senti qu'une *légère fraîcheur* (1).

— La guillotine est un des genres de mort les plus horribles et les plus inhumains qu'on ait jamais inventés, me disait le Docteur Séguret (à l'oreille, afin de ne pas effrayer les faibles). Les douleurs qui suivent la décapitation sont épouvantables, et je crois fermement qu'elles se perpétuent jusqu'à l'extinc-

intitulé : *Recherches médico-légales sur la douleur après la décollation. Paris*, 1833. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Joseph-Ignace Guillotin, député à l'Assemblée nationale, né en 1738, mort à Paris en 1814. (*Note de l'Éditeur.*)

tion de la chaleur vitale. Cette invention philantropique est d'une exécution facile, elle est expéditive, elle est profitable à la république française, et sur toute chose, elle est favorable à la commodité du bourreau, mais il ne faut pas nous dire qu'elle soit avantageuse ou favorable aux condamnés, car il est prouvé que la strangulation ne saurait être aussi douloureuse.

Les médecins philosophes et les gouvernans qui se disent populaires auront beau nous faire des phrases, pendant que je ne les verrai pas conseiller et adopter l'administration de la peine de mort au moyen d'une savante et douce potion somnifère, je ne croirai jamais à la réalité de leurs intentions philantropiques.

Si je ne vous parle pas souvent de l'héroïque Vendée, c'est parce que notre congrégation royaliste (dite de la Régence) n'avait pu trouver aucun moyen de correspondre habituellement ni sûrement avec les chefs de l'armée royale; et c'est parce que nous n'en recevions la plupart du temps aucune autre information que par les journaux républicains, qui ne disaient certainement pas la vérité. N'oubliez pas, je vous le répète encore une fois, que je vous raconte l'histoire d'une femme, et que je n'ai jamais ni médité ni promis de vous faire une histoire de la révolution. Je vais me borner à vous présenter un aperçu de la législation révolutionnaire.

Sur la proposition du député Cambacérès, à qui l'initiative a toujours appartenu pour la poursuite et la rédaction des lois les plus oppressives, la Con-

vention nationale avait décrété la peine de mort à l'égard de tous ceux qui correspondraient avec un émigré, qui donneraient asile à un prêtre *réfractaire*, ou qui dissimuleraient une partie de leur fortune, à dessein de ne pas contribuer équitablement àla taxe imposée pour soulager les *indigens* (il n'était plus question de *pauvres*; c'est un mot qui sentait le fanatisme et puait l'aristocratie).

En exécution de la loi du 23 août proposée par Barrère, on avait décidé que tous les Français devaient être en état de réquisition permanente, attendu que la nation française était dans l'obligation de se lever en masse pour défendre la Convention. Les citoyens non mariés ou restés veufs sans enfans depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq devaient marcher les premiers, et l'on appellerait tous les individus plus âgés, successivement, et suivant les besoins de la république. Il y avait des fabriques d'armes établies dans presque toutes les églises de France. Toutes les terres avaient été frappées d'énormes contributions en nature, à dessein de former des approvisionnemens pour une armée de douze cent mille *volontaires*. Tandis que les jeunes citoyens iraient à la rencontre de l'ennemi, les hommes mariés devaient charroyer les subsistances et forger les armes; les femmes se réuniraient pour fabriquer des gibernes et des chaussures, ou serviraient dans les hôpitaux, et les enfans s'amuseraient à faire de la charpie; enfin les vieillards auraient soin de se tenir dans les places publiques et d'y haranguer leurs concitoyens pour enflammer les courages et pour exciter la haine des rois. L'emploi

qu'on assignait aux vieilles femmes était de *célébrer l'indivisibilité de la république.* Tout ceci n'était pas d'une observation également facile, mais ce qui suit fut exécuté ponctuellement.

Tous les édifices publics qui n'étaient pas convertis en prisons, devinrent des casernes, et toutes les places publiques furent transformées en ateliers. Toutes les caves avaient été vidées, fouillées et grattées pour en extraire du salpêtre, et la réquisition des chevaux fut si rigoureusement poursuivie qu'il n'en restait dans tout Paris, disait-on, que deux cent soixante et dix. Danton avait proposé de faire dévaster la France en cas d'invasion : « Si les satellites des tyrans mettaient notre liberté en danger, avait dit cet énergumène, surpassons-les en audace ! Nous dévasterons, nous détruirons plutôt le sol français. Avant qu'ils ne puissent le parcourir, le terrain manquera sous leurs pieds, et les riches seront les premières victimes de la fureur populaire ! »

Je ne chercherai pas à dénigrer la bravoure et ce qu'il est convenu d'appeler la gloire des volontaires et des réquisitionnaires qui formaient originellement les armées de la république, mais relativement à leurs premiers succès, prenez garde à l'observation suivante.

On parle continuellement de la perfidie et de l'immoralité du gouvernement anglais, ce qui n'est certainement pas sans raison ; mais il est à savoir que le gouvernement prussien s'est conduit à l'égard du Roi Louis XVI avec une perversité beaucoup plus noire et plus basse que tout ce qu'on avait

connu jusque là. La présence de l'armée prussienne en Champagne ne contrariait pas infiniment les membres de la commune de Paris, parce qu'elle exaspérait les Jacobins frénétiques et qu'on s'en était servi pour déterminer et justifier les massacres des prisons. Cependant la commune avait eu des momens d'inquiétude, et je ne saurais douter qu'elle ait envoyé proposer vingt-cinq millions qui furent acceptés par la Prusse; d'où vient que c'est le gouvernement prussien qui a profité du carnage et du pillage de Paris. La commune s'était engagée à payer à la Prusse un subside de deux millions par mois, pour obtenir sa neutralité. *Le traité subsiste*, et même une partie des meneurs avait eu l'envie de faire élire le Duc de Brunswyck pour Roi de France, au lieu du Duc d'Orléans. Ce n'était pas la première fois qu'une idée pareille avait fermenté dans les cerveaux révolutionnaires, et nous avons des papiers de l'Amiral de Coligny où l'on aperçoit les traces d'un projet semblable en faveur d'un autre Duc de Brunswyck. Si le Roi de Prusse a repris les armes contre la France, ce fut parce que les républicains ne purent ou ne voulurent pas remplir les conditions pécuniaires qu'ils avaient stipulées, et je vous assure que toutes ces manœuvres de la Prusse, en 1792, ont été d'une infamie sans pareille. Mais revenons à notre législation de 93 et 94.

La Convention nationale avait décrété que les parens des réquisitionnaires, appelés aujourd'hui des conscrits, étaient responsables de leur bonne conduite à l'armée républicaine, et s'ils ne rejoignaient

pas les drapeaux, c'était à leurs parens qu'on s'en prenait; à défaut de parens, c'était à leurs parrains et leurs marraines. Cette assemblée législative avait également ordonné la vente des biens de tous les émigrés et de tous les condamnés. Elle avait déclaré *traîtres à la patrie* tous ceux qui placeraient ou conserveraient des fonds snr les banques étrangères, ou dans un comptoir de banquier en Angleterre, en Autriche, etc. Enfin, toutes les propriétés des personnes qui avaient été ou qui seraient mises *hors la loi,* devaient appartenir à la république, et l'intention d'un pareil décret n'était pas difficile à saisir. En exécution de la *loi des suspects,* on pouvait être incarcéré sur *toute dénonciation* qui serait provenue d'un citoyen porteur d'une attestation de civisme, et si tous les incarcérés n'ont pas été suppliciés, c'est assurément parce que les tribunaux révolutionnaires et la guillotine (en permanence) n'y suffisaient pas.

L'*accaparement* devait être puni de mort. Étaient considérés comme *accapareurs* tous ceux qui tenaient en réserve des comestibles ou des marchandises de *première nécessité,* tels que les grains, le vin, le pain, les viandes, les fruits, les légumes, le beurre, l'eau-de-vie, le miel et le sucre (les confitures exceptées, pourtant), et puis le fer, le savon, le bois, les cuirs, les bonnets, les souliers et les sabots, les draps, la toile et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières qui peuvent servir à leur fabrication; mais c'était sans y comprendre les soieries ni les soies brutes, attendu que ce sont des denrées aristocratiques.

Il était prescrit d'aller faire sa déclaration concernant tous les objets qu'on pourrait avoir en provision, et ceci dans les 24 heures qui suivaient la promulgation du décret. Il était enjoint de les exposer en vente par *petits lots* et de les livrer à tout chaland, d'après la taxe du *maximum,* ce qui n'équivalait certainement pas au sixième de leur valeur. Vous supposez bien qu'il y avait des gens qui logeaient au troisième étage ou qui demeuraient dans le fond d'une cour, ainsi jugez comme il était commode et profitable pour eux d'aller tenir boutique à la porte de leur maison, pour étaler sur la rue quelque livres de riz ou quelques aunes de toile ? On croit rêver quand on se rappelle un pareil régime, et toutefois on avait décrété la peine de mort contre tous ceux qui *cacheraient ou feraient de fausses déclarations!* Tous les fabricans et marchands étaient obligés d'afficher à la porte de leurs magasins ou de leurs boutiques, une pancarte où la nature et la quantité de leurs marchandises étaient spécifiées, faute de quoi faire, on les pouvait dénoncer et condamner pour accaparement. Le tiers du produit des marchandises confisquées appartenait légalement au dénonciateur, et les jugemens rendus en vertu de cette loi n'étaient pas soumis aux formalités de l'appel. Vous conviendrez que voilà des boutiquiers et des bourgeois bien récompensés pour avoir applaudi (sinon contribué) à la destruction de l'ancien régime!

Par une autre loi du 25 septembre, il était enjoint d'apporter dans les caisses nationales tous les dépôts

qui auraient été faits précédemment chez les notaires et autres officiers publics.

Par un décret du 3 octobre, il est déclaré, 1° que les congrégations de filles employées pour le service des indigens et des malades sont *déchues de leurs fonctions;* 2° qu'en cas de partage d'opinions, dans les procès sur les délits contre-révolutionnaires, ce n'est pas *l'avis le plus doux* qui doit prévaloir; de sorte que si les voix des quatre juges sont partagées, on sera tenu d'en appeler un cinquième.

Le maître jardinier de l'hôtel de Biron fut terriblement compromis pour avoir laissé parvenir à floraison deux touffes de lys; et si notre bon Duperron n'avait pas été chargé du *départage*, il en aurait couru le plus grand risque (1).

(1) Les bonnes traditions de 93 ne sont pas perdues. Depuis l'heureuse et glorieuse ascension de M. le Duc d'Orléans sur le trône de juillet, on n'a pas manqué d'arroser tous les printemps, avec de l'eau-forte, environ 60 ou 80 touffes de lys qui sont restées dans les parterres des Tuilleries, et c'est évidemment pour en empêcher la floraison. On ose demander au roi citoyen pourquoi il ne les a pas fait arracher comme les fleurs de lys de ses frontons et de ses balcons du Palais-Royal.

Il y a des gens, tels que M. Cadet-Gassicourt et M. Odilon Barrot, qui détestent les *Crucifères*. Il y en a qui ne sont occupés que des *Rosacées*. Il y en a qui préfèrent les *Liliacées*, et l'on nous accordera que c'est la partie la plus notable de la société d'horticulture. Tous les habitués du jardin des Tuileries s'intéressent à ces végétaux magnifiques, à ces fleurs candides; on s'en occupe, on les observe : et par une belle soirée du mois de mai, on ne manque jamais de remarquer leurs tiges verdoyantes et vigoureuses; mais voilà qu'on les retrouve le len-

Indépendamment des tribunaux révolutionnaires en permanence, la Convention avait établi une armée révolutionnaire ambulante, qui parcourait tous les départemens en y traînant une artillerie formidable avec la guillotine entourée par une légion de bourreaux enrégimentés.

« Puisque notre vertu, notre modération, nos « idées philosophiques, ne nous ont servi de rien, « agissons comme des brigands ! » s'était écrié le représentant Thuriot ; « que les comités révolution- « naires en arrêtant un homme suspect ou une « femme suspecte, n'aient pas besoin d'expliquer « leurs motifs ! sentons notre dignité, point de « demi-mesure ! l'homme qui combat à la face du « monde pour une révolution qui a pour but la « liberté, l'égalité, l'humanité, le bonheur du « monde, veut que rien ne lui résiste ! Il faut que « cette révolution déifie tous les Français, il faut « qu'on lise dans l'histoire *avec tendresse* les noms « de tous ceux qui auront soutenu ce vote éner- « gique, etc.

C'était Merlin (de Douai) qui était l'auteur de cette fameuse loi des suspects adoptée par le comité de législation, présidé par Cambacérès, et tout ce que je vous dirai de cette loi, c'est qu'elle ordonnait

demain matin brunies, halées et roussies comme de la friture ! Il paraît que cinq à six heures de nuit suffisent à cette opération morbide. On dirait un apologue à l'usage des plantes parasites et des rejetons verreux...

On se demande si c'est une allégorie politique, un symbole d'exécution nationale ? (*Note de l'Éditeur.*)

de mettre en arrestation les individus qui se seraient montrés, soit par leur *propre conduite,* ou soit par leurs *relations,* les partisans de la tyrannie, de l'aristocratie ou du fédéralisme; tous ceux à qui l'on aurait refusé des certificats de civisme, enfin tous les ci-devant prêtres et les ci-devant nobles, ou parens, amis, ou agens d'émigrés, qui n'auraient pas manifesté *constamment* le plus ardent amour pour la révolution : les tribunaux révolutionnaires étant pourvus de la faculté de faire incarcérer tous les prévenus de suspicion qui auraient été acquittés par les tribunaux criminels de la juridiction ordinaire. Ce décret inique a produit l'arrestation de quatre cent soixante mille personnes, et Collot-d'Herbois avait consacré son vote au moyen des paroles suivantes à qui je trouvai beaucoup de signification. « Tout est permis à quiconque agit dans « le sens de la révolution républicaine, et quiconque « a l'air d'en dépasser le but n'y est pas encore « parvenu. »

Il y eut un décret du 21 septembre 1793, qui défendit aux galériens de porter le bonnet rouge parce qu'il était devenu l'emblême de la liberté, et qui prescrivait à toutes les femmes françaises de se *parer* de la cocarde nationale, sous peine de huit jours de prison, et en cas de récidive, d'être considérées comme *suspectes,* et incarcérées jusqu'à *la paix générale.* Je ne veux pas oublier de vous dire, qu'en vertu d'une autre loi proposée par Cambacérès, on était obligé d'afficher à la porte de chaque maison, le nom de toutes les personnes dont elle était le domicile, avec leurs prénoms *émondés* de

toute dénomination *fanatique,* et qui plus est avec la date *préfixe de leur naissance et de leur âge,* ce qui désobligeait prodigieusement un grand nombre de citoyennes, et ce qui faisait du quartier d'Antin, par exemple, un foyer de dénonciations, de contestations et de poursuites judiciaires à n'en pas finir. Il y eut bonne citoyenne appelée Pérégaux, qui fut dénoncée par une de ses voisines et qui fut condamnée à 300 fr. d'amende et dix jours de détention, pour *délit de faux en écriture publique, et déclaration trompeuse*(1). Il en était de ces élégantes de comptoir et de ces philosophes de boudoir, ainsi que des boutiquiers démocrates, et je les trouvais également bien récompensées de leur engouement révolutionnaire.

Item, on était bien prévenu « que tous les pro-
« priétaires d'anciennes maisons, parcs, jardins,
« d'enclos, et généralement toutes sortes d'édifices
« où l'on aurait conservé des signes de la royauté
« ou de la ci-devant aristocratie, seraient considérés
« comme suspects, et que lesdits enclos, jardins,
« parcs, anciennes maisons, et autres édifices, se-
« raient confisqués au profit du gouvernement ré-
« publicain. » Je vous dirai précipitamment que M^me^ de Mesmes avait une horreur de maison, dans la rue de la Sourdière, où l'on découvrit un restant d'armoiries sur le fronton d'une porte à l'intérieur de la cour. On partit de là pour la confisquer, ce

(1) C'était la mère de la maréchale Marmont, duchesse de Raguse, et de M. le Comte Pérégaux, dont le père était banquier du Comité de salut public. *(Note de l'Éditeur.)*

qui ne fit aucune peine à la Présidente, attendu qu'on l'obligeait annuellement à payer de quinze à dix-huit cent livres d'impôt pour cette vilaine maison, qui ne lui servait à rien du tout.

Sur la proposition de cet implacable et infâme Barrère, on avait arrêté :

1° Que la veuve du tyran allait être livrée au tribunal révolutionnaire ;

2° Que la dépense de ses deux enfans allait être réduite au plus strict nécessaire ; c'est-à-dire que la cuisine du temple était supprimée, que les femmes et les valets de chambre étaient renvoyés chez eux, et que les frais occasionnés par *ces deux individus, devaient se borner à ce qui est absolument indispensable pour la nourriture et l'entretien de deux enfans*.

3° Que tous les tombeaux des ci-devant Rois et Reines qui se trouvaient, soit à St-Denis, soit dans aucun autre lieu, seraient détruits pour le 10 août.

4° Que la garnison de Mayence allait être transportée en poste dans la Vendée ; qu'il y serait envoyé, à la diligence du ministre de la guerre et sur-le-champ, des matières combustibles de toute espèce, afin d'incendier les maisons, les bois, les taillis et les genêts ; on avait déjà décidé que toutes les forêts y seraient abattues pour y détruire les repaires de ces bêtes féroces appelées royalistes ; que les récoltes y seraient coupées sur pied, par des compagnies d'ouvriers républicains, pour être ensuite portées sur les derrières de l'armée nationale ; enfin que tous les bestiaux des Vendéens

seraient saisis réquisitionnairement, et que tous les habitans de la Vendée seraient amenés prisonniers à l'intérieur du pays.

Nous savions qu'il existait dans les cervelles et les cartons du comité de sûreté générale un autre projet fiévreux qui n'était pas moins révolutionnaire, et qui s'appliquait aux propriétés confisquées sur les condamnés, les proscrits et les suspects; et si le règne de la terreur s'était prolongé quelques mois encore, je ne doute pas que ce beau projet n'eût été mis à exécution. Celui-ci consistait à démolir tous les châteaux ainsi que toutes les églises cathédrales; à raser de fond en comble toutes les habitations ci-devant royales, et à diviser en lots de cent arpens toutes les forêts de la couronne et les nôtres aussi, bien entendu. Tous les matériaux provenant de la démolition des Tuileries, du Louvre, de Notre-Dame et du Luxembourg, ainsi que de Versailles, St-Cloud, St-Germain, Meudon, Vincennes, Fontainebleau, Chambord, Compiègne, etc., devaient être partagés entre les sans-culottes du district, avec six arpens de terre par individu, à la charge de se construire *un asile* et de prendre femme, ou d'adopter un enfant, ou de se charger d'un vieillard, *ad libitum*. Toutes les familles sans fortune et dont les vertus civiques étaient connues, devaient avoir part à cette distribution. Il était convenu qu'on allait faire construire un grand nombre de villages dans les forêts royales et autres, afin d'y découvrir le sol à grande distance, et pour qu'il ne s'y trouvât plus que des massifs de bois de cent ar-

pens, tout au plus. Le comité de salut public avait adopté cette proposition qui provenait originellement des frères Roberspierre; on l'enregistra afin d'en régulariser l'adoption légale, et les citoyens Laloy, Fourcroy, Cochon et Thuriot, qui la souscrivirent, avaient eu soin d'y mettre pour *considérant* que, « la République française honorait la « loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, « le malheur, et que les comités de salut public et « de sûreté générale remettaient l'exécution de cette « proposition véritablement patriotique sous la « sauve-garde de toutes les vertus. »

Le proconsul Fouché, ancien janséniste et père de l'Oratoire, était bien autrement éloquent que tous ces illétrés, et voici de sa prose à l'occasion des massacres et des démolitions de Commune-Affranchie ; je vous recommande particulièrement cette proclamation de l'oratorien Fouché.

« Ci-devant Lyonnais, on veut effrayer vos ima- « ginations de quelques décombres, de quelques « cadavres, qui ne se trouvaient plus dans l'ordre « de la nature, et qui vont y rentrer par la destruc- « tion. On veut embraser l'esprit public à la flamme « de quelques maisons incendiées, de peur qu'il ne « s'allume au feu de la liberté. Républicains ! quel- « ques ruines anticipées sur le temps, et quelques « destructions individuelles ne doivent pas même « être aperçues dans une révolution où l'on ne doit « voir que l'affranchissement du genre humain. « De faibles rayons s'éclipsent devant l'astre du « jour ! La République ne saurait être assise q « des débris. N'est-ce pas avec des ruin

« destructions des édifices de l'orgueil et de la su-
« perstition, que nous devons élever aux amis de
« l'égalité, aux braves guerriers mutilés dans
« combats, d'humbles demeures pour le repos de
« leur vieillesse ou de leur malheur? N'est-ce pas
« sur les cendres des ennemis du peuple qu'il fi
« rétablir l'harmonie sociale, la paix et la félicité
« publique? Le peuple nous a remis entre les ma
« le tonnerre de sa vengeance; nous ne le dépose-
« rons pas, sinon lorsque tous ses ennemis seront
« foudroyés. Nous aurons le courage énergique de
« traverser des files de tombeaux et de marcher sur
« de vastes ruines, pour arriver au bonheur des
« nations et à la régénération du monde. On ose
« nous peindre comme des hommes avides de sang
« et de destruction, mais quelques efforts qu'on
« fasse, nous demeurons inexorables, impassibles!
« La partie méridionale de la république est rongée
« par un poison destructeur, il faut en former la
« foudre de la justice, pour écraser nos ennemis,
« et que leurs cadavres ensanglantés, précipités
« dans le Rhône, offrent sur les deux rives, à son
« embouchure et sous les murailles de l'infâme Tou-
« lon, aux yeux des lâches et féroces Anglais,
« l'expression de l'épouvante et l'image de la toute-
« puissance du peuple français?.... Je ne sais par
« quelle imbécile complaisance on laisse encore des
« métaux entre les mains des personnes suspectes?
« Avilissons l'or et l'argent! Traînons dans le sang
« et la boue ces dieux de la monarchie. Il faut
« qu'il n'existe plus ni pauvre ni riche,.... que la
« foudre éclate par humanité! Je le répète, ayons

« le courage de marcher sur des cadavres, pour « arriver à la liberté des peuples. » Mais en voilà sûrement plus qu'il ne vous en faut, et vous voyez que l'éloquence laconienne de Fouché (de Nantes) n'avait rien de laconique.

La Convention nationale avait supprimé non seulement les institutions, mais toutes les appellations qui pouvaient rappeler, disait Cambacérès, *une idée de l'ancien régime;* ainsi voyez tout ce qu'il y avait à démolir, et représentez-vous, si vous pouvez, quel amas de décombres il y avait autour de nous.

Depuis que les conventionnels avaient décrété que la religion catholique était remplacée par le culte de la Raison, *sublime Déesse, à qui la ci-devant église de Notre-Dame était particulièrement affectée*, il était interdit d'employer le mot *Saint*, même dans les noms de famille, où la particule *de* se trouvait dans le même état de proscription. Tout le monde a su quel embarras avait été celui de M. de Saint-Denis, qu'on interrogeait à la section de Guillaume Tell : — Je m'appelle Saint..... — Il n'y a plus de *saint !* — Alors je me nommerai De... — Il n'y a plus de *de !* — Mais pour lors je m'appellerai Nis, si vous ne voulez pas m'en laisser davantage?..... Chacun a su l'histoire de cette Baronne de Boisfeuvrillé, qui était une vieille bretonne, et que le comité révolutionnaire de son district nous avait expédiée sous le nom de Maclovie Bahuno, veuve Bois-Pluviose; ce qui lui sauva la vie, parce qu'elle ne voulut jamais répondre à ce nom-là. Quand on venait l'appeler pour aller au tribunal, elle avait l'air de n'y rien comprendre, et comme personne

ne la trahissait, les commissaires en perdirent la trace, au bout de deux ou trois mois. Notre concierge avait bien voulu barbouiller son registre au numéro d'inscription de cette bonne Dame, et je n'ai jamais vu d'entêtement breton si bien conditionné, ni si bien récompensé. J'ai toujours estimé les entêtés et les Bretons.

Après la déclaration favorable à l'existence de l'Être Suprême, il m'a toujours semblé que la plus absurde et la plus extravagante opération des terroristes avait été la publication de leur calendrier républicain. Leur année commença dans le mois de septembre auquel ils avaient donné le nom de Vendémiaire ; ensuite arrivait Brumaire ( ainsi nommé, disait l'almanach, à cause de ces brumes basses qui sont la *transudation* de la nature) et puis Frimaire, avec une engelure au nez ; vilain mois, qui précéda tristement les pénibles mois de Nivose, Pluviose et Ventose. Ceux-ci furent suivis de l'innocent Germinal, de l'agréable Floréal et de Prairial le rustique. Aimable trio, vêtu d'un blanc virginal et couronné de végétaux champêtres. Enfin, comme le temps marche toujours, en dépit des folies humaines, les trois mois de la belle saison se présentèrent à nous sous les superbes noms de Messidor, de Thermidor et de Fructidor. Figurez-vous, si vous voulez, que Thermidor était resplendissant comme un Phœbus, et que Fructidor était coloré comme une orange.

Le mois de pluviôse était dédié à la mort des tyrans et à la pudeur. Celui de ventôse était consacré particulièrement à la frugalité courageuse,

floréal à la foi conjugale, et quant aux autres consécrations des mois républicains, je ne m'en souviens plus. Je vous dirai seulement que les cinq ou six jours complémentaires et nommés *sanculotides* étaient destinés à fêter les Vertus, le Génie, le Travail, l'Opinion, les Récompenses et la Franciade, qui tombait en l'année 1794 un Sextidi. Je n'en ai pas su davantage à l'égard de la Franciade, et je n'ai trouvé personne qui m'ait pu dire quelle était cette Récompense nationale ou cette Vertu républicaine. Chacun de ces douze mois composés de trente jours étaient divisés par trois décades, et vous allez voir quels étaient les saints et les patrons du nouveau calendrier.

Pour vous en donner une idée, c'est bien assez d'avoir fait copier ce qui suit dans l'ANNUAIRE NATIONAL DE L'AN TROISIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, U.E, INDIVISIBLE, IMPÉRISSABLE ET TRIOMPHANTE; ce qui reviendrait à l'année 1794, en dialecte grégorien, autrement dit vieux style, ou patois aristocratique.

# ÈRE RÉPUBLICAINE.

## MOIS DE VENDÉMIAIRE.

### *Première Décade.*

| | |
|---|---|
| 1 Primidi. . . . | Raisin |
| 2 Duodi. . . . . | Safran. |
| 3 Tridi. . . . . | Châtaigne. |
| 4 Quartidi. . . . | Colchique. |
| 5 QUINTIDI. . . . | CHEVAL. |
| 6 Sextidi. . . . . | Balsamine. |
| 7 Septidi. . . . . | Carotte. |
| 8 Octidi. . . . . | Amaranthe. |
| 9 Nonidi. . . . . | Panais. |
| 10 DECADI. . . . . | CUVE. |

Je me souviens que la fête solennelle de l'OIE tomba le premier Quintidi de Brumaire, et celle de DINDON, quinze jours après, ce qui fut un grand motif de réjouissance et de festivité pour les guichetiers de notre prison, surnommée des Oiseaux : (Voyez l'esprit et la malice !) On disait dans ce temps-là que le principal opérateur de ce bel œuvre était un membre de ne je sais quelle académie, qui s'appelait M. Delaplace. (1).

(1) Bonaparte en avait fait un membre du Sénat conservateur et un Comte de son Empire ; c'était un des Sénateurs les plus génuflexibles, et grâce à M. Decazes, il est devenu Pair de France et Marquis de la Place en 1822. *(Note de l'Éditeur.)*

La proposition de Barrère n'avait pas manqué d'être adoptée par les montagnards et les autres buveurs de sang avec lesquels elle avait été concertée d'avance, et je ne saurais vous exprimer quelles furent mes angoisses et mon affliction pendant qu'on instruisait le procès de la Reine. On avait l'inhumanité de l'outrager si cruellement, que sa condamnation nous apparut comme une sorte de délivrance, ou du moins, de soulagement pour elle.

Tandis que la Reine était à la Conciergerie, nous avions eu la triste consolation de savoir de ses nouvelles à peu près tous les jours. La femme du concierge, appelé Richard, était notre intermédiaire auprès de cette princesse; et ce fut ainsi que nous eûmes connaissance d'un projet qui avait été conçu par la Marquise de Janson (1). Elle avait commencé par emprunter sept à huit cent mille livres en engageant toute sa fortune, ensuite elle alla trouver l'Abbé du Puget pour qu'il eût à nous demander de lui procurer trois ou quatre cent mille francs qui lui manquaient encore et dont son mari fournirait la caution. Comme il était question d'en acheter la délivrance de la Reine et que Mme de Janson méritait toute sorte de confiance, il ne fut pas difficile de lui procurer cette somme. Je n'avais plus à ma

(1) Son mari, de la maison de Forbin, doit être votre parent par Messieurs du Muy, et sa femme est une personne incomparable pour le dévouement et pour le courage. Elle est fille du Prince de Galéan qui était le parent et l'ami de mon neveu du Châtelet. (*Note de l'Auteur.*)

disposition que cent vingt-cinq mille livres, mais j'écrivis en deux mots à la Princesse de Talmont qui demeurait dans la rue du Gindre, au coin de la rue du Pot-de-Fer et qui s'appelait la citoyenne Trotin. (J'avais si bien mis ceci dans ma tête que je l'y retrouve encore). Mme de Talmont me répondit que j'aurais bien pu disposer de ses *petits pois* sans le lui dire, et que j'étais devenue ridiculement cérémonieuse : en conséquence de quoi je fis sortir cent mille écus à Mme de Talmont, de la cachette du Grand-Vicaire; j'y fis ajouter cent mille livres de mon argent, et l'on fut avertir Mme de Janson que la somme était à ses ordres, mais qu'elle eût à s'ingénier pour la faire transporter au lieu de sa destination, car l'Abbé de Dampierre et Dupont, mon factotum, ne savaient absolument comment sortir d'un pareil embarras. Celui-ci calculait avec raison que s'il ne pouvait se faire aider pour la translation de ce monceau d'or, ce ne serait pas l'affaire d'une journée. Le volume de ces quatre cent mille livres équivalait, disait-il, à celui d'une grosse citrouille.

La Marquise de Janson me fit demander quelques jours de répit, et nous apprîmes alors en quoi consistait sa négociation, ce qui nous remplit d'attendrissement et d'admiration pour elle. Chabot, député de Loir-et-Cher et capucin défroqué, avait été pressenti sur l'exécution de ce projet, moyennant la promesse d'un million qu'il aurait mission de partager, comme il entendrait, avec le concierge Richard et deux inspecteurs des prisons, qui s'appelaient Jobert et Michonit. Mme de Janson demandait une permission pour entrer à la Conciergerie

sous un prétexte d'interrogatoire ou de confrontation, enfin sous un prétexte quelconque; elle proposait de laisser évader la Reine au moyen d'un déguisement qui serait aisément fourni par elle, attendu qu'elles changeraient d'habits : M^me de Janson prendrait sa place au cachot; on dirait que la prisonnière avait été si parfaitement bien déguisée qu'on n'avait pu s'y reconnaître, et toutes les vengeances de la Convention se trouveraient accumulées sur M^me de Janson qui promettait de mourir sans parler, et qui du reste, avait une telle ressemblance avec la Reine qu'il était aisé de s'y méprendre. Chabot s'était laissé pratiquer; mais la Reine y mit un refus persévérant, une résistance invincible, et cette grande Princesse ne voulut jamais accéder à la proposition de M^me de Janson; généreuse personne, à qui je n'ai pas toujours eu la satisfaction de voir accorder la justice et l'approbation qui lui revenaient à si juste titre!

La Reine avait écrit définitivement ce qui suit, moyennant des piqûres d'aiguille sur un morceau de papier : *Je ne dois ni ne veux accepter le sacrifice de votre vie. Adieu. Adieu.*

M. A.

Chabot, qui avait reçu pour environ cent mille francs de louis d'or, et qui craignait que le secret n'en fût divulgué, s'empressa d'aller dénoncer M^me de Janson, ainsi que Michonit et Jobert qu'il accusa d'avoir entrepris de le corrompre et qui furent condamnés à mort au mois de novembre 1793,

environ quinze jours après l'exécution de la Reine. Mme de Janson trouva moyen d'aller rejoindre sa famille en émigration ; Jobert se cacha dans notre maison de la Croix-Rouge, et ce pauvre Michonit fut supplicié sur la place de la Bastille. C'était un ancien vainqueur de la Bastille, à ce que disait notre geôlier.

Marie-Antoinette Jeanne de Lorraine d'Autriche, Reine mère et douairière de France et de Navarre, était née le 2 novembre 1755. Elle a péri sur l'échafaud le 16 octobre 1793. Sa robe de veuve était en lambeaux, et la femme du geôlier de la Conciergerie lui avait fait l'aumône d'une jupe et d'une camisole de cotonnade blanche. Elle a été conduite au lieu de son exécution sur une charrette, ayant les mains attachées derrière le dos avec une corde tachée de sang. Elle avait à côté d'elle un prêtre assermenté qu'elle avait refusé d'entendre et qu'elle n'écoutait pas. Elle paraissait affaissée sous le poids de la souffrance, ses regards étaient fixes et les pommettes de ses joues étaient colorées d'une rougeur fiévreuse. Au moment où l'exécuteur (qui n'était pas le vieux Sanson) arracha violemment le mouchoir de toile qui lui recouvrait le col et la poitrine, elle en fit un mouvement d'indignation toute royale et qui parut intimider les bourreaux ; mais l'auguste victime baissa les yeux sans proférer une seule parole, et l'on a vu par le mouvement de ses lèvres qu'elle n'avait cessé de prier jusqu'à ce que sa tête ait été tranchée par le couteau.

Je ne sais comment j'ai pu trouver la force de vous rapporter ces affreux détails? il nous ont été

donnés par l'Abbé du Puget qui s'était placé sur le passage de la Reine, à l'angle de la rue Royale et de la place Louis XV, afin de l'absoudre, *in articulo mortis*, avec indulgence appliquée sur une relique de la vraie croix. On avait trouvé moyen d'en faire prévenir Sa Majesté ; mais comme on avait omis de lui dire que cet aumônier du feu Roi se placerait du côté gauche au dessous du garde-meuble, et comme cette Princesse avait le dos tourné de ce même côté (parce qu'on l'avait fait asseoir sur un banc qui était en longueur de la charrette et non pas en travers), elle avait commencé par regarder devant elle, et du côté de l'hôtel de Coislin, mais n'y reconnaissant personne, elle avait précipitamment retourné sa tête, et son visage éclata d'une sainte joie quand elle aperçut la vénérable figure de M. du Puget qui s'était fait monter sur un talus de pierres et qui lui fit voir un crucifix en lui donnant l'absolution.

Avant de sortir du régime de la Terreur, il me reste à vous parler de la condamnation de Philippe-Égalité, de la chute de Roberspierre et de la délivrance des prisonniers après le 9 thermidor ; je comptais m'en acquitter aujourd'hui, mais je ne m'en sens pas le courage. Je ne saurais penser qu'à la Reine, et je vais prier le bon Dieu pour le repos de son âme.

## CHAPITRE VI.

La pleine Terreur. — Le jeune Ste-Amaranthe. — Carnage Bicêtre. — Les chiens épaves. — Exécution nocturne et procession civique. — Le citoyen Gasparin. — La Duchesse de Valentinois et Mlle Arnoux. — La femme aux cinq maris et les cinq divorces. — Essai d'une guillotine à plusieurs tranchans. — Proposition d'incendier la Bibliothèque Royale. — Mmes de Biron et de Marbœuf. — Motifs de leur condamnation. — Administration des subsistances. — Privilége des octogénaires et son peu d'utilité. — Observation sur les femmes bossues. — Loi sur l'emprunt forcé. — Décret faveur des indigens.—Apostasie de l'Église constitutionnelle. —Identité des mêmes sacriléges en 1793 et 1830. — Saccage de Commune-affranchie. — Géographie révolutionnaire.— Les proconsuls à Lyon, Toulon, Nantes et Arras.— Quelques mots sur Joseph Lebon. — Supplice et condamnation de plusieurs enfans dans la Vendée. — Motion pour faire guillotiner tous les sexagénaires. — Encouragement pour mariner la chair et tanner la peau des suppliciés. — Fête de la Nature et de l'Hyménée (dans une prairie). — Aperçu relatif à la probité des généraux républicains. – Observations sur Bonaparte. — Le prisonnier Jacques Clément. — Sa révélation sur l'assassinat de Lepelletier-St.-Fargeau. — La Fille de la Nation. — Son mariage et son trousseau. — Les douze perruques. — André de Chénier. — Son frère Joseph. — Observation sur les régicides.

---

Je continue mon récit au plus fort de la Terr r, et vous allez voir que les atrocités de cette lo période ont surpassé toute portée des folies hı i

et toute croyance. *En révolution*, disait Danton, *l'autorité doit appartenir aux plus scélérats* : voilà quels étaient le principe et la devise de cet affreux temps où j'ai eu le malheur de vivre, et que j'ai eu le bonheur de traverser sans désespoir et sans faiblesse; *in Altissimo spes mea.*

Comme il était arrivé plusieurs fois que le peuple avait témoigné de la compassion pour les condamnés, et comme on avait crié grâce en voyant passer et monter sur l'échafaud, d'une part le vieux Chevalier d'Oilly, qui était presque centenaire, et puis le petit de Sainte-Amaranthe qui n'était âgé que de quinze ans, mais qui ne paraissait pas en avoir plus de douze ou treize, on transféra la guillotine à la place de la Bastille, ensuite on la fit reculer jusque auprès de la barrière du Trône, et nous eûmes l'inquiétude de voir recommencer les massacres dans les prisons. (Nous savions, à n'en pouvoir douter, que cette *méthode expéditive* avait été l'objet de plusieurs motions au conseil de la Commune.)

Un gentilhomme de Xaintonge, appelé M. de Mey, qui avait trouvé moyen d'échapper aux exécutions de Bicêtre, et qu'on avait incarcéré sur nouveaux frais dans notre prison, nous apprit d'épouvantables choses, et ce fut notamment qu'au château de Bicêtre dont il sortait, le massacre avait duré consécutivement pendant trois jours et deux nuits. Il paraît que les fusils, les massues, les sabres et les piques de la commune ne pouvant suffire à la férocité des meurtriers, on avait eu recours à des pierriers chargés à mitraille, et qu'on s'en servit contre une foule de prisonniers qui s'étaient déterminés à

ne pas sortir du grand corps de logis, et qui s'étaient barricadés au fond de la deuxième cour. On fit donc entrer dans un vestibule au rez-de-chaussée, deux ou trois pièces de canon qui furent pointées contre ce noyau de *révoltés* et qui les pulvérisèrent indistinctement. Quand je dis indistinctement, ce n'est pas sans raison, car tous les fous et toutes les folles de cet hôpital étaient du nombre. Comme on ne leur avait donné rien à manger depuis le 3 septembre, ils avaient fini par aller se déchaîner ou se déverrouiller les uns les autres; il y en avait un certain nombre à qui la vue du carnage avait fait recouvrer l'usage de la raison, et du reste il n'était pas un de ces aliénés qui ne fût d[illegible] les réfractaires à l'égorgement. C'est un fait [illegible] remarquable en psychologie. Rien n'était p[illegible] freux que leur sorte d'épouvante ou d'éne[illegible] e pur instinct. Ils n'en furent pas moins mit[illegible]és sans rémission, et Dupont m'a dit que pendant soixante et douze heures de suite, on avait charroyé tous ces cadavres mutilés, de Bicêtre aux carrières de Montrouge, dans les tombereaux de la voirie, que les chiens de Paris, qui n'étaient pas moins affamés que les fous, suivaient à la trace du sang.

Je vous dirai, puisqu'il est question de ces pauvres chiens sans domicile et sans aveu, qu'ils se rendaient pendant la nuit sur la place de Louis XV et dans les Champs-Elysées, en si grand nombre, qu'ils en prenaient l'audace de s'ameuter et d'accourir pour barrer le passage à toutes les charrettes de maraichers dont ils mordaient les conducteurs et les chevaux comme s'ils fussent devenus enragés ou tout-à-

fait sauvages. Ils avaient dévoré un invalide, et comme la police ne s'occupait de rien, sinon des prêtres réfractaires et des ci-devant nobles, les gardes nationaux de Paris se concertèrent entre eux pour en délivrer cette bonne ville; en conséquence de quelle résolution, ils s'en vinrent cerner et traquer les Champs-Élisées pour refouler toutes ces méchantes bêtes jusque sur la place et dans la rue Royale, où ils en exterminèrent à coups de fusil plus de trois mille, y compris le citoyen Lomparrier, jacobin de notre section, qui se trouva sous le vent du feu. Mais aussi n'était-ce pas le tout, pour la sécurité de Paris, que d'avoir fusillé ces milliers de chiens, et quand il s'agit de les faire enlever pour les enterrer, ce fut un embarras sans exemple. C'était la Commune de Paris qui s'était réservé le monopole des charniers et des fossoyeurs, des tombereaux et des chariots. La Commune eut l'air de blâmer une exécution que la garde nationale avait entreprise avec un esprit d'indépendance et de martialité suspecte ; les municipaux ne voulaient pas faire enlever ces bêtes mortes, en disant que c'était le provenu d'une exécution militaire et qu'ils n'avaient à s'occuper que des choses de légalité civile ; enfin c'est un débat qui dura trois jours, et tous les habitans du quartier s'en enfuyaient comme de la peste. Heureusement pour eux et pour nous, que la salle où siégeait la Convention se trouvait à la portée de ce mauvais air, et comme ce fut le représentant Gasparin qui fut investi de la confiance de l'assemblée pour opérer cette mesure de salut public, il imagina d'en faire une cérémonie patriotique,

ainsi que vous allez voir. On vint mettre en réqui-sition tous les anciens carrosses qui se trouvaien en séquestre sous nos remises ; je n'ai pas besoi de vous dire qu'il n'a jamais été question de resti-tuer toutes ces voitures à des aristocrates ; je n m'en étonne et ne m'en afflige pas beaucoup, mai parmi toutes les combinaisons de salut public ou d sûreté générale enfantées par M. Gasparin, il faut con venir que celle de remplir nos carrosses de parad avec des chiens morts était le plus étrangemen révolutionnaire.

On m'avait requis et confisqué deux belles voi tures, et j'ai su par Dupont que c'étaient cinq à si grands carrosses de Bellevue (de Mesdames, tant du Roi,) qui figuraient en chefs de file à ce bea cortége, avec des têtes de caniches ou des croup et des queues de mâtins qui passaient par chaqu portière. Qu'il avait de malice et d'esprit, ce Ga parin !

Si vous pouviez lire aujourd'hui tout ce que l Père-Duchesne et les autres journaux du parti de l Commune avaient imprimé d'attendrissant sur l rigueur et la cruauté d'une pareille exécution cont d'intéressans animaux qui ont toujours été l'em blême de l'affection la plus désintéressée pour l humains, comme aussi de la fidélité la plus con fiante, vous diriez que c'était bien à propos de l part des septembriseurs, et surtout relativement des bêtes endiablées, qui mangeaient le monde !

Pendant que nous en sommes aux ridiculités, j vous dirai de M<sup>me</sup> de Valentinois, qu'elle avait ta fait que d'obtenir la permission de sortir avec un

escorte de cinq gendarmes, afin d'aller faire une visite à la citoyenne Sophie Arnoux qui fut bien étonnée de la voir chez elle, et qui lui répondit qu'elle n'avait aucune espèce de crédit sur Tallien; elle ajouta qu'elle ne l'avait pas revu depuis qu'il était sorti de la maison de son père, c'est-à-dire de la loge du portier au petit hôtel de Lauraguais, où logeait ladite M^lle Arnoux.

— Est-il vrai qu'elle est si drôlement piquante et qu'elle a tant de vivacité d'esprit? lui demanda M^me Joseph de Monaco, sa belle-sœur.

— Mais je n'ai rien vu qui ressemble à cela, répondit l'autre : et vous pensez bien que je n'allais pas chez cette fille avec l'intention de batifoler avec elle, ou pour en écouter des gaudrioles; et du reste c'est tout le contraire; elle m'a produit l'effet d'être prude et pédante.

— En voilà bien d'un autre: et comment donc çà?

— Le comment donc çà? c'est qu'il y avait des marmots dans sa chambre, et qu'elle avait l'air de s'en impatienter, d'où vient que, pour lui dire n'importe quoi, je lui ai demandé si elle n'aimait pas les enfans. — Oh! m'a-t-elle dit en minaudant avec un air délicat, je n'aime que les enfans jusqu'à un certain point : ne me parlez pas d'un garçon qui n'a pas quinze ans, on ne saurait qu'en faire?... et voyez un peu cette marque du bon jugement de la Duchesse de Valentinois.

C'est de là que cette pauvre femme est partie pour se suicider, non pas à la manière de cette héroïque et admirable sœur de M^me Campan, qui s'était précipitée par une fenêtre afin de garantir la totalité

de sa fortune à ses innocentes filles, mais ce fut en divorçant pour épouser successivement et du vivant de ces quatre ou cinq maris, le citoyen Tiran des Arcis, d'abord ; ensuite un notaire émérite appelé maître Maine ; et puis un ancien procureur au Châtelet, pour en finir par un maître clerc. C'est avoir de la prédilection pour les hommes de pratique ; mais comme elle était devenue folle à lier, je n'ai jamais compris comment ses héritiers ne l'avaient pas soumise à l'interdiction judiciaire au sortir de sa prison, ou bien pendant ces quatre à cinq viduités de quelques mois qui servaient d'intervalle à toutes ses épousailles.

Ce fut apparemment à l'imitation de cette horrible exécution de Bicêtre qu'on proposa publiquement aux jacobins de faire mitrailler quatre mille prisonniers en masse, au milieu du Champ-de-Mars, ce qui fut accueilli par les clubistes avec un sentiment d'approbation général. Ensuite, afin de suppléer à l'insuffisance de la guillotine, on fit conditionner une autre machine avec neuf tranchans qui devaient retomber ensemble. On en fit l'expérience au milieu de la cour de Bicêtre, mais l'expérience ne réussit pas.

Nous apprîmes à la fin d'août 1794, qu'on avait délibéré publiquement à la Commune de Paris sur la proposition de brûler la bibliothèque de la rue de la Loi, ci-devant Richelieu. Pour vous donner une idée de la jurisprudence révolutionnaire, je vous dirai que M. de Loiserolles (1) était détenu dans la

(1) Jean-Simon d'Aveld, Chevalier, Seigneur de Loiserolles.

prison de St-Lazare avec son fils âgé de 22 ans, lequel était le meilleur et le plus beau jeune homme de la terre. Je me souviens qu'en le voyant passer dans la grande allée des Tuileries, les jeunes femmes de la ville et les jeunes gens se demandaient toujours qui ce pouvait être ? M. de Loiserolles entendit qu'on venait chercher son fils qui dormait et qu'on avait dénoncé comme ayant pris part à la prétendue conspiration des prisonniers, il se présente à sa place, on l'emmène au tribunal, on l'envoie à la guillotine, et l'on substitue tout uniment son âge à celui de son fils dans l'acte de condamnation. La Duchesse du Châtelet, femme de mon neveu, fut condamnée sur un acte d'accusation qui avait été dressé contre son homme d'affaire ; et dans celui qui fut crié dans les rues, sur la mort de ma pauvre amie, la Marquise de Marbœuf, nous vîmes que le motif allégué contre elle était d'avoir fait semer de la luzerne, et non pas des pommes de terre ou du blé, dans les carrés de son parc aux Champs-Élysées.

Toujours est-il que les habitans de Paris ne pouvaient se procurer des vivres que sur le bon d'un *commissaire aux subsistances*, à raison d'une once de pain par jour et d'une livre de viande tous les trois jours, pour chaque individu. Encore, on ne pouvait obtenir ces distributions qu'après avoir passé quelquefois des journées ou des nuits entières à la porte d'un boulanger ou d'un boucher. A la vérité, les épouses, les mères et les filles de fonctionnaires

sur-Onches, en Bourgogne, né en 1735, marié en 1769, mort en 1794. (*Note de l'Éditeur.*)

publics avaient le privilége d'être servies les premières ainsi que les octogénaires et les femmes enceintes ; mais il en résultait des contestations perpétuelles et souvent pis. Au mépris de leur certificat du commissaire aux subsistances, les épouses de fonctionnaires ou les octogénaires étaient continuellement acccusés d'imposture, et les femmes enceintes étaient souvent convaincues de n'être grosses que d'un oreiller. Réné Dupont qui postulait d'office à la boucherie, n'avait pas manqué d'observer que c'étaient principalement les bossues qui se mettaient des coussins ; ce qui prouve que la vanité se niche partout. Votre père assurait aussi que dans les foules ou les embarras populaires, aussitôt qu'on entend crier avec une voix aiguë : — *Prenez garde d'écraser une mère de famille !* on n'a qu'à se retourner, et l'on voit toujours que c'est une bossue qui n'est pas restée célibataire et qui s'en pavane. Il est à savoir aussi que ces mal-bâties cherchent toujours à persuader que leur épouseur est le plus passionné des humains !...

Ce qui fait que je déteste assez généralement les bossues, c'est qu'elles ont presque toujours des intentions d'élégance ou des imaginations de galanterie ; et ceci, du reste, n'a guère de rapport avec les décrets du *salaire civique* et de *l'emprunt forcé*.

La Convention nationale avait donc établi cet emprunt forcé d'un milliard de livres tournois, et c'était le cas de nous dire : excusez du peu ! mais c'était un impôt qui devait peser uniquement *sur les riches*, et voici les principales dispositions de ce beau décret.

Toutes les propriétés possibles s'en trouvaient passibles (avec progression), et tout ce qu'on vous laissait pour vivre, eussiez-vous un million de rente, était une somme de mille francs par individu composant la famille du propriétaire de ce revenu. Au-delà de neuf individus (ce qui rassemblait dans une seule maison, la prodigieuse somme de neuf mille livres de rente), on vous prenait légalement quatre mille cinq cents francs d'imposition sur ces neuf mille livres, et l'on vous obligeait à prêter au gouvernement républicain la totalité de ce qui vous restait.

Imaginez la satisfaction des banquiers, des capitalistes patriotes, et des autres marchands d'écus, dont les commissaires allaient éplucher les registres, afin d'établir la quote-part de leur imposition.

En correspondance avec cette mesure fiscale, il fut décrété que tous les indigens de Paris recevraient quarante sous par jour, afin qu'ils pussent disposer de leur temps pour assister aux séances des clubs, ainsi qu'aux assemblées de leurs sections. Vous pensez bien si la commune de 93 avait ses raisons pour organiser une pareille légion de Sans-culottes et de Va-nus-pieds qui fussent maintenus à ses gages et perpétués à ses ordres? il y eut encore un autre décret pour accorder aux jurés du tribunal révolutionnaire une indemnité de dix-huit francs par jour, sans compter une chopine d'eau-de-vie qu'on devait leur fournir au tribunal, et sans parler des autres frais de buvette gratuite.

L'abjuration de la foi catholique, et même du christianisme, avait eu lieu dans la salle de la Con-

vention par le clergé de l'Église constitutionnelle, ayant à sa tête un intrus, nommé Gobel, évêque du département de la Seine et l'intime ami du citoyen Talleyrand. Il en fut ainsi de plusieurs ministres de la religion prétendue-réformée, et notamment d'un fameux prédicant du consistoire de Toulouse, appelé Julien. Celui-ci ne pouvait apostasier que son christianisme au petit-pied, ce qui va sans dire : — Hélas, mon Dieu! pour ce peu qu'il en restait à sacrifier par un calviniste, à la réformation de 1793, ce n'était pas la peine d'en rien dire.

Ce fut ce jour même où les pensionnaires à quarante sous s'en allèrent piller tout ce qui restait dans les sacristies. On les vit trimballer et cahotter sur les pavés et dans les ruisseaux de Paris, des crucifix, des ostensoirs et des calices attachés par des cordes à la queue des ânes et des mulets, ensuite on vint déposer sur le pavé de la salle de la Convention des trophées d'ornemens sacerdotaux, en signe de victoire sur le fanatisme, et d'éternelle abolition pour toutes les idées superstitieuses (1).

Je vous ai déjà dit que Roberspierre avait fait éta-

(1) Pendant les *glorieuses* journées de 1830, le rédacteur de ces Mémoires a vu sur la place du Carrousel, après le pillage des Tuileries, une longue robe *lamée* de Madame la Dauphine, ainsi qu'une soutane violette de l'Évêque d'Hermopolis qu'on avait agrafée sur deux gros chiens qu'on fouettait rudement pour les obliger à s'enfuir et s'en aller courir les rues. On a vu dans les Tuileries le corps d'un homme de juillet (un infâme cadavre) que ses compagnons avaient établi sur le fauteuil du trône et sous le dais royal. On a vu profaner les reliques et piller les

blir un comité d'instruction publique et de moralité primaire, dont les membres avaient été chargés de rédiger un projet de loi, tendant à substituer un culte *raisonnable et civique* à la religion chrétienne qui n'était qu'un judaïsme bâtard et dénaturé, avait dit Mme Roland*, dans une circulaire officielle de son mari. Notre-Dame était devenue le temple de la Raison, et les autres églises de Paris étaient consacrées à toutes sortes de divinités métaphysiques et de vertus révolutionnaires : Saint-Gervais à la liberté de l'industrie ; Saint-Roch à l'amour de l'égalité ; Saint-Sulpice à la prévoyance agricole ; Saint-Eustache à la salubrité civile, et l'église des Missions étrangères à l'économie rurale. C'était presque toujours Mlle Maillard (de l'Opéra), qui venait représenter la déesse de la raison, la félicité publique, la liberté politique et toutes les autres libertés personnifiées. Les jeunes gens nous disaient que cette forte et puissante chanteuse était la vivante image de l'abondance et de la maturité.

On la faisait monter sur le maître autel et siéger sur le tabernacle, après l'avoir ajustée de guirlandes de chêne, ou d'une peau de lion, d'une couronne de pampres et d'épis, ou d'autres insignes assortis à sa divinité de circonstance. En vous disant qu'un de ces jours de fête, on a vu monter sur l'autel de Notre-Dame, habillé d'une carmagnole aux trois cou-

vases sacrés de Notre-Dame, et les salariés de 93 ne s'y seraient pas mieux pris.

Voilà l'origine de la royauté du 9 août qui voudrait faire de l'ordre.

leurs et coiffé du bonnet rouge, un littérateur encyclopédiste, un prétendu philosophe, un membre de l'académie française, et ceci, pour y blasphémer la divine personne de Notre-Seigneur et pour y nier l'existence de Dieu, qu'il a défié de l'écraser par un coup de tonnerre afin de manifester sa puissance, je ne crois pas manquer à la charité chrétienne, car on n'a pas manqué d'enregistrer cette abomination dans tous les journaux du temps. S'il est converti de bonne foi, comme je n'en doute pas, il est revenu de loin, M. Laharpe, et Mme de Clermont-Tonnerre a fait une belle cure !

Une autre loi conventionnelle avait décidé que la ville de Lyon serait démolie, à la réserve des habitations *du pauvre* et des édifices consacrés à *l'instruction populaire et à l'humanité*. Les propriétés des riches et des autres contre-révolutionnaires devaient être partagées entre les patriotes; les enfans des condamnés ou des suspects devaient être confiés à l'administration des enfans-trouvés, et voici comment s'exprimait le rapporteur de ces dispositions.

« Laisserez-vous subsister, disait Barrère, une « ville qui par sa rébellion a fait couler le sang ré- « publicain ? Qui osera réclamer votre indulgence « pour cette ville infâme? Non, ce n'est pas, ce ne « doit plus être une ville, que celle qu'habitent des « conspirateurs! Que devez-vous respecter dans votre « vengeance? la maison de l'indigent persécuté et « humilié par le riche : la charrue doit passer sur « tout le reste. Vous l'appellerez *Commune affran-* « *chie.*, et sur les ruines de cette infâme cité, il sera

« élevé un monument qui dira ces mots : Lyon fit « la guerre à la liberté, Lyon n'est plus! »

Il se trouva deux jacobins, députés de la Convention, ou plutôt députés de l'enfer, qui furent exécuter ce mandat révolutionnaire avec une férocité méthodique et raisonnée, dont on ne trouverait aucun exemple dans l'histoire d'aucun autre peuple. Ils écrivaient à leurs confrères des comités de sûreté générale et de salut public, que depuis leur arrivée sur les ruines de Commune affranchie, *la terreur* s'y trouvait *à l'ordre du jour.* — Nous avons dépouillé le crime, disaient-ils, de ses vêtemens et de son or. Nous remplissons notre devoir avec une sévérité stoïque et une impartiale rigueur, et c'est sous les voûtes de la nature que la commission rend justice, comme le ciel la rendrait lui-même. Nous sommes en défiance contre les larmes du repentir, rien ne peut désarmer notre sévérité. Les orgueilleux édifices de la place Bellecourt sont déjà tombés, il n'en reste plus vestige, mais les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens plus rapides à la vengeance républicaine. L'explosion de la mine et l'activité des flammes doivent seules exprimer la toute-puissance du peuple, et sa volonté doit avoir les effets du tonnerre. Nous célébrons aussi des fêtes civiques, mais c'est en immolant à la justice du peuple, sans ménagement et sans exception, tous les ennemis de la liberté.

Collot d'Herbois et Fouché convenaient pourtant que cette sorte de fêtes pouvait présenter, au premier coup d'œil, une image funèbre, telle que celle du *malheur* ou du *néant;* mais, reprenaient-ils avec une

ardeur nouvelle, de pareilles i
la méditation des penseurs une e
c'est à savoir que les tombeaux l'ir et les
ruines de la domination ren u
germes féconds et les vigoure s d
génération d'hommes libres.— No j s'é-
criait ce comédien de province et ce re In-
torien, ce damné Janséniste, — no
tout ce que le despotisme avait élevé da la
commune de Lyon sera anéanti! et r
cette ville superbe et rebelle qui fut assez
pour désirer un maître, le voyageur ver ec
douce satisfaction quelques monume a
élevés à la mémoire des défenseurs de la li
des chaumières éparses que les amis l'
s'empresseront de venir habiter pour y vivre
reux des bienfaits de la nature (1).

C'était parce que l'Abbé de Neuillant s'était
dans le diocèse de Lyon avec les pouvoirs du Pr
des Gaules, que j'étais si bien au courant
se passait à *Commune affranchie*, mais je vo

(1) « *Le tableau qu'offrait dans la fête que nous avons*
« *donnée hier, la commission révolutionnaire suivie de deux*
« *exécuteurs de la justice nationale tenant en main la hache*
« *de la mort, a excité les cris de la sensibilité et de la recon-*
« *naissance de tous les bons patriotes. Les édifices tombés sous*
« *le marteau des républicains seront convertis en salpêtre*
« *tyrannicide. Nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles*
« *sous le feu de la foudre. Adieu, mon ami; les larmes de la*
« *joie coulent de mes yeux...... Elles inondent mon âme!* »
(Rapport du représentant Fouché, *Moniteur* de l'an 2, n° 224
et suivans.)

que les nomenclatures de la géographie conventionnelle étaient remplies d'obscurité; et quand il était question, dans les journaux, d'Égalité-sur-Marne ou de Roc-libre, par exemple, vous pensez bien que les bonnes gens comme nous s'en trouvaient dépaysés. Il y avait Libre-ville et Havre-Marat, Libre-val-sur-Cher et Philopœmina dans les Vosges. On passait à Côteau-Danton pour aller à Guillotinville, et l'on revenait à Couronne-civique par Tolérance-religieuse, autrement dit Port-Paschal et ci-devant Royal. M^me^ de Brézé recevait des lettres timbrées de Fraternité-sur-Loire et de Saint-Étienne en Forez qui s'appelait Commune-d'armes. On disait Saare-libre au lieu de Saarre-Louis et Charlibre au lieu de Charleroy. Je me souviens que la petite capitale du Bourbonnais avait eu la modestie de s'intituler Moulins-de-la-république. Saint-Denys était devenu Franciade, et Brutus-le-Magnanime était tout bonnement Saint-Pierre-le-Moutier. Quant à la seigneurie de Mesdames de Remiremont, localité des plus nobiliaires, on s'y qualifiait généreusement et fièrement de *citoyens montagnards de Libremont, l'inaccessible au fanatisme et à la tyrannie féodale.*

Je vous puis dire aussi que les feuilles d'annonces invitaient souvent les citoyens et citoyennes *du négoce* à faire le voyage de Paris à Bourg-Égalité, ci-devant Bourg-la-Reine, afin d'y visiter et prendre à location (pour y passer agréablement les décadis du trimestre en *dor*) une élégante et simple chaumière accompagnée d'un verger rustique (dont la contenance excédait un quart d'hectare), et la même annonce ajoutait que cette attrayante et champêtre

habitation se trouvait au milieu de la grande rue, à côté de la maison commune, au coin de la rue Voltaire et n° 186. On allait acheter du pain d'orge à Commune-équitable, au lieu de Villejuif, et l'on vous conseillait d'envoyer vos enfans en nourrice à Montfort-le-Brutus, autrefois l'Amaury, tout aussi bien qu'à Fontenay-le-peuple et à Rocher-la-cocarde.

Nous apprîmes un jour, en lisant le journal du père Duchêne, que son estimable directeur avait été se divertir à prendre le frais sur la terrasse de Montagne-en-bon-air (autrefois Saint-Germain-en-Laye, où il avait fait arrêter, et qui plus est, *assommer*, disait ce même journal, un calotin déguisé). Du reste, on avait soin d'envoyer souvent les élèves de la patrie et les jeunes républicaines, en pélerinage à la petite maison de J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency, qui s'appelait Val-d'Émile. Je n'ai jamais su pourquoi c'était la petite ville de Neung qui s'appelait Raison-temple, mais je vous dirai, pour en finir, que Vedette-républicaine était Charleville, et que celle de Créquy-le-Châtel avait reçu le nom de Commune-aux-piques. C'était, j'imagine, en remembrance de votre Créquier.

Je ne veux pourtant pas négliger de vous parler d'un certain endroit qui se trouve dans les Ardennes et qui s'appelle Marche-en-famine. Les autorités de cette petite ville avaient écrit à celles de Paris pour en obtenir l'autorisation de s'appeler Corne-d'abondance; mais les députés Wallons s'en moquèrent et les autres conventionnels aussi; d'où vient que ladite ville de Marche est toujours restée comme elle était ci-

devant, c'est-à-dire en pleine famine, au milieu d'une lande à perte de vue, qui n'est ombragée que par des halliers d'épine et de l'ajonc pour tout combustible, avec des grenouilles en eau bourbeuse et force couleuvres en fait de gibier. On n'y mange aucun autre fruit que des mûres de ronces, et le Prince de Ligne ajoutait que les notables du pays se convient toujours obligeamment et délectablement quand ils ont pu se procurer un beau chat. Comme il était co-Seigneur de la ville, il en avait su mille pauvretés de cette nature.

Je ne vous reparlerai pas des noyades de Nantes et des mariages républicains sur les bateaux à soupapes, attendu que les poursuites et l'instruction judiciaire qui ont été dirigées contre Carrier, n'ont pas manqué de mettre à nu tous ces actes de vertige infernal et d'épouvantable férocité que vous trouverez étalés dans son procès.

Les envoyés du comité de salut public à Toulon, s'y montraient les dignes émules du même Carrier et de Collot d'Herbois. Ces délégués de la justice conventionnelle avaient fait afficher une proclamation pour enjoindre, sous peine de mort, à tous les propriétaires et les armateurs de Toulon de se rendre au milieu d'une esplanade aux portes de cette ville, et c'était, disaient les signataires de l'affiche, afin de leur communiquer un acte officiel et des résolutions dictées par un esprit de bienveillance et de conciliation patriotiques. Il y fut environ trois mille personnes, et sur un signal donné par le général Fréron, il y eut une batterie démasquée qui tira sur elles à mitraille. On supposa qu'il pouvait

s'en trouver que la chute des morts et des mutilés, ou l'excès de la frayeur auraient fait tomber par terre ; — *Allons*, s'écrièrent Isnard et Fréron, *que ceux qui ne sont pas morts se lèvent, la république leur fait grâce!*...... Tous ceux qui s'y laissèrent tromper une seconde fois, essuyèrent un autre feu de mousquetterie, et la bayonnette au bout du fusil vint les achever. La population de Toulon, qui s'élevait à vingt-neuf mille habitans, avait été réduite à sept mille personnes au bout de cinq semaines.

Je n'aurai pas le courage de vous parler des exécutions d'Arras, et je n'aurai garde de vous parler des crimes de Joseph Lebon. Cet ancien moine au prieuré de Canaples était natif de Créquy, c'était un monstre sans pareil et je ne saurais l'ignorer; mais je ne veux pas oublier que c'est à sa reconnaissance ou sa considération pour moi que votre parente et mon amie, la Rhyngrave de Salm, a dû la conservation de sa vie; je ne vous en dirai pas plus sur cet abominable homme, et ce me semblerait une chose mal séante.

Roberspierre avait aperçu qu'il ne pourrait établir sa domination que sur des populations dégradées et stupides; il aurait voulu pouvoir anéantir la triple aristocratie de la naissance, de la fortune et du savoir; il est certain qu'il avait l'intention de détruire toutes les grandes villes,. et de réduire toutes les fortunes au plus bas niveau. Il avait résolu, ce qu'on a su de lui-même et de la façon la plus certaine, il avait conçu le projet de réduire des deux tiers la population de la France, et de n'y laisser que du fer et des soldats, avec des chaumières et du pain

bis. En considérant les moyens qu'il employait, ceux qu'il avait en réserve, et l'espèce de gens qui se tenaient à sa disposition, c'est un projet qui n'avait rien d'impraticable, et j'en éprouvais quelquefois, pour l'avenir de notre malheureuse patrie, des mouvemens d'angoisse et d'effroi que j'avais grand' peine à surmonter, malgré toute la confiance que je devais porter en Dieu. Mais, par ma foi! lorsque j'appris que la commission militaire de Nantes avait fait fusiller des enfans de sept ans (1); lorsque je vis dans le compte rendu de la séance des jacobins, qu'on venait d'y faire la proposition de faire guillotiner tous les individus français, royalistes ou terroristes, hommes ou femmes, et riches ou pauvres, aussitôt qu'ils auraient atteint leur soixantième année; lorsque j'y trouvai la proposition de *saler ou mariner les chairs des suppliciés qui seraient reconnues saines et de qualité potable, afin que les aristocrates pussent devenir utiles à quelque chose, et du moins après leur mort;* enfin lorsque je vis donner publiquement un encoura-

(1) « *Nous n'avons garde d'épargner les femmes et les enfans. Les femmes engendreraient trop si on les laissait vivre, et les enfans sont des louveteaux qu'il faut étouffer. Les femmes de la Loire-Inférieure et de la Vendée sont toutes des monstres. Les enfans ont aussi trahi la république. Ceux de treize à quatorze ans portent les armes contre elle, et ceux du plus bas âge servent d'espions. Plusieurs de ces petits scélérats ont été jugés et condamnés par la commission militaire, et mis à mort. Quant aux ci-devant prêtres, on en a submergé quintidi dernier quatre-vingt-deux, sans compter les autres coupables, ainsi, tu vois que le décret qui les condamnait à la déportation a été exécuté verticalement.* » (Rapport de Carrier, 21 février 1794.)

gement pécuniaire à l'industrie du citoyen P qui faisait tanner des peaux humaines (1) ;— V disais-je à l'abbé Texier, des imaginations foll républicaines et des monstruosités qui me f t pérer la fin de nos souffrances. Le succès du cri est toujours soumis à certaines conditions d'o public en apparence, et de sens commun. V Roberspierre et ses jacobins qui perdent l' en attendant qu'ils perdent la tête, et vous voir que Dieu va souffler sur eux. C'étaient blement les héritiers du philosophisme et ses cuteurs testamentaires : apparemment que la F est assez châtiée et que la justice du ciel tisfaite? La puissance ou la démence révolutionnaire est à son apogée, elle ne pourra pl décroître, et tous ses efforts pour se maintenir vont servir qu'à la précipiter. Enfin, mon

(1) « *Ce que nous pouvons qualifier d'inappréciable dan* « *pénurie des circonstances et les embarras du moment, c'es* « *aussi la découverte d'une méthode pour tanner, en peu de* « *jours, les cuirs qui exigeaient autrefois plusieurs années* « *de préparation. On tanne, à Meudon, la peau humaine,* « *et il en sort de cet atelier qui ne laisse rien à désirer pour* « *la qualité ni la préparation. Il est assez connu que le ci-* « *toyen Philippe-Égalité porte une culotte de la même espèce* « *et de la même fabrique, où les meilleurs cadavres de sup-* « *pliciés fournissent la matière première. La peau qui pro-* « *vient des hommes est d'une consistance et d'un degré de* « *bonté supérieures à celle des chamois. Celle des sujets fémi-* « *nins est plus souple, mais elle présente moins de solidité, à* « *raison de la mollesse de son tissu.* » (Rapport de la commission des moyens extraordinaires pour la défense du pays, 14 août 1793.)

mesure du mal est tout-à-fait comblée; prenons courage!

Le Duc de Nivernais, qui était prisonnier aux Carmes, avait eu connaissance d'un fameux déportement du citoyen Fouché, pendant qu'il était en mission dans le Nivernais, qu'on appelle aujourd'hui le département de la Nièvre : il avait imaginé de célébrer une fête en l'honneur de la Nature et de l'Hyménée républicain, et pour ce faire il avait mis en réquisition quatre cents jeunes garçons, avec autant de pauvres filles qui ne s'étaient jamais ni vus ni connus et qu'il avait fait parquer dans un grand herbage au bord de la Loire. Il arriva sur la prairie vers une heure après midi, par la fraîcheur de M. de Vendôme, avec son cortége de sans-culotte en savattes, assistés des musiciens du petit théâtre de Nevers; il était déguisé en pontife de la Nature, avec une couronne de fruits rouges, et voici le programme de cette auguste solennité.

— Jeunes citoyens, se mit-il à crier, commencez par vous choisir une compagne entre ces vierges pudiques....... Et voilà tout aussitôt quinze ou vingt gars qui se précipitent avec résolution sur une jolie fille de Donzy, dont le père était un riche meunier, ce qui n'y gâtait rien.

La jeune citoyenne avait les yeux baignés de larmes et ne voulait rien écouter, parce qu'elle aimait tendrement son cousin, qui était le fils du maréchal-ferrant de Saint-Andoche, et qui n'était pas là.

Comme on n'avait pas fait cette battue matrimoniale avec assez de précaution il se trouvait parmi

les garçons des mécontens; il y avait parmi les jeunes filles des marques de préférence et des résistances; enfin c'était une affaire à vider entre l'égalité naturelle et la liberté individuelle, tout se disposait pour le pugilat, et les gardes nationaux furent obligés d'intervenir pour séparer les futurs conjoints qu'on aligna sur deux colonnes et qu'on a mariés malgré qu'ils en aient, en suivant la fatalité de leur numéro de situation. Je ne crois pas que l'ancien régime ait jamais produit un pareil acte d'arbitraire? mais « la liberté consiste à fléchir volon-« tairement sous le niveau de l'égalité. » Voilà ce que leur dit Fouché dans sa harangue, afin de les disposer à l'obéissance et les entretenir dans la jubilation patriotique.

Il y eut un grand souper donné sur l'herbe et sous les voûtes de la nature. Les vins, les viandes avec les couteaux, les gobelets, et tous les objets nécessaires à la confection du banquet, avaient été fournis et transportés par voie de réquisition sur la *plaine de l'égalité*, où s'est engloutie toute la provision si méthodique et si bien rangée des caves du château de Nevers; et, ce qui contrariait beaucoup plus M. de Nivernais, toutes les belles porcelaines d'Europe et d'Asie qu'il avait en collection.

A présent, laissez-moi vous achever l'histoire de la jolie paysanne de Donzy[1], qui est aujourd'hui la citoyenne M....... et qui jouit (pour le moment) de quarante mille écus de rente en Nivernais et en Donzois. Si monsieur son époux avait joué de bonheur et croyait avoir obtenu le gros lot, elle avait eu celui de tomber avec un grand garçon qui ne rê-

vait qu'En-avant! marchons, tambour battant, giberne pleine! et qui, partant du moulin de son beau-père, est devenu général au service de la république, avec un habit brodé en feuilles de chêne et des plumets tricolores à son chapeau. Ce fut en moins de rien; car son noviciat n'a duré que deux ans, ce qui fait honneur au discernement des citoyens Danton, Pache et autres ministres de la guerre. Mais ce qui ne fait pas autant d'honneur au caractère de cet officier-général, c'est qu'avec le produit de ses confiscations dans les églises de Flandre, de ses voleries dans les châteaux du Brabant, et de son reliquat des contributions forcées en Belgique, il a commencé par soumissionner des biens d'émigré qu'il a trouvé moyen de payer (comme tous les acquéreurs de propriétés *nationales*), avec l'argent de la coupe d'une avenue ou moyennant la démolition d'une aile de château. Il paraît que c'est un effronté voleur (ainsi que la plupart des généraux de la république), et l'on dit que sa femme en est devenue risiblement insolente (ainsi qu'il appartient aux filles de meuniers dont les maris sont parvenus au généralat.) Il paraît aussi qu'ils ont conservé de leur banquet d'épousailles une mauvaise habitude; et dans un grand diner qu'ils ont donné l'année dernière à Bruxelles, on a remarqué que toutes les pièces de leur vaisselle et tout leur linge de table étaient restés armoiriés d'Aremberg et de Croüy. Vous les apercevrez sous le directoire, et vous les reverrez figurer sous le consulat du général Buonaparte, au premier rang dans son estime et sa considération, ce qui prouve que sa délicatesse ou son

exigence ne sont pas rigoureuses. Toujours est-il que Messieurs de Nivernais et d'Aremberg nous en disaient tellement sur les prétentions et les ridicules de ces deux conjoints de la *prairie*, de la *nature* et de la *convention*, que votre pauvre mère en avait des fous-rires insurmontables. Il me semble que j'en aurai mille choses à vous conter si je songe à vous reparler d'eux?

On nous avait donné pour comprisonnier un vieux jacobin qui connaissait le dessous des cartes révolutionaires, et qu'on avait suspecté de *modérantisme*. Il s'en impatientait, et quand il entrait en révélation, je devenais toute oreille. Il aurait dû s'appeler Charles-Jacques-Henry Clément; mais il avait retranché deux de ces prénoms pour la circonstance de 93 et pour se faire de fête.

— Savez-vous, disait-il un jour à l'Abbé Texier, que si Philippe-Égalité ne s'en fût pas mêlé, la majorité de la Convention n'aurait pas condamné Louis XVI? et voici comment Jacques Clément racontait cette particularité.

On avait appris au comité secret des jacobins, pendant la nuit du 15 au 16 janvier, que le conventionnel Pelletier de St-Fargeau et vingt-cinq autres députés (de la plaine) qui votaient sous son influence, étaient tentés de reculer devant l'horreur et les conséquences d'un régicide. Les montagnards se comptèrent et s'en émurent. Ils virent avec fureur que si vingt-cinq voix leur faisaient défaut, ils ne pourraient emporter la condamnation capitale, attendu que le même nombre de vingt-cinq voix enlevées à la peine de mort, en donnerait dix-neuf de

majorité pour obtenir la détention jusqu'à la paix générale. L'immense fortune de St-Fargeau ne permettait pas de l'attaquer du côté de l'intérêt, mais Danton prit un autre moyen, il alla trouver le Duc d'Orléans et lui dit : — Savez-vous ce qui se passe? voilà St-Fargeau qui nous abandonne avec les vingt-cinq députés dont il est chef de file, nous savons qu'ils ont résolu de voter pour toute autre peine que celle de la mort. Vous avez plus que personne à vous alarmer de cet incident-là, puisque vous avez déjà voté contre l'appel au peuple : Vous voterez la mort avec nous autres, et vous la voterez sous peine d'encourir la vengeance des patriotes; ainsi jugez de votre position, si la peine de mort n'est pas assurée par la majorité des voix?.....

Danton n'eut aucune peine à effrayer Philippe-Égalité qui frémissait toujours en face d'un terroriste. Il reconnut le péril de sa situation, il ne manqua pas d'entrer dans les vues de ce misérable, et il en reçut un conseil de perfidie qui n'eut que trop d'influence sur le résultat du procès de Louis XVI.

— St-Fargeau a toujours été de vos amis, ajoutait Danton; il a pour mobile une ambition ridicule, une vanité misérable; prenez le chemin que je vous indique et vous triompherez certainement de son hésitation. Attendez-moi pendant une heure et je vous promets de vous amener St-Fargeau.

— Eh bien, mon ami, lui dit Philippe-Égalité, voici le moment de prendre une résolution définitive : on ne veut me porter au trône que lorsque j'aurai donné un gage irrévocable au parti de la

révolution. C'est vous dire assez que s prononcer pour la peine de mort; vous sa il-leurs que si je votais différemment, le c de montagne en abuserait pour calomnier inten-tions patriotiques; ce sera, n'en dout s, preuve de mon dévouement pour ma famille et mes amis; mais à quoi me servira de leur d ce témoignage de ma bonne volonté, s'ils m'a-bandonnent, s'ils viennent faire échouer tout ce que la mort de Louis XVI aurait de favorable nous, et s'ils viennent prononcer pour lui, contre

St-Fargeau lui répondit qu'il avait fait le ser de ne jamais condamner personne à mort; il que ses amis étaient effrayés des conséque condamnation dont on pourrait contester la constitutionnelle, et Philippe d'Orléans le pérorer tant qu'il voulut.

— Mais, reprit-il ensuite, on est venu m'imp une autre condition que je viens d'accepter, ci consiste à marier tous mes enfans dans la c des citoyens français. Je l'ai promis à Dant et comme je puis choisir librement, je vous dem étoutez-moi bien, je vous demande la ma M^lle de St-Fargeau pour le Duc de Chartr Le mariage pourra se faire immédiatement après mort du Roi; il est question de faire asseoir fille sur les degrés du trône de France, en atte qu'elle y parvienne; je n'ai pas besoin de vous ce que je vous conseille de faire; vos amis po t compter sur ma reconnaissance et se reposer mon zèle à les servir. Je ne vous dis que cela! ci-dez-vous.

Le citoyen Clément ajoutait que Pelletier de St-Fargeau fut ébloui par cette proposition vaniteuse, et qu'il se voyait déjà le beau-père d'un Roi, parce qu'il était du nombre de ces braves gens à qui Dumouriez cherchait à persuader que le fils Égalité pourrait obtenir les suffrages de la nation plutôt que son père, attendu qu'il n'avait et ne pouvait avoir, à cause de sa jeunesse, ni *ennemis trop implacables, ni amis trop odieux*. Toujours est-il que St-Fargeau se résolut à voter avec les régicides, et que par suite de cette manœuvre à la d'Orléans, la majorité pour la mort du Roi fut de 55 votes, au lieu que la décision contraire aurait obtenu 19 voix de majorité comme l'avait calculé Danton.

Pelletier de St.-Fargeau n'a pas plus recueilli que Philippe d'Orléans le fruit de son crime. Notre compagnon protestait que c'était Philippe-Égalité qui avait fait assassiner St-Fargeau, afin que la promesse de mariage qu'il avait souscrite avec un dédit de quatre millions restât sans effet. Il disait aussi que, pour entretenir la rage des jacobins contre Louis XVI, on s'était arrangé de manière à ce que l'assassinat de St-Fargeau précédât le supplice du Roi, et qu'on avait eu soin d'attribuer cet assassinat à un prétendu garde-du-corps. Ce que j'ai su de manière à n'en pouvoir douter, c'est que le meurtrier de ce révolutionnaire avait nom Pâris, qu'il n'avait jamais appartenu à l'opinion royaliste, et qu'il n'avait jamais servi dans les gardes-du-corps (1).

(1) M^lle Le Pelletier de Ste-Fargeau fut adoptée par la Con-

A propos de ce M. Clément, je pense toujours à une singulière idée du jeune Chénier qui avait imaginé, je ne sais pourquoi, de ne lui parler qu'en vers ; et tous les pinçons de notre volière avaient si bien adopté la même habitude, qu'ils ne répondaient jamais à ses objections politiques où à ses argumens républicains, qu'au moyen de quelque belle tirade de théâtre ou de quelque fragment pindarique. Les citations fournies par les chansons, les sonnets, les rondeaux, les triolets et les autres menues poésies, étaient réservées pour les affaires du second ordre, et s'appliquaient particulièrement à toutes les questions ou les observations qui pouvaient concerner, ou le jour du mois, l'heure du jour ou l'état du baromètre. Si M. Clément, par exemple, osait avancer que certains généraux de la république étaient d'illustres guerriers ; — illustres ! s'écriait Chénier, vous avez dit illustres, allons donc, citoyen Clément, commencez par mettre la gloire et l'illustration hors de cause.....

« L'opprobre suit toujours le parti des rebelles :
« Leurs grandes actions sont les plus criminelles ;
« Ils signalent leur crime en signalant leur bras,
« Et la gloire n'est point où les Rois ne sont pas !

---

vention qui la maria quelque temps après avec un patriote hollandais nommé Dewitt. Mais quoiqu'elle ne fût âgée que de 15 à 16 ans, elle eut recours au divorce au bout de quelques mois de mariage. C'était la Convention qui avait fait les frais de sa noce et de son trousseau, qui contenait *douze perruques*, à ce que disaient les journaux patriotiques, et ce fut le président du comité révolutionnaire qui fit part de son mariage en lui donnant la qualité de *fille de la Nation*. (*Note de l'Aut.*)

Voulez-vous donc vous faire guillotiner et nous aussi? disais-je à ce pauvre garçon. — Attendez, Madame, attendez, et vous allez voir une autre citation bien autrement épouvantable! — Allons, citoyen Clément, c'est à propos de la captivité de notre bon Roi; — Oui! disait-il à notre modéré qui restait comme un éperdu et qui croyait avoir affaire à des pythonisses Érychtées.

« Oui, quand il serait vrai que l'absolu pouvoir
« Eût entraîné Louis par-delà son devoir,
« Qu'il en eût trop suivi l'amorce enchanteresse,
« (Quel homme est sans erreur, et quel Roi sans faiblesse)?
« Est-ce vous à prétendre au droit de le punir?
« Vous tous, nés ses sujets! vous, faits pour obéir!
« Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
« Il détourne les yeux, le plaint et le révère.
« Les droits des souverains sont-ils moins précieux?
« Nous sommes leurs enfans, leurs juges sont les Dieux.
« Si le ciel quelquefois les donne en sa colère,
« N'allez pas mériter un présent plus sévère,
« Trahir toutes les lois au lieu de les venger,
« Et renverser l'État au lieu de le changer!

N'allez pas révéler à Jacques Clément que ce sont des vers de Voltaire! je me divertis beaucoup à lui faire croire qu'un privilége des aristocrates est de ne se parler qu'en vers et de pouvoir improviser de beaux alexandrins sur toutes sortes de sujets.

Cet excellent jeune homme allait panser tous les matins un vieux juif italien, nommé Fioraventi, qui s'opiniâtrait à conserver deux vésicatoires der-

rière les oreilles, et qui ne voulait jamais quitter son lit de sangles ; il apostrophait quelquefois rudement son jeune infirmier qui n'en tenait compte et qui lui disait avec une patience admirable : — Je fais de mon mieux ; si vous vous fâchez contre moi, qui est-ce qui viendra vous soigner ? Il partageait ses alimens et son argent avec les nécessiteux ; il se dépouillait de ses vêtemens pour couvrir les nus, et le plus beau de son affaire était de s'en cacher comme il aurait fait d'un vice ou d'un ridicule. Je n'ai jamais vu réunir un si tendre cœur à plus de fermeté de caractère, à plus de souplesse et d'originalité dans l'esprit. Il n'était jamais content de ce qu'il écrivait. Il n'est pas vrai que son frère ne l'aimât point. Je ne sais comment il a pu l'abandonner à la hache de Fouquier-Tinville, mais c'était certainement par une fausse confiance, et j'en suis bien sûre après l'avoir vu se rouler par terre et sangloter comme il a fait devant moi, chez sa malheureuse mère, auprès de qui j'étais allée pour exécuter une triste commission de ce pauvre André, quelques jours après ma sortie de prison. Avec le coup d'œil et l'oreille justes, on n'est jamais trompé sur la réalité d'une affliction pareille à celle de cet autre M. de Chénier, dont le nom de baptême est Joseph, autant qu'il m'en souvient ? on est allé jusqu'à l'accuser de fratricide ; mais comme il a commis un parricide à l'égard du Roi, apparemment que l'impunité ne saurait exister pour un pareil forfait ; apparemment qu'à défaut de vindicte publique ou de punition légale, il faut toujours qu'un régicide se trouve soumis à quelque peine accablante, exemplaire ; à

quelque flétrissure odieuse, à quelque châtiment assez rigoureux pour attester à la société chrétienne, à l'humanité frappée au chef, à la civilisation poignardée au cœur, qu'il existe au-dessus d'un échafaud démagogique, élevé misérablement à six pieds de terre, un justicier infaillible, un suprême arbitre entre les juges et les condamnés, entre les fils et les pères, entre les peuples et les Rois.

## CHAPITRE VII.

Louis-Philippe d'Orléans. — Sa biographie. — Son jugement sa condamnation, ses derniers momens et son supplice.

---

J'ai vu pendant l'espace d'un siècle, ou peu s'e faut, cinq générations se succéder dans une fami et cette famille était, pour ainsi dire, abîmée ( l'excès des prospérités humaines. On n'y son qu'au plaisir et au profit; on n'y pratiquait au vertu; on y donnait l'exemple de tous les vices; n'y parlait jamais d'honneur et toujours d'argent.

Si parmi les hommes en évidence il s'en trouva de si décriés qu'ils fussent repoussés et com niés par leur famille, celle-ci les admettait ses officiers ou ses familiers.

Quand un ecclésiastique avait souillé la pur sa robe, il devenait l'ami de la maison.

Une femme qui s'était dégradée par les plus teux désordres était certaine de s'y faire adm Elle y régnait, elle y parlait haut et ferme; faisait entendre, à l'instar des maîtres et des tués de cette maison, des paroles de joie cyni avec des éclats de ce rire forcé dont les h gens s'attristent toujours.

Si la débauche et la honte avaient été n

concours, c'est à cette famille et à cette société que l'opinion publique en aurait décerné le prix.

A pareil scandale, il fallait une peine afflictive; un enfant naquit : c'était la dégradation visible et l'opprobre manifeste; c'était la punition du ciel incarnée; et toutefois les parens et leurs amis s'énorgueillirent et se réjouirent autour de ce berceau.

Pendant son enfance, on essaya de cacher combien il était vicieux, malfaisant et lâche. Il mentait pour le plaisir de mentir : et savez-vous ce que faisait cet enfant qui nageait dans l'abondance? Il dérobait ses valets ; il leur volait de petits bijoux, du linge, des pièces de monnaie, et jusqu'à des papiers, qu'on a trouvés cachés dans sa garde-robe.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de discernement, il se mit à dire à ses précepteurs : —*Allons donc! ma mère en a fait bien d'autres; et vous savez bien que je ne suis pas le fils de monseigneur....*

Quand on vit qu'il allait épouser la plus pure et la plus noble fille de France, on disait chez lui : C'est très bien, ce sera la plus riche héritière du pays.... Du côté de la jeune fille, on en frémissait d'épouvante; mais le Roi le voulait!

Cette malheureuse épouse avait un frère. Il mourut jeune et sans enfans : c'était dans l'ordre.

Il se trouva que le défunt laissait une veuve à laquelle on devait payer un gros douaire, et cette belle-sœur fut assassinée (1).

Un écrivain, ou pour mieux dire un observateur de ce temps-là, fit imprimer la phrase suivante :

(1) Madame de Lamballe.

« *Il y a des familles où la soif héréditaire de l'or est* « *tellement inextinguible, que les accidens les plus tra-* « *giques et les plus imprévoyables arrivent toujours, et* « *tout justement à propos pour les enrichir.* » Cet écrivain eut le même sort que la riche douairière (1).

Comme ce jeune homme était naturellement cruel, il était lâche ; et dans une occasion d'éclat, où sa naissance et son ambition l'avaient forcé de se montrer, il ne s'était fait remarquer que par une suite de lâchetés inouïes.

Par un calcul d'artifice et d'ambition vaniteuse, il feignit d'éprouver un amour passionné pour la plus aimable et la plus puissante Princesse de la terre. Il n'en obtint que du mépris. Mais bientôt après, il se répandit universellement un libelle affreux contre cette Princesse, et c'était cet homme qui l'avait fait imprimer dans sa maison, et c'était lui qui en avait payé les deux auteurs.

Ce fut avec le souvenir de ses vertueux mépris que la chute et la mort sanglante de cette femme, et celle de tous ses plus proches parens, fut résolue.

Il avait fait de son habitation principale un lieu de prostitution, de crapule et de filouterie. — *Arrêtez-vous*, lui dit un de ses conseillers, *l'opinion se prononce contre les moyens que vous prenez pour augmenter vos revenus.*

Il répondit à cela : — *Je fais plus de cas d'un petit écu que de l'estime publique.*

Son père, ou le mari de sa mère (s'il est permis de s'énoncer avec autant d'abjection que la mère et

(1) M. Suleau.

le fils, son père avait ordonné qu'on l'enterrât *dans l'église de Saint-Port, à côté de la Dame du lieu.* (1) En entendant lire en grande cérémonie cet article du testament de son père, il éclata de rire, et s'écria : — *Je t'en souhaite!.....* Un des principaux officiers de sa maison fut tellement choqué de son irrévérence et de sa trivialité, qu'il envoya deux heures après la démission de sa charge. (2)

Pour obtenir une mission d'estime et de confiance politique, il alla dans une province afin d'y jouer d'hypocrisie. Il y promit tout ce qu'il fallait, il y souscrivit, il y jura tout ce qu'on voulut. Il s'est parjuré huit fois dans l'espace de trois années.

Le nom qui lui avait été transmis allait toujours s'amoindrissant, et lui parut encore un fardeau trop pesant pour lui; il échangea son misérable nom contre un sobriquet dérisoire; ensuite il s'en fut déclarer, dans un lieu public, qu'il était le fils d'un cocher.

Sa femme avait quitté le domicile conjugal et s'était réfugiée sous le toit paternel où il la faisait poursuivre par des arrêts, des sentences vénales, et la faisait pourchasser par des recors. Il a dénoncé son beau-père; il a sonné contre lui le tocsin de l'animadversion révolutionnaire ; il a torturé la digne fille de ce vertueux prince, en l'attaquant dans la juste fierté de son rang, dans sa dignité d'épouse, dans sa piété filiale et ses sentimens ma-

(1) Mme de Montesson, Dame de Saint-Port-sur-Seine et de Sainte-Assise.

(2) L'Abbé de Breteuil, ancien Chancelier d'Orléans.

ternels ; dans sa tendresse de mère chrétienne et prévoyante.....

Nous l'avons vu renier sa famille et la reli on de ses aïeux. Nous l'avons vu participer à tous décrets d'une impiété délirante, à tous les a plus effrénés du terrorisme. Il a voté p to les mesures de spoliation les plus iniqu , il a souscrit sans honte et sans remords à tout : de sang qui sont venues déchirer le sein de la trie. Il a figuré servilement, il a voulu pontifier à l'autel de la Raison dans le sanctuaire de son ancienne paroisse... Enfin, pour terminer la série ses turpitudes et celle de ses crimes, il a eu l'affreux courage d'envoyer à l'échafaud le plus vertueux, le plus indulgent et le meilleur des humains.

Ce misérable ambitionnait un trône : il achetait l'usurpation comme il aurait fait d'un riche héritage, au poids de l'or et des crimes ; et ce fou osait dire au grand jour de la tribune, à la face de ces conjurés qu'il soudoyait : « *Je dévoue à la* « *tous ceux qui attenteraient à la souveraineté* « *peuple.* » (Malédiction qui, du reste, s'appli sur lui et sur tous ses complices.)

On n'a rien vu dans l'histoire, et j'espère qu'on n'y verra jamais rien d'égal à cet excès d'opprobre.

Les années auront beau s'accumuler et s'écouler, le torrent des siècles aura beau rouler sur la fosse de ce régicide et sur tout ce qui pourra survivre de sa maison, ce sera toujours la postérité d'un cadavre enseveli dans la boue. C'était depuis long-temps une race perverse et dissolue dans la corruption : elle était déjà comme écrasée sous le poids de cinq

générations infâmes ; et la voilà qui se montre à nous souillée de meurtre!..... et quelle a été sa principale victime encore? O grand Dieu! le Roi très Chrétien, l'Oint du Seigneur et le fils aîné de l'Eglise!....... Mon ami, quand une famille est tachée de son propre sang, la mémoire de l'assassinat est ineffaçable! la splendeur de son origine est dénaturée pour être enfouie dans un abîme de fange; et vous verrez que son nom restera l'horreur du monde!

---

Il est écrit au livre de la Sagesse, et n'oubliez point ces divines paroles : « *O mon fils n'approchez* « *jamais de la demeure de l'impie; la honte et la ma-* « *lédiction sont cachées dans ses fondemens.* »

Au printemps de l'année 1793, environ trois semaines après la funeste mort du Roi, il y avait dans un cabinet reculé du palais d'Orléans, deux hommes établis devant un large guéridon d'orfévrerie.

On voyait sur le tapis de velours vert qui était enchassé dans cette table, un rouleau de bons-au-porteur, un monceau de pièces d'or et des cornets fleurdelisés. De somptueux rideaux étaient soigneusement fermés à la clarté du jour, ainsi que les volets richement dorés de cette petite chambre. Elle étincelait à la lueur de cent bougies parfumées de cassia. C'était une journée radieuse, et les premiers rayons d'un soleil de printemps ; il allait sonner deux heures après midi ; mais telle était la coutume

du logis, la volonté du maître, et ces deux étaient occupés à jouer au creps.

Un des partenaires était dans la force de l' et d'assez grande taille; mais il était déjà chauve grisonné. Ses cheveux poudrés se collaient to plat sur ses joues vineuses et sur son front couvert pustules. Il commençait à devenir obèse, l voyait à son frac échancré, à son pantalon col en *peau de Meudon,* à ses bottines à retroussis ja et tout le reste de son costume à prétention, c'était un ancien anglomane, un engoué de Londres, un homme de clubs et de jockeys, de cheval et de pari : c'est tout dire en fait de sotte espèce de gens. Quant à l'expression de ses yeux ternes et glauques, où l'on pouvait démêler au même degré l'impuissance du crime et l'indifférence du remords, et quant à ses regards qui fuyaient toujours obliquement devant un coup-d'œil ferme, je vous assure que ce n'était pas là des yeux ni des regards humains!

L'autre joueur de creps était un ancien mil naire à l'air suffisant et familier; une petite f de belette ou de furet sexagénaire, à physion sensuelle et superficielle. Il était proprement v de ratine brune, et tous ses boutons étaient des dailles ou des monnaies de la république franç entourées d'un cercle d'émail aux trois couleurs. avait aussi des bas de soie tricolores, à dessins nés, et de plus, cet élégant révolutionnaire a une belle touffe de rubans satinés à son chapeau de fin castor, en guise de cocarde. Il était trop déce ment ajusté, trop soigneusement épinglé, pour

mêler avec des Sans-culottes : un franc jacobin ne s'y serait pas laissé méprendre, et c'était une véritable figure de *modéré*. Il est arrivé plusieurs fois que des patriotes à 40 sous l'ont assailli dans les rues ; et comme il ne pouvait se résigner à s'habiller à la carmagnole, il avait fini par ne plus oser sortir de chez lui. Il se bornait à prendre l'air sur un grand balcon, car il n'avait pas conservé la jouissance de son beau jardin, dont on avait fait un lieu d'exercice et de récréation pour les Enfans de la Patrie. Je dois vous dire aussi qu'il avait fait appliquer un buste de Marat, avec un écriteau patriotique et force drapeaux civiques, sur la façade de sa maison, ce qui ne l'a pas empêché d'aller à la guillotine ; et du reste, on a toujours dit que dans sa détestable comédie du *Modéré,* c'était lui que l'acteur Monvel avait eu l'intention de mettre et scène. Je suis bien aise de vous avoir montré les bons effets du modérantisme, et je m'en retourne au Palais-Royal.

— Nous continuerons notre partie après dîner, dit ce personnage en posant le cornet ; voilà, poursuivit-il en dissimulant une envie de bâiller et faisant sonner une de ses montres, voilà qu'il est deux heures et trois quarts à l'horloge du petit Luxembourg, qui est la meilleure de Paris, sans contestation ! Quand on peut faire autrement, il ne faut jamais se désheurer ; ça n'est point sain.

On leur apporta chaudement et l'un après l'autre, une vingtaine de plats exquis, qu'on plaça tout uniment entre eux deux, sur cette petite table, et voilà qu'il arrive une sole frite....

— Assaisonnez-la, c'est un service que vous me rendrez, dit l'homme bourgeonné à son convive. J'ai remarqué que toutes les fois que je dîne sur le bout du banc, comme aujourd'hui, Rousseau ne se donne pas la peine de faire mon service, et il manque toujours quelque chose à mes soles frites; apparemment que les autres ne savent pas s'y prendre?.......... Mais j'entends parler dans le premier cabinet.... Qu'est-ce qu'il y a? Qu'est-ce qui peut faire qu'on veuille entrer pendant que je dîne?....

C'était le citoyen Merlin (de Douai) qui venait avertir Philippe-Égalité que la Convention nationale avait décrété sa mise en accusation, et qu'en attendant son jugement elle venait d'arrêter qu'il allait être conduit dans les prisons de Marseille.

— Mille Dieux! s'écria Philippe-Égalité, en défiant le tonnerre à poing fermé : comment trouvez-vous ces canailles et ces gredins à qui j'ai rendu tant de services inappréciables! J'ai vôté la mort du tyran! j'ai dépensé quatre-vingt-trois millions pour assurer le triomphe de l'égalité, le règne de la liberté, l'indivisibilité de la république, et voilà que les montagnards osent me frapper d'une loi d'exil et d'incarcération? Mais c'est une indignité! c'est une horreur, et j'espère bien que les vrais amis du peuple ne le souffriront pas!.. — Qu'est-ce que vous dites de cela, Montville?

— Monseigneur, lui répondit Montville qui travaillait à préparer leur poisson, et qui s'en occupait de préférence à toute chose, — je vous dirai que ces gens-là sont des égoïstes et des ingrats. Ils ont appris que vous êtes embarrassé dans vos fi-

nances : ils supposent que vous avez perdu aussi toute espèce de crédit politique, et comme ils ont obtenu de votre Altesse Sérénissime tout ce qu'ils pouvaient en tirer, ils vous traitent aujourd'hui comme si vous étiez.... *une bigarade*, dit-il en faisant du sourcil et du coin de la bouche une petite mine de réprobation. — C'est absolument comme cette bigarade où je pense bien que je n'ai pas laissé une goutte de jus; — Et ce disant, le voilà qui jette les deux moitiés de cette orange amère dans la cheminée. — Mille pardons de ce que j'ai fait là; on est si troublé!.... car en définitive, il est tout-à-fait contrariant de s'en aller jour et nuit à Marseille avec des gendarmes, et je sais bien qu'on ne saurait compter sur la justice et l'humanité de la Convention.... Mais il est inutile de s'appesantir sur ces choses-là, que voulez-vous y faire? ajouta M. de Montville en détachant un filet de sole et faisant observer à M. le Duc d'Orléans que la friture a besoin d'être mangée très-chaude !.............

Cependant la Convention nationale avait décrété que la femme du général Valence et leurs enfans (c'était deux filles de quatre à cinq ans), que le citoyen Sillery-Genlis, la citoyenne Égalité, et son fils aîné, le général ci-devant Chartres ainsi que la citoyenne Montesson (voyez cet amalgame!) allaient être incarcérés comme suspects et maintenus à la disposition de l'accusateur public.

Madame la Duchesse d'Orléans ne voulut pas obtempérer à ce mandat, et ce fut principalement parce qu'elle s'y trouvait désignée sous le nom d'Égalité, nous dit-elle. Elle se fit habiller en paysanne

et s'en alla rejoindre son père ‹ non. Il y eut deux ou trois jours ‹ cinq cents patriotes de la section I qui furent certifier au comité de salut pı : ı citoyenne Adélaïde, née Penthièvre, ‹ t si reusement malade d'une fièvre malig ı ] cieuse, qu'il y avait impossibilité noto ı à fût transportée de son lit dans sa pı C cette princesse a toujours été d'une vé :i leuse, vous pouvez compter qu'elle t dans cette menterie, dont elle n'a ja ais donner la clé. M. de Penthièvre imı que c'é tait peut-être une manœuvre en exé ic d'un cal cul de son gendre ; mais la conduite c ] d'Or léans n'était pas toujours susceptible d . os, et je vous assure que dans les combinaisons de sa litique, ainsi que dans les actes de sa vie pr il y avait presque toujours autant de maladr ı et manque d'esprit que de perversité.

Philippe Égalité commença par subir un in rogatoire en arrivant à Marseille (1). Il y nia positi-

(1) Ce fut à l'occasion de son exil et son séjour en Pro que Mme de Montrond avait composé le couplet suivant, circula dans toutes les prisons de Paris.

Toujours sur l'humide élément
D'Orléans a fait merveilles,
Et le grand vainqueur d'Ouessant
Va, dit-on, ramer à Marseilles.
Rendez grâce à la liberté,
Qu'il va porter sur nos galères :
Un amant de l'égalité
N'y peut rencontrer que des frères.

(*Note de l'Auteur.*)

vement qu'il eût jamais eu des rapports intimes ou suivis avec l'*exécrable* Péthion, le *traître* Dumourier, ni l'*infâme* Mirabeau ; voilà déjà comme on parlait officiellement de ces trois choryphées de la révolution française ; mais toutes ses protestations de jacobinisme ne purent décider les montagnards à prendre garde aux pétitions, aux réclamations pressantes, aux supplications réitérées qu'il ne manqua pas de leur adresser journellement, et l'ordre fut donné de le ramener à Paris pour être écroué dans la conciergerie du Palais, qu'on avait surnommée l'antichambre de la guillotine. Il comparut devant le tribunal révolutionnaire avec un faux air de sécurité, et quand on a publié son interrogatoire, on a remarqué qu'il avait eu la lâcheté de chercher à se défendre au détriment de tout le monde, et notamment aux dépens de Mme de Genlis, qu'il accusa d'avoir *perverti* sa fille (Adèle Égalité) ; comme aussi de s'être *associée* avec Péthion dans un intérêt liberticide.

— Convenez-vous, lui disait-on, que la Sillery est une scélérate adroite et perfide qui a fini par émigrer ?

— Il est vrai que *la femme Sillery*, répondait-il avec un mélange de bassesse et de niaiseries nompareilles, *il est vrai que la femme Sillery n'était pas digne de ma confiance, mais je l'ignorais absolument.*

Il entendit proférer son arrêt de mort sans aucune altération de visage, et voilà qui tenait peut-être à la rugueur de sa carnation, car il n'avait pas figure humaine, ainsi que je vous l'ai déjà dit. Il n'avait pas de cœur humain non plus, mais écoutez ce qui

va suivre, et voyez jusqu'où peuvent aller la sollicitude et la parfaite charité d'une âme chrétienne.

L'Abbé Emmery, prisonnier à la Conciergerie, nous avait fait dire qu'il était retenu sur son lit par une sciatique qui l'empêchait malheureusement de se pouvoir soutenir sur ses jambes, et qui ne lui permettait pas d'aller proposer son assistance religieuse à M. le Duc d'Orléans, mais il avait eu soin de se concerter avec la femme Richard, à laquelle il désigna un prêtre assermenté dont il avait déjà reçu l'abjuration formelle; et sans lui confier que ce prêtre alsacien ne fût pas resté schismatique, il arrangea qu'elle irait trouver le secrétaire de Fouquier-Tinville, afin d'en obtenir que le prisonnier pût communiquer avec ce prêtre jureur. Elle en obtint cette permission moyennant une rétribution de cent cinquante écus (en argent), qu'elle remit au secrétaire de l'accusateur public et qui furent soldés par notre congrégation de la Régence : admirez les voies de la Providence et cette merveille de la charité !

M. de Mey, l'échappé de Bicêtre, en étouffait de colère. — Et de quoi vous mêlez-vous? disait-il. — Mon Dieu, mon Dieu, que je voudrais bien que tous les saints fussent déjà dans le paradis, et que toutes les dévotes soient en enfer ! — Les saintes-femmes et leurs abbés ne peuvent jamais se tenir tranquilles ; il faut toujours qu'ils viennent se mêler de ce qui ne les regarde point ! Voyez donc la belle affaire et le charmant plaisir que d'aller s'intriguer comme vous faites, et de financer, qui plus est, pour empêcher Philippe-Égalité d'aller au diable ! Quand

on pense à toutes les manœuvres que vous faites, à toutes les prières que vous dites, à toutes vos intrigues, vos neuvaines, vos écritures et vos conciabules, et surtout à vos colloques avec cette femme Richard, que Dieu confonde............ et tout cela pour empêcher que ce monstre-là ne soit damné ! — C'est pour en écumer de rage !..........

Le Duc d'Orléans déjeûna de grand appétit en attendant la fatale charrette, et l'on a su qu'il avait bu du vin de Champagne (et copieusement) afin de s'étourdir ou de se donner un air assuré. Il avait pour compagnons le général Coustard avec trois autres personnages obscurs, dont un serrurier nommé Labrousse, qui se débattit pendant long-temps et qui s'écriait avec une indignation révoltée : — C'est vrai, je suis condamné à mort ; mais le tribunal ne m'a pas condamné à être conduit à l'échafaud dans la compagnie et dans la même charette que cet abominable scélérat, que cet infâme d'Orléans !.....

On fut obligé de le garotter ( le serrurier Labrousse ) et de l'attacher à la cloison du tombereau. Cet abominable Égalité fut accablé d'injures et poursuivi d'imprécations depuis la place du Palais de justice jusqu'à celle du Palais-Royal, où les conducteurs de la charette avaient reçu l'ordre de s'arrêter pendant quelquè temps en face de la grande porte. On n'avait pas manqué d'écrire sur la frise du péristyle, en caractères gigantesques et des trois couleurs, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité ou la Mort*. PROPRIÉTÉ NATIONALE ; et l'on dit qu'en apercevant ces derniers mots de l'inscription, cet héri-

tier du Palais-Royal avait proféré colériquement une parole obscène, un jurement ignoble.....

— *Madame Lamballe et Louis Capet!* lui criait-on de partout dans la foule. — *Dix-huit janvier! — Vingt et un janvier! — Souviens-toi de la mort du tyran; c'est à ton tour aujourd'hui! Va donc, va donc, Tu vas être raccourci par égalité!...* et puis des brutalités immondes et des huées de mépris; des clameurs bestiales avec des rugissemens féroces et des explosions de tout cela si véhémentes et si prolongées, qu'on les entendit à l'hôtel de Damas, rue du Roule, et plus d'un quart d'heure encore après la fin de l'exécution.

Vous voyez quelle était l'opinion publique et la disposition des esprits au sujet du Duc d'Orléans; disposition générale, universelle; et j'en étais restée là *ne varietur;* mais vous savez que j'ai de la droiture, et vous allez voir combien j'écris pour vous en parfaite conscience et pure vérité.

Quelque temps après notre sortie de prison, l'Abbé Emmery me fit dire que le prêtre alsacien qu'il avait trouvé moyen de faire introduire auprès de M. le Duc d'Orléans, se trouvait en état d'arrestation, dans son pays, à cause de la rétractation de son serment de la constitution civile du clergé qu'il avait eu le courage de publier à Strasbourg et d'y faire afficher à la porte de la cathédrale. Mais l'Abbé Emmery me faisait assurer que le Duc d'Orléans, ce déplorable objet de la colère de M. de Mey, n'était pas mort dans l'impénitence finale, et qu'on pouvait en donner l'heureuse nouvelle à M^me^ la Duchesse d'Orléans, qui la recevrait sans aucun doute,

avec autant de sensibilité que de surprise. Je m'acquittai de cette bonne œuvre avec empressement et satisfaction; Mme la Duchesse d'Orléans en éprouva toute la consolation possible; mais on ne savait comment retrouver ce bon prêtre, afin d'en obtenir quelques détails, et le ciel voulut que l'excellent Abbé Sicard entendît parler de notre embarras (1).

Il connaissait Mme de Kellerman, femme d'esprit et femme de bien (2); son mari était Strasbourgeois, et de l'un à l'autre, on parvint à découvrir cet ecclésiastique, après deux années de recherches pourtant, car un motif de grand embarras était la quantité de prêtres alsaciens qui avaient prêté le serment constitutionnel et qui l'avaient rétracté. Si l'Abbé Sicard en vint à nos fins, ce fut grâces à Mme de Kellerman qui lui fit parvenir la lettre suivante; et vous pouvez compter que je l'ai copiée très exactement avant de l'envoyer en Espagne à la malheureuse fille de M. de Penthièvre.

(1) Roch-Ambroise Sicard, chanoine de Notre-Dame de Paris, directeur de l'institution des Sourds-Muets, et successeur de l'abbé de Lépée dont il avait singulièrement perfectionné la méthode. Mme de Créquy n'aurait pu trouver une épithète qui fût plus parfaitement applicable à l'abbé Sicard que celle d'*excellent*. Il est mort à Paris en 1822, âgé de 79 ans.

(2) Tout donne à penser que l'auteur entend parler ici de Mme la Maréchale-Duchesse de Valmy, à qui ce double éloge pouvait s'appliquer avec la même exactitude. (*Note de l'Édi.*)

*Au citoyen Sicard, ministre du culte catho , d directeur des sourds et muets, rue Saint-Jac à Paris.*

« A Hann, département du Haut-Rhin,
« ce 27 juillet. »

« En ce moment, Monsieur, je sors des p
« où j'ai été conduit pour avoir rétracté le serm
« de 1791, et pour avoir fait une rétractation
« *incendiaire et capable de séduire tout le nde,*
« comme il plaisait de dire aux constitutionnels
« schismatiques de ce pays. Arrivé chez moi, je
« trouve une lettre de votre part datée déjà du
« 25 avril dernier. La crainte de me compro-
« mettre avait empêché de me l'envoyer dans les
« prisons d'Épinal, et je m'empresse de vous ré-
« pondre.

« A l'égard de M. le Duc d'Orléans, vous pou-
« vez assurer Mme la Duchesse, son épouse très
« respectable, vraiment pieuse et vraiment digne
« d'un autre époux, que j'ai reçu une permis-
« sion de la part de Fouquier-Tinville, accusa-
« teur de l'infâme tribunal révolutionnaire, pour
« aller donner les derniers secours de notre religion
« à M. le Duc d'Orléans.

« Arrivé à la Conciergerie, je le trouve assez dis-
« posé à m'écouter, mais un homme ivre dont je
« ne sais pas le nom, et en même temps condamné
« pour avoir, comme je crois, jeté du pain dans les

« latrines, nous a déroutés par d'horribles blas-
« phèmes que dans son ivresse et son désespoir il
« vomissait contre la religion et ses ministres. Cet
« homme a tout fait pour empêcher M. le Duc d'Or-
« léans de se confesser et d'avoir confiance à un
« prêtre. Inutilement les gendarmes présens lui
« imposaient silence. Tout-à-coup, par une provi-
« dence spéciale, l'homme ivre commence à s'en-
« dormir jusqu'à l'arrivée des exécuteurs; M. le
« Duc d'Orléans me demande si je suis le prêtre
« allemand duquel lui avait parlé la femme Richard,
« femme du concierge de la Conciergerie, et si j'é-
« tais *dans les bons principes de la religion.* Je lui ai
« dit que, séduit par l'évêque de Lydda, j'avais
« prêté le serment; qu'il y avait long-temps que je
« m'en repentais; que je n'avais jamais varié de
« principes dans ma religion; que je n'attendais que
« le moment favorable pour m'en défaire. M. le
« Duc d'Orléans alors se mettant à genoux, me de-
« manda s'il avait encore assez de temps pour faire
« une confession générale. Je lui dis que oui et que
« personne n'était en droit de l'interrompre, et il
« fit une confession générale de toute sa vie.

« Après sa confession, il me demanda avec un
« repentir vraiment surnaturel, si je croyais que
« Dieu pouvait le recevoir au nombre de ses
« élus?.....

« Je lui ai prouvé par des passages et des exem-
« ples de la sainte Écriture, que son repentir, sa
« résolution héroïque, sa foi en la miséricorde in-
« finie de Dieu, sa résignation à la mort le pour-
« raient sauver infailliblement.

« Oui, me répondit-il, que Dieu me pardonne
« comme je pardonne moi-même. J'ai mérité la mort
« pour l'expiation de mes péchés ; j'ai contribué à
« la mort d'un innocent, mais il était trop bon
« pour ne me point pardonner, et Dieu nous re-
« joindra tous deux avec saint Louis.

« Je ne peux assez exprimer combien j'étais édi-
« fié de sa résignation, de ses gémissemens, de ses
« désirs surnaturels de tout souffrir dans ce monde
« et dans l'autre pour l'expiation de ses péchés,
« desquels il me demanda une seconde et dernière
« absolution au pied de l'échafaud. Voilà, M. l'Abbé
« Sicard, de quoi vous pouvez, en toute sûreté, as-
« surer cette pieuse épouse, pour la tranquilliser à
« cet égard (1) »

*Signé*, LOTHRINGER,
Prêtre catholique.

J'ai vu M. Lothringer et plusieurs fois. C'est un Germain des anciens temps, un bon prêtre, un homme simple dans sa foi, simple dans ses œuvres, et je ne saurais suspecter aucune partie de son récit d'infidélité. A dessein d'inspirer plus de confiance à M[me] la Duchesse d'Orléans, j'avais désiré qu'avant

(1) Il paraît que M. l'abbé Sicard avait donné copie de cette lettre à l'oncle de M. l'Evêque du Mans, feu M. l'abbé Caron, et ceci peut expliquer comment la même lettre se trouve imprimée dans les *Annales Catholiques* (tom. IV, pag. 41).

(*Note de l'Éditeur.*)

de l'envoyer en Espagne, il se pourvût de quelque bonne attestation d'un de ses anciens supérieurs ecclésiastiques; et voici le certificat dont il était porteur. Il est délivré par un prélat tudesque appelé M. de Kolborn, et je trouvai que les formules de son officialité n'étaient pas des plus honnêtes.

« Nous soussigné, Évêque suffragant de son Altesse Électorale Monseigneur l'Électeur Archevêque de Mayence et de Ratisbonne, Primat de Germanie, Archi-Chancelier du Saint Empire Romain, Evêque et Prince de Constance, Souverain Comte de Westlaer, Erfurt, Aschaffembourg, etc, déclarons et mandons à tous qu'il appartiendra, sur ce nous trouvant suppliés par plusieurs personnes de France dignes d'estime et d'égard, auxquelles personnes nous avons bien voulu rendre le présent service et donner la présente marque de notre bienveillance pastorale, que le sieur abbé Lothringer est un sujet très digne d'estime, qu'il mérite la plus grande confiance, et que foi doit être prise en ses dire et déclarations, parfaitement. Nous pouvons ajouter par ordre de son Altesse Electorale qu'elle honore ledit sieur abbé Lothringer de sa protection comme aussi d'un sentiment bien particulier, ce qui doit suffire superabondamment à ces dites personnes pour en porter un jugement convenable à son mérite et sa vertu. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent. Erfurt, ce onzième jour du mois de novembre, en l'an du salut 1797,

« après l'avoir signé de notre main, fait contre-
« signer par notre secrétaire, et y avoir fait opposer
« le sceau de nos armes.

« *Signé*, ✝ W. ÉVÊQUE DE CAPHARNAUM.

« *Et plus bas*, RICHTER. Of. de Ratisbonne.

L'Abbé Lothringer m'a dit que son pénitent avait paru réellement touché de la grâce en arrivant en face de la guillotine. Il s'agenouilla sur la première marche de l'échafaud pour lui demander une dernière absolution, et comme cette épouvantable rumeur du peuple empêchait de s'entendre, et que le condamné parut en éprouver de la contrariété, il répondit à son confesseur qui l'exhortait à la résignation chrétienne, au pardon des injures........ — *Je ne leur en veux pas du tout, mon père, je vois bien à présent que ma condamnation vient de plus loin et de plus haut! Donnez-moi votre bénédiction, ne quittez pas la place avant que je ne sois mort! Vous êtes un homme de Dieu, mon père.....* et de grosses larmes tombaient de ses yeux.

Ce bon prêtre ajoutait que lorsque le bourreau l'eût dépouillé de son habit, les valets de cet officier, à qui toutes les dépouilles des suppliciés appartiennent, avaient entrepris de lui retirer ses bottes : — *Ecoutez les derniers vœux d'un mourant,* lui dit-il avec un air de Prince ; *il me semble que je suis en état de paraître devant Dieu; je suis bien aise de mourir le plus vite possible. Dépêchons-nous, vous allez débotter*

*mon cadavre avec plus de facilité......* Voilà ses dernières paroles, et voilà, grâce à Dieu! les derniers sentimens qu'il ait eu le temps d'éprouver...

— C'est bien! c'est très bien! disait M. de Mey, tout en nous grommelant cette belle épitaphe de Piron qu'on appelle en rime académique *à trois lettres*.

« Cy dessous gît comme une bûche
« Ce misérable Scaramouche
« Qui fut tué d'un coup d'hallebarde:
« Dieu lui fasse miséricorde. »

— Mon cher Monsieur, répondait l'Abbé Texier, vous n'avez appris ou retenu qu'une partie de votre catéchisme. Vous savez très bien ce qu'il faut *croire*, mais vous ne savez pas ce qu'il faut *faire*, et vous ne savez pas du tout ce qu'il faut *éviter*. Priez le bon Dieu de vous faire miséricorde ainsi qu'au Duc d'Orléans!

## CHAPITRE VIII.

Chute de Roberspierre. — Séance du 9 thermidor. — Journaux démentis par un Bulletin royaliste. — Roberspierre au comité de salut public. — Description de cette scène d'après un témoin oculaire. — Le valet observateur. — Opinion de l'auteur sur les causes du 9 thermidor. — Péril de mort pour l'auteur. — Le moine apostat. — Mandat pour la guillotine. — Erreur de noms et de personne. — Mise en liberté de Mme de Créquy.

---

En exécution du rapport de Robespierre et du beau mouvement religieux qui s'ensuivit, la Convention nationale avait décrété que le peuple français reconnaissait *l'existance d'un être suprême et l'immortalité de l'âme*, ce qu'on inscrivit sur le portail de toutes nos églises. On y voyait également cette autre kirielle de formules obligatoires écrite en lettres énormes et couvrant la façade de tous les monumens publics : *Liberté, Égalité, Fraternité, ou la Mort. Indivisibilité de la République française. Haine aux Tyrans. Propriété Nationale. Mort aux Despotes et Guerre au gouvernement anglais.* La république française avait le goût des inscriptions, et c'était à cet excès de manie pour les écritures en plein vent que l'empereur Adrien ou l'empereur Trajan n'y auraient fait œuvre. Constantin se moquait toujours de ces deux Augustes, en les appelant *tapissiers de murailles*

*et pariétaires*, et puisque nous savons que l'Empereur Constantin se moquait de son prédécesseur Trajan, il est permis de se moquer de M. Fleurus-Guillot qui composait toutes ces inscriptions républicaines.

Robespierre avait assisté à la fête et la procession de l'être suprême avec un bouquet de roses à la main; ensuite il avait mis le feu à un mannequin représentant l'athéisme, c'est tout ce que je me rappelle du programme, et ceci lui fut imputé à superstition fanatique, à bigoterie, peut-être? On lui supposa d'après le sermon qu'il avait fait à cette fête, je ne sais quelle tendance à la théocratie, et je vous réponds que ces patriotes-là furent plus intelligens que votre grand' mère, car je n'ai jamais rien entendu lire d'aussi profondément ténébreux et de plus incompréhensible que ce discours de Robespierre ayant un bouquet de roses à la main.

Je ne sais si c'était à raison de son théosophisme ou de son despotisme qu'il s'était fait un si grand nombre d'ennemis parmi les terroristes de la montagne et les autres buveurs de sang, mais il fut précipité du faite de la puissance au pied de la guillotine, inopinément, sans que nous pussions nous expliquer le motif humain qui pouvait déterminer un si grand acte providentiel, une si merveilleuse exécution de la justice divine? On a dit qu'il aurait comploté contre la vie d'une trentaine de scélérats, tels que Thuriot, Fréron, Collot-d'Herbois et Tallien, qui étaient des charansons de même farine, ou des scorpions de même roche que lui. Mais ces prétendus soleils de justice n'avaient jamais été ses

rivaux qu'en scélératesse, et si l'on supposait telle chose qu'un firmament du crime, un empyrée de l'enfer, on pourrait les comparer à de petites étoiles qu'un astre *jaloux*, comme disaient les vieux poètes, aurait fait graviter dans son système, en les entraînant dans un tourbillon funeste et les astreignant à toutes les lois de son mouvement.

Pourquoi donc cette conjuration contre des satellites asservis, des corps assouplis et des âmes vendues à toutes les volontés de Roberspierre? je ne saurais m'expliquer les intentions qu'on lui prête afin d'expliquer sa chute, et j'aime mieux croire que la fin de son règne avait été marquée par un décret de la Providence. Je n'ai jamais trouvé dans tous les discours et les actes de la Convention aucune autre raison qui pût déterminer si brusquement cette catastrophe, et je ne lui connais aucun motif raisonnable, humainement parlant.

On nous écrivit en prison qu'il y avait eu beaucoup de mouvement dans l'auditoire au tribunal révolutionnaire, à propos d'un artisan nommé Dutertre, qu'on venait de condamner à mort pour avoir envoyé de l'argent à sa fille et à son gendre, qu'on disait émigrés, tandis qu'il ne paraissait pas avoir plus de vingt-cinq à trente ans. Quand Fouquier-Tinville lui reprocha d'avoir fait passer du numéraire national à son *exécrable progéniture,* et qu'il voulut s'en disculper en parlant de son âge, — *tu n'as pas la parole,* interrompit l'accusateur public, et il ordonna de le conduire immédiatement à l'échafaud, parce qu'il avait entrepris de troubler l'audience.

La populace en éprouva de l'émotion ; on en parla jusque dans les comités conventionnels, et Carnot se disputa contre Roberspierre qui paraissait approuver la rigueur de Fouquier-Tinville. C'était le premier symptôme de dissention qui se fût manifesté dans le comité de salut public, et ce fut deux ou trois jours après que le même Carnot s'emporta contre Roberspierre, en séance publique, en lui reprochant d'aspirer à la dictature, et s'écriant : *Point de dictateur! à bas le dictateur!*

Il y avait là je ne sais quel autre patriote qui s'approcha de Roberspierre en lui mettant le poing sous le nez. — Que tous les français périssent, cria celui-ci, que tous les Français périssent s'il le faut, mais que la liberté triomphe! O toi que j'avais cru le plus vertueux des hommes! si tu pouvais conspirer contre la liberté de ma patrie, je n'y survivrais pas! Non! je prendrais ma tête par les cheveux, je la couperais, et te l'offrant comme le plus bel exemple que l'on puisse donner à un despote, je te dirais : *Tiens, tyran, voilà l'action d'un homme libre!.....*

Il paraît que Tallien voulut profiter de la circonstance, et qu'il se mit à parler du poignard de Brutus dont il montra le manche avec la gaîne, en ajoutant qu'il s'en était muni pour immoler un nouveau César.

— *A bas le tyran!* s'écria-t-on de partout dans la salle, à bas le tyran! à bas! à bas!... et voilà toute la Convention nationale en insurrection contre Roberspierre qui ne sait auquel entendre. On l'accable de reproches, de menaces et d'invectives, on lui refuse la parole, on ne lui permet seulement pas

d'ouvrir la bouche, et finalement on le met en état d'accusation et d'arrestation. Il se trouva chassé de cette assemblée comme le bouc Hazael, après avoir été chargé de toutes les iniquités de la tribu judaïque, et quand on eut décidément arrêté que c'était lui qui avait commis tous les crimes de la révolution, voilà tous ces égorgeurs et ces autres buveurs de sang royal et de sang chrétien qui se mettent à s'en laver les mains avec un air d'innocence et de purification parfaite. Je ne m'attendais pas à la sensibilité de Barrère, et l'humanité de Carnot me confondit.

On s'empressa de conduire Roberspierre à l'Hôtel-de-Ville, et chemin faisant (sur le quai de Gèvres), un sectionnaire approcha de son fiacre et lui tira dans la mâchoire un coup de pistolet à bout portant. On ne manqua pas d'imprimer et d'affirmer qu'il avait entrepris de se suicider, mais je m'en rapporte à ce bulletin qu'on nous envoyait de la commune, et qui méritait plus de créance que les journaux conventionnels et subventionnés.

Cependant le parti de la commune et le club des Jacobins se mettent en grande agitation pour délivrer l'incorruptible Maximilien, *le vertueux Roberspierre, qui fit décréter les principes consolateurs de l'existence d'un être suprême et de l'immortalité de l'âme*, voilà ce que publiait le citoyen Lescot, maire de Paris, dans sa proclamation. Les Jacobins disposent une insurrection générale; la commune fait sonner le tocsin contre la Convention; le commandant général Henriot, vient assiéger les Tuileries et fait pointer des canons contre les représentans du peuple; mais toutes ces dispositions-là ne purent avoir

uns d'inquiétude et

choses et les voyait
permis de s'habiller en
se décider à se coif-
ne donner aucun
sans cocarde, il
nue-tête, avec sa
bel ordre, qu'il en
Les choses qu'il
jamais d'exactitude,
de voirie pendant

ses principaux affi-
ne fit qu'apparai-
révolutionnaire,
on se contenta
fut obligé de le
parce qu'il était
souffrance. On
parvenir jusqu'à
fut arrê-
le déchirer.
à la
assuré,
qu'au mo-
que je vous
heures, et

pour dissimuler la vérité sur l'origine de cette blessure.

Roberspierre le jeune se jeta par une fenêtre et se fendit la tête sur le pavé de la place de Grève. Lebas, qui voulut résister, fut tué par un jeune homme de seize ans dont il avait fait guillotiner la mère et le frère aîné. On enleva cet affreux Couthon qui était cul-de-jatte et perclus, et qui s'était fait porter dans le fond d'une garde-robe; enfin l'on découvrit l'infame Henriot qui s'était caché dans l'égout de l'arcade Saint-Jean dont on fut l'arracher avec des crocs et des crampons de fer : quelle scène infernale !

Je ne sais comment il se fit qu'avant de les conduire au tribunal révolutionnaire, où les attendait Fouquier-Tinville, afin de les expédier à l'échafaud, on les fit entrer dans le château des Tuileries, et justement dans l'appartement de la Reine, où siégeait le comité de salut public! On y jeta Roberspierre sur le milieu d'une grande table où il avait souscrit tant d'arrêts sanguinaires, et presque tous les conventionnels y vinrent à la file pour l'accabler d'injures et d'exécrations. Il n'avait obtenu, pour couvrir sa plaie, qu'un lambeau d'écharpe tricolore, et pour essuyer le sang et la sanie qui découlaient de sa bouche, il n'avait autre chose que des feuilles de papier qui se trouvaient à sa portée et qui étaient peut-être des sentences de mort écrites par lui?

Il y eut un vieux homme en habit de gendarme, qui dit avec une voix lugubre en étendant la main sur cette horrible tête : *c'est vrai qu'il existe un être suprême !* et René Dupont vous dira que tous les au-

diteurs parurent frappés, les uns d'inquiétude et les autres de satisfaction.

René Dupont voyait toutes choses et les voyait exactement bien. Je lui avais permis de s'habiller en carmagnole; mais il ne pouvait se décider à se coiffer d'un bonnet rouge, et pour ne donner aucun signal de méfiance avec un chapeau sans cocarde, il avait pris le parti d'aller toujours nue-tête, avec sa profusion de cheveux roux en si bel ordre, qu'il en avait l'air d'un terroriste accompli. Les choses qu'il me rapportait ne manquaient jamais d'exactitude, et si vous êtes curieux des scènes de voirie pendant la révolution, faites-le parler.

Roberspierre accompagné de ses principaux affidés, au nombre d'une vingtaine, ne fit qu'apparaître et disparaître devant le tribunal révolutionnaire, et suivant la règle qu'il avait faite, on se contenta de reconnaître son identité. On fut obligé de le coucher au fond du tombereau, parce qu'il était déjà moitié mort de frayeur et de souffrance. On eut beaucoup de peine à le faire parvenir jusqu'à la guillotine; et par deux fois, la charrette fut arrêtée par des furieux qui demandaient à le déchirer. Il est certain qu'on abandonna son cadavre à la rage du peuple, et ce qui n'est pas moins assuré, c'est qu'il était resté l'idole du peuple jusqu'au moment de sa mise en accusation. Tout ce que je vous raconte ici fut l'affaire de vingt-quatre heures, et voilà ce qu'il est convenu d'appeler le *neuf thermidor*.

Je n'en éprouvai d'abord aucun sentiment de confiance; il me paraissait tout-à-fait indifférent

pour nous que les bourreaux de notre patrie s'appelassent Tallien, Carnot, Roberspierre ou Collot-d'Herbois; je pensais qu'en résultat de cette péripétie conventionnelle, il n'y aurait autre chose de changé pour nous que le nom du tyran : j'en ressentais, et c'était pour la première fois depuis la révolution, du trouble dans les idées avec des prévisions sinistres; vous allez voir que ce n'était pas sans motif, et vous savez ce que je vous ai déjà dit sur mes pressentimens.

Parmi les employés supérieurs de notre prison, il se trouvait un ancien récollet, nommé Dasny, qui remplissait les fonctions d'adjoint au greffier, qui m'avait pris dans une aversion que je lui rendais au centuple, attendu qu'il s'y joignait toute l'horreur et tout le mépris qu'on doit éprouver pour un renégat. Cet homme avait entrevu quelque chose de nos relations avec l'extérieur, et malgré sa dépendance à l'égard de notre chef de geôle, il en fit l'objet d'une dénonciation qui n'eut aucun résultat parce qu'il avait gardé l'anonyme avec prudence, et surtout parce que notre geôlier normand était la créature de Tallien qui le défendit envers et contre tous. Nous avons eu lieu de penser qu'il revenait quelque chose à Tallien de nos contributions hebdomadaires; mais c'était peut-être un jugement téméraire, et dans tous les cas c'était un motif de sécurité pour nous; ne me le reprochez pas.

Il ne faut pas supposer que la mort de Roberspierre ait déterminé sur-le-champ la fin de la terreur. — Nous ne voulons pas devenir des modérés, s'écriait Tallien du haut de la tribune, et tout ce

que nous demandons, c'est que les contre-révolutionnaires soient condamnés *avec décence*. Nous ne pouvons pas garder en prison trois cent mille personnes, et je demande le prompt jugement de toutes celles qui sont incarcérées en vertu de la loi contre les suspects !

Parmi les griefs articulés pour obtenir la condamnation du président du tribunal révolutionnaire, il n'était fait aucune mention d'avoir fait égorger quatre mille personnes innocentes, et tout ce qu'on reprochait à ce fameux Dumas, c'était d'avoir *calomnié le patriotisme du vertueux Collot-d'Herbois et du sage Tallien*. Dans toutes les inculpations proférées contre Roberspierre, il n'était question d'aucun autre méfait que d'avoir voulu faire proscrire certains représentans du peuple, et du reste, Fouquier-Tinville était encore accusateur public, et la guillotine était encore en permanence à la barrière du Trône, à la fin d'août 1794, c'est-à-dire un mois après le 9 thermidor; ainsi jugez si le troisième décadi de ce mois républicain (bon jour, bonne œuvre !) notre méchant récollet ne se trouvait pas encore en position de me faire conduire à l'échafaud.

Il se trouva donc que le nonidi 29 thermidor, notre geôlier s'était absenté pour une course d'affaires, ce qui nous causait toujours des transes mortelles, attendu que tout le régime intérieur de la maison se trouvait alors soumis au citoyen Dasny qui profitait de l'absence du C^en^ D. T.... pour nous tyranniser. Cet homme vint m'ordonner de descendre pour être conduite au tribunal révolutionnaire,

et pour monter sur la charrette où se trouvait déjà la Comtesse de Narbonne ; il ajouta que la *fournée* n'attendait plus que moi, et je vous puis assurer que je m'y résignai courageusement. La seule idée pénible qui me traversa l'esprit était la vôtre, et je me sentis bien douloureusement émue, lorsque je pensai que je ne vous reverrais plus jamais, mon aimable enfant !.... Je fis plusieurs rouleaux de mes papiers à l'adresse du C[en] D. T.... pour qu'il en fît bonne remise ; je fis mes adieux à tous nos comprisonniers vieux et jeunes, et je me souviens qu'Olympe de Neuillant pleurait à chaudes larmes en disant à ce maudit récollet qui souriait dans sa barbe : — Quelle inhumanité, citoyen ! comment pouvez-vous envoyer à la mort une femme si vertueuse, une femme de cet âge-là ?....

— Ma pauvre enfant, lui répondis-je, on n'est d'aucun âge en ce temps-ci, tout le monde a quaquatre-vingt-quinze ans.... Ne sortez pas de ma chambre avant le retour du citoyen D. T.... Et Dasny me pressait de partir avec une précipitation féroce.

Il me restait quelques mots à dire à l'Abbé Texier et quelques paroles à recevoir de lui, d'où vint que je m'en allai dans sa chambre, en dépit du moine apostat qui m'obsédait.

— Tu n'en finiras donc jamais, s'écria le charretier, vieille aristocrate, vieille autocrate, vieille calotinocrate-aristocruche, et je ne sais plus combien d'autres épithètes à l'avenant de celles-ci. — Dis-moi tes noms et bonnes qualités pour mon registre.....

— C'est à vous à savoir mes noms, lui répondis-je tristement, et je n'ai jamais pris des qualités pareilles à celles que vous me donnez.

— Mais, la mère, je ne vous ai pas dit des sottises, me répond cet homme, et c'était pour la chose de rire avec vous sans vous insulter du tout; je ne vous ai rien dit qui soit pour vous chagriner, pour le respect de l'âge et de votre sexe.....

— Allez donc vite et finissons-en!.... reprenait Dasny d'une voix d'autant plus troublée qu'on entendait sonner à la grande porte........

Hélas, mon Dieu, c'était précisément notre geôlier qui se fit montrer les cédules de Fouquier-Tinville, et qui se mit à dire : — Allons donc! ce n'est pas la veuve Créquy-Froulay dont il s'agit; c'est la femme Créquy du Muy; Marie-Thérèse du Muy, femme Créquy, qu'on a dénoncée comme étant rentrée d'émigration....

— Vous pouvez retourner là-haut, citoyenne.... et je regardai cette pauvre M^me de Narbonne avec une sorte de honte, avec un sentiment si pénible et si douloureux, avec un cœur tellement brisé, que j'en suis restée dans un état d'angoisse et d'abattement qui m'a duré plus de six mois.

Si j'avais pourtant négligé cette petite conférence avec l'Abbé Texier, ou si le ciel avait permis que le geôlier des Oiseaux fût arrivé dix minutes plus tard, je m'en allais au tribunal révolutionnaire où l'on m'aurait dit que je n'avais pas la *parole*, et je montais à la guillotine sous le nom de votre pauvre mère, avec M^me de Narbonne et ses trois compa-

gnons qui étaient des paysans vendéens.... C'est justement quinze jours après que je suis sortie de prison (1).

(1) Le rédacteur des *Mémoires de M. de Pougens*, y rapporte ce curieux épisode de la vie de madame de Créquy à peu près de la même manière. (*Note de l'Éditeur.*)

# CHAPITRE IX.

Isolement et impression pénible de l'auteur. — Liste de ses parens et amis suppliciés. — Anecdotes sur la Duchesse de Gèvres. — Traité conclu pour un archevêque espagnol avec Tallien. — Philanthropie révolutionnaire. — Le commissaire de bienfaisance et le Vendéen. — Lettre trouvée dans les papiers de Roberspierre. — Lettre du Dieu Saint-Simon et prospectus de son entreprise industrielle sur les cartes à jouer. — Les dernières obsèques de Marat. — Le *Réveil du peuple*.

---

Vous pouvez penser dans quel état d'anéantissement et de confusion je trouvai la société française et parisienne en sortant de ma geôle ; mais vous ne sauriez imaginer dans quel état d'isolement et d'abattement je me trouvai à l'hôtel de Créquy. La prison ne m'avait jamais paru aussi mortellement triste que ma maison, et tout aussitôt que je fus délivrée de ces idées continuelles de supplice et d'échafaud, je tombai dans un état que je n'avais éprouvé de ma vie ; c'était le trouble du chaos dans un vide affreux, et je me surprenais quelquefois à regretter ma captivité, à regretter mes compagnons de prison, cette espèce de fraternité du malheur, cette familiarité de circonstance, qui ne pourrait

plus exister entre nous et qui, du moins, m'avait préservée de l'ennui; et puis, cette liberté qu'on venait de me rendre, il me semblait que je ne saurais qu'en faire. Au milieu de Paris en 94, on risquait d'être égorgé dans sa maison; j'avais regret à nos portes massives, à nos surveillans, nos porte-clés, nos dogues; il n'était pas jusqu'au banc du jardin des Oiseaux que je ne regrettasse, et c'était, par-dessus tout, les petits enfans du geôlier que je regrettais. Quand il me revenait des lueurs de raison, — apparemment, disais-je, à part moi, que je vais revenir en enfance; on y retomberait à moins; et j'en prenais mon parti.

Mon fils avait trouvé bon de vous emmener sur la frontière de Suisse pour y voir votre mère. J'avais perdu M. de Penthièvre, et sa fille était exilée. On avait supplicié mon neveu du Châtelet, sa femme et la Duchesse de Gramont, la Princesse de Monaco, ma nièce de Lauzun, son mari, le Maréchal et la Maréchale de Mouchy, le Marquis de Neuillant, le Comte de Vergy, l'Abbé de Goyon; Mesdames de Renty, de Lesdiguières, de Canaples, et jusqu'à cette pauvre Maréchale de Noailles! Enfin, sans vous parler de nos parens et amis qui étaient morts ou qui se trouvaient encore en émigration, j'avais perdu de compte fait, dix ou douze personnes de ma société la plus intime, et tout au moins de ma connaissance la plus familière. Il n'y avait pas jusqu'au Chevalier de Florian qui ne fût

mort de la révolution, mais c'était de frayeur ou de chagrin (1). Il ne restait plus de notre bon temps que la Duchesse de Fleury, l'Évêque de Marseille et le Duc de Nivernais; aussi vous dirai-je en passant, que lorsque Mme de Gèvres ou la Princesse de Tingry voudraient parler de quelque chose en faisant les entendues, nous les appelons Mignonne, et nous les traitons de petites morveuses. A propos de la Duchesse de Gèvres et de la révolution, je vous dirai quelque chose de singulier.

Elle avait donné à un émigré de ses parens une lettre de recommandation pour l'Archevêque de Burgos dont elle ne connaissait que le titre ecclésiastique et dont elle n'attendait pas grand'chose; et voilà tout aussitôt *la présente reçue*, que ce bon Archevêque établit l'émigré dans son palais, à titre d'infant du chapitre et de commensal à la prébende. Ensuite, en prélat mémoratif et vrai castillan qu'il était, il se mit à réfléchir sur la manière dont il pourrait être utile à Mme de Gèvres, à l'héritière de Bertrand du Guesclin, Connétable de France et de Castille, Duc de Molina, Comte de Burgos et bienfaiteur de sa Métropole au quatorzième siècle?

(1) Jean-Pierre de Claris de Florian, Chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de Notre-Dame du Mont-Carmel, Gentilhomme de la Chambre de S. A. S. Monseigneur le Duc de Penthièvre, Capitaine de dragons, etc., né à Florian en Albigeois en 1755, mort à Sceaux-Penthièvre, en 1794. *(Note de l'Auteur.)*

Le moyen dont il s'avisa, ce fut d'envoyer à Paris un Andaloux auquel il ouvrit, chez le consul d'Espagne, un crédit de vingt mille piastres *fortes*, à ce que disait l'abbé Texier. L'Andaloux se fit recommander à Tallien dont la femme était Espagnole. Tallien donna ses instructions et laissa des notes au secrétaire du comité de salut public, en conséquence des piastres fortes, et voilà pourquoi Tallien n'a décessé de protéger votre tante de Gèvres qui n'y comprenait rien du tout. Seulement, quand elle apprit qu'il était venu recommander au greffier de ne jamais la laisser comprendre dans les *fournées* : — C'est peut-être bien parce que je suis sa marraine? j'ai tenu, disait-elle, un si grand nombre d'enfans pendant les six semaines que j'ai passées à Saint-Florentin, chez mon oncle de la Vrillière! et je pense bien que cet enragé doit s peler *Bertrand*, ce qui ne me fait aucun pla ; mais je vous dirai que c'est un prénom que n appliquons d'habitude en mémoire de notre bon Connétable.....

Au lieu de s'appeler *Bertrand*, on apprit que son prétendu filleul avait nom *Lambert*; et ce que j'en aimais le mieux, c'est qu'il se trouva que ce fameux voyage de Mme de Gèvres à Saint-Florentin, voyage au long-cours, en Auxerrois, à 56 li de Versailles, avait eu lieu pendant l'été de 1778, de sorte que cet ancien proconsul à Bordeaux,

terrible Tallien, n'aurait pas eu tout-à-fait seize ans révolus, à ce compte-là?

Une infirmité naturelle à cette bonne femme est de se persuader tout ce qu'elle veut croire et de ne vouloir ignorer de rien; témoin sa tragique aventure avec le crucifix des Balsamites et ce pauvre M. de Caylus (1).

La première lettre que je reçus en sortant de prison fut une circulaire du citoyen Montlinot, *commissaire national chargé de la distribution des secours publics pour les réfugiés mayençais et les filles-mères.*

(1) A l'île de Puteaux, 12 juillet.

« ...... Le général Rapp vient de divorcer avec une Dlle Van-« derberg. Ils faisaient très-mauvais ménage, et tout le monde « dit que Bonaparte veut forcer la vieille de Gèvres à épouser le « général Rapp, qui n'a guère plus de 30 ans, et pour qu'il « prenne son nom du Guesclin. Comme c'est le fils d'un paysan, « c'est un cri de rage épouvantable et universel, et la duchesse « en a grand'peur en disant que le Grand Napoléon est un « scélérat qui est capable de toute sorte de persécutions. Il paraît « que Mme de Tourzel s'en moque, mais Mme de Tingri lui con-« seille très sérieusement de s'en aller à la campagne, et vous « pensez bien que je ne crois pas un mot d'une folie pareille. « On dit que je suis un esprit fort, mais on dit aussi que c'est « une invention des deux demoiselles de Valence et de Mlle de « Bonchamp pour prouver la tyrannie de cet empereur. Il pa-« raît qu'elles composent toutes les semaines une ou deux his-« toires dans cette intention-là; mais pour cette fois-ci, le succès « a dû surpasser toutes leurs espérances. Tout Paris ne parle « d'autre chose, et c'est un vacarme affreux. Il faut convenir « que c'est une singulière imagination de ces petites filles qui « ont beaucoup d'esprit, dit-on. » *Lettre de la Csse de Coislin à la Psse de Nassau-Sarrebruck, sa nièce.*

Il avait ses bureaux, disait-il, à la ci-devant maison d'Elbœuf, place Marat ci-devant du Carrousel; il me disait d'y faire porter mon offrande, et vous pouvez supposer combien tout ceci me parut attendrissant! L'oncle Dupont me demanda si j'oserais ne rien envoyer à ce commissaire national?... et pour tranquilliser ce pauvre Dupont, je m'empressai de répondre à cet employé que je ne m'embarrassais guère des patriotes de Mayence, et que je ne voulais rien donner pour les filles-mères, attendu que mes dons pourraient avoir l'inconvénie de les encourager à ne pas se marier.

Ce fut Langevin qui porta ma lettre à l'hôtel d'Elbœuf, et Montlinot se mit à dire que, de l'autre côté des ponts, toutes les ci-devant marquises avaient répondu la même chose, et que dans le faubourg Saint-Germain c'était le mot d'ordre.

Il dit ensuite au même René Dupout : — Et toi, Citoyen, ne veux-tu rien donner pour ton pro compte? le don le plus minime est toujours un fait pour le beau sexe dans la souffrance, et p patriotisme dans la pénurie qui suit la pe du despotisme et les malheurs de l'exil!

— Citoyen Montlinot, lui répondit Langevin d'un air bonasse, et traitreusement comme un âne rouge, je ne demande pas mieux que de don l'argent à des gens de Mayence, mais c'est à co tion qu'ils me donneront des jambons; et voyez-vous, ce sera tout de même que

filles-mères du Palais-Royal et de la rue de Chartres, à qui je ne donnerais seulement pas, voyez vous bien, du feu sur une tuile !...

Le fonctionnaire voulut se fâcher, et ce garçon l'envoya paîtré, en disant que depuis la mort de Roberspierre, on ne voulait plus se laisser molester ni rançonner.

Les gazettes publiaient successivement le plus grand nombre des papiers qu'on inventoriait chez Roberspierre, et je ne fus pas médiocrement surprise en voyant paraître dans les journaux la lettre suivante :

« Où est d'Orléans, Marat, l'infâme Marat? où « sont les autres? Vous êtes encore Couthon, San- « terre, Chaumette, lâches et vils meurtriers! tu « es encore, tigre imprégné du plus pur sang de la « France..., bourreau de ton pays, furie sortie du « tombeau d'un misérable régicide moins coupable « que toi. Tu vis encore! écoute : lis l'arrêt de ton « châtiment. J'ai attendu et j'attends que le peuple « affamé sonne l'heure de ton trépas, que juste « au moins une fois dans sa fureur, il te traîne au « supplice; si mon espoir était vain, lis, te dis-je, « cette main qui trace ta sentence, cette main que « tes yeux égarés cherchent en vain à découvrir, « cette main percera ton cœur inhumain...

« Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous « les jours, à toute heure mon bras levé cher-

« che ta poitrine... O le plus scélérat des hommes,
« vis encore quelques jours pour penser à moi, dors
« pour rêver de moi, que mon souvenir et ta
« frayeur soient le premier appareil de ton sup-
« plice; adieu... ce jour même en te regardant je
« vais jouir de ta terreur. »

Il faut vous dire à présent que cette fameuse tre anonyme dont tout le monde admirait la vig et la beauté farouche, était une amplification d'écolier. Plus de six mois avant qu'elle eût été trouvée dans les papiers de Roberspierre et publiée dans les journaux, . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
ainsi que vous le savez, la femme d'un parent de votre père et notre compagne au Luxembourg. Elle m'en avait montrée la copie qu'elle venait de trouver dans les cahiers de son fils; et comme cette copie se trouvait couverte de corrections, de va et de ratures, elle n'avait pas eu de peine à lui avouer que c'était lui qui avait composé cet épître, qu'il avait, du reste, envoyée par poste, et les cheveux nous en dressaient de ter Il paraît que le dictateur avait soigneusem servé l'original de cette lettre pour tâcher d couvrir l'auteur, et il ne se doutait guère que écrivain comminatoire était un enfant de En pensant que ce petit garçon avait trou d'empoisonner les jours et de troubler n

Roberspierre, nous n'en revenions pas de surprise.

A propos de lettres, il est à considérer que M. de Saint-Simon-Vermandois, l'entrepreneur en démolitions, m'avait totalement négligée pendant que j'étais prisonnière, et d'ailleurs la dernière lettre qu'il m'avait écrite était libellée de manière à me faire supposer que nous resterions brouillés jusqu'à la mort; ainsi jugez de mon agréable surprise en recevant de lui cette lettre avec cette pancarte.

CITOYENNE,

Ayant appris votre heureuse libération dont je « vous félicite et dont je viens me réjouir avec vous, « dans le sentiment d'une bienveillance fraternelle « et de la plus sincère estime, je vous adresse avec « empressement et confiance un prospectus des nou- « velles cartes à jouer dont je suis le créateur et le « propriétaire en indivis avec les citoyens Jeaune et « Dugoure. Je ne doute pas que la réformation dont « cette méthode a subi l'influence ne vous paraisse « digne d'approbation. Je recommande ces nouvelles « cartes à votre bienveillance, et nous serions char- « més qu'elles pussent être accueillies dans la so- « ciété de Paris à la faveur de votre recommanda- « tion.

Salut et fraternité.

SAINT-SIMON.

Ce 15 nivôse, an III.

PAR BREVET D'INVENTION, *nouvelles* CARTES A JOUER *de la république française.*

« Il n'est pas de républicain qui puisse faire usage (même en jouant) d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité; il n'était point d'homme de goût qui ne fût choqué de la maussaderie des figures des cartes à jouer et de l'insignifiance de leurs noms. — Ces observations ont fait naître au citoyen Saint-Simon l'idée de nouvelles cartes propres à la république française par leur but moral qui doit les faire regarder comme le *Manuel de la révolution*, puisqu'il n'est aucun des attributs qui les composent qui n'offre aux yeux ou à l'esprit tous les caractères de la Liberté et de l'Égalité. — C'est à la moralité de ce but que le citoyen Saint-Simon doit le brevet d'invention qu'il a obtenu, dont il est d'autant plus flatté, qu'il assure, p l'universalité de la république, la perfection l'exécution des types de ses bases inébranlables. — Ainsi plus de *rois*, de *dames*, de *valets*; le G LIBERTÉ, l'ÉGALITÉ, les remplacent, la Loi au-dessus d'eux.

*Description raisonnée des nouvelles cartes de la république française.*

Le Génie remplace les *rois*.

*Génie de cœur*, ou *de la guerre* (roi de cœur) :

« Tenant d'une main un glaive passé dans une couronne civique, de l'autre un bouclier orné d'un foudre et d'une couronne de lauriers, et sur lequel on lit : Pour la république française ; il est assis sur un affût de mortier, symbole de la constance militaire ; sur le côté est écrit force, que représente la peau de lion qui lui sert de coiffure.

« *Genie de trèfle*, ou *de la paix* (roi de trèfle) :

« Assis sur un siége antique, il tient d'une main le rouleau des lois, et de l'autre un faisceau de baguettes liées, signe de la concorde, et sur lequel on lit union. La corne d'abondance placée près de lui, le soc de charrue, et l'olivier qu'il porte à sa main droite, montrent son influence et justifient le mot prospérité placé à côté de lui.

« *Génie de pique*, ou *des arts* (roi de pique) :

« D'une main il tient la lyre et le plectrum, de l'autre l'Apollon du Belvédère. Assis sur un cube chargé d'hiéroglyphes, il est environné des instru-

mens ou des produits des arts, et le laurier accompagne sur sa tête le bonnet de la Liberté ; près de lui on lit : GOUT.

« *Génie de carreau,* ou *du commerce* (roi de carreau) :

« Il réunit dans ses mains la bourse, le caducée et l'olivier, attributs de Mercure ; sa chaussure désigne son infatigable activité, et sa figure pensive annonce ses profondes spéculations. Il est assis sur un ballot ; et le portefeuille, les papiers et le livre qui sont à ses pieds, prouvent que la confiance et la fidélité sont les premières bases du commerce, comme les échanges en sont les moyens, ainsi que l'ordre en fait la sûreté.

« La LIBERTÉ remplace les *dames.*

« *Liberté de cœur,* ou *des cultes* (dame de cœur) :

« Portant une main sur son cœur, elle tient de l'autre une lance surmontée du bonnet, son symbole, et à laquelle est attachée une flamme où est écrit DIEU SEUL. Le *Thalmud*, le *Coran, l'Évangile,* symboles des trois plus célèbres religions, sont réunies par elle. L'on voit s'élever dans le fond le palmier du désert ; on lit de l'autre côté FRATERNITÉ.

« *Liberté de trèfle*, ou *du mariage* (dame de trèfle) :

« Par la faveur du Divorce, ce ne sera plus que l'assemblage volontaire de la Pudeur et de la Sagesse; c'est ce que signifient et le mot PUDEUR, et le simulacre de Vénus pudique, placé près de la Liberté comme l'un de ses pénates ; et si le mot DIVORCE est écrit sur l'enseigne qu'elle tient à la main, c'est comme une amulette bienfaisante qui doit rappeler sans cesse aux époux qu'il faut que leur fidélité soit mutuelle pour être durable.

« *Liberté de pique*, ou *de la presse* (dame de pique) :

« Paraissant écrire l'*Histoire*, après avoir traité la *Morale*, la *Religion*, la *Philosophie*, la *Politique* et la *Physique*. A ses pieds sont différens écrits et les masques des deux scènes unis à la trompette héroïque; une massue placée près d'elle annonce sa force, comme le mot LUMIÈRE désigne ses effets.

« *Liberté de carreau*, ou *des professions* (dame de carreau) :

« Elle n'a pour attributs qu'une corne d'abondance et une grenade, emblêmes de la fécondité; ses désignations sont le mot INDUSTRIE et la *patente* qu'elle tient à la main.

« L'ÉGALITÉ remplace les *valets*.

« *Égalité de cœur*, ou *de devoirs* (valet de cœur) :

« C'est un GARDE NATIONAL, dont le dévouement pour la patrie produit la *sécurité* publique ; le premier de ces deux mots est écrit près de lui.

« *Égalité de trèfle*, ou *de droits* (valet de trèfle) :

« Un JUGE, dans le costume républicain (présumé), tient d'une main des balances égales, et de l'autre, s'appuyant sur l'autel de la Loi, il montre qu'elle est égale pour tous ; il foule sous ses pieds l'hydre de la Chicane, dont les têtes sont sur la terre ; près de lui est écrit JUSTICE.

« *Égalité de pique*, ou *de rangs* (valet de pique) ;

« Est représentée par l'homme du 14 juillet 1789 et du 10 août 1792, qui, armé et foulant aux pieds les armoiries et les titres de noblesse, montre les droits féodaux déchirés, et la pierre de la Bastille sur laquelle il est assis ; à côté de lui est le mot PUISSANCE.

« *Égalité de carreau*, ou *de couleurs* (valet de carreau) :

« Le nègre, débarrassé de ses fers, foule aux pieds un joug brisé. Assis sur une balle de café, il

semble jouir du plaisir nouveau d'être libre et d'être armé. D'un côté l'on voit un camp, de l'autre quelques cannes à sucre, et le mot COURAGE venge enfin l'homme de couleur de l'injuste mépris de ses oppresseurs.

« La Loi remplace les *as*.

« *Loi de cœur*, *pique*, *trèfle et carreau* (as de cœur, pique, trèfle et carreau) :

« Si les vrais amis de la philosophie et de l'humanité ont remarqué avec plaisir parmi les types de l'Égalité le SANS-CULOTTE et le NÈGRE, ils aimeront surtout à voir la LOI, *seule souveraine d'un peuple libre,* environner l'AS de sa suprême puissance, dont les faisceaux sont l'image, et lui donner son nom.

« On doit donc dire : quatorze de LOI, de GÉNIE, de LIBERTÉ ou d'ÉGALITÉ, au lieu de : quatorze d'*as*, de *rois*, de *dames* ou de *valets ;*

« Et dix-septième, seizième, quinte, quatrième ou tierce au GÉNIE, à la LIBERTÉ ou à l'ÉGALITÉ, au lieu de les nommer au *roi,* à la *dame* ou au *valet*; la LOI donne seule la dénomination de MAJEURE.

« Il paraît inutile de dire qu'aux jeux où les valets de trèfle ou de cœur ont une valeur particulière comme au *reversis* ou à la *mouchc*, il faut substituer l'Égalité de devoirs en celle de droits.

« *Observations.* — Après avoir rendu compte des changemens qu'imposait l'amour de la Liberté, il faut peut-être dire un mot des soins qu'on a pris pour appliquer ces idées vraies et pures au besoin qu'ont les joueurs de retrouver des signes correspondans à ceux qu'une longue habitude leur a rendus familiers. — L'on a donc rempli la carte d'attributs dont l'usage indique la figure sans avoir besoin de la découvrir. La figure est assise, afin de présenter une masse égale à celle des magots du siècle de Charles XI, et l'on a porté le soin jusqu'à conserver les mêmes couleurs, afin d'offrir les mêmes effets, enfin les noms de David, de Pallas, etc., sont remplacés par les dénominations morales des différens effets de la révolution, dont les types des NOUVELLES CARTES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE offrent tous les emblèmes.

— « De l'imprimerie des nouvelles cartes de la « république française, rue ci-devant Saint- « Nicaise, n° 11. »

Aussitôt que Collot-d'Herbois, Carnot, Billaud-Varennes et Barrère eurent été chassés du comité de salut public, la sécurité devint générale et la joie fut à son comble. On arrêta bientôt après Fouquier-Tinville, à qui l'on fit son procès.

— Allons donc, leur disait-il, avec une ironie féroce, allons donc, Représentans du peuple, je

n'ai fait que vous imiter et vous obéir. Lequel de de vous m'a fait entendre un seul mot de reproche? le sang découlait de la bouche de tous vos orateurs. Vous me disiez que tous les ennemis du peuple étaient condamnés d'avance et que je n'avais à remplir que les formalités de leur jugement. Vous étiez les juges et je n'étais que la hache de la Convention. Punit-on une hache?......

L'abominable Carrier fut condamné à mort par le nouveau tribunal révolutionnaire, et ses collègues l'avaient décrété d'accusation à la majorité de 498 voix sur 500 conventionnels, ce qui prouve que les temps étaient bien changés. Un décret vint annuler cette horrible loi qui commandait de ne faire aucun prisonnier anglais ni hanovrien; un autre décret vint ordonner la destruction de la salle des Jacobins et l'établissement d'un marché sur son emplacement; enfin les restes de Marat furent arrachés du Panthéon français, traînés dans les rues de Paris et conduits jusqu'à l'égout de la rue Montmartre dont on brisa la grille afin de les y précipiter au milieu des immondices.

En allant en fiacre dans l'île Saint-Louis pour y voir l'Abbé Texier qui fébricitait, je me trouvai sur le passage de cette exécution réparatoire. Il n'était plus question du peintre David et de son reposoir civique! je trouvai singulier qu'il eût été dans ma destinée d'assister à deux pareilles scènes à propos du corps de cet abominable homme. La différence

en était complète, mais c'était à 21 mois de distance, et les révolutions marchent si vite en ce pays-ci.

Je vis que les ossemens de Marat étaient dans un grand panier et je demandai ce qu'on allait en faire? Langevin (je suis bien obligée de vous parler continuellement de mes domestiques, puisque je n'avais plus aucune autre compagnie que la leur, mais je n'en prétends pas faire la dédaigneuse et la confondue, c'est la concordance dans l'opinion politique et les principes religieux qui établissent naturellement la plus parfaite égalité; je l'ai bien éprouvé pendant cette révolution!) mais je retourne à Langevin qui s'en fut questionner les convoyeurs de ce panier en mon nom propre.

— Madame la Marquise de Créquy fait demander à ces Messieurs....... — Il arriva tout aussitôt cinq ou six jeunes gens de bonne tournure à ma portière, et quand ils m'eurent fait part de leur intention, je ne pus m'empêcher de les en applaudir, en disant que c'était le sanctuaire le mieux choisi pour une pareille idole. Ils me demandèrent si je sortais de prison?... Il y en avait qui venaient me serrer les mains et qui avaient des larmes dans les yeux, et c'est que tout le monde était dans des transports de sensibilité, de bienveillance et de jubilation dont on ne pourra se faire aucune idée dans les temps futurs et d'après les livres. Je suis fâchée que vous n'ayez pas vu ce temps-là de manière à vous en pouvoir souvenir. Oh! l'humanité

vaut mieux qu'on ne le croit, et surtout quand elle est épurée par la souffrance. On s'arrêtait dans les rues, pour peu qu'on eût une figure honnête; on questionnait et se proposait des secours, on s'apitoyait ou se réjouissait avec tant d'humanité, tant de franchise et si simplement! Mais c'était surtout les pauvres jeunes gens qu'il fallait voir aux Tuileries, dans les spectacles, à la représentation des *Deux Journées*, et surtout quand on chantait *le Réveil du Peuple!* Tout le monde y faisait chorus; on s'embrassait sans se connaître, on s'étreignait avec des éclats de joie convulsive ou de généreuse indignation qui auraient fait couler des larmes d'un rocher! On pleurait; on délirait!... Mais il faut que je vous la fasse copier, cette abrupte mélopée; incorrecte, désordonnée, mais solennelle et vigoureuse! cet hymne rude, mais accentué par la délivrance et la générosité vengeresse, enfin cette chanson qui répondit à tous les cœurs et tous les sentimens, à toutes les douleurs et tous les besoins de votre pays! Je trouve que l'air de ce chant véritablement patriotique vaut encore mieux que les paroles, tant il me paraît énergique, attendrissant et passionné!

LE RÉVEIL DU PEUPLE.

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur?

Tu souffres qu'une horde atroce,
Et d'assassins et de brigands
Souille par son souffle féroce
Le territoire des vivans.

Quelle est cette lenteur barbare?
Hâte-toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres du Ténare,
Tous ces buveurs de sang humain,
Guerre à tous les agens du crime,
Poursuivons-les jusqu'au trépas.
Partage l'horreur qui m'anime,
Ils ne nous échapperont pas!

Ah! qu'ils périssent, les infâmes
Et les égorgeurs dévorans,
Qui portent au fond de leurs âmes
Le crime et l'amour des tyrans!
Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaissez-vous dans vos tombeaux,
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir nos bourreaux.....

Voyez déjà comme ils frémissent,
Ils n'osent fuir, les scélérats:
Les traces du sang qu'ils vomissent
Décéleraient bientôt leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
O notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

O vous! coupables égoïstes,
Et vous, lâches insoucians,

Pouvez-vous, près des Terroristes,
Vous endormir sur des volcans !
C'est peu que de haïr le crime,
Il faut encore l'anéantir.
Si vous ne fermez pas l'abîme,
L'abîme va vous engloutir !

SIXIÈME VOLUME.

# TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE HUITIÈME VOLUME.

---

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.